SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

UN MANUSCRIT CHARTRAIN

DU XIe SIÈCLE

FULBERT, ÉVÊQUE DE CHARTRES

MARTYROLOGE A L'USAGE DE L'ÉGLISE DE CHARTRES — FULBERT ET SA CATHÉDRALE
NÉCROLOGE DU CHAPITRE NOTRE-DAME DE CHARTRES
CHARTES ET PIÈCES LITURGIQUES

PAR

M. René MERLET, Archiviste d'Eure-et-Loir

ET

M. l'Abbé CLERVAL, Supérieur de la Maîtrise Notre-Dame

CHARTRES
IMPRIMERIE GARNIER

1893

UN MANUSCRIT CHARTRAIN

DU XIe SIÈCLE

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/unmanuscritchart00merl_0

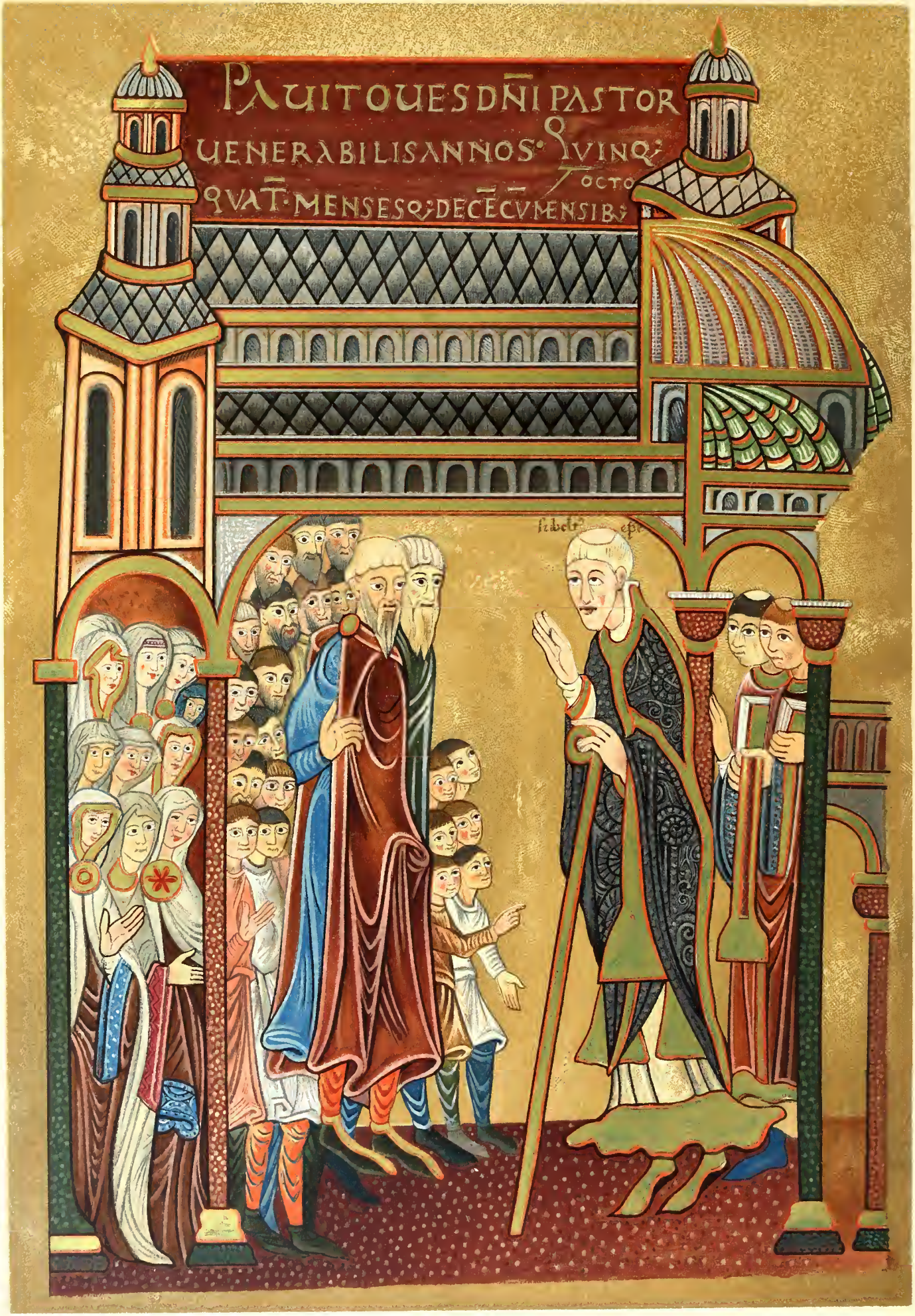
PAUITQUESDNI PASTOR
UENERABILISANNOS QVINQ
OCTO
QVAT MENSESQ DECECVMENSIB

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

UN MANUSCRIT CHARTRAIN

DU XIe SIÈCLE

FULBERT, ÉVÊQUE DE CHARTRES

MARTYROLOGE A L'USAGE DE L'ÉGLISE DE CHARTRES — FULBERT ET SA CATHÉDRALE
NÉCROLOGE DU CHAPITRE NOTRE-DAME DE CHARTRES
CHARTES ET PIÈCES LITURGIQUES

PAR

M. René MERLET, Archiviste d'Eure-et-Loir

ET

M. l'Abbé CLERVAL, Supérieur de la Maîtrise Notre-Dame

CHARTRES
IMPRIMERIE GARNIER

1893

INTRODUCTION

Parmi les manuscrits que possède la Bibliothèque municipale de Saint-Étienne (Loire) il en est un qui vient de Chartres, qui a figuré dans la bibliothèque capitulaire, et que son objet, son antiquité, rendent très important pour l'histoire chartraine. C'est un obituaire *de Notre-Dame de Chartres, rédigé au XIe siècle, le plus ancien de tous les livres semblables composés pour cette église. Ce manuscrit mérite une étude détaillée, et nous la lui consacrons d'autant plus volontiers que, jeté par le hasard loin de son pays d'origine, il n'est point pour les Chartrains, qui en ont cependant le plus besoin, d'un très facile accès. Hâtons-nous toutefois de dire que l'Administration de Saint-Étienne nous l'a gracieusement communiqué, à deux reprises différentes, et pour un temps bien suffisant. Qu'elle reçoive ici l'expression de notre reconnaissance.*

Avant d'analyser le contenu de notre manuscrit, il est nécessaire d'en faire la description matérielle, et d'en reconstituer autant que possible l'odyssée.

Sa couverture, longue de 0,27 sur 0,18 de large, se compose d'une plaque de carton solide, revêtue de cuir jaune; elle porte sur le dos, à la nervure inférieure, cette étiquette évidemment moderne : Bibliotheca civitatis Sancti-Stephani, in-f°, n° 104 ; *sur les deux plats, elle est ornée d'une petite chemisette dorée, insigne du Chapitre de Notre-Dame de Chartres, encadrée de fleurs entrelacées par le pied.*

Les folios, en bon parchemin, sont au nombre de 138, répartis en 18 cahiers, et mesurent 255 millimètres de hauteur sur 165 de largeur. Leur état de conservation est parfait. L'écriture elle-même et les dessins sont presqu'aussi éclatants qu'au premier jour.

Différentes indications, tracées par des mains modernes sur les premiers et les derniers folios, et aussi sur la couverture intérieure, vont nous permettre de suivre la piste de notre manuscrit.

Qu'il ait été écrit à Chartres et longtemps employé dans l'église cathédrale, on n'en saurait douter, puisqu'il renferme un Martyrologe et un Nécrologe à l'usage de cette église. En établissant plus bas la date de ces deux livres liturgiques, nous montrerons avec certitude qu'il fut composé dans le premier quart du XIe siècle.

A une époque qui ne peut guère remonter au-delà du XVIe siècle, il devint la propriété d'un Jacques Haligre, chartrain, comme le prouve une note autographe, inscrite sur le dernier folio et ainsi conçue: Sum Jacobi Haligre Carnotensis pro[curatoris] electi. *Quel était cet Haligre? On trouve trois Jacques Haligre, tous trois élus : l'un mourut en 1649, l'autre vécut de 1506 à 1588, le troisième naquit en 1539 et nous ne savons l'année de sa mort. Le premier de ces Jacques Haligre était sans doute le possesseur de notre manuscrit.*

Une autre note, inscrite au verso de l'avant-dernier feuillet (137), à la marge inférieure, témoigne qu'il appartint aussi à Challine (1596-1678), avocat du Roi, et explique comment il rentra dans la bibliothèque du Chapitre. Voici cette note : Monsr Challine, feu avocat du Roy à Chartres, a donné ce livre à Mr Féron, docteur et chanoine, par son thestament holografe, pour le mettre dans la bibliothèque du Chapitre de Chartres. A Chartres, ce 13e juillet 1678. Du Theilleul.

On sait que Charles Challine était un grand amateur de curiosités

chartraines : toutes les Histoires de Chartres et la Bibliothèque chartraine de M. Merlet le témoignent. Sa bibliothèque, à sa mort, comptait 3,600 volumes. Outre le manuscrit qui nous occupe, il donna aux chanoines celui qui porte aujourd'hui le n° 1098. — Blaise Le Féron, non moins amateur que lui, était bibliothécaire du Chapitre : il fit un catalogue des manuscrits de la bibliothèque capitulaire, et le nôtre s'y trouve indiqué; il rédigea même un obituaire à l'aide de tous ceux qui existaient (Bibl. nat., n° 10,100), et particulièrement à l'aide de celui qui fait l'objet de cette étude.

Celui-ci, réintégré dans son lieu naturel, fut catalogué avec les autres manuscrits. En haut du premier folio on mit alors ces mots : Ex bibliotheca Capituli Carnotensis, *et en bas on écrivit le numéro d'ordre général, 214, donné à ce volume, et son rang spécial parmi les manuscrits du XIIe siècle :* Manuscripta duodecimi seculi n° 63; *on le croyait plus récent qu'il ne l'est en réalité. On le revêtit de la couverture qu'il porte encore maintenant, sur laquelle on frappa la chemisette capitulaire.*

Dans le premier quart du XVIIIe siècle, le chancelier Brillon l'avait entre les mains, car il écrivait à l'intérieur de la couverture ce faux-titre : Fragmentum Necrologii post Martyrologium, *titre qui fut corrigé par une main plus récente et remplacé par celui-ci :* Necrologium integrum a pervigilio Nativitatis Domini inchoatum more pervetusto. *Cette correction, dit une note moderne, signée par un bibliothécaire de Saint-Etienne, serait l'œuvre de M. l'abbé Antoine Courbon du Terney. Cet ecclésiastique, né à Saint-Etienne, après avoir été confesseur de Madame Louise de France, était devenu chanoine de Chartres. C'est alors sans doute qu'il prit notre manuscrit. Il le garda, on ne sait pourquoi, dans sa bibliothèque. Après sa mort, en 1787, il y eut une vente de ses livres. Le Catalogue en fut imprimé; on y voyait par exemple l'*Histoire de Chartres *par Challine, qui est actuellement sous le n° 1074 de la Bibliothèque communale de Chartres. Il est probable que son*

frère, le chevalier de Montviol, ancien garde-du-corps de Louis XVI, se réserva notre Nécrologe, car il écrivit de sa main, sur la couverture intérieure, ces mots : Ex libris J. de Montviol, 1805. *Lorsque M. de Montviol mourut à Saint-Etienne, son pays natal, la ville acheta ce manuscrit de son héritière et le plaça dans sa Bibliothèque. C'est ainsi qu'il est allé de Chartres à Saint-Étienne.*

Il serait bien à souhaiter qu'il fût rapatrié. Comme les objets d'art les manuscrits n'ont toute leur valeur et toute leur utilité que dans leur milieu naturel. La place véritable de ce Nécrologe et de ce Martyrologe est à Chartres, il n'a aucun intérêt pour Saint-Etienne. On l'a déjà compris : en 1841, il y eut des négociations faites entre les deux villes par l'intermédiaire de M. Benoît, juge suppléant au Tribunal de Chartres, dont la famille habitait Saint-Étienne. Mais ces négociations n'aboutirent point, faute d'entente sur les compensations à fournir. Puissent-elles se renouer avec un meilleur résultat !

La Bibliothèque de Chartres jusqu'ici ne possède de ce manuscrit qu'une double copie manuscrite du Nécrologe. La première est l'œuvre de M. Benoît, qui la fit à Saint-Étienne en 1843 ; l'autre est une transcription de la copie de M. Benoît, transcription écrite de la main de M. Roux, professeur au collège de Chartres. M. Benoît a fait précéder son travail d'une petite préface qu'il a publiée dans l'Annuaire du département pour 1844, et où il a établi d'après le Nécrologe que la cathédrale actuelle de Chartres ne remontait point jusqu'à Fulbert, et datait simplement du XIIIe siècle. Ce qu'il a écrit est bon, mais insuffisant pour faire connaître la valeur réelle du manuscrit. M. Benoît n'en a étudié qu'une partie et dans un but très restreint. Le champ reste encore ouvert après lui, et nous y ferons ample moisson.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la communication faite en 1841,

au Congrès scientifique de France tenu à Lyon, sur le Nécrologe renfermé dans notre manuscrit. « Les comptes-rendus de ce Congrès contiennent à ce » sujet (p. 342-344), dit justement M. Benoît, une notice qui fourmille » d'erreurs de diverses natures. » Et après en avoir cité quelques-unes, le modeste érudit conclut en ces termes : « Si je peux encore croire que l'auteur » de la notice a fait faire et communiqué au Congrès une copie du Nécrologe, » il m'est bien difficile d'admettre qu'il en ait pris lecture. » Ce jugement, que nous avons contrôlé nous-même, n'est pas trop sévère. Le manuscrit de Saint-Étienne n'a donc pas encore rencontré l'étude complète et soignée dont il est digne.

Il n'a même pas été mis en relief comme il le mérite ni dans le Catalogue que M. Molinier a joint à son étude sur les Obituaires, ni dans le Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Saint-Etienne, rédigé en 1885 par J.-B. Galley, bibliothécaire. M. Molinier, p. 273, ne lui consacre qu'une seule ligne; M. Galley, qui l'avait pourtant sous les yeux et le décrivait ex professo *sous le n° 958 (t. I, p. 201), n'en comprend aucunement l'intérêt : il en fait une analyse très sèche, incomplète et parfois inexacte. Il le dit composé au commencement du XIIe siècle, en écriture onciale ; ce qui est contraire à la vérité : il ne fait point mention du rapport qui a été fait au Congrès scientifique de Lyon en 1841, et n'explique même pas comment ce manuscrit est venu de Chartres à Saint-Etienne.*

Après avoir retracé ainsi l'histoire de notre manuscrit, il nous reste à faire la description de son contenu.

Il ne se compose pas seulement d'un Nécrologe, comme le feraient croire les études ci-dessus mentionnées. Les Obituaires étaient destinés à être lus au milieu de primes. Or, à cet endroit de l'office, la liturgie commandait aux religieux de réciter la liste des saints du jour que l'on devait invoquer

spéeialement, et en même temps d'énumérer les noms des personnes pour qui on devait prier. Dès lors ees livres contenaient eomme parties essentielles un Martyrologe et un Néerologe. Chez les moines, on y ajoutait différentes pièces, généralement les Évangiles des Dimanches qui devaient se lire au 3e nocturne, et la règle de saint Benoît qui se lisait aussi à primes. Il en était ainsi à Saint-Père, à Josaphat et dans les autres abbayes chartraines. Chez les chanoines séculiers, on omettait ces deux moreeaux liturgiques et l'on se bornait au Martyrologe précédé d'un calendrier et au Nécrologe. Quelquefois seulement on y insérait un Compte des distributions, *ou bien, pour utiliser les espaees blanes, on y glissait frauduleusement différentes pièees qui n'y avaient point de droit. M. Molinier a bien traité de toutes ees variétés dans son étu desur les Obituaires.*

Le nôtre appartient à la catégorie des Obitnaires eapitulaires. Voiei le résumé de ce qu'il renferme :

Folios 1 à 7, des tableaux et des règles de eomput pour trouver les fêtes principales de l'année liturgique.

Folios 7 r° à 94 r°, le Martyrologe d'Usuard, sur deux eolonnes, avec des rubriques et des miniatures. Aux folios 31 et 32, l'obit de Fulbert et une miniature fort eurieuse qui représente ee prélat prêchant son peuple daus sa eathédrale.

Folios 94 r° à 96 v°, l'offiee noté de saint Gilles.

Folios 96 v° à 129 v°, le Néerologe de l'Église de Chartres.

Folio 129 r°, eharte commençant par ces mots : Notum sit omnibus.

Folio 130 v°, autre eharte ayant pour titre : Sacramentum canonicorum pro Gervasio et filiis ejus factum.

Folio 131 r°, litanies abrégées des Saints, suivies de : Orationes post letaniam.

Folios 132 v° à 135 r°, une cérémonie liturgique commençant ainsi : Hic est ordo qualiter fit clamor.

Folios 135 v° à 137 r°, leçons des Matines de l'office des Morts, suivies des oraisons du même office.

Folio 137 v°, colleetes pour la Messe de la Sainte Vierge. C'est au bas de ce folio que se trouve la note indiquant le legs de ce manuscrit par M. Challine à M. Féron, note publiée plus haut.

Folio 138 v°, charte sans titre dont voici les premiers mots : Hoc audiatis, canonici hujus ecclesie. *Au bas de cette charte, cette mention déjà citée :* Sum Jacobi Haligre Carnoten... pro..... electi.

Suit une feuille de parchemin moderne ajoutée lors de la reliure.

Sur la feuille adhérente à la couverture, une main du XVIIIe siècle a résumé les obits des personnages ayant fait des donations à l'église et au Chapitre.

Nous diviserons notre travail en quatre parties principales qui comprendront toutes celles que nous venons d'énumérer.

Nous traiterons :

1° du Martyrologe, et à son sujet du Comput qui le précède ;

2° de la miniature représentant Fulbert et sa cathédrale ;

3° du Nécrologe, dont nous publierons le texte avec une introduction ;

4° des pièces secondaires, intercalées ou ajoutées, c'est-à-dire des céré-

monies liturgiques, telles que l'office noté de saint Gilles, et des trois chartes indiquées dans l'analyse précédente.

Avant d'entrer dans cette étude, nous devons exprimer toute notre reconnaissance à M. Raoul Denisart, qui a bien voulu reproduire pour nous la plupart des miniatures si curieuses de notre manuscrit. Il les a copiées avec talent; grâce à lui, elles sont l'un des plus beaux ornements de ce travail.

UN

MANUSCRIT CHARTRAIN

DU XIe SIÈCLE

I

LE COMPUT ET LE MARTYROLOGE

1. — *Le Comput.*

Le manuscrit que nous allons étudier a été composé pour le Chapitre de Notre-Dame de Chartres entre les années 1026 et 1028 : il ne devait comprendre dans le principe que le Martyrologe et le Nécrologe, qui sont incontestablement l'œuvre du même scribe. La date que nous indiquons ressort de l'examen du Nécrologe, où l'on voit, parmi beaucoup d'autres obits des premières années du XIe siècle, ceux d'Ebrard, sous-doyen du chapitre de la Cathédrale, mort en 1018, de Hugues, archevêque de Tours, mort en 1023, de Tétold, archidiacre et prévôt du chapitre, mort en 1024, et enfin celui de Richard II, duc de Normandie, mort en 1026, tous écrits de la même main que le manuscrit tout entier, tandis que l'obit de l'évêque de Chartres, Fulbert, mort en 1028, celui du roi Robert le Pieux, mort en 1031, celui du comte de Chartres, Eudes II, mort en 1037, etc., etc., ont été ajoutés postérieurement. Nous discuterons d'ailleurs plus en détail, dans la préface de l'Obituaire, les questions relatives à la détermi-

nation des dates auxquelles furent inscrits les divers obits, et de cette discussion résultera d'une manière certaine la date précise que nous avons voulu tout d'abord assigner à notre manuscrit.

Le Comput, qui forme aujourd'hui la première partie du volume, paraît avoir été écrit après coup. Les caractères, l'encre elle-même ne ressemblent pas absolument au reste du manuscrit; mais cette différence est peu importante. Le Comput est, sinon de la même main, au moins du même temps, et comme il sert de préface naturelle au Martyrologe et au Nécrologe, il a dû être composé pour les précéder et pour faire partie intégrante du recueil lui-même.

Le cahier qui le contient ne comprend que six folios, tandis que les autres en ont huit. Le titre manque, le dernier alinéa s'arrête brusquement ; ce cahier a donc été probablement mutilé dans la suite des temps, et doit être incomplet.

D'une manière générale, ce Comput ressemble aux ouvrages similaires, surtout à ceux qui ont été publiés parmi les *Opera dubia* du vénérable Bède (*Pat. lat.*, Migne, t. 90, col. 707 et seqq.) : il mérite néanmoins d'être étudié avec attention ; car il renferme plusieurs pièces qui paraissent inédites.

On peut le diviser en deux parties :

La première contient cinq recueils de formules pour trouver le jour où tombent les principales fêtes mobiles, et aussi deux tableaux synoptiques résumant ces formules et donnant différentes autres dates astronomiques. — Ces formulaires sont dressés pour fixer l'échéance de la Septuagésime, de la Quadragésime, de Pâques, des Rogations et de la Pentecôte, dans chacune des 19 années du cycle de Denis le Petit. Ils comprennent chacun 19 vers, un pour chaque année : les deux premiers de ces formulaires sont en vers hexamètres, les autres, en vers iambiques ou libres. Deux sont publiés dans les Œuvres de Bède (*Patrologie lat.*, Migne, t. 90, col. 708 et 714); les trois autres nous semblent inédits, entre autres, le premier de tous qui, par suite de mutilations, a perdu son titre, mais qui, à n'en pas douter, indique

la manière de trouver le jour de la Septuagésime. Nous le donnons ici *in extenso*, pour faciliter les explications qu'il nous faudra développer plus bas.

	kal.	febr.	Procedunt februe quinta sub voce kalende	v
xii	kal.	febr.	Assis et inde subit duodenas ipse kalendas	i
v	id.	febr.	Idibus ast quinis labuntur in ordine seni	vi
iv	kal.	febr.	Quarta kalendarum series fert signa duorum	ii
xv	kal.	febr.	Apparent quini quindenis atque kalendis	v
viii	id.	febr.	Nectitur inde trias octonas semper et idus	iii
vii	kal.	febr.	Septene tangunt bis ternos nempe kalende	vi
xvi	kal.	mar.	Stant quarto sene martis deneque kalende	iiii
iii	non.	febr.	Nonarum ternis occurrunt denique septem	vii
x	kal.	febr.	Regula mox denis succedit juncta triformis	iii
iii	id.	febr.	Ternas hinc unus gaudet transire per idus	i
ii	kal.	febr.	Pridie bis gemini respondent porro kalendis	iv
xiii	kal.	febr.	Respice terdenas septem sibi poscere soles	vii
vi	id.	febr.	Senas ast idus si mox conducere quinos	v
v	kal.	febr.	Quine conjectant numeri que constet origo	i
xvi	kal.	febr.	Ternas hinc denas quadro mirare kalendas	iiii
	non.	febr.	None depromunt ampactos pace gemellos	ii
viii	kal.	febr.	Octonas contractant denique quinto kalendas	v
	id.	febr.	Idibus accumbunt tria clauso limite cicli	iii

Le formulaire qui suit celui-ci se lit tout entier dans Bède; il a pour titre : *Terminus XL^a Luna secunda*, et commence par ce vers :

viii kal. mart. Octanas martis cepit lex quinque librorum v

Le troisième est aussi publié (Migne, t. 90, col. 708). Dans notre manuscrit, il a pour titre : *Terminus paschalis*, et son premier vers est ainsi conçu :

non apr. None aprilis norunt quinos v

Le quatrième et le cinquième ne se retrouvent pas dans le computiste anglais, et nous les donnerons à la fin de ce chapitre. En tête de l'un on lit ces mots : *Hec est ratio vera ad Rogationes inveniendas, luna vigesima.* « Voici le procédé pour trouver les Rogations, c'est-à-dire la vingtième lune. »

En tête du dernier est cet autre titre plus curieux : *Hec est ratio vera ad Pentecosten inveniendam, que volvitur usque in finem seculi, Domino adjuvante, absque ullo errore, luna quarta* : « Voici le procédé pour trouver, sans erreur, avec l'aide de Dieu, jusqu'à la fin du monde, la Pentecôte, ou la quatrième lune. » C'est ce que nous appelons un calendrier perpétuel.

Pourquoi, de ces formulaires, deux seulement subsistent-ils dans Bède, tandis que les autres, bien que sans doute composés très anciennement, ont été négligés? La raison en est facile à saisir : c'est que les fêtes mobiles de la Septuagésime, de la Quadragésime, de Pâques, des Rogations, de la Pentecôte, se succèdent à des intervalles déterminés et invariables, et qu'en sachant la date de l'une, il suffit d'un calcul bien simple pour trouver les autres. On pouvait donc se contenter d'un ou de deux formulaires, et laisser les autres de côté.

Il nous reste à expliquer le sens de ces formules mnémotechniques, si peu poétiques, bien qu'elles soient en vers. En relisant celles de la Septuagésime et les deux autres éditées plus bas, on constate que chacun de ces 19 vers faits pour chacune des années du cycle de 19 ans, renferme deux sortes de nombres. Les premiers sont des dates du mois toujours variables, *octonas martis*, le VIII des kalendes de mars par exemple, et sont appelés des points de départ : les seconds, étant une série de nombres qui, dans ces cinq formulaires, se succèdent invariables et les mêmes, on les appelle, pour ce motif sans doute, des Réguliers. Prenons par exemple le troisième formulaire, à l'aide duquel on doit trouver la fête de Pâques. Le premier chiffre indique ce qu'on nomme le *Terme Pascal*, c'est-à-dire le jour du mois où tombe chaque année le 14 de la lune qui précède le dimanche auquel la fête de Pâques doit se

célébrer : le second renferme les Réguliers annuels de la lune, lesquels servaient, avec les concurrents [1], à marquer quel jour de la semaine tombait le premier de la Lune pascale. Avec ces deux indications il était facile de retrouver la date même de Pâques. Connaissant quel jour de la semaine tombait le premier jour de la lune et par suite le quatorzième, il suffisait de compter jusqu'au dimanche suivant pour trouver Pâques lui-même. Et ce qui se faisait pour Pâques se répétait pour les autres fêtes. Chaque vers donnait le jour du mois où tombait la lune propre à chaque fête, et permettait, en fournissant le régulier, de déterminer, par l'adjonction du concurrent, le jour de la semaine où tombait la fête elle-même.

Une note répétée plusieurs fois en bas des formulaires nous prouve que tel était bien l'usage qu'il en fallait faire. « A ces Réguliers, dit-on à propos de la Quadragésime, joignez les concurrents du mois de mars et vous trouverez la férie de la seconde lune. » A propos de Pâques, on redit encore : « A ces Réguliers, ajoutez les concurrents de l'année présente, divisez le tout par 7, et le reste vous indiquera quel jour de la semaine tombe la quatorzième lune. » D'autres notes indiquent encore dans quel espace de temps se meuvent les différentes fêtes et leurs points de départ.

Mais nous en avons assez dit sur cette méthode si difficile et si peu conforme à nos goûts modernes.

La première moitié du Comput s'achève par deux tableaux synoptiques, dont l'un renferme les indications fournies par ces formulaires, et

[1] Voici comment s'exprime *l'Art de vérifier les dates* au sujet des concurrents : « Les années communes sont composées de 52 semaines et un jour, et les années » bissextiles de 52 semaines et 2 jours. Ce jour, ou ces deux jours surnuméraires, » sont appelés *concurrents*, parce qu'ils concourent avec le cycle solaire ou qu'ils en » suivent le cours. La première année on compte un concurrent, la seconde 2, la troi- » sième 3, la quatrième 4, la cinquième 6 parce qu'elle est bissextile, la sixième 7, la » septième 1... On recommence après avoir compté 7 parce qu'il n'y a que 7 concur- » rents, autant que de jours dans la semaine. »

dont l'autre donne différents renseignements nouveaux. Ainsi on y voit, pour chaque année du cycle lunaire, — les Epactes ou les jours que l'année solaire a en plus de l'année lunaire, — le jour de la lune au premier janvier, *luna in kal. jan.*, — les *Claves terminorum* ou certains nombres de jours qu'il suffisait d'ajouter à des points de départ fixes pour trouver les cinq fêtes liturgiques (cela se retrouve dans Bède, Migne, col. 717), — le commencement de la lune pascale, *incensio lunæ paschalis*, qui est marqué dans le Martyrologe de Bède. D'ailleurs ces indications sont presque toutes réunies dans un tableau synoptique donné par Bède lui-même sous ce titre : *Argumentum descriptionis omnium terminorum singulis annis decemnovennalis cycli.*

La seconde moitié du Comput est plus facile à analyser. Ce sont d'abord quatre pages consacrées aux années embolismiques : *Incipit de ratione lune* VII *embolismorum; item, de secundo anno embolismi; item de* III° *anno*... elles se retrouvent mot à mot dans Bède (Migne, col. 822), sous ce titre : *Manfredi embolismorum ratio.* Quant au reste (f° 5 jusqu'à la fin), on le rencontre également dans les ouvrages du moine anglo-saxon, du moins quant au sens. On traite dans cette dernière partie des épactes, des concurrents, de l'année bissextile et de quelques autres sujets astronomiques plus cultivés au Moyen-Age que de nos jours. D'ailleurs en voici les principales rubriques :

De saltu lune,
Ratio quare dicitur bissextus,
De aepactis lunaribus.

En somme, le Comput que nous avons sous les yeux est un résumé théorique et pratique assez complet des notions à l'aide desquelles on recherchait les fêtes liturgiques. Peut-être en est-il peu qui renferment autant de formulaires que le nôtre, et c'est pour cela qu'il est précieux. Pour ne rien omettre d'utile nous publions les deux recueils de vers servant à déterminer la date des Rogations et de la Pentecôte.

Hec est ratio vera ad Rogationes inveniendas, luna vigesima.

VI	id.	maii.	Sex idus maii accomodant quinos	V
III	kal.	maii.	Terne kalende adduntque assim	I
XV	kal.	maii.	Quindene namque fluuntque senos	VI
	non.	maii.	Nonosque maii condunt bini	II
VI	kal.	maii.	Sene kalende apponunt quinos	V
	id.	maii.	Madia idus assumunt ternos	III
IIII	non.	maii.	Quarto nonarum accubant sene	VI
X	kal.	jun.	Dene kalende currunt quaternos	IV
IIII	id.	maii.	Quatuor idus proponunt septenos	VII
	kal.	maii.	Madias kalende assistunt ternos	III
XIII	kal.	jun.	Terne quippe prebeturque assim	I
VII	id.	maii.	Idus septene producunt quaternos.	IV
IIII	kal.	maii.	Quaterne kalende adicunt septem	VII
XVI	kal.	maii.	Sexisque dene perficiunt quinos	V
II	non.	maii.	Pridie nonis oritur unus	I
VII	kal.	maii.	Septene kalende notant quaternos	IV
II	id.	maii.	Pridie idus conspiciunt duos	II
V	non.	maii.	Quinte none afferunt quinos	V
XI	kal.	jun.	Undene ergo excitant ternos	III

Hec est ratio vera ad Pentecosten inveniendam, que volvitur usque in finem seculi, Domino adjuvante, absque ullo errore, luna quarta.

VIIII	kal.	jun.	Quippe none junii afferunt quinos	V
III	id.	maii.	Terne idus madias egaudent assim	I
	kal.	jun.	Kalendas junii constant senis	VI
XII	kal.	jun.	Duodene kalende junii dipondio	II
VI	id.	maii.	Sexis idus maii letantur quinis	V
IIII	kal.	jun.	Quaterne kalende junii tribus	III
XV	kal.	jun.	Quindene kalende junii sexis	VI
VIII	id.	jun.	Octone idus junii quaternis	IV
VII	kal.	jun.	Septene junii kalendas septenis	VII
	id.	maii.	Idus maii optiment ternos	III
III	non.	jun.	Terne nono junii assim	I
X	kal.	jun.	Dene kalende junii quaternos	IV
IIII	id.	maii.	Quarto idus maii capiunt septenos	VII
II	kal.	jun.	Pridie kalendas junii quinos	V
XIII	kal.	jun.	Terdene kalende junii assim	I
VII	id.	maii.	Septene idus maii amant quaternos	IV
V	kal.	jun.	Quine kalende junii duos	II
XVI	kal.	jun.	Sexis dene kalende junii quinos	V
	non.	jun.	None junii explentur tribus	III

II. — *Le Martyrologe.*

En passant au Martyrologe nous ne quittons pas encore la matière propre aux Comput, et nous retrouvons plus d'une indication liturgique et astronomique à expliquer. Mais d'abord faisons la description de notre Martyrologe.

Comme nous l'avons dit, il a été composé entre les années 1026 et 1028. Il est disposé sur deux colonnes, rayé en sens vertical et horizontal à la pointe sèche, écrit en traits fermes et nets. De nombreux ornements en rendent l'aspect agréable ; les rubriques, les majuscules initiales peintes de diverses couleurs, avec un art varié mais simple, enfin de curieuses miniatures en font un très beau manuscrit.

Parmi ces miniatures il en est une, d'un grand format, intercalée au f° 30 : elle fera l'objet d'un chapitre spécial. Les autres jetées en tête de chaque mois se rapportent au Comput et aux calendriers : nous les expliquerons d'abord, ainsi que les légendes qui les accompagnent, puis nous entrerons dans l'étude hagiographique du Martyrologe.

Ces miniatures représentent les signes du zodiaque et les occupations de chaque mois. Les figures symboliques de ce genre ne sont pas rares au Moyen-Age, et M. Fowler a pu consacrer tout un volume, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres, en 1873, aux *Représentations médiévales du zodiaque et des saisons*. On les retrouve surtout sculptées dès le XIe et dès le XIIe siècle sur les portes des églises ou peintes sur les vitraux. A Chartres, dans l'église Notre-Dame, il y a cinq zodiaques, dont quatre sont accompagnés des opérations de chaque mois; ils ont été décrits dans un savant article de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mais ils sont peu nombreux ceux qui restent du XIe siècle, et c'est pourquoi nous avons cru utile de reproduire ceux de notre manuscrit.

Le mois de janvier (f° 10 v°) s'ouvre par le Caprieorne,

Principium Jani sanctit tropicus Capricornus[1],

monstre moitié boue et moitié serpent, dont la queue se replie en héliee. — Au-dessus, sur un siège sans dossier, de strueture eurieuse, Janus aux deux visages, *bifrons*, coiffé d'un bonnet de forme eonique en peau d'ourson, eomme on en portait au temps de Robert le Pieux, et eouvert d'une pelisse de fourrures, présente les mains et les pieds au feu. Cet exemple de Janus assis devant la flamme d'un foyer est très rare : dans tous les zodiaques que nous eonnaissons, Janus est représenté vidant une coupe, *pocula Janus amat*, tandis que généralement e'est au mois de février qu'on voit un vieillard se ehauffant les mains au feu.

[1] Ce vers, ainsi que ceux que nous transcrivons plus loin, sont placés, dans le Martyrologe, au-dessous de chacune des miniatures consacrées aux différents mois.

Dans le mois de février (f° 17 v°), qui est le mois de Numa, se tient la constellation du Verseau :

Mense Numae in medio solidi stat sidus Aquari.

Le Verseau, sous les traits d'un homme barbu, ceint d'une mince étoffe, se verse sur les pieds une amphore pleine d'eau : il fait un geste exprimant la surprise ou la contrariété. — Au-dessus, un vigneron, aux cheveux et à la barbe incultes, les jambes et le corps enveloppés de fourrures, émonde, avec une serpette, sur un billot comme on en voit encore à la campagne, des sarments de vigne qu'il s'apprête à replanter, *de vite superflua demo*. Derrière lui est figurée la vigne où il vient de prendre les sarments. — Cette opération de la taille des arbres et de la vigne se retrouve au mois de février ou au mois de mars dans tous les calendriers figurés. C'est ce qu'exprime Vincent de Beauvais : *Hoc tempore, si que sunt arbores in seminariis, circumfodiendi sunt et amputandi eis rami superflui.*

La miniature placée en tête du mois de mars (f° 23 v°) a une certaine allure. Un chasseur à cheval sonne de l'oliphant qu'il soutient de la main gauche; sa droite balance un fouet sur la croupe de son coursier. Celui-ci, sellé et bridé à la mode du temps, semble avoir la croupe et l'encolure couvertes d'une sorte de caparaçon. A Chartres, dans les zodiaques sculptés de la Cathédrale, comme d'ailleurs dans la plupart des autres calendriers, le chasseur à cheval symbolise le mois de mai. — Les deux Poissons,

Procedunt duplices in martia tempora Pisces,

sont placés, suivant la manière traditionnelle, en sens inverse l'un de l'autre.

En avril (f° 29 r°) est figuré, en regard des kalendes, le Bélier qui porta jadis Phryxus et Hellen,

Respicis apriles, Aries Frixee, kalendas.

Comme emblème des occupations du mois, un jardinier porte sur la tête une corbeille artistement tressée et remplie de fleurs; il tient à la main une grande tige récemment cueillie. Par-dessus son vêtement il a un long tablier, assez semblable à ceux que mettent encore aujourd'hui certains artisans, c'est-à-dire retenu au cou par un simple cordon et serré à la taille par une ceinture cachée sous les plis.

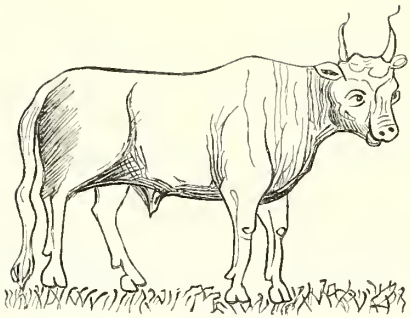

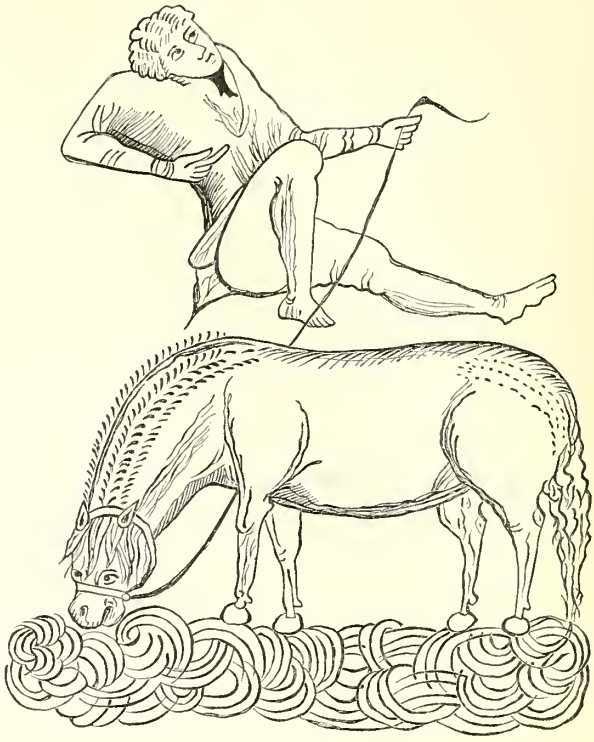

Mai est représenté (f° 37 v°) par le Taureau d'Agénor, au milieu d'un pâturage. Ce dessin est soigné; on voit que l'artiste a voulu faire comprendre ce vers,

Maius Agenorei miratur cornua Tauri.

En tête du folio suivant, un pâtre, mollement couché sur un tertre, tient dans sa main le licou d'un cheval qui s'abreuve, croyons-nous, à une mare. La perspective manque, ce qui produit un effet bizarre; on dirait le pâtre suspendu en l'air au-dessus de l'animal. Habituellement, le mois de mai est symbolisé par des fleurs, *mihi flos servit*, ou, comme nous l'avons déjà dit, par un cavalier partant pour la chasse; quelquefois, c'est un pâtre gardant son troupeau, type dont se rapproche notre miniature, qui, à notre connaissance, ne se retrouve nulle part ailleurs.

Juin est divisé en deux scènes. On voit d'abord (f° 45 v°) les deux Gémeaux, Castor et Pollux, s'embrassant fraternellement comme au retour d'un long voyage,

Junius aequatos coelo videt ire Laconas.

La représentation des Gémeaux se passant réciproquement les bras sur l'épaule semble être fort ancienne : plus tard, ils se donnent la main ou s'embrassent simplement ; au XVe et au XVIe siècle, ils sont quelquefois figurés sous les traits d'un jeune homme et d'une jeune fille. — A la page suivante (f° 46 v°), un paysan, bien campé, râtelle des foins que l'on vient de faucher, *dat junius fena*. Dans cette composition le mouvement est très bien rendu. Il y a lieu de remarquer aussi le râteau dont se sert ce paysan. Ceux qu'emploient les faneurs dans notre pays ont encore aujourd'hui une forme absolument semblable.

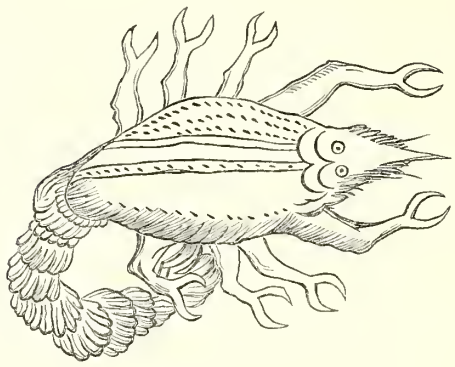

Juillet présente au solstice l'astre du torride Cancer (f° 52 v°),

Solsticio ardentis Cancri fert julius astrum,

écrevisse encore reconnaissable, quoique la queue et le corps aient des proportions exagérées. — Un moissonneur (f° 53 v°) coupe à la faucille une gerbe de blé, dont plusieurs épis sont déjà à terre. D'après la longueur des épis coupés, on voit qu'il laisse debout la plus grande partie du chaume, suivant la méthode indiquée par Columelle (*De re rustica*, II, 21) : *Falcibus medium culmen secant*. La faucille, comme le rateau du faneur, a la même forme que les instruments dont se servent aujourd'hui les cultivateurs.

Le mois d'août (f° 60 r°) a pour symbole un Lion aux griffes acérées,

Augustum mensem Leo fervidus igne perurit.

Au-dessus, un tonnelier, son maillet levé, met en état une barrique pour la vendange prochaine; car, comme le dit Columelle (XI, 2), en parlant des vendanges du mois de septembre, *antequam fructum cogere incipiat, cuncta præparanda erunt superiore mense.* Dans nos pays, c'était ordinairement la moisson qu'on figurait au mois d'août, *messes meto :* ce n'est que dans l'Italie septentrionale, à Venise, Vérone, Crémone, Parme et Plaisance, que l'on retrouve cette image du tonnelier pour représenter les travaux du mois d'août.

La Vierge, qui sert d'emblême au mois de septembre (f° 68 r°),

Sidere, Virgo, tuo Bachum september opimat,

est sous les traits d'une orante habillée à la mode du XIe siècle : bliaud descendant jusqu'aux pieds, à manches évasées couvertes de broderie. — Au-dessus, un vigneron détache d'un ceps de vigne les grappes de raisin qu'il jette dans un panier, *september colligit uvas*. En Angleterre, et quelquefois en France, on voit, au lieu d'un vendangeur, un batteur en grange, frappant le blé avec un fléau.

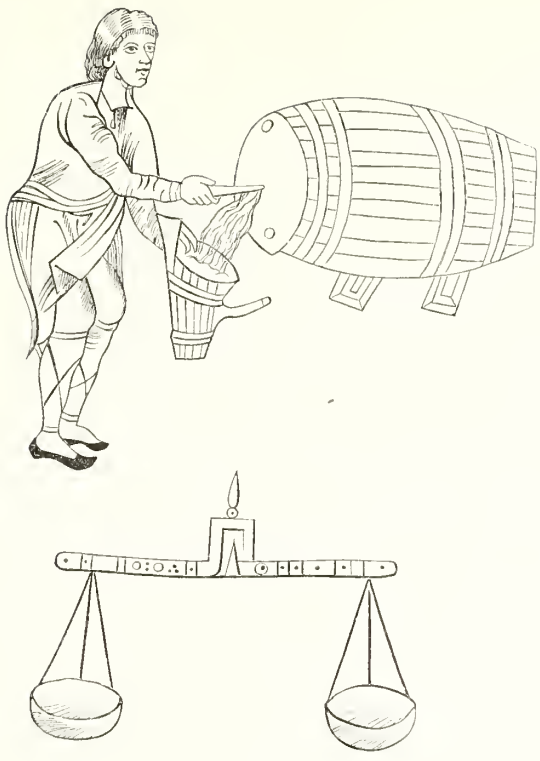

Octobre, temps des semailles et de l'équinoxe, montre la Balance (f° 73 r°),

Æquat et october sementis tempore libram.

Dans beaucoup de zodiaques, la Balance est placée dans les mains d'Astrée, fille de Jupiter et de Thémis. — Au haut de la page, un serviteur, son bliaud relevé dans la ceinture, tire du vin au moyen d'un fausset dans un vase à goulot d'une forme curieuse. C'est encore une représentation particulière à notre manuscrit : le plus souvent, on voit un homme qui entonne son vin, ou un cultivateur qui ensemence son champ, *seminat october*.

En novembre, au-dessus de l'image du Scorpion (f° 82 r°),

Scorpius hibernum preceps jubet ire novembrem [1],

est une scène intéressante, car elle se rapporte à un usage, général au Moyen-Age, mais presque perdu de nos jours. Un tenancier compte des pièces d'argent à un porcher qui tient en main un aiguillon semblable à une lance. Deux porcs qui sont entre eux servent à expliquer cette scène : c'est en action le marché indiqué par les chartes anciennes, aux termes duquel les fermiers confiaient à un paysan le soin de conduire les porcs à la glandée. Le mois de novembre était consacré à l'engraissement des porcs que l'on tuait le mois suivant, *mihi pasco sues*, et les artistes du Moyen-Age, au lieu de retracer le marché dont nous venons de parler, avaient coutume de figurer un porcher abattant avec une gaule des glands pour ses pourceaux.

[1] Ce vers manque dans notre manuscrit.

Enfin le mois de décembre termine la série de ces miniatures par le Sagittaire (f° 86 v°),

Terminat Arcitenens medio sua signa decembris,

sous les traits du centaure Chiron, décochant une flèche [1]. — Un villageois, armé d'un large coutelas, découpe le porc qu'il vient d'égorger, *immolo porcos*. Le porc, assez mal dessiné du reste et qu'on prendrait plutôt à première vue pour un chevreau, est suspendu par les pieds de derrière à un crochet : la moitié de l'animal semble déjà être coupée, et l'on voit un jambon fixé à un autre crochet de la prolonge.

[1] Les miniaturistes du XVe et du XVIe siècle peignent Chiron moitié homme et moitié lion : comme on le voit, notre dessinateur a mieux observé la tradition mythologique.

Il nous reste à ajouter quelques réflexions sur l'intérêt qu'offrent ces miniatures, non seulement pour les coutumes et les usages qu'elles font connaître, mais encore pour l'histoire du costume en France dans les premières années du XIe siècle. — Les usages sont encore les mêmes, les occupations de la campagne n'ont guère varié : les saisons ramènent toujours les mêmes travaux. — Quant aux vêtements dont on s'habillait alors, la mode en a bien changé.

Nous rappellerons d'abord que les dessins, dont nous avons donné une reproduction exacte, furent exécutés à Chartres vers l'année 1028, et que par conséquent ils fournissent des renseignements précis sur la manière dont se vêtissaient les Chartrains à la fin du règne de Robert le Pieux.

Dans ces dessins, le costume des simples artisans ne diffère nullement par la forme de celui des bourgeois. Les hommes avaient communément pour vêtement de dessus une tunique non fendue, dont les manches étaient longues et étroites et que l'on nommait *bliaud*. Le bliaud était serré au-dessus des hanches par une ceinture ; mais on faisait bouffer à la taille la partie supérieure de cette tunique, de façon que la ceinture fût entièrement cachée sous les plis; la partie inférieure du bliaud, flottante comme une jupe, ne descendait que jusqu'au bas des cuisses et laissait le genou complètement à découvert [1]. En dessous du bliaud, on avait une chemise ou *chainse;* mais aucune de nos gravures ne permet de voir cette pièce de l'habillement.

Le reste du costume se composait d'une sorte de caleçon assez collant auquel on donnait le nom de *braies*. Les braies n'apparaissent qu'au genou dans nos miniatures. Les jambes étaient couvertes par des

[1] Quicherat, dans son *Histoire du Costume en France,* p. 139, fait remarquer qu'antérieurement au XIe siècle l'usage des poches semble avoir été inconnu. Le plus ancien exemple se verrait sur un bliaud conservé au Musée national de Munich et qui passe pour avoir appartenu à l'empereur Henri II. Le jardinier, figuré dans notre manuscrit en tête du mois d'avril, porte, au côté droit de son tablier, sur la poitrine, une poche nettement dessinée.

chausses, semblables à des bas, qui s'attachaient sous le genou et au-dessus de la cheville au moyen de larges jarretières. Suivant l'usage des siècles précédents, des courroies partant du soulier étaient recroisées par-dessus les chausses. Les souliers, très ajustés aux pieds, semblent avoir eu la pointe et le talon faits d'un cuir brillant recouvert de cirage.

Il n'y avait pas alors de mode bien établie à l'égard de la barbe, que certains portaient tout entière, tandis que d'autres se rasaient complètement le visage. Quant aux cheveux, ils sont assez longs, surtout ceux de derrière; ils sont quelquefois séparés par une raie au milieu du front. — On allait le plus souvent tête nue : toutefois, comme nous l'avons déjà fait remarquer, Janus est figuré la tête couverte d'une sorte de bonnet pointu en fourrures.

Pendant l'hiver, on mettait par-dessus le bliaud un long vêtement de fourrures, qui est désigné dans des textes fort anciens sous le nom de *pellicium*, pelisse. Le vigneron, qui, dans la miniature placée en tête du mois de février, est représenté taillant une branche de vigne, porte sous sa pelisse des braies en fourrure qui lui descendent jusqu'à la cheville.

Telle était la façon dont s'habillaient vers l'année 1028, dans les contrées septentrionales de la France, les bourgeois et les artisans. L'uniformité de costume qu'offrent nos divers dessins montre bien que cette mode était alors très généralement adoptée.

Nous n'avons qu'un seul exemple de costume féminin, celui de la Vierge, au mois de septembre. Nous avons déjà indiqué sommairement en quoi il consistait : en décrivant la grande miniature qui se trouve au folio 32 de notre manuscrit, nous parlerons plus en détail du costume des femmes au commencement du XIe siècle.

Après avoir expliqué les différents symboles figurés du zodiaque, il nous faut parler des citations astronomiques qui se lisent dans notre manuscrit au-dessous de chaque miniature.

Voici, pour servir d'exemple, celles qui se trouvent au mois de janvier :

Luna egyptiaca jan. I. IIII. V. VIII. XV.
Mensis jan. habet dies XXXI.
Luna trigesima.
Epactas Θ *: Concurrentes* Γ.
Principium Jani sanctit tropicus Capricornus.
Jani prima dies et VII^{a} *fine timetur.*
Nox horas quindecim,
Dies habet decem.
Prima luna embolismi.

Ces mentions, sauf quelques-unes, se rencontrent dans les anciens computs, en particulier dans celui de Bède. On les signale encore pour la plupart dans les calendriers populaires.

Le rédacteur de notre Martyrologe a assigné aux mois solaires et aux mois lunaires le même nombre de jours qu'on leur assigne aujourd'hui ; il a noté les mois embolismiques *(prima luna embolismi)*, c'est-à-dire les sept mois ajoutés pendant le cycle de 19 ans pour faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire ; il a marqué la longueur relative du jour et de la nuit, selon les saisons [1] ; enfin il n'a pas manqué de rappeler les vers barbares employés par le Moyen-Age pour désigner les jours néfastes des différents mois. Chacun de ces vers indique deux jours néfastes : le premier se compte à partir du commencement du mois et le second à partir de la fin en remontant.

[1] Notre manuscrit contient plusieurs erreurs de chiffres, fautes évidentes du copiste. Ainsi le mois de janvier aurait 10 heures de jour et 15 de nuit, c'est-à-dire une journée de 25 heures ; février a 16 heures de nuit et 8 de jour, au lieu de 14 de nuit et 10 de jour, ce qui est la bonne leçon ; octobre n'a que 30 jours ; décembre enfin a 18 heures de nuit et 6 de jour, et cela peut être vrai pour l'Angleterre où vivait Bède, mais ne l'est pas pour nous.

En janvier, c'est le 1er et le 25e jour qui sont fatals :

Jani prima dies et septima fine timetur.

Bède va même jusqu'à dire les heures spécialement dangereuses : pour le mois de janvier par exemple, ce serait la première heure du 1er jour de l'an et la cinquième du 25 janvier.

En février, le 4e et le 26e jour sont à craindre,

Ast Februi quarta est, precedit tertia finem.

Le 1er jour de mars tue, et le 28e est également funeste,

Martii prima necat, cujus de cuspide quarta est.

Le 10 et le 20 avril sont aussi redoutables,

Aprilis decima est, undeno a fine timetur.

Le 3e jour de mai est un loup et le 25e un serpent,

Tertius est maio lupus, est et septimus anguis.

En juin, il faut se garer du 10e et du 16e jour,

Junius in deno, quindeno a fine salutat.

Juillet a comme néfastes les 13e et 23e jours,

Tredecimus Julii decimo minuit ante kalendas.

Le 1er et le 30 août sont à fuir comme le scorpion,

Augusti nepa prima fugat de fine secunda.

En septembre, il faut se méfier du 3e et du 21e jour,

Tertia septembris vulpis ferit a pede denam.

Le 3e et le 22e jour d'octobre sont comme un glaive menaçant,

Tertius octobris gladius decimum ordine nectit.

Le 5 et le 28 novembre sont dangereux comme la pointe d'un poignard,

Quinta novembris acus, vix tertia mansit in urna.

Enfin décembre, le douzième mois, donne comme malfaisants le 12e et le 22e jour,

Dat duodena cohors septem, inde decemque decembris.

On se demandera sans doute ce qu'on entendait par ces jours néfastes, et d'où en provenait la liste. Autrefois, chez les Romains, les jours néfastes étaient ceux où il était défendu de rendre la justice et qui avaient été marqués par un deuil national ou par quelque calamité publique [1]. La liste que nous venons de publier est la même que celle de Bède, qui se retrouve très souvent dans les martyrologes et les calendriers postérieurs. Au Moyen-Age, on avait perdu le souvenir de ce qu'avaient été à l'origine les jours néfastes; mais on avait conservé pour eux une appréhension traditionnelle.

C'est à une croyance du même genre que se rattache l'indication dans notre manuscrit des *lunes égyptiennes*. Chaque mois renferme trois ou quatre de ces lunes, que l'on regardait comme pernicieuses. Mais, à la différence des jours néfastes, désignés par les vers que nous venons de publier et soumis à une règle fixe pendant toute la durée du Moyen-Age, les jours, ou les lunes égyptiennes, comme les appelle notre manuscrit, variaient suivant les divers pays et les diverses époques. Ils n'étaient considérés comme funestes que pour certains actes de la vie privée, et cette croyance était le produit d'observations particulières, telles que l'étude des constellations réputées malfaisantes, ou bien les pronostics tirés de certaines combinaisons

[1] M. Loiseleur, dans le tome XXIII des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, en 1873, a étudié *les jours égyptiens et leurs variations dans les calendriers du Moyen-Age*, et ce sujet a été repris par M. Guissard dans le tome V des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*, 1882.

de nombres. C'est ce qui explique les variantes qui existent entre les listes des jours égyptiens dans les différents manuscrits. Un livret du XVIe siècle, intitulé *Les jours et heures périlleux de l'année, révélez par l'Ange au bon sainct Job* (Bibl. nat. Z. 2122, F. 3), a pour titre d'un de ses chapitres : « S'ensuyvent les jours périlleux ésquelz ne fait rien bons commencer, » et à la suite est une liste de 31 de ces jours périlleux. Notre martyrologe en signale 32 [1], comme le manuscrit Arundel n° 220 du Musée britannique ; d'autres listes en citent jusqu'à 44. Les quantièmes eux-mêmes sont rarement identiques. « Lorsqu'une suite d'observations avait montré que tel jour égyptien était inoffensif ou ne s'était trahi que par d'heureuses influences, les astrologues inclinaient nécessairement à le rayer de la liste fatale, à laisser sa place vide ou à lui en substituer un autre moins bien noté sur leurs tablettes. » (Loiseleur, *loc. cit.*, p. 48).

Nous reproduisons la liste de notre manuscrit :

en janvier,	les lunes égyptiennes	étaient	les 1er, 4, 5, 8 et 15
en février,	—	—	17, 28 et 29
en mars,	—	—	15, 16, 17 et 18
en avril,	—	—	8, 17 et 20
en mai,	—	—	5, 12 et 16
en juin,	—	—	5, 6 et 7
en juillet,	—	—	16, 18 et 27
en août,	—	—	19, 20 et 21
en septembre,	—	—	5 et 30
en octobre,	—	—	6
en décembre,	—	—	29.

Restent enfin différentes indications concernant les *épactes*, les *concurrents* et les *signes du zodiaque*.

[1] La liste que nous publions ne porte que 31 lunes égyptiennes, mais les indications astronomiques du mois de novembre font défaut.

Ce que notre Martyrologe appelle *épactes* est désigné par les Bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates* sous le nom de *réguliers lunaires*. Ceux-ci sont des nombres invariables attachés à chaque mois de l'année, lesquels, ajoutés aux véritables épactes, font connaître sur quel quantième de la lune tombe le 1er du mois. Les computistes, qui commencent l'année lunaire en janvier ou en mars, donnent 9 comme régulier à janvier, 10 à février, 9 à mars, 10 à avril, 11 à mai, 12 à juin, 13 à juillet, 14 à août, 16 à septembre et octobre, 18 à novembre et décembre.

A Chartres, les réguliers lunaires, c'est-à-dire les épactes de notre Martyrologe, étaient pour les huit premiers mois de l'année les mêmes que ceux que nous venons d'indiquer ; mais ceux des quatre derniers mois étaient différents : le régulier de septembre et d'octobre, d'après notre manuscrit, est 5 au lieu de 16 ; celui de novembre et de décembre est 7 au lieu de 18. D'où venait cette différence ? C'est qu'à Chartres, comme autrefois en Egypte, on commençait l'année lunaire en septembre, quatre mois plus tôt que dans les comput généralement adoptés aujourd'hui. Cette coutume n'était pas spéciale aux Chartrains, puisque Bède la signale déjà (col. 705) ; pourtant elle n'était pas ordinaire, et il faudrait en tenir compte si l'on avait à dater des chartes données dans notre pays en ces derniers mois de l'année.

La manière dont notre Martyrologe compte les *réguliers solaires* qu'il appelle *concurrents* a aussi sa particularité. Les réguliers solaires sont des nombres invariables attachés à chaque mois de l'année, lesquels, ajoutés aux véritables concurrents, servent à déterminer sur quel jour de la semaine tombe le 1er du mois. Ces nombres étaient, selon les Romains, pour janvier 2, pour février et mars 5, pour avril, mai, juin 1, 3, 6, pour juillet, août, septembre 1, 4, 7, pour octobre, novembre, décembre 2, 5, 7.

A Chartres, c'était les mêmes nombres qu'ailleurs, sauf pour janvier et février, auxquels on donnait comme réguliers solaires 3 et 6.

C'est ce que montre notre Martyrologe, confirmé par la poésie de Fulbert sur les Signes du comput. Cette différence, qu'on pourrait croire insignifiante, a néanmoins son importance : elle prouve en effet que, si on commençait à Chartres l'année lunaire en septembre, on y commençait l'année solaire et civile en mars [1]. Lorsque Fulbert et l'auteur du Martyrologe ajoutaient leurs réguliers 3 et 6 au concurrent 1 de l'an 1000, ils trouvaient comme premiers jours de janvier et de février le mercredi et le samedi : nous au contraire, en employant les réguliers 2 et 5, nous trouvons le mardi et le vendredi ; ce n'est qu'en 1001 que le concurrent 2 ajouté aux réguliers 2 et 5 donne comme premiers jours de janvier et de février le mercredi et le samedi. Ainsi ces mois qui sont pour nous de l'an 1001 étaient de l'an 1000 pour les Chartrains contemporains de Fulbert ; l'année 1001 ne commençait pour eux qu'au mois de mars.

Nous ne reviendrons pas sur les vers relatifs aux différents *signes du zodiaque ;* nous en avons parlé plus haut : mais nous relèverons les autres indications liturgiques et astronomiques semées dans les marges du Martyrologe.

On voit d'abord, inscrits en lettres rouges dans les marges, de nombreux chiffres en caractères romains ; ce sont les *Nombres d'or* du cycle de 19 ans.

Notre Martyrologe mentionne aussi, comme celui de Bède, le commencement des mois égyptiens, au jour où il tombe : il fixe le

6^e	mois	Mechir,	au 26 janvier
7^e	—	Phanemoth,	— 26 février
8^e	—	Pharmuthi,	— 28 mars
9^e	—	Bacho,	— 24 avril
10^e	—	Pauni,	— 26 mai

[1] M. Pfister en a déjà donné la preuve dans ses *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. XXXVIII.

11e	mois	Episi,	au 25 juin
12e	—	Mesore,	— 26 juillet
1er	—	Thoth,	— 29 août
2e	—	Paophi,	— 28 septembre
3e	—	Athir,	— 28 octobre
4e	—	Choeac,	— 27 novembre
5e	—	Tybi,	— 28 décembre.

Le tiers de ces dates diffère, sans doute par la faute des copistes, de celles qui sont assignées par Bède.

Enfin l'on trouve, au rang qui leur revient, le commencement et la fin des embolismes ou des mois lunaires intercalaires, les débuts des saisons, la durée des jours caniculaires qui s'étend du 16 juillet au 26 septembre, les solstices, les équinoxes, les entrées du soleil dans les douze signes du zodiaque[1], les dates extrêmes des lunes de Pâques et de la Pentecôte, etc. En un mot, notre Martyrologe avait été l'objet de soins spéciaux, et renfermait tous les renseignements propres aux calendriers liturgiques.

[1] Dans notre manuscrit, au 17 avril, on voit en marge la rubrique suivante : *Sol in Taurum*. Or on lit dans l'épitaphe de Fulbert :

> Ingressurus erat Phœbus post lumina septem
> Taurum, cum mœstum deseruit populum ;

ce qui indique le 10 avril comme date de la mort du prélat chartrain. Cette date est précisément celle que fournissent tous les Nécrologes. Souchet, dans son *Histoire du Diocèse de Chartres*, t. II, p. 236, s'est exprimé ainsi à ce sujet : « L'épitaphe » disant que le soleil devoit entrer sept jours après au signe du Taureau, qui se » faisoit lors le 11e ou 12e d'avril, auparavant la réformation du calendrier, il faut » nécessairement conclure que ce fut le 4 d'avril que Fulbert partit de ce monde, et » non le 4 des ides qui tombe le 10 du même mois. » C'est là, comme le montre notre Martyrologe, une grave erreur de l'historien chartrain.

La partie hagiographique de notre Martyrologe est la reproduction de l'œuvre d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés au IXe siècle.

Au début se lit le prologue : *Incipit prologus*. C'est la lettre d'Usuard à Charles le Chauve, commençant par ces mots : *Domino regum piissimo Karolo, Usuardus indignus sacerdos ac monachus...* Suit (f° 8 r°) un morceau tiré de saint Augustin sur les fêtes des saints : *Festivitates sanctorum apostolorum seu martyrum :* c'est Usuard lui-même qui a mis cette page de saint Augustin en tête de son travail et on la retrouve dans tous les Martyrologes. Enfin (f° 8 v°) on lit : *Incipit martyrogium* (sic) *per anni circulum*, et le jour initial est le 24 décembre, veille de Noël, comme dans les Nécrologes et les autres Martyrologes chartrains.

Nous avons soigneusement confronté notre texte avec celui d'Usuard, publié par les Bollandistes et par dom Bouillard, et nous y avons constaté un certain nombre de variantes ou d'additions importantes : elles ont presque toutes rapport aux saints locaux.

Notons d'abord, au sujet de l'Évangélisation de l'Église de Chartres, que, dans le martyrologe chartrain, comme dans celui d'Usuard, saint Savinien et saint Potentien sont envoyés par un pontife romain, *a pontifice Romano*. Quel est ce pontife? Les martyrologes subséquents, comme celui de Josaphat, nommeront sans hésiter saint Clément; la Légende de saint Savinien ira plus loin et désignera saint Pierre lui-même. Mais, au XIe siècle, du temps de Fulbert, on n'affichait pas une pareille antiquité. Dans l'ignorance où l'on était du nom du pape qui avait envoyé saint Savinien et saint Potentien on s'en rapportait au dire d'Usuard qui ne précise rien. Ne serait-ce pas une preuve qu'alors, dans notre église, on ne pensait pas encore, comme on le fit un siècle plus tard, à l'évangélisation apostolique? Si on eût pu se faire gloire de remonter jusqu'à saint Pierre ou à saint Clément, n'aurait-on pas inséré les noms de l'un ou l'autre de ces deux papes dans le Mar-

tyrologe : on a fait des changements et des additions au texte d'Usuard sur d'autres points, aurait-on craint de le modifier sur celui-là ?

Remarquons encore à ce sujet que, au XIV des kalendes de novembre, on a ajouté, plus tard, dans la marge, cette mention : *Apud Senones, [natalis] sanctorum martyrum Potentiani, Altini et Eodaldi.* Ces trois saints sont les propres disciples de saint Savinien. Le second, saint Potentien, était déjà désigné plus haut : on répète ici son nom, et sans indiquer cette fois qu'il ait été envoyé par saint Clément ou par un pontife romain quelconque. Cette addition pourtant semble postérieure à la grande Passion de saint Savinien, puisqu'elle réunit les saints qui, d'après cette Passion, travaillèrent de concert avec le grand pontife de Sens.

On rencontre dans notre Martyrologe presque tous les saints chartrains, et d'abord les *Évêques*. Ainsi, la veille des ides de mars (le 14 mars), c'est saint Lubin : *Carnotis, depositio sancti Leobini episcopi et confessoris.* Usuard ne l'avait pas mentionné à cet endroit, mais seulement au 15 septembre, et de cette manière : *Carnoto, sancti Leobini episcopi.* Notre manuscrit avait d'abord reproduit à la même date cette simple ligne, mais une main plus récente, quoique fort peu postérieure, l'a transformée ainsi à l'aide de grattages : *Carnoto, translatio sancti Leobini episcopi.* Ce qui nous apprend qu'il y eut jadis deux fêtes à Chartres en l'honneur de saint Lubin, l'une au jour de sa mort, le 14 mars, l'autre le 15 septembre, à l'occasion de sa translation [1]. Ce même fait est d'ailleurs signalé par la Vieille Chronique : *Festivitas [sancti Leobini] bis in anno in nostra ecclesia Carnotensi celebratur (Cart. de N.-D. de Chartres, p. 7.)*

Nous apprenons encore par là un autre détail important : c'est que le véritable jour de la mort de saint Lubin n'est pas celui que l'on a

[1] La Fête de la Translation est la seule qui ait persisté ; on l'a rejetée au 16 septembre à cause de l'Octave de la Nativité de la Vierge.

coutume d'adopter. Les Bollandistes et le *Gallia christiana* disent que le saint évêque de Chartres mourut le 15 septembre, jour où l'on célébrait sa fête : c'est une erreur. Notre Martyrologe, qui emprunte à son antiquité et à son origine chartraine une autorité irréfragable dans cette question locale, place la *depositio* ou la mort de saint Lubin au 14 mars, et ne mentionne au 15 septembre que sa translation. Le Martyrologe qui se trouve à la Bibliothèque de Chartres sous le n° 28 et qui a été composé au XIIIe siècle, confirme celui dont nous nous occupons et fixe à cette même date la *translatio*. Cette translation est certainement antérieure à la seconde moitié du IXe siècle : en effet, non-seulement elle est citée par Usuard qui écrivait en 875, mais elle l'est aussi par Wandalbert, moine de Prüm, qui nous a laissé un Martyrologe en vers composé en l'année 848. En quoi consista-t-elle? On sait qu'avant la Révolution le chef vénérable de saint Lubin était conservé de temps immémorial dans la cathédrale de Chartres : tout porte à croire que la fête du 15 septembre est la commémoration de la translation de ce chef qui, enlevé de l'église de Saint-Martin-au-Val où saint Lubin était enterré, aurait été transporté avant 848 dans la cathédrale de Chartres. Pendant tout le Moyen-Age, il y eut de nombreuses inventions et translations de reliques, dont le souvenir fut consacré par l'institution de fêtes annuelles; ces fêtes rejetèrent dans l'ombre les fêtes antiques et déjà tombées en désuétude que l'on avait jadis fixées au jour de la mort : elles les remplacèrent complètement. C'est ce qui arriva pour saint Lubin. La fête de sa translation resta seule et passa peu à peu pour celle de sa mort.

Au 1er août, on trouve la mention de l'évêque Béthaire : *Carnotis, natalis beati Betharii, ipsius civitatis episcopi, in miraculis gloriosi.* La fête du saint pontife n'est pas signalée par Usuard : elle a d'ailleurs été ici ajoutée en marge. Souchet dit que Béthaire mourut peut-être le 2 août : il se trompe, et tous les autres historiens chartrains avec lui; car c'est au 1er août que notre Martyrologe, qui doit dans ce cas faire loi, fixe le *natalis dies* de cet évêque. Plus tard, cette fête a été re-

poussée au jour suivant, sans doute à cause de celle de Saint Pierre-aux-Liens : il n'en reste pas moins vrai que notre manuscrit apporte une précision dont il faut tenir compte [1].

Au VIII des calendes d'octobre (24 septembre), à la fin de la liste des saints, l'auteur du manuscrit a écrit ces mots : *Item, sancti Solemnis, episcopi.* Cet évêque n'est point cité dans Usuard, et l'addition faite par le copiste de notre Martyrologe, sans doute d'après les traditions locales, prouve que la fête de saint Solemne était déjà célébrée le 24 septembre avant le XIe siècle. Depuis longtemps, on l'a, comme pour les évêques nommés plus haut, rejetée au lendemain, 25 septembre, et on la célèbre encore à cette date aujourd'hui : c'est peut-être à cause de la fête de la Conception de saint Jean-Baptiste qu'on l'a ainsi transférée. Il faut remarquer que l'on ne parle point ici des relations de Solemne avec Clovis : d'autres Martyrologes pourtant, qui se sont inspirés de sa légende, affirment qu'il fut l'un des catéchistes de Clovis et même qu'il le baptisa avec 370 hommes de sa noblesse. Le silence de notre manuscrit sur ce point peut faire supposer que la légende de saint Solemne est postérieure, et que les Bénédictins *(Hist. litt.* VII, 607) ont eu raison de la regarder comme une œuvre des dernières années du XIe siècle.

Aux nones d'octobre (7 octobre), on lit : *Civitate Carnotis, inventio corporis sancti Caletrici, ipsius civitatis episcopi.* C'est l'Invention du corps de saint Calétrie, laquelle n'est pas mentionnée par Usuard ; mais elle se trouve à la même date du 7 octobre dans le Martyrologe n° 28 de la Bibliothèque de Chartres. De nos jours, elle a été reportée au 8 octobre, à cause de la fête de saint Serge et saint Bache qui tombe le 7 [2]. Quelques historiens chartrains ont commis la même erreur

[1] Fisquet, dans sa traduction du *Gallia christiana*, dit que le Martyrologe de Chartres fait mention de saint Béthaire au 2 février ; nous n'avons rien trouvé qui justifiât cette assertion.

[2] Saint Calétric avait été enterré dans la chapelle de l'Évêché, dédiée alors à

pour saint Calétric que pour saint Lubin : ils ont indûment placé, d'après les Bréviaires, le jour de sa mort au 7 octobre, jour de son invention. En réalité, Calétric mourut le 4 septembre. L'erreur que nous signalons est déjà fort ancienne. On sait qu'en 1703, lorsque l'on démolit la chapelle de Saint-Nicolas, anciennement de Saint-Serge-et-Saint-Bache, qui était à l'entrée de l'Évêché, on a retrouvé sous le maître-autel le sarcophage de saint Calétric. D. Mabillon et le chanoine Estienne échangèrent alors sur cette importante découverte archéologique une correspondance intéressante, dont les pièces sont conservées à la Bibliothèque de Chartres et aux Archives départementales d'Eure-et-Loir [1]. On lit sur le couvercle du sarcophage une antique inscription du VIe siècle qui fixe la mort de Calétric au 4 septembre : *Pridie nonas septembris vitam transportavit in coelis.* L'inscription a été grattée, et on lui a substitué, à coups de ciseaux, ces mots : *Nonas octobris vitam transportavit in coelis.* Cette prétendue correction dut être faite peu après l'Invention signalée par notre Martyrologe : celui-ci en effet n'indique pas de fête pour le 4 septembre, jour de la mort de saint Calétric ; on n'en célébrait donc déjà point : on avait déjà décidé de la joindre à celle de l'Invention et de regarder le jour de la découverte des reliques comme celui de la mort. C'est ainsi qu'on agit plus tard pour saint Aignan, et nous avons vu qu'on avait fait de même pour saint Lubin.

Deux autres évêques sont encore cités dans notre Martyrologe, mais leurs noms ne furent pas conservés dans les Martyrologes char-

saint Serge et saint Bache. Ce fut là qu'on découvrit son corps antérieurement à 1028, puisque cette invention est relatée dans notre manuscrit. Nous devons faire remarquer que le 7 octobre, jour où l'on fixa la découverte du corps du saint évêque, est précisément le jour où l'on célébrait la fête de saint Serge et saint Bache, patrons de la chapelle où reposait Calétric. Il y a là une coïncidence singulière, que nous laissons à d'autres le soin d'expliquer.

[1] Ce sarcophage ne fut pas détruit ; il est actuellement déposé dans une des chapelles de la crypte de la cathédrale de Chartres.

trains postérieurs, et l'un de ces prélats seulement a reçu, et encore dans ces derniers temps, le titre de saint.

Ces pontifes sont Rodolphe, successeur d'Eudes comme évêque de Chartres (1004-1006), et saint Fulbert, qui siégea après lui de 1006 à 1028. Le premier, Rodolphe, est mentionné en ces termes, le jour des ides de juillet (15 juillet) : *Eadem die, obiit Rodulfus episcopus, ecclesiasticae disciplinae cultor admodum strenuus, et rerum fratrum instructor sedulus tutorque ferventissimus, omni morum honestate preclarus.* Cette notice a été ajoutée par une main différente, mais contemporaine de celle qui a copié tout le manuscrit, par conséquent très peu de temps après la mort de Rodolphe. Faut-il conclure de son inscription au Martyrologe après les saints des ides de juillet que l'on regardait alors cet évêque lui-même comme un saint ? C'est probable : on n'ajoutait pas à la légère des noms nouveaux au catalogue officiel d'une église ; l'Évêque et le Chapitre n'auraient pas toléré qu'un simple écrivain imposât à la vénération de tous un personnage qui, de l'opinion de tous, ne l'aurait pas mérité. D'ailleurs, il y avait un espace blanc et libre au Nécrologe sous la date des ides de juillet, et rien n'empêchait d'y transcrire la notice que nous venons de citer, si l'on n'avait eu une raison particulière de la mettre en meilleure place. Il est vraisemblable que ce fut Fulbert, ami de Rodolphe, sous les yeux de qui le manuscrit fut exécuté, qui ménagea cette gloire à son prédécesseur. La même notice fut encore insérée dans un autre Martyrologe chartrain copié sur le nôtre : il est vrai qu'ensuite on la passa sous silence [1], mais ce fait s'est présenté pour un autre de nos prélats. Ainsi Gislebert fut inscrit, dans le Martyrologe n° 150 de la Bibliothèque de Chartres, au III des nones de janvier, en ces termes : *Ipsa die, obitus domini Gisleberti, episcopi Carnotensis;* mais nul autre Martyrologe, pas même celui que nous étudions, ne lui a fait cet honneur.

[1] A partir du XIIe siècle, cette notice ne fut plus inscrite au Martyrologe, mais on la reproduisit textuellement dans tous les Nécrologes du Chapitre.

Quoi qu'il en soit de Rodolphe, et si l'on peut mettre en doute que son insertion passagère dans notre Martyrologe équivaille à une canonisation, depuis tombée dans l'oubli, il en va tout autrement pour Fulbert. Il est évident que l'intention de ses contemporains, en intercalant son obit dans le Martyrologe, était de le proclamer saint. Ils ne l'ont point ajouté à la suite des saints du 10 avril, jour de sa mort, parce que le manuscrit était déjà copié en entier : ils ont, sans crainte de couper le texte, inséré plusieurs folios consacrés à sa glorification ou plutôt à sa béatification. De ces folios additionnels il en reste deux : dans l'étude qui leur sera spécialement consacrée, nous examinerons s'il y en avait un plus grand nombre et combien. Qu'il nous suffise ici de remarquer que le premier de ces folios est tout entier consacré à l'*obit* de Fulbert, tandis que le second est occupé par une grande miniature représentant Fulbert prêchant son peuple dans sa Cathédrale. Nous étudierons cette miniature et ce texte au point de vue archéologique, nous ne les considérons ici qu'au point de vue hagiographique. Tout prouve que les auteurs de cette pompeuse insertion ont voulu ranger l'illustre Fulbert parmi les saints. Ces auteurs on les connaît : Sigon, l'un des disciples chéris de Fulbert, et André de Miei, qui, sous la direction de Sigon, exécuta les miniatures. Deux vers latins qui suivent le texte de l'obit les nomment tous deux expressément. Ce n'est pas sans un dessein bien prémédité que Sigon, pénétré de vénération pour son glorieux maître, lui consacra ce *tumulus* (c'est ainsi qu'on appelait les éloges funèbres), et surtout qu'il l'intercala dans le Nécrologe, à la date même du 10 avril, jour de la mort de Fulbert. Les premiers mots de l'obit : *Hac die migravit ad Dominum bonus pater*, ressemblent aux premiers mots des notices des saints. Il y a là une trace de culte indubitable, et ce qui la rend plus importante, presque contemporaine. Les Bollandistes n'en demandent pas plus pour insérer dans leurs *Acta* les personnages morts en odeur de sainteté.

Notre manuscrit nous donne donc les premiers titres et les plus

importants pour accoler au nom de Fulbert l'épithète de saint. Ces titres jusqu'ici on les ignorait, et c'est pourquoi on lui contestait toujours cette qualité : désormais on devra, ce nous semble, la lui accorder sans hésiter.

Ce fait de la sainteté de Fulbert, si évidemment proclamé par Sigon dans notre manuscrit, a rencontré d'autres témoins, et de très anciens aussi. La plupart de ses disciples en parlaient comme d'un saint après sa mort [1]. La tradition populaire lui prêtait des miracles à son lit de mort, et assurait que, dans une maladie, la sainte Vierge l'avait visité et nourri de son lait divin. A Poitiers, où il avait été trésorier de l'église Saint-Hilaire, sa mémoire était vénérée encore au XIIe siècle. A cette époque, on le peignit avec le nimbe autour de la tête sur l'une des fenêtres de l'église Saint-Hilaire. Ce portrait si curieux a été découvert en 1873 [2].

Plus tard la réputation de science de Fulbert éclipsa légèrement son renom de sainteté, mais sans jamais le détruire. On ne porta plus son nom dans les Martyrologes et dans les calendriers des Missels : on ne fit plus sa fête ; néanmoins on ne l'oubliait pas ; on s'obstinait à lui attribuer, par une erreur qu'implique en partie la vénération dont il était l'objet, la construction de la cathédrale actuelle comme celle de la crypte. Enfin, vers le milieu du XVIIe siècle, on lui rendit quelques traces de culte. Mgr de Neufville le représente au frontispice de son Missel avec ces mots *sanctus Fulbertus*, cependant que Mgr de la Rochepozay, fidèle à la tradition de l'église de Poitiers, insérait le nom de notre prélat dans les litanies du diocèse poitevin, et que le bréviaire de cette église le fêtait au 10 avril. De nos jours, sur la demande de M. l'abbé Pie, plus tard évêque de Poitiers et

[1] Déjà, de son vivant, Bernard d'Angers lui dédiait son récit des miracles de sainte Foy, dans ces termes : *Sanctissimo atque hominum doctissimo, Carnoteno Fulberto.*

[2] Voir *Un portrait de Fulbert au XIIe siècle*, par Ad. Lecocq. (*Mém. de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir*, tome VI).

cardinal, Rome accorda au diocèse de Chartres la permission de célébrer sa fête également au 10 avril; plus tard on lui dédia dans la crypte une chapelle et un autel dont l'évêque de Poitiers fit les frais. C'est ainsi que le culte, rendu à ce savant pontife par Sigon d'abord, a trouvé enfin son épanouissement et sa consécration officielle après neuf siècles.

Des évêques venons aux saints locaux nommés dans notre Martyrologe.

Il en est un qui, dès l'abord, attire notre attention, c'est saint Prest. Au VII des calendes de juin (26 mai), on lit ces lignes, empruntées d'ailleurs par le copiste chartrain au Martyrologe d'Usuard : *Territorio Autissiodorensi, passio sancti Prisci, cum ingenti multitudine;* puis, au XVII des calendes de novembre (16 octobre), se trouve cette nouvelle mention, ajoutée au texte du moine de Saint-Germain-des-Prés par la même main qui a écrit tout le manuscrit : *Carnotis, natalis sancti Prisci, martiris, super fluvium Audurae.* Dans un endroit comme dans l'autre, il s'agit d'un saint Prest, martyr; mais est-ce le même personnage? Jusqu'à présent, on l'a toujours pensé. Mgr Pie, dans sa *Notice sur saint Prest* [1], dom Viole, au XVIIe siècle, dans son étude sur le même sujet [2], les historiens locaux comme Souchet, les bréviaires et les légendaires chartrains depuis le milieu du XIIe siècle ont identifié le saint Prest d'Auxerre et celui des rives de l'Eure.

On a raconté que ce saint avait été martyrisé sous Aurélien, dans le territoire d'Auxerre, et que plus tard, au VIe siècle, une grande

[1] *Office pour la fête de saint Prest, martyr, précédé d'une notice historique sur ses reliques et celles de ses compagnons.* Chartres, Garnier, 1841, in-12.

[2] On conserve aux Archives d'Eure-et-Loir (G. 442) un manuscrit autographe de D. Viole, ainsi intitulé : *Le célèbre et insigne martyre de saint Prest et de ses compagnons au diocèse d'Auxerre, et les diverses translations de leurs saintes reliques, recueilli par D. G. Viole, religieux de la congrégation de Saint-Maur.*

partie de ses reliques avaient été transférées, pour être soustraites aux guerres de l'Auxerrois, dans le pays chartrain, et qu'elles avaient été apportées près de Chartres dans un village assis sur les bords de l'Eure. D'après la légende généralement adoptée, saint Prest lui-même aurait apparu en songe à l'évêque de Chartres, Ethère, et l'aurait informé de l'arrivée de ses reliques et de son désir qu'on lui construisît un oratoire dans le lieu où les religieux d'Auxerre les avaient déposées. On présumait que cette translation s'était faite le 16 octobre, tandis que le martyre avait eu lieu le 26 mai, et on expliquait ainsi pourquoi la dernière de ces dates était fêtée à Auxerre alors que la première l'était à Chartres.

La légende sur laquelle est basée cette identification n'a pas laissé de trace dans notre Martyrologe. En effet, les deux mentions hagiographiques ne font pas allusion l'une à l'autre, chose étonnante et difficilement explicable si elles concernent le même saint. Dans cette hypothèse, la seconde au moins, qui ne se trouve pas dans Usuard et qui a été ajoutée par le copiste chartrain, devrait se référer à la première. Il n'en est pas ainsi : au contraire, toutes deux sont conçues comme si elles visaient des personnes différentes. Au 26 mai, Usuard a écrit *passio sancti Prisci;* au 16 octobre, où l'on devrait lire d'après la légende *translatio sancti Prisci*, on trouve *natalis sancti Prisci martyris*, c'est-à-dire une fête semblable à l'autre [1]. On appelait indifféremment *natalis* ou *passio* le jour où un saint était monté au ciel par le martyre : si donc nous rencontrons à une date *passio sancti Prisci* et à une autre *natalis sancti Prisci martyris*, c'est qu'apparemment il ne s'agit pas du même saint et que, au lieu d'un seul saint Prest, il y en a deux.

Les circonstances de lieu confirment cette conjecture. Le premier texte dit clairement qu'un saint Prest fut martyrisé dans le territoire

[1] La même leçon *Carnotis, natalis sancti Prisci martyris* se retrouve encore, au commencement du XIIe siècle, à la date du 16 octobre, dans un Martyrologe provenant de l'abbaye de Josaphat près Chartres (Bibl. nat., ms. lat. 10 104).

d'Auxerre avec une grande multitude : le second dit non moins clairement qu'un saint Prest mourut à Chartres ou dans le pays chartrain, sur la rivière d'Eure ; du moins il nous semble qu'on ne peut donner un autre sens à cette phrase : *Carnotis, natalis sancti Prisci, martyris, super fluvium Audurae.* En tout cas, on ne peut voir ici la translation à Chartres d'un saint martyrisé à Auxerre.

Que conclure de ces deux mentions si disparates? C'est qu'au XIe siècle on n'identifiait pas encore les deux saints Prest : le dernier était regardé comme indigène, mais il n'avait point d'histoire; on ne savait rien sur lui, sinon peut-être que saint Ethère avait eu révélation du lieu où étaient ses reliques, comme le dit la première partie de la *Vieille chronique.* Au contraire, on possédait une grande légende sur saint Prest d'Auxerre. Quoi de plus naturel que de prêter au premier l'histoire du second et de supposer que le même saint Prest martyrisé à Auxerre avait été transporté sous Ethère dans un village situé près de l'Eure et non loin de Chartres? C'est ce que firent les légendaires postérieurs à notre Martyrologe, tandis que ceux qui lui sont antérieurs, quand ils racontent l'histoire de saint Prest et de ses compagnons, se taisent sur leur translation dans notre pays.

D'ailleurs, les réeits de la translation d'Auxerre à Chartres, qui ne se trouvent, disons-le en passant, que dans les bréviaires chartrains, présentent une confusion qui accuse chez leurs auteurs une grande ignorance [1]. Est-ce saint Eman ou saint Ethère qui eut révélation du lieu où étaient les reliques de saint Prest? Est-ce saint Prest ou l'un de ses compagnons qui apparut au pontife chartrain? Souchet lui-même s'est rendu compte de l'obscurité de ces récits. Il déclare (tom. I, p. 411) ne pouvoir en une chose si obscure découvrir la vérité, et n'accorde qu'une médiocre autorité aux légendes qui identifient notre saint Prest

[1] Le plus ancien de ces récits se lit dans le manuscrit 364 de la Bibliothèque de Chartres. Il paraît avoir été composé vers la fin du XIIIe siècle. Son auteur s'est inspiré de la légende auxerroise, où il est raconté que le lieu dans lequel se trouvaient les reliques de saint Prest d'Auxerre, fut miraculeusement révélé à l'évêque saint Germain.

avec celui d'Auxerre. Nous ferons comme lui; nous aimons mieux nous en rapporter à notre Martyrologe, d'après lequel saint Prest de Chartres est différent de saint Prest d'Auxerre, ce qui enlève à notre saint toute histoire, mais nous donne un saint local de plus. C'est un résultat assez intéressant pour l'hagiographie chartraine.

Notre Martyrologe contient encore les noms de deux autres saints chartrains, saint Eman et sainte Soline, qui ne sont pas cités par Usuard.

Le premier est inscrit au XVII des kalendes de juin (16 mai), en ces termes : *In territorio Carnotensi, natalis sancti Emani, martyris.* On ne dit point le lieu où il fut martyrisé (on sait que ce fut près d'Illiers), et l'on ne mentionne pas la translation de ses reliques. Cette dernière omission du Martyrologe pourrait faire croire que le corps de saint Eman ne fut transporté à Chartres qu'après le XIe siècle. D'ailleurs la légende primitive de ce saint ne parlait pas non plus de cette translation; c'est un auteur postérieur qui l'a racontée dans un alinéa ajouté à la passion.

Sainte Soline est signalée le XVI des kalendes de novembre (17 octobre) : *Carnotis, sanctae Solinae, virginis.* On la fête encore en ce jour à Chartres, dans l'église de Saint-Pierre, qui revendique l'honneur de posséder quelques-unes de ses reliques. C'est une sainte que son nom et sa légende rendent bien gracieuse. Soline serait venue de Poitiers dans toute la fleur de sa jeunesse et de sa virginité et aurait cueilli la palme du martyre dans le pays chartrain. Son culte en effet se retrouve très anciennement dans les monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-Père de Chartres. Dans l'abbaye de Saint-Père, on célébrait plusieurs fêtes en son honneur. Il y en avait une, le 3 mars, à l'anniversaire du retour de ses reliques d'Auxerre[1];

[1] Les moines de Saint-Père, au temps des invasions normandes, s'étaient réfugiés dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, emportant avec eux les reliques de sainte Soline.

une autre, le 27 août, à l'occasion d'une seconde translation[1] ; enfin la troisième, le 17 octobre, jour où la sainte était morte.

Il n'existe, à la Bibliothèque de Chartres, aucun manuscrit contenant une ancienne *passio* de sainte Soline : sa légende ne se rencontre que dans un projet de Bréviaire fait en 1741 et dans un *kalendarium vetus* auquel on travailla en 1477 et en 1603. Ces manuscrits renferment sur la vie de sainte Soline des récits remplis de fictions et de contradictions.

L'église de Poitiers n'est pas plus riche que celle de Chartres en documents primitifs, en traditions précises sur l'origine et la mort de notre sainte. Il n'y a rien de plus ancien sur elle que la simple mention de notre Martyrologe. Or, qu'on le remarque, il n'y est point dit que Soline fût originaire de Poitiers ni qu'elle eût été martyrisée à Chartres.

L'abbé Hénault, dans ses *Origines chrétiennes*, p. 414, signale un Martyrologe de l'abbaye de Saint-Père (Bibl. comm. de Chartres, n° 52), qui daterait du XIe siècle et qui donnerait à sainte Soline le titre de *vierge et martyre*. Cette assertion est erronée. Le manuscrit 52 de Chartres est du XIIIe siècle, et il s'exprime ainsi au 17 octobre : [*Natalis*] *sancte Soline, virginis*. Un Martyrologe plus ancien, qui est du XIIe siècle, attribue, il est vrai, à Soline, le titre de *vierge et martyre*, mais le mot *martyris* a été certainement ajouté par une main plus récente.

Il semblerait donc que ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle environ que l'on a parlé du martyre de sainte Soline à Chartres : encore s'est-on contenté de l'indiquer. Ce n'est qu'en 1741 qu'un moine de Saint-Père, chargé de faire un office nouveau de sainte Soline pour son abbaye, lui a composé une légende, sans référence au passé et sans autorité. Et ce que nous disons de son martyre pourrait se dire aussi

[1] On lit dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Père du XIIIe siècle, à la date du 27 août : *Translatio corporis sancte Soline et sanctorum quorum reliquie in veteri cassa continebantur* (Bibl. comm. de Chartres, mss. 165).

de son origine poitevine, qui n'est affirmée par aucun document authentique.

Notre Martyrologe ne cite plus comme saint local inconnu à Usuard que saint Dié, abbé du territoire de Blois, fêté le 24 avril dès lors comme aujourd'hui : VIII *kal. maii*, *in territorio Blesensi*, *natalis beati Deodati*, *abbatis et levite*.

On n'y rencontre point saint Aventin au 4 février, sainte Monégonde, veuve, au 3 juillet, saint Piat de Tournai, au 3 octobre, saint Lucain au 30 octobre, saint Aignan au 10 juin et au 7 décembre. Cette omission s'explique pour saint Aignan, dont on ne fêta jamais le décès, mais les translations; or toutes ses translations sont du XIIe et du XIIIe siècle [1], par conséquent postérieures à notre manuscrit. Elle s'explique aussi pour saint Piat, qui était étranger au pays chartrain : dès le début du XIe siècle, ses reliques étaient déjà sans doute à Chartres, mais on put les vénérer longtemps avant de leur consacrer une fête spéciale.

L'omission de saint Aventin, qui fut évêque de Chartres au VIe siècle, est plus surprenante; mais elle donne lieu à une remarque importante. Le Martyrologe d'Usuard, au 4 février, au jour même où l'on a fixé depuis longtemps la fête de saint Aventin de Chartres, indique le *natalis* d'un saint Aventin de Troyes : *Trecas, sancti Aventini, episcopi et confessoris*. Usuard donne à ce saint le titre d'évêque, bien que ce fût un simple solitaire. N'est-il pas à croire qu'Usuard et ses copistes, surtout les chartrains, ont confondu deux saints homonymes?

Saint Lucain et sainte Monégonde étaient peut-être tous deux considérés comme appartenant à d'autres provinces. Pour sainte Monégonde, c'est évident : cette pieuse veuve alla de Chartres à Tours et mourut près du tombeau de saint Martin. Quant à saint Lucain, on

[1] Cf. Abbé Clerval, *Translationes S. Aniani annis 1136 et 1264 factae (Anal. Bollandiana*, t. VII, p. 321).

ne sait presque rien de sa vie, sa légende n'a pas grande valeur, et il n'est même pas sûr qu'il soit mort, comme on le dit, à Loigny.

Les autres saints locaux, tels que saint Béat au 9 mai, saint Cheron au 28 du même mois, saint Taurin, évêque d'Evreux, au 11 août, saint Avit, abbé, au 17 juin, avaient déjà leur place dans le grand Martyrologe d'Usuard. Pourquoi avaient-ils cet honneur tandis que les autres furent ajoutés postérieurement dans les Martyrologes chartrains? Est-ce à dire que les uns étaient l'objet d'un culte avant Usuard, tandis que les autres n'auraient été vénérés qu'après lui ? Evidemment ce n'est point là le motif de cette différence. Presque tous ceux qui se trouvent dans notre Martyrologe sans être dans celui d'Usuard sont des saints très célèbres dans le diocèse de Chartres, et devaient être inscrits dans les plus anciens catalogues à l'usage de ce diocèse. Mais ces catalogues, le moine de Saint-Germain ne les a sans doute pas connus, et il n'aura cité que les saints chartrains dont le culte était répandu dans toute la France.

Avant de terminer cette étude hagiographique, signalons une fête de la Dédicace de la Cathédrale de Chartres indiquée dans notre Martyrologe. A la marge du XVI des kalendes de novembre (17 octobre), on lit ces mots, un peu mutilés par le couteau du relieur, mais que nous restituons à l'aide du manuscrit 28 de la Bibliothèque de Chartres, copié sur le nôtre : *Apud Car[nutum], dedicatio [basilicae] in memori[am beatissi]mae Mar[iae] matris [Dei et] domini nostri.* Cette addition est de quelques années seulement postérieure à l'époque où fut écrit notre manuscrit. On sait donc qu'elle ne vise point la cathédrale actuelle de Chartres, mais celle qui la précéda. Ce fut l'évêque Thierry qui, le 17 octobre 1037, fit la dédicace de ce monument[1]. On célèbre encore l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale de Chartres le 17 octobre. Est-ce un souvenir de la cérémonie qui eut lieu en 1037 ? ou de celle

[1] *Anno MXXXVII, dedicatio sanctae matris ecclesiæ Carnotensis; facta est* XVI *kalendas novembris* (*Chronic. Andegavense*, D. Bouquet, XI, 29).

qui se fit plus tard, en 1260, pour la cathédrale actuelle? C'est la commémoration de l'une et de l'autre.

On dit ordinairement que la cathédrale actuelle fut dédiée le 17 octobre 1260. Il y a là une erreur : la bulle d'indulgences du pape Alexandre IV délivrée à cette occasion nous donne une date certaine : *Omnibus ad ipsam ecclesiam accedentibus proxima die dominica post festum beati Lucæ, qua dedicabitur* [1]. C'est donc le 24 octobre 1260 qu'eut lieu la dédicace de la cathédrale du XIIIe siècle, et, pour ne rien changer aux anciens usages, on aura fêté les deux dédicaces le même jour. — Quant à la dédicace de la cathédrale qui précéda celle de Fulbert, notre Martyrologe n'en parle pas; mais le manuscrit n° 150 de la Bibliothèque de Chartres, qui date du commencement du XIIe siècle, nous apprend qu'elle eut lieu le 13 mai.

En somme, nous avons trouvé de curieux renseignements hagiographiques dans le manuscrit de Saint-Étienne. Ce que nous en avons tiré au sujet de saint Lubin, saint Calétric, saint Fulbert, saint Prest, sainte Soline, jette un jour nouveau sur l'histoire religieuse de la contrée chartraine et méritait, croyons-nous, d'être signalé.

[1] Bulle du 23 mars 1260. *Gall. christ.*, t. VIII, Instr., col. 370.

P. DENISART. DEL.

Imbb. sc.

NŪ REFRENATOR · VIR ELOQUEN
TISSIMꝰ TA INDIVINIS Qꝫ INOMN
ŪLIBALIŪ ARTIV LIBRIS · QVIAD
RESTAVRATIONĒ HVIVS SCIT̄EPLI
Q DIPSE POST INCENDIŪ
AFVNDAMENTO REEDIFICA
RE CEPAT · BONĀ PARTĒ AVRI
SVI ET ARGENTI RELIQVIT · ET
DISCIPLINE AC SAPIENTIÆ RA
DIIS hVNC LOCV ILLVMINAVIT
ET CLERICIS SVIS
MVLTA BONA FECIT

VLTIM INCLERO FVLBTI NOMINE SIGO ·

ANDREAE MANIBS HAEC FINXIT MICIACENSIS

DEQUIES VNICA SPES MVNDI REQUIEM

PARADISI ·

R. DENISART DEL. GMR SC.

II

FULBERT ET SA CATHÉDRALE

I. — *Description d'une peinture sur vélin, exécutée en l'année 1028 par André de Mici, et consacrée à la mémoire de Fulbert.*

La partie du manuscrit que nous allons maintenant décrire offre cet intérêt particulier qu'elle contient un type excellent de l'art de la miniature au commencement du XIe siècle. L'on ne connaît pour cette époque que peu de monuments du même genre à date certaine. Aussi cette œuvre, qui a été signée par son auteur et dont la date se place d'une manière sûre en l'année 1028, doit-elle être à tous égards l'objet d'une étude spéciale.

C'est ce que l'on nommait au Moyen-Age un *tumulus* et ce qui s'est appelé jusqu'au XVIIe siècle un *tombeau*. On désignait ainsi l'éloge funèbre, écrit ou imprimé immédiatement après la mort d'un personnage illustre [1]. Ce *tumulus* consacré à la mémoire de l'évêque de Chartres, Fulbert, mort le 10 avril 1028 [2], fut donc composé, comme

[1] Nous citerons entre autres le livret suivant : *Tombeau de Mre Philippe Desportes, abbé de Thiron, par J. de Montreuil.* Paris, P. Ramier, 1606, in-8°. — Le poète, Philippe Desportes, était mort le 5 octobre 1606.

[2] On sait que la date de la mort de Fulbert n'offre plus aujourd'hui le moindre doute. Cf. Pfister, *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus.* Nancy, 1885, in-8°.

nous venons de le dire, en cette même année 1028. — Il est formé de deux feuillets de vélin, détachés l'un de l'autre et qui ont été intercalés dans le Martyrologe à la date du 10 avril. Ces deux feuillets, qui sont reproduits en tête de ce chapitre, semblent avoir été arrachés à un cahier contenant d'autres pages et n'être qu'un fragment d'une œuvre plus importante. Cette remarque, faite *a priori*, d'après l'aspect même du manuscrit, sera confirmée par des considérations d'un ordre tout différent.

Le *recto* du premier feuillet contient, dans un encadrement de style carolingien, le commencement de l'obit de Fulbert, en capitales d'or sur fond pourpre :

Hac die[1], || migravit ad || Dominum pater noster || bonae memoriae || Fulbertus, suae || tempestatis pontificum || decus, praeclara lux mun || do a Deo data, pauperum sus || tentator, desolatorum conso || lator, predonum et latro ||

Sur le *verso* du même feuillet est la fin de l'obit. Ces dernières lignes sont écrites en lettres d'or dans un encadrement qui consiste en de simples bandes bleues recouvertes de quelques ornements. Les lignes sont séparées les unes des autres par des bandes horizontales de la même nuance. On y lit :

[latro]num refrenator ; vir eloquen || tissimus tam in divinis quam in omn || ium liberalium artium libris, qui ad || restaurationem hujus sancti templi, || quod ipse post incendium || a fundamento reedifica || re ceperat, bonam partem auri || sui et argenti reliquit, et || disciplinae ac sapientiae ra || diis hunc locum illuminavit, || et clericis suis || multa bona fecit.

A la suite de cet obit, déjà connu pour avoir été inscrit dans tous les Nécrologes du Chapitre de la cathédrale de Chartres, se lisent trois

[1] Ces mots *hac die*, sans l'indication précise du jour où mourut Fulbert, semblent prouver que dès l'origine ce *tumulus* était destiné à être inséré dans le Martyrologe en regard de la date du 10 avril.

vers bien précieux, parce qu'ils donnent à la fois le nom de l'auteur qui enlumina ces pages, et celui du disciple reconnaissant qui fit faire à la mémoire de son maître Fulbert cet insigne monument.

Voici ces trois vers qui sont en petites capitales d'or sur fond pourpre :

ULTIMUS IN CLERO FULBERTI NOMINE SIGO
ANDREAE MANIBUS HAEC PINXIT MICIACENSIS ;
DET QUIBUS UNICA SPES MUNDI REQUIEM || PARADYSI [1].

« Sigon, le dernier des clercs de Fulbert, fit peindre ces pages par » André de Mici. Que le Seigneur, unique espoir de ce monde, leur » donne le repos du paradis. »

Nous ne savons rien sur la personne de ce peintre André, qui était probablement moine de l'abbaye de Saint-Mesmin de Mici auprès d'Orléans. Quant à Sigon, le disciple chéri de Fulbert, il nous suffira pour le faire connaître de citer la notice nécrologique, qui, lorsqu'il mourut, fut composée en son honneur par le Chapitre de Chartres : « Le 11 juillet, mourut Sigon, lévite, illustre par sa sagesse, vénérable » par la sainteté de sa vie, chantre très distingué de cette église. Il » fut l'intime conseiller de Fulbert tant que ce saint évêque vécut, et, » quand Fulbert fut mort, il lui fit faire un riche tombeau, comme » on peut le voir [2] » dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Père à Chartres [3].

[1] Ces vers placés au bas de la page sont devenus par suite du frottement des mains très difficiles à lire. Dans la gravure reproduite en tête de ce chapitre, les lettres qui sont presque effacées ont été figurées en hachures.

[2] *Vidus julii, obiit Sigo, levita, sapientia clarus vitaque venerandus, cantor hujus sanctæ matris æcclesiæ nominatissimus, ammirandi presulis Fulberti, dum terris exularet, fidus a secretis ; post, ut datur cerni, tumulator liberalis.* Voir plus bas le Nécrologe du Chapitre à la date du 5 des ides de juillet.

[3] Le moine Paul, qui vivait à Chartres au XIe siècle, nous a conservé le souvenir du tombeau élevé en l'honneur de Fulbert par Sigon dans l'église de Saint-Père. Il nous apprend que ce tombeau se trouvait dans le chœur de l'église à côté de celui de l'évêque

Le second feuillet est occupé par une grande miniature peinte par André de Mici.

Le sujet que l'artiste a voulu traiter est brièvement indiqué en tête de la miniature par ces deux vers, écrits en petites capitales d'or sur fond pourpre :

PAVIT OVES DOMINI PASTOR VENERABILIS ANNOS
QUINQUE QUATER MENSESQUE DECEM CUM MENSIBUS OCTO

« Fulbert, vénérable pasteur, a gouverné les brebis du Seigneur, » pendant vingt-et-un ans et six mois. »

Fulbert, en costume d'évêque, la crosse en main, et accompagné de deux diacres, est représenté parlant au peuple chartrain dans la cathédrale dont il était sur le point d'achever la construction lorsqu'il mourut.

Nous venons de décrire rapidement ce qui nous reste de l'œuvre d'André de Mici ; mais, comme nous l'avons dit dès le début, cette œuvre n'est point parvenue en entier jusqu'à nous.

Il existe à la Bibliothèque Nationale à Paris un manuscrit qui contient les lettres et opuscules de Fulbert et qui fut composé peu de temps après la mort de ce prélat, vers le milieu du XIe siècle, pour l'usage des moines de l'abbaye de Saint-Père de Chartres[1]. En tête de

de Chartres, Gousseaume (*Cartulaire de Saint-Père*, p. 12). Voici du reste ce qui se lit à la date du 10 avril dans l'obituaire de l'abbaye de Saint-Père : *Obiit domnus Fulbertus, episcopus Carnotensis, qui jacet ante magnum altare et dedit nobis preciosa ornamenta* (Bibl. communale de Chartres, ms. 1037). Sigon avait composé pour ce tombeau une épitaphe, dont le texte a été transcrit au XIe siècle dans un manuscrit de Saint-Père que nous signalerons plus loin. Lors de l'incendie de l'église de Saint-Père en 1134, le tombeau de Fulbert fut détruit ; quand on eut reconstruit cette basilique, l'épitaphe composée par Sigon fut remplacée par une autre qui fut inscrite sur la muraille du chœur. Le texte de cette seconde épitaphe, aujourd'hui disparue, a été conservé par l'historien Souchet. Dès le temps de Souchet, elle était presque entièrement effacée (*Histoire du dioecèse et de la ville de Chartres*, tome II, p. 237).

[1] Ce manuscrit, qui est catalogué sous le numéro 14167 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, porte pour titre : *Domini Fulberti, episcopi Carnotensis, epistole*

ce manuscrit on lit les vers suivants dont nous connaissons déjà quelques-uns :

Ultimus in clero Fulberti nomine Sigo
Andree manibus hec pinxit Miciacensis ;
Det quibus unica spes mundi requiem paradysi.

Ces trois vers sont tirés du *tumulus* de Fulbert ; nous les avons publiés plus haut.

salutatorie et quedam dietamina atque versus. A côté on lit ces mots presque effacés : *De libraria Sancti Petri Carnotensis.* Jusqu'au commencement du XVIIe siècle ce manuscrit fut conservé à Chartres dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Père. Voiei ee que dom Aubert, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Père, écrivait en 1670 à ce propos : « J'ay trouvé un ancien inventaire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Père » faiet l'an 1373, par lequel il se veoit que les épistres de l'évesque Fulbert, sermons et » les vers qu'il avoit composés estoient en l'abbaye de Saint-Père. Par cest inventaire, » en tiltre est escrit ce mot *Fulbertus,* et après *Epistole salutatorie domini Fulberti* » *episcopi Carnotensis et quedam dictamina atque versus.*..... Ce trésor a esté long- » temps conservé, mais il y a environ trente-trois ans en ceste année 1670, que » eertain religieux, qui estoit curieux de mettre au jour les richesses que nos anciens » moines avoient modestement et par humilité cachées dedans leurs cloistres, vint » visiter les anciens manuscripts de laditte abbaye, et, ayant trouvé lesdittes épistres et » œuvres, il ne manqua pas de réthorique pour persuader quelques religieux de » Saint-Père de luy eonfier ee précieux manuscrit afin de le faire paroistre aux yeux » de tout le monde à la gloire de leur abbaye et pour le bien de toute l'Église. Mais » il n'a pas exéeuté ny tenu sa promesse. Ainsi il est tenu à faire restitution, et sa » mort n'exempte pas ceux de sa compagnie de rendre à l'abbaye de Saint-Père cest » aneien et préeieux manuscript » (*Histoire de l'abbaye de Saint-Père,* bibliothèque communale de Chartres, ms. 1151, p. 88). Il faut observer que dom Aubert s'est quelque peu trompé en attribuant à l'année 1637 environ l'époque où ce volume fut dérobé. Dès l'année 1608, Charles de Villiers, dans son édition des œuvres de Fulbert, se servit du manuscrit de Saint-Père qui se trouvait alors dans la bibliothèque du collège de Navarre. Malgré les protestations de dom Aubert, le eollège de Navarre ne rendit point aux moines de Saint-Père leur manuserit, qui, après être passé dans la bibliothèque d'Achille de Harlay et dans celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fut en 1796 déposé à la Bibliothèque nationale où il est encore aujourd'hui. Cf. Pfister, *De Fulberti vita et operibus,* p. 3.

Ensuite viennent les strophes que voici :

Actibus his studuit.

Instruxit juvenis nonnullos discipulorum
Artibus his[1] *septem multum studiosus earum.*

Pavit oves Domini pastor venerabilis annos
Quinque quater mensesque decem cum mensibus octo.

Infirmos, nudos, sicientes, esurientes
Visere, vestire studuit, potare, cibare.

A la suite de ces vers sont transcrits l'obit de Fulbert que nous avons reproduit[2] et l'épitaphe qui avait été composée par Sigon en

[1] Le manuscrit porte *hec*.

[2] Nous publions de nouveau, d'après le manuscrit 14167 de la Bibliothèque nationale, le texte de l'obit de Fulbert ; ce texte offre en effet des variantes qui prouvent que le manuscrit, dès l'origine, fut composé à l'usage de l'abbaye de Saint-Père : *Anno ab incarnatione Domini MXXVIII,* IV *idus aprilis, obiit dilectus Deo et hominibus pater noster venerande memorie Fulbertus, sue tempestatis pontificum decus, lux preclara mundo a Deo data, pauperum sustentator, desolatorum consolator, predonum et latronum refrenator, vir eloquentissimus et sapientissimus tam in divinis quam in omnium liberalium artium libris, qui ad restaurationem sancti templi sue diocesis, quod ipse post incendium a fundamento reedificare ceperat, bonam partem auri sui et argenti reliquit, et discipline ac sapientie radiis illum locum illuminavit et clericis suis multa bona fecit.* L'obit inséré dans le Nécrologe du Chapitre de Notre-Dame de Chartres porte ces mots relatifs à la construction de la cathédrale par Fulbert, *restaurationem hujus sancti templi ;* les moines de Saint-Père ont introduit cette variante, *restaurationem sancti templi sue diocesis.* Plus loin, les mots *hunc locum* ont été changés en *illum locum.* Quant à la date du 10 avril 1028 ajoutée par le manuscrit de Saint-Père, elle est d'une rigoureuse exactitude. Dans l'édition des œuvres de Fulbert que nous avons déjà citée, Charles de Villiers a publié, à la fin de la préface, l'obit que nous venons de reproduire, mais sans indiquer la source à laquelle il l'avait puisé : c'est sans doute le manuscrit 14167 lui-même. Cf. *D. Fulberti, Carnotensis episcopi, opera varia.* Paris, Thomas Blaize, 1608, in-8°.

l'honneur de l'évêque de Chartres, épitaphe qui se lisait sur sa tombe dans l'église de l'abbaye de Saint-Père [1].

Telles sont les diverses pièces qui forment dans le manuscrit de Saint-Père une sorte de préface aux œuvres de Fulbert. Voici, suivant nous, comment fut composée cette préface. Les religieux en empruntèrent les éléments aux deux monuments funéraires consacrés par Sigon à la mémoire du prélat chartrain. L'un était le tombeau élevé en l'honneur de Fulbert dans l'église de Saint-Père, d'après lequel ils copièrent l'épitaphe; l'autre était le *tumulus*, œuvre de Sigon et d'André de Miei, conservé alors dans les Archives du Chapitre de Notre-Dame de Chartres [2].

[1] Voici, d'après le manuscrit de Saint-Père, le texte de cette épitaphe qui a déjà été plusieurs fois publiée :

INCIPIT EPITAPHIUM.

Quem tibi, Carnotis, concessit Fons bonitatis,
Doctrine fluvium duplicis egregium,
Pontificum sidus, Fulbertus, fulgidus actu,
Vestis pauperibus vietus et assiduus,
En clausus jacet hic, factus de pulvere pulvis,
Et prestolatur surgere cum reliquis.
Virtutum cultor, viciorum mortificator,
Auxiliante Deo, perstitit a puero.
Bis denos annos atque unum dimidiumque,
Virgo Maria, tue prefuit ecclesie.
Ingressurus erat Phebus post lumina septem
Taurum, cum mestum deseruit populum.

EXPLICIT.

[2] D'après les vers placés en tête du manuscrit de Saint-Père,

Ultimus in clero Fulberti nomine Sigo, etc...,

M. Pfister avait cru que Sigon était l'auteur de ce manuscrit (*De Fulberti vita*, p. 2 et 3); mais, puisque ces vers ont été copiés sur un document antérieur, il faut renoncer à cette hypothèse. On aurait peine d'ailleurs à croire que Sigon, le conseiller intime, *fidus a secretis*, de Fulbert, ait contribué à former un recueil aussi imparfait et aussi confus des œuvres de son maître. Enfin l'écriture du manuscrit tout entier semble appartenir à la seconde moitié du XIe siècle plutôt qu'à la première.

C'est ici le lieu de remarquer que cette œuvre complète devait comprendre trois grandes miniatures, dont il ne nous reste plus qu'une seule. En tête de celle qui est parvenue jusqu'à nous sont inscrits, avons-nous vu, en guise de légende explicative, les vers :

Pavit oves Domini pastor vener abilis annos
Quinque quater mensesque decem cum mensibus octo.

Tout porte à croire que les deux vers,

Instruxit juvenis nonnullos discipulorum
Artibus his septem multum studiosus earum,

servaient également de titre à une miniature, dans laquelle André de Miei avait représenté Fulbert, avant qu'il ne fût évêque, enseignant, comme écolâtre du Chapitre de Chartres, les sept arts libéraux à de nombreux disciples.

De même les vers,

Infirmos, nudos, sicientes, esurientes
Visere, vestire studuit, potare, cibare,

devaient se trouver en tête d'une miniature où Fulbert était figuré secourant les malades et les pauvres. En effet, comme nous le disions précédemment, il semble bien que les deux feuillets qui subsistent encore ont été détachés d'un cahier contenant d'autres pages. Sur ces pages étaient peintes sans doute les deux miniatures dont le manuscrit de Saint-Père nous a conservé les titres descriptifs[1].

En résumé, voici, suivant nous, comment était composée dans le principe l'œuvre d'André de Miei. Elle formait un cahier de quatre feuillets de vélin. Le premier feuillet (r° et v°) contenait l'obit de Fulbert; il est reproduit en tête de ce chapitre. Le second feuillet était

[1] Il faut remarquer que le *tumulus*, destiné à perpétuer la mémoire de l'évêque Fulbert, était ainsi très bien conçu. Il permettait de suivre ce grand prélat dans les principales phases de sa vie. On le voyait d'abord, encore jeune, enseignant à Chartres les arts libéraux; puis, devenu évêque, prêchant dans la cathédrale; enfin secourant, jusqu'à son dernier jour, les pauvres et les infirmes.

occupé par une grande miniature représentant Fulbert au milieu de ses disciples. Cette miniature n'existe plus. Sur le troisième feuillet était peinte la miniature reproduite plus haut en héliogravure. Enfin, au quatrième et dernier feuillet, Fulbert était figuré visitant les pauvres et secourant les infirmes. Cette miniature a également disparu.

II. — *La cathédrale de Chartres construite par Fulbert, d'après la miniature d'André de Mici.*

Dans la nuit du 7 au 8 septembre 1020, la cathédrale de Notre-Dame de Chartres fut entièrement détruite par un violent incendie[1]. Fulbert, qui était alors évêque de Chartres, entreprit de réédifier la basilique et il consacra à cette œuvre les dernières années de sa vie. Cette construction, qui fut durant huit ans le principal objet des pensées du prélat chartrain, inspira à André de Mici l'ingénieuse idée de représenter Fulbert dans sa Cathédrale.

Il peignit la vue extérieure du nouvel édifice depuis le faîte jusqu'à la hauteur des fenêtres des bas-côtés; il ne figura point le mur au-dessous de ces fenêtres, mais, par un procédé bizarre, il supposa ce mur supprimé et laissant apercevoir l'intérieur de la cathédrale où Fulbert parle au peuple chartrain.

[1] *Anno M° vigesimo, episcopatus domni Fulberti anno* XIV°, *sub ipsa nocte Nativitatis beatae Mariæ, non solum ecclesia combusta sed etiam tota destructa est (Translationes S. Aniani* dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 331).

On ne peut douter que l'artiste se soit efforcé de rendre aussi exactement que possible l'aspect extérieur du monument. D'ailleurs, à part l'abside qui devait présenter quelques difficultés de dessin, la façade méridionale de l'église offrait à l'œil du peintre une série de lignes simples à tracer.

Un examen rapide de la miniature d'André de Miei permet de constater de prime abord que la cathédrale de Fulbert se composait d'une grande nef et de deux bas-côtés et qu'elle se terminait par un chevet en forme de rotonde flanqué de trois absidioles[1]. Il faut remarquer en outre qu'elle n'avait pas de transepts et que deux clochers lui étaient accolés, l'un près de la façade occidentale, l'autre au nord près du chevet.

L'exactitude de la peinture d'André de Miei peut être aujourd'hui partiellement contrôlée, car une partie notable de la cathédrale de Fulbert s'est conservée jusqu'à nos jours et les fondations tout entières de cette ancienne basilique subsistent encore. Mais, pour faire ce contrôle, il est nécessaire de reconstituer, d'après ce qu'il en reste, le monument dans son état primitif, et il est indispensable d'en connaître d'abord exactement le plan. C'est donc le plan de l'église construite par Fulbert qu'il nous faut retrouver parmi les substructions de la cathédrale actuelle.

Il est peu d'édifices en France qui aient depuis le IXe siècle une histoire aussi certaine que la cathédrale de Chartres. Un auteur chartrain, qui écrivait en l'année 1138 environ, s'exprime ainsi en parlant des différents incendies qui de 858 jusqu'à 1134 ravagèrent la ville et détruisirent l'église de Notre-Dame : « Les écrits des anciens, dit-il, » font connaître que, depuis 280 ans, cette cité fut cinq fois détruite par » des incendies qui réduisirent en cendres presque toutes les églises » et les monuments. Le premier de ces incendies eut lieu en 858, au

[1] Sur la miniature on n'aperçoit que deux de ces absidioles ; la perspective empêche qu'on voie la troisième qui est celle du nord.

» temps des Danois, qui massacrèrent alors beaucoup de Chartrains » et tuèrent l'évêque Frotbold, ainsi qu'une grande partie du clergé [1]. » Le second incendie advint en 962 [2]; le troisième en 1020, la 14e année » de l'épiscopat de Fulbert. Cette fois, la cathédrale fut non-seulement » endommagée par les flammes, mais elle fut ruinée de fond en » comble. Fulbert consacra alors son génie, son activité et son argent » à la reconstruire depuis les fondations; il la fit d'une grandeur et » d'une beauté étonnantes, et il la laissa à peu près achevée lorsqu'il » mourut. Le quatrième incendie arriva en 1030, le 11 septembre, la » 2e année de l'épiscopat de Thierri [3]. Le cinquième eut lieu en 1134, » le mercredi 7 septembre; la cité fut presque entièrement détruite, » mais par la miséricorde de Dieu, l'église de Notre-Dame fut préser- » vée des flammes qui l'environnaient [4]. » — Ces lignes, nous l'avons dit, furent écrites vers 1138 : une cinquantaine d'années plus tard, un nouvel incendie renversait la cathédrale de Chartres dans la nuit du 9 au 10 juin 1194 [5]. Elle fut alors réédifiée telle qu'elle se voit encore

[1] Voir plus bas le Nécrologe à la date du 12 juin.

[2] *Ibidem*, à la date du 5 août.

[3] Nous reparlerons plus loin de cet incendie arrivé sous l'épiscopat de Thierri et dont les historiens chartrains ont généralement tenu peu de compte. Ce sinistre semble du reste avoir eu moins de gravité que celui de 1020.

[4] Cf. *Translationes S. Aniani*, loc. cit. — Le texte latin que nous venons de traduire renferme quelques erreurs de date que nous avons rectifiées dans notre traduction. Ces erreurs proviennent de fautes de copistes.

[5] Dans un Nécrologe de l'église collégiale de Saint-André de Chartres, dont quelques extraits, copiés par l'abbé Brillon, sont conservés aux Archives d'Eure-et-Loir, on lisait au v des ides de juin : *Combustio Carnotensis ecclesie, sexta feria, anno Domini MCXCIV.* Le v des ides de juin ou le 9 juin tombait en 1194 un jeudi; d'après l'indication de la *sexta feria* qui marque le vendredi, il y a lieu de supposer que l'incendie arriva dans la nuit du jeudi au vendredi, c'est-à-dire du 9 au 10 juin 1194. Les *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, publiés par M. A. Thomas dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, année 1881, p. 508, assignent à cet incendie la date du 11 juin 1194; ce serait une erreur d'un jour.

aujourd'hui. — Depuis le IXe siècle, la cathédrale de Notre-Dame de Chartres fut donc cinq fois détruite puis reconstruite : il semble, d'après les anciennes chroniques, que les deux sinistres qui causèrent le plus de dommages à ce monument furent les incendies de 1020 et de 1194.

L'édifice actuel, qui fut bâti entre les années 1194 et 1230 environ, est élevé sur une vaste crypte qui servait déjà de fondement à la cathédrale antérieure, et qui, lors de l'incendie de 1194, fut épargnée par les flammes dont ses voûtes l'avaient garantie. Cette crypte, par son architecture, se distingue nettement du reste de l'église. Elle est couverte dans toute sa longueur par de fortes voûtes d'arêtes, sans nervures aucunes et sans arcs doubleaux. Les retombées de ces voûtes portent sur des pilastres engagés et terminés à leur partie supérieure par des tailloirs chanfreinés. Les murs sont construits en maçonnerie de mortier et de silex ; ils ont partout de 1 m 40 à 1 m 60 d'épaisseur : là où a été employée la pierre de taille, les joints qui séparent les pierres entre elles sont d'une grande largeur[1] ; des briques sont parfois placées verticalement dans ces joints ; la taille des pierres est écharpée et grossière. — Ce sont là divers caractères qui font reconnaître de prime abord que la crypte de Chartres est une construction du XIe siècle.

Nous donnons ci-contre (n° 1) le plan de cette vaste crypte dans son état actuel. Sur ce plan, on a marqué en hachures obliques les constructions ajoutées à la crypte postérieurement à l'incendie de 1194. Les parties pointillées, indiquées au bas de l'église, représentent les fondations A, A' des deux clochers, qui, comme on le sait, furent bâtis au XIIe siècle, ainsi que les deux travées *b*, *b'*, qui furent faites à la même époque pour relier la crypte aux clochers. Dans la travée *b*, on

[1] Les assises de pierre qui entourent les fenêtres de la crypte ne sont point séparées par des joints épais, mais, comme nous l'expliquerons plus loin, ces fenêtres ont été entièrement refaites longtemps après la construction première de la crypte.

I

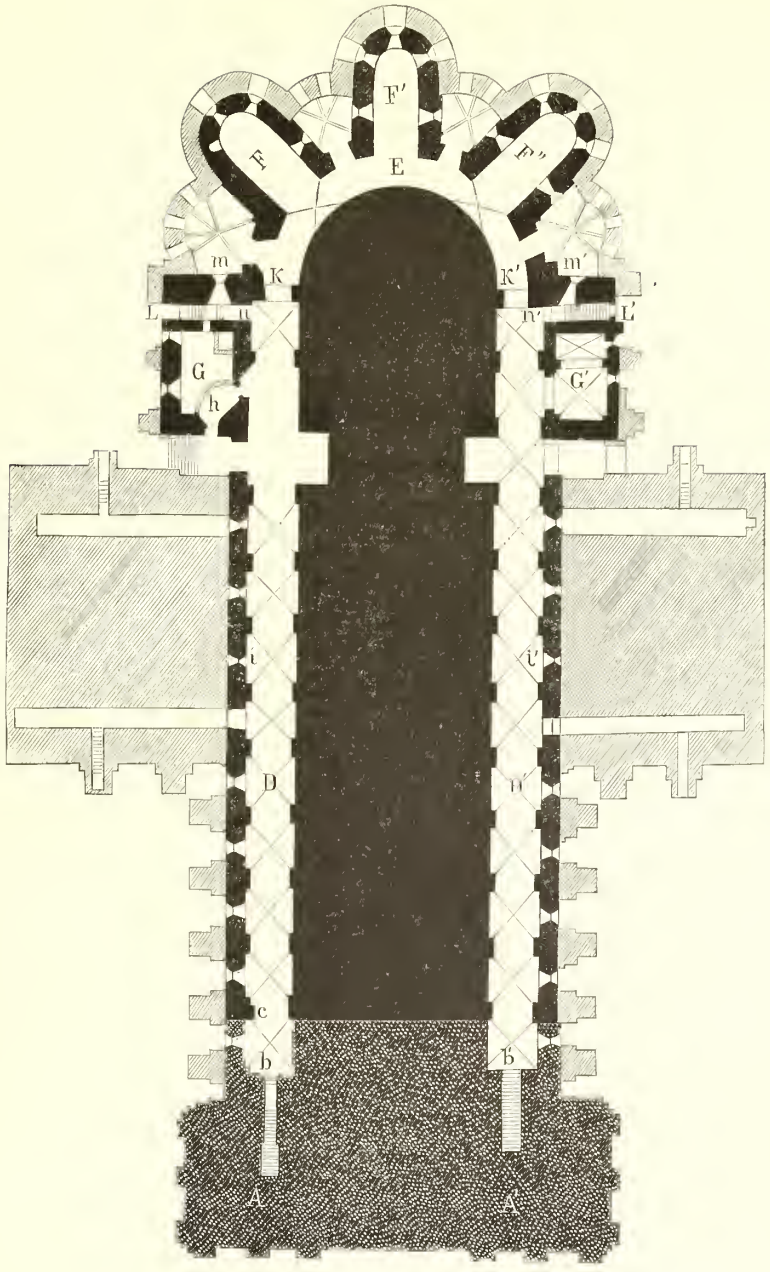

Echelle de $\frac{1}{800}$

PLAN DE LA CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

AVEC SES DIVERSES TRANSFORMATIONS

voit au point *c* un fragment d'ancien mur qui s'est conservé et qui marque l'endroit où se terminait la crypte avant la construction des clochers. Tout ce qui est dessiné en noir sur le plan appartient au XIe siècle.

Si l'on suit ce tracé en lignes noires[1], on voit que la crypte au XIe siècle se composait de deux galeries latérales D, D', l'une au nord, l'autre au midi. Ces galeries, séparées par un large terre-plain[2], étaient reliées par un déambulatoire E, sur lequel s'ouvraient trois chapelles absidales F, F' F''. De plus il y avait deux transepts G, G'. — Nous allons décrire plus en détail chacune de ces parties de la crypte du XIe siècle.

Les deux galeries D, D' ont chacune onze travées, abstraction faite des deux travées *b*, *b'*, qui, comme nous l'avons dit, datent du XIIe siècle. Chaque travée est éclairée par une fenêtre cintrée dont le sommet atteint la voûte. En certains endroits le cintre de ces fenêtres a même été surbaissé pour ne pas pénétrer dans la voûte. Cette disposition paraît au premier coup d'œil anormale : elle n'est point

[1] Ce tracé que nous donnons de la crypte de Chartres au XIe siècle a été depuis longtemps reconnu et adopté par les archéologues. C'est celui auquel s'était arrêté Paul Durand, cet érudit si savant et si modeste, qui avait consacré une grande partie de sa vie à étudier jusque dans les moindres détails la cathédrale de Chartres, mais qui a été enlevé à la science avant d'avoir mis au jour toutes les notes qu'il avait réunies. Cf. P. Durand, *Monographie de N.-D. de Chartres*, collection des *Documents inédits*, 1881, p. 2 et ssv. — Voir aussi, d'après P. Durand, un plan de la cathédrale, telle qu'elle était avant l'incendie de 1194, dans la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, publiée par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. I, p. 98.

[2] Ce terre-plain est également dessiné en noir sur le plan. C'est un immense massif de terre ou de remblais. Dans la partie semi-circulaire qui termine ce massif, vers l'abside, se trouve en contre-bas de la crypte un caveau connu sous le nom de *caveau de Saint-Lubin*. Ce caveau, que nous n'avons point figuré sur le plan, servait de martyrium à la cathédrale qui fut incendiée en 1020. Protégé par sa voûte, il ne fut pas endommagé par les flammes; lorsque l'évêque Fulbert réédifia l'église, il conserva cette crypte primitive, dont l'architecture peut fournir d'utiles renseignements sur l'art de bâtir à l'époque carolingienne.

du reste la disposition primitive. Des fouilles pratiquées récemment dans la cathédrale l'ont démontré. Ces fouilles ont mis à jour, en *i*, *i'*, deux fenêtres, d'un aspect antique, dont le cintre n'atteint pas les voûtes, et dont la construction, différente de celle des autres fenêtres de la crypte, est toute en pierres alternant avec des briques et séparées par des joints très épais. Il est certain que dans le principe toutes les fenêtres de la crypte étaient semblables à celles-là; mais, par suite de l'élévation progressive des terrains avoisinant la cathédrale, ces baies, qui primitivement avaient été ouvertes au ras du sol, furent après une centaine d'années obstruées en partie par les remblais extérieurs. La crypte étant devenue insuffisamment éclairée, on dut, vers le milieu du XIIe siècle, exhausser toutes les fenêtres, et, pour permettre à la lumière de passer plus abondamment, on les mit dans l'état où on les voit aujourd'hui [1]. D'ailleurs les traces de ce remaniement s'aperçoivent encore en plusieurs endroits.

Chacune des travées des deux galeries D, D' de la crypte étaient donc à l'origine semblables à celles où se trouvent les fenêtres *i*, *i'*.

[1] A l'origine et avant qu'elles n'eussent été reconstruites au XIIe siècle, les fenêtres de la crypte devaient produire un assez bel effet d'ornementation sur chacune des façades latérales de l'église. En effet, les deux fenêtres primitives récemment découvertes sont d'une construction très soignée dans toutes les parties qui pouvaient être aperçues du dehors. Leur voussure extérieure est entièrement formée par des pierres de petit appareil alternant régulièrement avec des briques de grande dimension. Mais la brique n'est plus employée ici de la même manière qu'aux époques mérovingienne et carolingienne où elle entrait dans toute la construction. On voit qu'au temps où l'on bâtissait nos deux fenêtres, la brique ne servait plus que de simple décoration. La preuve en est qu'elle n'apparaît point dans la voussure intérieure. Il est certain que vues du dehors ces fenêtres devaient rompre par la teinte de leurs briques la monotonie des murs latéraux de l'édifice. Au-dessus de chacune d'elles est un arc plein-cintre formé d'un seul rang de briques; il semble que ce soit comme le prototype de l'archivolte à billettes si communément employé pour décorer les fenêtres dans tout le cours du XIe siècle. Cf. R. Merlet, *Dates de la construction des Cryptes de la Cathédrale de Chartres,* Chartres, Garnier, 1892, in-8°.

La planche placée ci-dessous représente : I, le profil des tailloirs couronnant les pilastres qui supportent les retombées de la voûte. II, le plan de la fenêtre *i'*, à l'échelle de 0,03. III, la travée *i'* dans son état actuel, à l'échelle de 0,01.

I

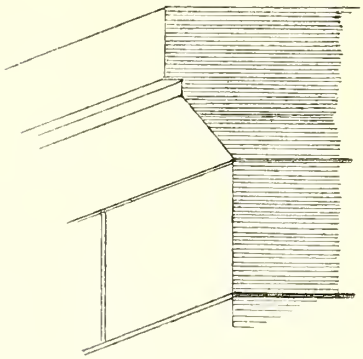

II

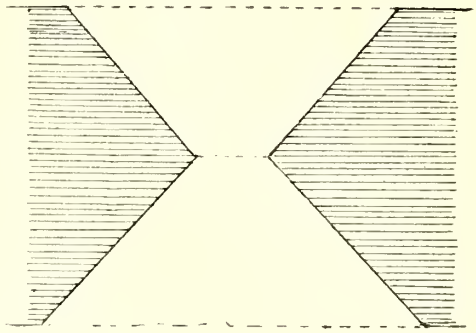

III

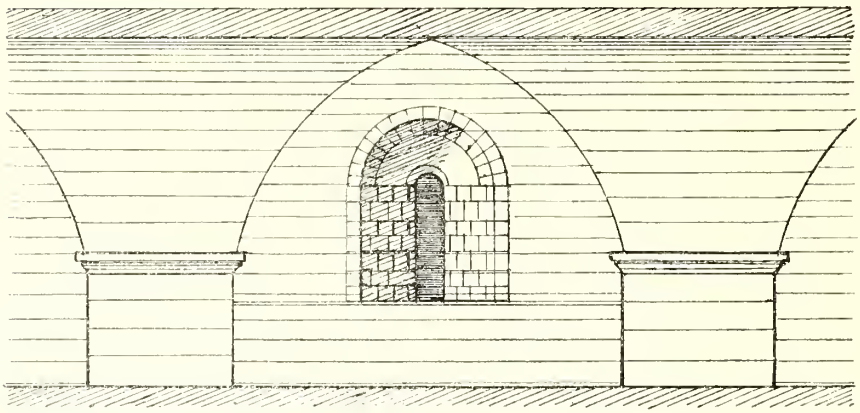

Le déambulatoire E, qui relie entre elles les galeries D, D', est voûté en berceau; on y pénètre par deux portes *k*, *k'*, dont le cintre est formé de claveaux de pierre séparés par de larges joints. Les trois chapelles absidales F, F', F'', qui s'ouvrent sur ce déambulatoire, sont également couvertes par une voûte en berceau, dont

l'extrémité se termine en cul-de-four. Les fenêtres de ces chapelles ont été remaniées et rehaussées au XIIe siècle [1].

Il reste à parler des deux transepts G, G'. On remarquera dans ces transepts, en L, L', deux escaliers qui permettent de descendre de l'extérieur dans la crypte. Ces escaliers sont éclairés chacun par une fenêtre *m*, *m'*; au bas de chacun d'eux est une porte *n*, *n'*, donnant accès dans les galeries D, D'. La fenêtre *m* a été refaite au XIIe siècle ; quant à la fenêtre *m'*, elle s'est conservée dans son état primitif. Son ébrasement est pratiqué obliquement dans le mur et était dirigé sur la porte *n'*, de façon que la lumière venant du dehors frappât directement sur cette porte. L'ébrasement et le cintre de cette fenêtre *m'* sont appareillés en pierres taillées grossièrement et dont les joints sont épais. On reconnaît encore ici la marque du XIe siècle, mais il faut noter avec soin que la construction de cette fenêtre se distingue de celle des deux fenêtres *i*, *i'*, dont nous parlions tout à l'heure, en ce que la brique n'y a point été employée.

Cette remarque a son importance, car, comme nous allons le voir, les deux transepts G, G' n'appartiennent point au plan primordial de la crypte. Ils ont été ajoutés lors d'une reconstruction partielle de la cathédrale au XIe siècle.

Le transept G offre actuellement des restes d'architecture de beaucoup d'époques. Il a été maintes fois remanié et transformé, de sorte qu'il y a quelque difficulté à le reconstituer tel qu'il était à l'origine [2].

[1] Dans la chapelle F on remarque deux fenêtres actuellement bouchées qui appartiennent à la construction primitive. Elle ne furent pas exhaussées au XIIe siècle, parce que dès lors elles étaient sans doute aveuglées par un bâtiment extérieur. On verra plus loin que les deux fenêtres *i*, *i'*, que l'on a découvertes récemment, n'ont été conservées dans leur état primitif que grâce à ce qu'elles étaient déjà au XIIe siècle masquées par des perrons conduisant aux porches de l'église supérieure.

[2] Nous croyons devoir avertir les archéologues que, par une négligence incompréhensible, le plan de la crypte, qui a été dressé par les soins du Ministère de

Voici comment Paul Durand s'exprimait à ce sujet : « Cet endroit, et » celui qui y correspond du côté du midi, ont subi de tels changements » et de telles modifications, qu'il est fort difficile de se rendre compte » de leur état primitif. Nous en sommes réduit à faire des supposi- » tions, sans pouvoir rien établir de certain. L'examen de ces parties » fait sur place conduit à penser qu'il y avait ici un transept se repro- » duisant à l'étage supérieur dans la cathédrale du XIe siècle [1]. » Ce que Paul Durand émet comme une simple hypothèse nous paraît être une certitude. Les parties G, G' de la crypte, par la place qu'elles occupent et par leur symétrie absolue, correspondent sans aucun doute à deux anciens transepts.

Si l'on se reporte au plan que nous avons donné de la crypte, on remarquera dans le transept G, au point *h*, un corridor qui fut construit vers l'année 1640 et qui a complètement changé l'aspect de ce lieu. En faisant abstraction de ce corridor ainsi que d'un petit cachot bâti au XIVe siècle dans un des angles du transept G, on voit que ce transept offrait anciennement le plan ci-contre (n° II).

Ce plan représente l'état de cette partie de la crypte avant l'incendie de 1194. Les lettres A B C D figurent les quatre points extrêmes du transept. La lettre L représente l'escalier par où l'on descend à la crypte : a b c d sont les quatre angles d'une salle voûtée en berceau ; on y pénétrait autrefois par une porte *g*, qui a été condamnée lorsqu'on construisit la sacristie de la cathédrale à la fin du XIIIe siècle : *h*, *h'*, *h''* sont des fenêtres. La fenêtre *h'* est aujourd'hui en partie détruite ; elle fut transformée en porte à la fin du XIIIe siècle, quand la porte *g* eut été bouchée. La fenêtre *h''* prenait le jour sur la fenêtre *h'* et éclairait la travée T de la crypte. Actuellement cette fenêtre n'existe plus ; elle a servi à faire la porte du corridor qui fut construit en cet endroit

l'Instruction publique (*Monographie de la cathédrale de Chartres*, planche II), est absolument faux pour toute la partie de la crypte répondant au transept G.

[1] Cf. P. Durand, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, p. 7.

vers 1640; *m* est une fenêtre, qui fut démolie après l'incendie de 1194 et dont on voit encore les restes dans l'intérieur de la crypte : E est la travée de la crypte où se trouve l'autel de la *Vierge noire*.

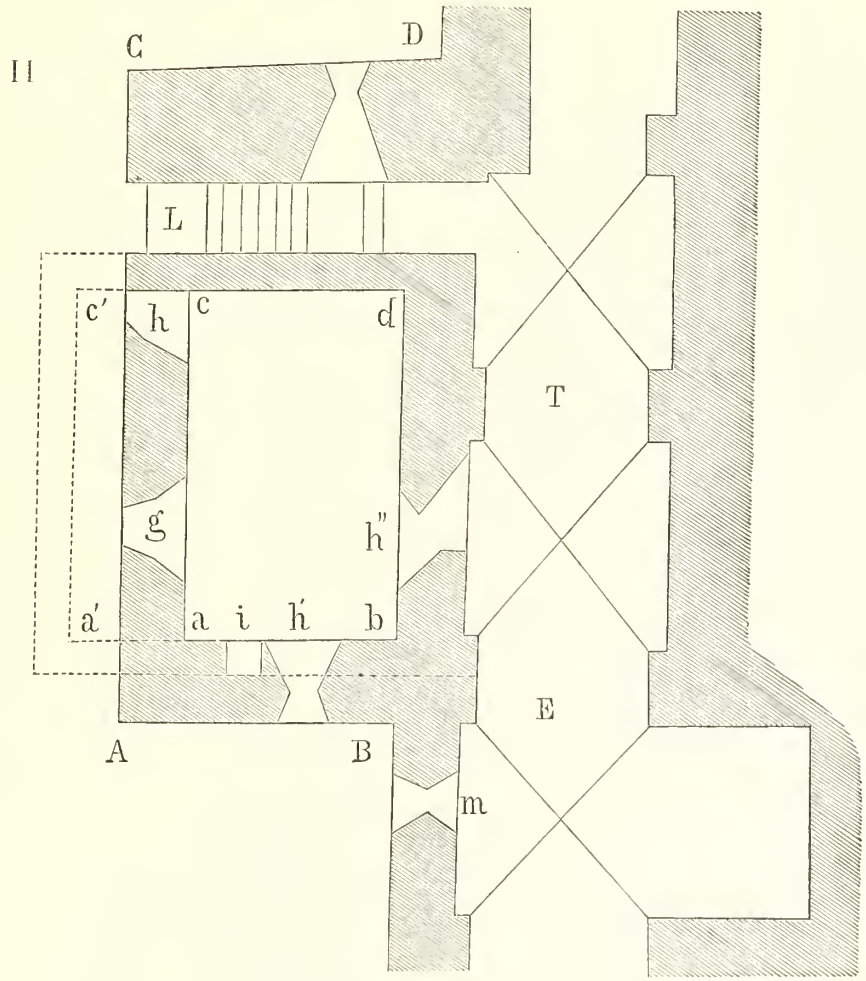

Si, de l'intérieur de la salle *abcd*, on regarde le mur *ab*, on constate sur ce mur au point *i* les traces d'une fenêtre très ancienne que la voûte coupe par le milieu ; de plus un examen attentif montre que le mur *ac* a été appliqué après coup contre les murs *ab* et *cd*. Cette

salle primitivement devait donc être tout autre qu'elle n'est aujourd'hui. En supposant que la fenêtre *i* occupât le milieu du mur *ba'*, on trouve qu'on devait à l'origine avoir en plan un carré parfait *ba'c'd*. Toutefois la transformation, que ce lieu aurait subie pour passer du plan carré *ba'c'd* au plan rectangulaire *bacd*, daterait d'une époque très reculée ; car les vestiges des fenêtres *h*, *h'*, *h''*, ainsi que la voûte de la salle *abcd*, offrent tous les caractères des constructions du XIe siècle. Nous avons vu précédemment que, dans le courant de ce siècle, la cathédrale de Chartres fut atteinte par deux incendies, l'un arrivé en 1020, l'autre en 1030. La miniature, où André de Mici a représenté la cathédrale construite par Fulbert après l'incendie de 1020, fait voir que cet édifice n'avait point de transepts, mais qu'en la place du transept G, c'est-à-dire à la naissance du déambulatoire, du côté nord, se trouvait un clocher. Dès lors les remaniements apportés au XIe siècle à cette partie de la crypte s'expliquent facilement. Le clocher, qui existait en *ba'c'd*, du temps de Fulbert, aura été détruit par l'incendie de 1030, et une partie des fondations de ce clocher auront alors servi à bâtir le transept G. Ce serait donc l'évêque Thierri, qui, après l'incendie de 1030, aurait ajouté à la cathédrale de Fulbert les deux transepts G, G'.

Une autre question se pose maintenant: la crypte de Chartres ainsi réduite est-elle l'œuvre de Fulbert? Nous répondrons d'abord que le clocher *ba'c'd*, dont nous venons de parler, ne fut sans doute pas édifié par ce prélat. La fenêtre, que nous signalions au point *i* (plan n° II), est identique par sa construction à plusieurs autres fenêtres qui se voient dans le caveau dit de Saint-Lubin, sous le chœur de la cathédrale. Or ces fenêtres, ainsi que le caveau de Saint-Lubin tout entier, sont antérieures au XIe siècle et datent certainement de l'époque carolingienne[1]. Il est donc probable que l'incendie de 1020, tout en

[1] Voir ce que nous avons dit précédemment sur le caveau de Saint-Lubin, p. 60, note 2.

détruisant la cathédrale, avait épargné les clochers qui devaient être bâtis hors-œuvre.

Quant au reste de la crypte, il est constant que c'est l'œuvre même de Fulbert et qu'aucune partie n'en est antérieure à la reconstruction entreprise par ce pontife. En effet les chroniqueurs anciens s'accordent à dire que Fulbert réédifia l'église depuis les fondations, *a fundamentis;* en outre la crypte, ainsi rendue à son état primitif, offre une unité remarquable dans le mode de sa construction. Enfin, par un singulier hasard, on possède un texte qui fait connaître que Fulbert mit quatre ans (1020-1024) à bâtir sa crypte. Ce laps de temps est considérable, puisque le même évêque n'en employa pas davantage à édifier le reste de la cathédrale (1024-1028); et cela ne peut s'entendre que de la crypte actuelle de Chartres, la plus grande qui soit en France[1].

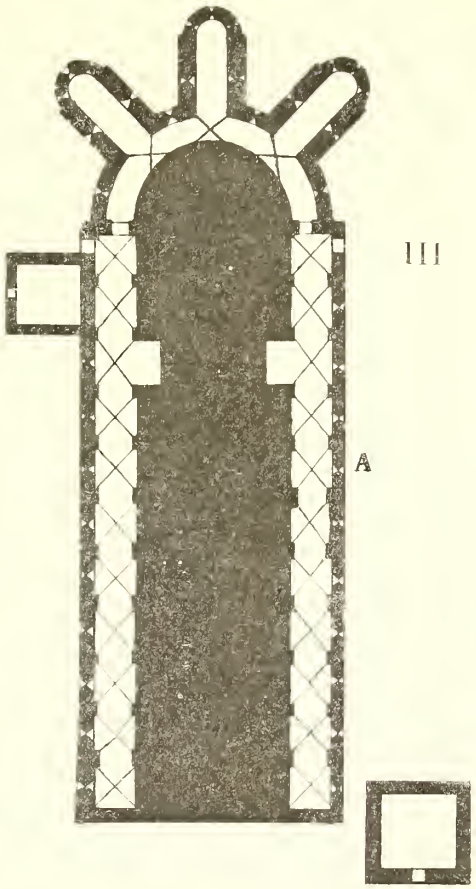

Voici, d'après ce qui précède, le plan (n° III) de la crypte, telle qu'elle fut construite par Fulbert[2]. Dans ce plan nous avons figuré, près de la façade occidentale, les fondations supposées du second clo-

[1] Sur cette question, voir pour plus de détails, R. Merlet, *Dates de la construction des cryptes de la cathédrale de Chartres.*

[2] Ce plan est à l'échelle de $\frac{1}{1000}$.

cher indiqué dans la miniature d'André de Miei. L'église de Fulbert mesurait ainsi hors œuvre 108 mètres de longueur sur 35 mètres de largeur. On voit que, dès le début du XIe siècle, on construisait des basiliques d'une grande importance, puisque ces dimensions sont à peu près celles qu'a aujourd'hui même la cathédrale de Chartres.

IV

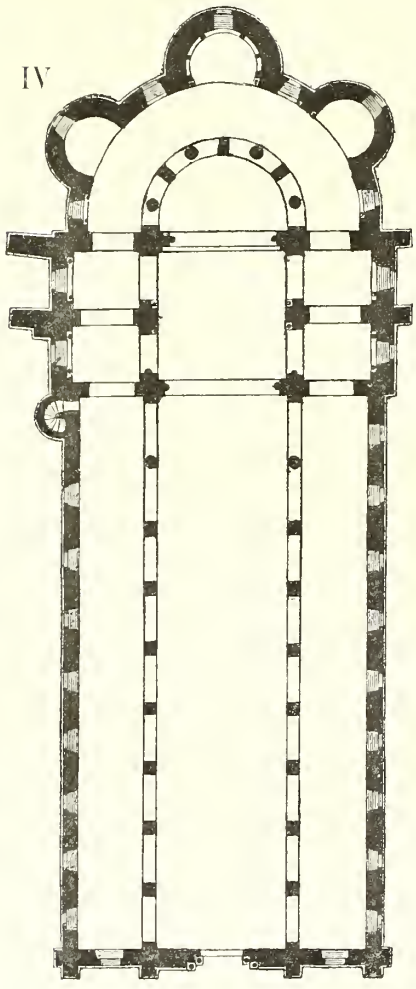

Le plan adopté par Fulbert était d'un type qui se rencontre rarement. Toutefois il existe encore une église qui présente un plan presque identique; c'est la curieuse église de Vignory, en Champagne, laquelle date aussi de la première moitié du XIe siècle [1].

On voit combien ce plan (n° IV) de l'église de Vignory offre d'analogie avec celui (n° III) de la cathédrale de Fulbert. Une aussi grande similitude dans le plan de deux édifices religieux construits à la même époque fait présumer que toutes les parties de ces édifices devaient avoir une égale ressemblance. A Chartres comme à Vignory, ce qui caractérise particulièrement chaque basilique, c'est l'absence de transepts et la forme singulière du chevet.

[1] L'église de Vignory fut achevée et dédiée entre les années 1050 et 1052. Cf. J. d'Arbaumont, *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory*, p. VII et VIII. — Nous avons emprunté le plan de cette église (n° IV) à l'ouvrage d'Alb. Lenoir sur l'*Architecture monastique*.

Voici le dessin d'une coupe faite sur le chevet de l'église de Vignory suivant l'axe du monument [1].

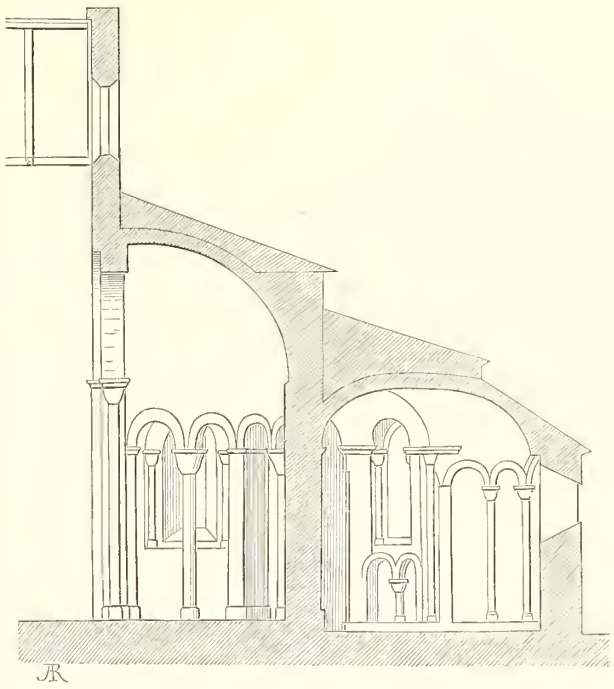

On remarquera qu'à Vignory l'abside voûtée en cul-de-four est éclairée par les fenêtres du déambulatoire. Cette disposition mérite de fixer l'attention.

L'origine de ces allées semi-circulaires, qui entourent l'abside de beaucoup d'églises et qu'on nomme déambulatoires, paraît ne pas être antérieure à l'époque carolingienne [2]. Primitivement le chevet des basiliques était formé par une simple abside, c'est-à-dire par un mur en hémicycle, supportant une voûte en cul-de-four. Les autels étaient alors placés à l'intérieur de l'église, au milieu même de la nef et des bas-côtés. Le nombre de ces autels avec les siècles alla toujours s'accroissant; ils en vinrent à gêner la circulation des fidèles. C'est alors qu'on imagina, au IXe siècle semble-t-il, d'édifier tout autour de l'abside une série de chapelles où l'on transporta les autels, et, pour accéder à ces chapelles, on construisit ces allées semi-circulaires ou déambulatoires

[1] Ce dessin a été copié sur les excellentes planches de M. Bœswilwald, jointes à la Monographie de l'église de Vignory, publiée dans les *Archives de la Commission des Monuments historiques* (*Architecture religieuse, 1re partie, Églises*).

[2] Cf. R. de Lasteyrie, *l'Église Saint-Martin de Tours* (Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXXIV). Paris, 1891, in-4°, p. 18-27.

contournant l'abside. Anciennement l'abside recevait directement par ses fenêtres la lumière du dehors. Mais, quand elle eut été entourée d'un déambulatoire, force fut pour l'éclairer de prendre jour sur ce déambulatoire. C'est cette disposition primitive que nous retrouvons encore dans l'église de Vignory. Plus tard, lorsque les architectes apportèrent plus de hardiesse et de science dans la construction de leurs voûtes, surtout lorsqu'on eut imaginé la voûte sur croisée d'ogives, on ne craignit plus de porter la voûte de l'abside à de grandes hauteurs, et l'on put alors ouvrir, dans le mur même de l'abside, des fenêtres prenant le jour au-dessus du toit du déambulatoire.

La cathédrale de Fulbert qui fut bâtie de 1020 à 1028, à une époque où l'invention des déambulatoires n'était pas encore, croyons-nous, fort ancienne, devait offrir la même disposition que l'église de Vignory, c'est-à-dire que l'abside de cette cathédrale devait être éclairée par les fenêtres du déambulatoire. La miniature d'André de Mici en fournit d'ailleurs la preuve.

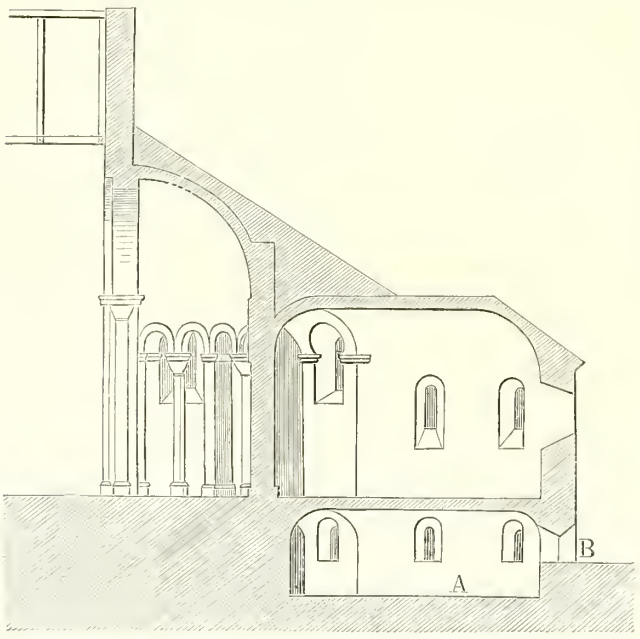

Connaissant exactement par le plan de la crypte (n° III) le plan du chevet de l'église de Fulbert, nous pouvons donner le dessin d'une coupe [1] faite suivant l'axe de ce chevet, restitué en élévation.

La lettre A désigne la crypte de Fulbert qui subsiste encore. La

[1] Cette coupe est à l'échelle de $\frac{1}{500}$

lettre B marque le niveau du sol extérieur à la crypte [1]. Nous supposons que la disposition des voûtes du déambulatoire dans l'église supérieure était la même que dans la crypte actuelle. La voûte en cul-de-four de l'abside était ainsi tout entière contrebutée à sa base par la voûte du déambulatoire. Ce système devait offrir une grande stabilité. Quant à la nef, on sait par les textes qu'elle n'était point alors voûtée, mais qu'elle était couverte par des charpentes apparentes [2].

D'après la disposition du chevet, la cathédrale de Fulbert devait offrir à l'extérieur l'aspect que présente le dessin géométral placé ci-dessous.

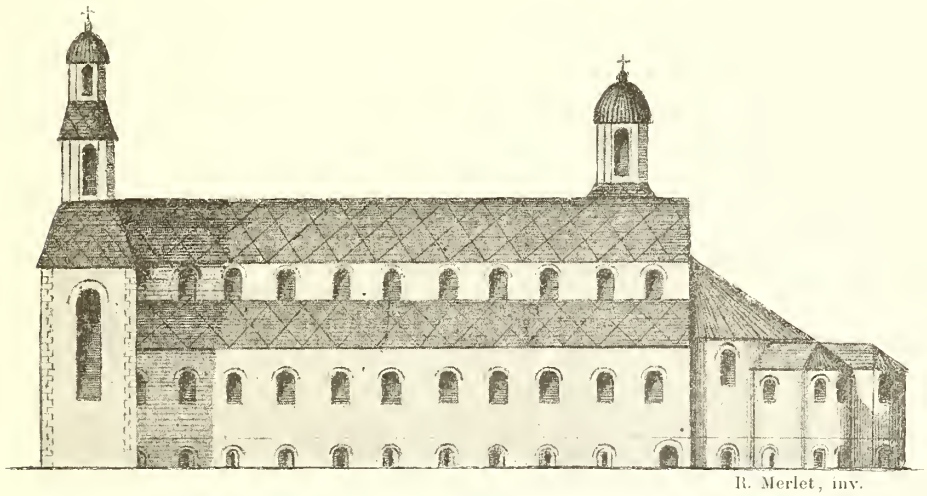

R. Merlet, inv.

Ce dessin est à l'échelle de $\frac{1}{1000}$. Les dimensions du monument dans le sens de la longueur nous ont été fournies par la crypte encore existante. C'est également la crypte qui nous a indiqué l'emplacement des fenêtres. Quant à la hauteur de l'édifice, nous l'avons calculée

[1] Nous n'avons pas figuré dans ce dessin le caveau de Saint-Lubin qui est sous le sanctuaire.

[2] Vers l'année 1035, le roi Henri Ier fit faire à ses frais un lambris en bois, *lacunar*, au-dessus de la nef de la cathédrale de Chartres, pour remplacer celui qui avait été brûlé en 1030.

d'après les dimensions de la façade occidentale actuelle de la cathédrale de Chartres. On sait en effet que cette façade, reconstruite dans le second quart du XIIe siècle, s'adaptait à la basilique du XIe siècle, dont elle nous a en partie conservé les proportions [1].

La restitution que nous venons de faire de la basilique de Fulbert est basée en quelque sorte sur les parties de ce monument qui se sont conservées jusqu'à ce jour. Si cette restitution est exacte, elle doit offrir une certaine analogie avec la peinture du même édifice, faite d'après nature par André de Mici, quelque barbare que puisse être cette peinture. Il y a donc intérêt à établir un rapprochement entre notre dessin et celui du XIe siècle, puisque l'exactitude de l'un doit être confirmée par l'autre.

En examinant avec attention la miniature d'André de Mici, on reconnaît que l'artiste, malgré son ignorance profonde des lois de la perspective, s'est efforcé avec le plus grand soin de représenter ce qu'il voyait. Il s'était placé pour faire son dessin vis-à-vis la façade méridionale de l'église, et dans un endroit élevé, comme semblent l'indiquer les lignes fuyantes du toit des clochers. Nous avons également, d'après notre vue géométrale, représenté en perspective la cathédrale de Fulbert, adoptant comme point de vue une situation semblable à celle que paraît avoir choisi André de Mici, c'est-à-dire un point placé vis à vis la façade méridionale de l'église, à une distance de 170 mètres sur la perpendiculaire qui tombe en A (plan n° III, p. 67), et à une élévation de 50 mètres [2].

[1] Nous avons restitué l'aspect des deux clochers en nous inspirant de la miniature d'André de Mici.

[2] Nous avons obtenu cette vue perspective par des procédés géométriques fort simples. Nous n'avons pas choisi le point de vue au hasard. C'était là que s'élevait autrefois le donjon du château des comtes de Chartres, lequel subsistait encore à la fin du siècle dernier. D'après les dessins et les descriptions qui en ont été conservés, ce donjon ressemblait à celui de Beaugency, qui paraît dater de la fin du XIe siècle. D'ailleurs la tour de Chartres avait été bâtie sur l'emplacement d'une tour plus ancienne. On

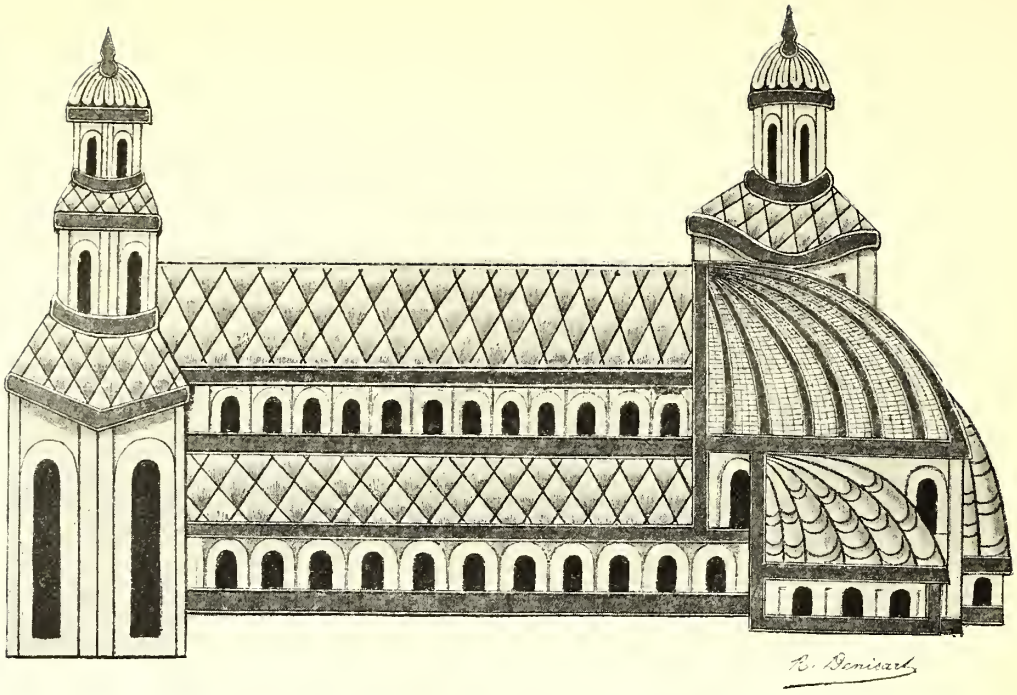

VUE DE LA CATHÉDRALE DE FULBERT, D'APRÈS ANDRÉ DE MICI

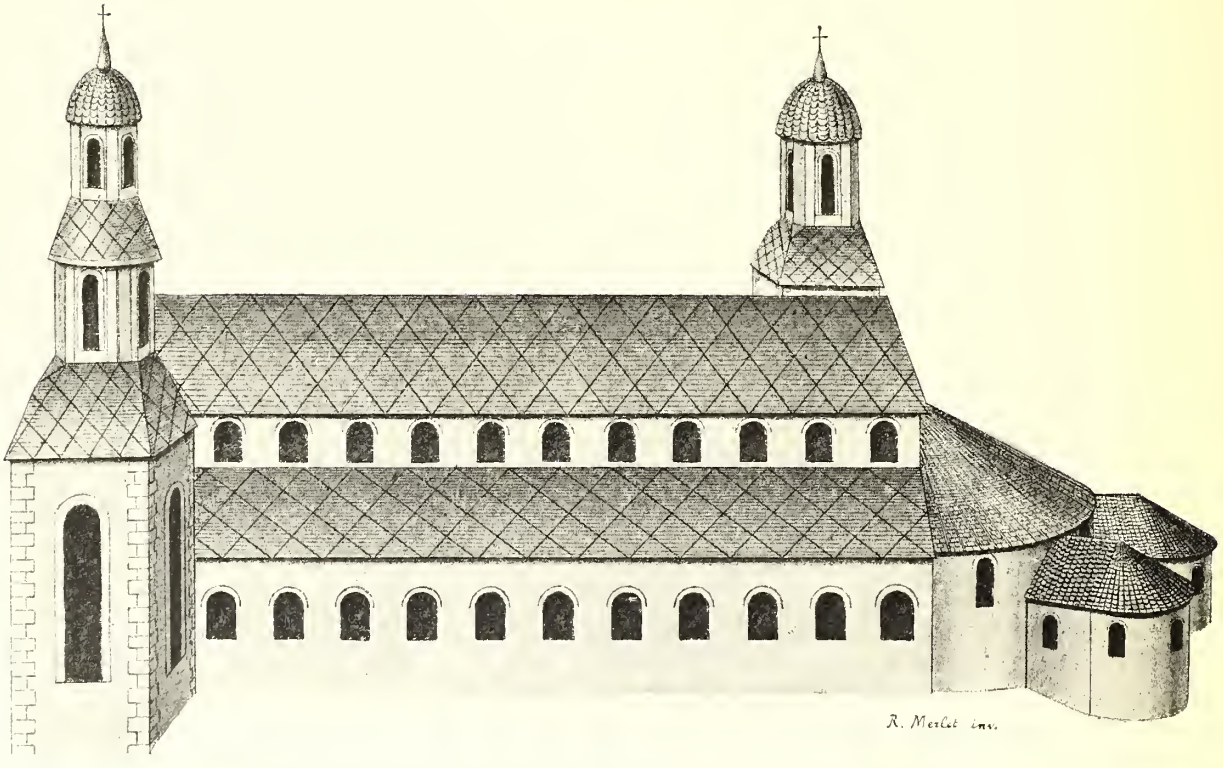

VUE PERSPECTIVE DE LA CATHÉDRALE DE FULBERT RESTITUÉE

La planche ci-contre contient à la fois le dessin d'André de Miei et la vue perspective de la cathédrale restituée [1].

Une première remarque importante à faire est que l'artiste du XIe siècle, a figuré dans sa miniature, à chaque étage de la basilique, exactement le même nombre de fenêtres qu'en comporte actuellement encore la crypte de Fulbert. C'est là une certaine garantie de l'exactitude qu'il a tenté de mettre dans son œuvre [2].

Malgré cette recherche d'exactitude, l'auteur n'a pas toujours atteint son but. Ainsi, il a donné une importance beaucoup trop grande au chevet de l'édifice. Il a voulu sans doute exprimer de la sorte l'effet exagéré qu'avaient produit dans son esprit les proportions nouvelles données par Fulbert à cette partie du monument [3]. Quant à la forme hémi-sphérique qu'affectent les toits de l'abside et des absidioles, elle n'a jamais pu exister que dans l'imagination d'André de Miei. Nous

sait en effet, par le témoignage des chroniqueurs, que, dès l'année 960 environ, le comte Thibaut Ier, surnommé le Tricheur, avait construit un donjon en cet endroit (*Cartul. de Saint-Père,* 1, 23). Du haut de ce monument on découvrait toute la façade méridionale de la cathédrale.

[1] André de Miei n'ayant point représenté dans son dessin les fenêtres de la crypte, nous les avons supprimées dans le nôtre. C'est avec intention que cet artiste n'a peint l'édifice que depuis le faîte jusqu'au niveau des fenêtres du bas-côté. Il a supposé la base du monument abattue et laissant apercevoir l'intérieur de la cathédrale. Toutefois, dans le coin à droite et au bas de la miniature, on voit deux fenêtres sous lesquelles est une arcade. Nous pensons que ces fenêtres et cette arcade, dans l'esprit d'André de Miei, étaient destinées à rappeler la crypte de Fulbert. Il serait difficile d'expliquer autrement leur présence en cet endroit.

[2] Toutefois, il faut remarquer que, dans le bas-côté, André de Miei a placé onze fenêtres, tandis qu'il en a mis douze à l'étage supérieur. C'est une erreur évidente. Nous avons vu que la crypte de Fulbert jusqu'à l'entrée du déambulatoire avait onze travées; il s'ensuit que les bas-côtés étaient éclairés comme la nef par onze fenêtres.

[3] L'abside de la cathédrale de Chartres, avant la reconstruction entreprise par Fulbert, n'était point entourée d'un déambulatoire, comme le prouvent, semble-t-il, les fenêtres actuellement bouchées qui se voient dans le caveau de Saint-Lubin sous le sanctuaire de l'église supérieure.

avions cru au premier abord que l'église de Fulbert se terminait par une rotonde couverte d'une immense voûte en forme de demi-coupole; mais nous avons reconnu qu'une semblable construction ne pouvait en aucune façon s'adapter au reste de la basilique. D'ailleurs, il aurait fallu supposer que cette demi-coupole avait un rayon de plus de 15 mètres, ce qui eût été absolument invraisemblable. L'erreur d'André de Mici vient de la difficulté qu'il a rencontrée à rendre l'effet de perspective que présentait à son regard la courbure absidale. Ne pouvant dessiner la ligne elliptique formée par le bord inférieur du toit de l'abside et voulant néanmoins montrer que cette partie de l'église était ronde, il s'est tiré d'embarras en donnant au toit même l'aspect d'un dôme. Ce qu'il a fait pour l'abside principale, il l'a fait pour les absidioles. Il devait être d'autant plus porté à commettre cette erreur qu'il avait présente à la mémoire la forme sphérique qu'offraient, vues de l'intérieur, les voûtes en cul-de-four du sanctuaire et des absidioles.

Il a indiqué avec soin la manière dont étaient couverts les différents toits de la cathédrale. D'après sa peinture, il semble que le toit de l'abside principale était composé, suivant la tradition romaine, de tuiles à rebords et de tuiles creuses; les absidioles paraissent avoir été entièrement couvertes en tuiles creuses [1]. Quant aux toits de la nef et des bas-côtés, ils devaient être en tuiles plates, vernissées sans doute, et formant des dessins à losanges. Le campanile supérieur de chacun des clochers était couronné par un toit ovoïde en tuiles imbriquées.

Les deux clochers qui, dans la peinture d'André de Mici, flanquent de part et d'autre la basilique de Chartres méritent de fixer l'attention.

Ils n'avaient point été bâtis par Fulbert; car, ayant été édifiés à l'origine hors de l'église, ils furent, lors de l'incendie de 1020, respectés

[1] Les absidioles de la cathédrale de Fulbert devaient être couvertes de la même façon que le chevet de l'église de Vignory, dont les voûtes sont protégées par une chape épaisse sur laquelle sont simplement posés des rangs de tuiles creuses.

par les flammes. Sans qu'on puisse affirmer précisément à quelle époque ils avaient été construits, il est certain qu'ils dataient de la période carolingienne [1]. Durant cette période la cathédrale de Chartres fut détruite par deux incendies; il s'ensuit que les clochers, dont André de Mici nous a conservé une sorte de croquis, furent érigés soit par l'évêque Gislebert après le sinistre de 858, soit par l'évêque Vulfald après le sinistre de 962. De ces deux dates la première semble la plus probable; car, comme nous venons de le dire, ces tours étaient hors-œuvre, et, de même qu'elles ne furent point atteintes par les flammes en 1020, elles purent fort bien y résister en 962. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'elles offrent une grande analogie avec les clochers de l'église abbatiale de Saint-Riquier, dont une miniature du IXe siècle nous offre le dessin [2].

Il n'existe actuellement en France aucun clocher datant d'une époque aussi reculée. Aussi y a-t-il intérêt à noter avec soin les renseignements que fournissent les anciennes peintures sur ces monu-

[1] Voir plus haut, pages 66, 67. Fulbert, dans une lettre adressée au roi Robert, antérieurement à 1025, parle des cloches de sa cathédrale. *Signa nostra jocunditatem et laetitiam significare solita, ab intonando desinere et tristitiam nostram attestari quodam modo jussimus* (*Lettres de Fulbert*, édition C. de Villiers. Paris, 1608, f° 16 v°). La façon dont s'exprime Fulbert prouve qu'on entendait au loin le son de ses cloches et par conséquent qu'elles étaient placées dans des tours. Or on sait qu'à la date de 1025, Fulbert ne faisait qu'achever la crypte servant de fondation à la basilique qu'il avait entrepris de reconstruire après l'incendie de 1020. Il n'avait donc pas eu encore assez de temps pour réédifier les clochers; et il y a lieu de croire que les tours où étaient renfermées les cloches dont parle le prélat chartrain, appartenaient à la cathédrale antérieure à l'incendie de 1020. Fulbert se contenta, pensons-nous, de relier à la nouvelle église le clocher qui était bâti au nord près du chevet et qui auparavant devait être séparé du monument.

[2] Ce dessin a été reproduit par Alb. Lenoir dans l'*Architecture monastique* (tome I, p. 27), d'après la copie de P. Petau (*De Nithardo illiusque prosapia*. Paris, 1612). Voir dans le même ouvrage d'Albert Lenoir le plan de l'église de l'abbaye de Saint-Gall, dessiné au commencement du IXe siècle et où sont figurées en avant de la façade occidentale de l'église deux tours rondes construites hors-œuvre.

ments disparus. — Le type des tours de Chartres et de Saint-Riquier se distingue nettement des divers types de clochers romans qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Si l'on pouvait généraliser les conclusions qui ressortent de l'examen des deux miniatures de Chartres et de Saint-Riquier, on dirait qu'au IXe siècle les clochers étaient habituellement bâtis hors de l'église, soit près de la façade occidentale, soit près du chevet, indifféremment au nord ou au sud. La base se composait d'une tour en maçonnerie, ronde ou rectangulaire, percée de larges fenêtres. Cette tour, couverte par un toit en forme de cône ou de pyramide tronquée, était surmontée, suivant les cas, d'un, deux ou trois campaniles de charpente[1], placés en encorbellement les uns sur les autres. C'était dans ces campaniles que l'on posait les cloches.

Il n'est pas surprenant qu'il n'existe plus en entier aucun clocher de l'époque carolingienne. La plus grande partie de ces monuments était construite en bois; la base seule était en maçonnerie : aussi, tandis que les campaniles ont partout disparu, les tours ont subsisté en quelques endroits. Suivant Paul Durand, la tour de l'église Saint-Pierre, à Chartres, remonterait peut-être au Xe siècle.

A l'époque romane, lorsqu'on voulut, pour éviter les causes

[1] Nous disons que ces campaniles étaient en charpente ; en effet, il nous semble improbable qu'on eût alors osé construire un tel échafaudage de campaniles de pierre, en porte-à-faux les uns sur les autres. Il faut remarquer d'ailleurs que l'un des murs, qui subsiste encore, du clocher carolingien, situé près du chevet de la cathédrale de Chartres, a fort peu d'épaisseur et paraît n'avoir jamais pu supporter autre chose qu'une bâtisse très légère. Dans la chronique de Saint-Florent de Saumur, on lit la description d'un clocher qui fut construit, vers l'année 960, sur la façade principale de l'église de cette abbaye. Cette description montre que la base du clocher était formée par une tour rectangulaire en maçonnerie et que les cloches étaient suspendues dans une haute construction en charpente. *In porticu basilicae quattuor unius altitudinis erant macchiae, super quas in alta fabrica lignorum signa majora congruentis magnitudinis dependebant* (*Chroniques des églises d'Anjou*, Soc. de l'hist. de France, p. 242).

d'incendie, construire des clochers tout en pierres, il semble que, dans le principe, on se soit inspiré des tours carolingiennes couronnées par des campaniles en charpente. L'un des plus anciens clochers de pierre aujourd'hui connu est sans contredit celui de Saint-Front de

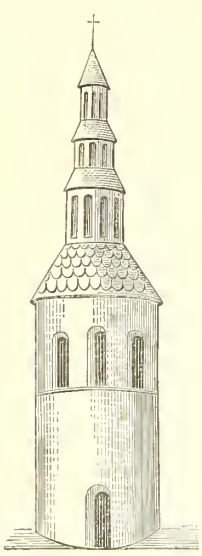

Saint-Riquier

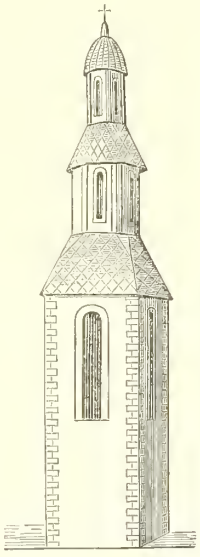

Chartres

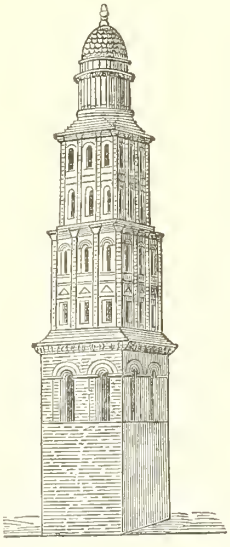

Saint-Front

Périgueux dont tous les étages sont en encorbellement les uns sur les autres et dont il n'est pas jusqu'au couronnement en forme de pomme de pin qui ne rappelle le toit ovoïde surmontant le dernier campanile des tours de Chartres.

III. — *La cathédrale de Fulbert de 1028 à 1194.*

D'après la miniature d'André de Mici, exécutée l'année même de la mort de Fulbert, le gros de l'œuvre de la cathédrale était achevé en 1028 [1]. Avant de faire la dédicace de la nouvelle basilique, on n'avait plus sans doute qu'à mettre la dernière main aux travaux d'ornementation et d'ameublement de l'intérieur, lorsqu'un incendie, survenu le 11 septembre 1030, la seconde année de l'épiscopat de Thierri, successeur de Fulbert, vint retarder la date de la cérémonie. On a généralement passé sous silence ce sinistre de l'année 1030; aussi croyons-nous qu'il est utile d'attirer l'attention des historiens chartrains sur ce désastre et sur ses conséquences au point de vue de la cathédrale.

Outre le texte précis que nous citons en note [2], l'une des épitaphes, consacrées à la mémoire de l'évêque de Chartres Thierri, mentionne en ces termes l'incendie de 1030 :

[1] Nous avons montré ailleurs que Fulbert avait terminé la construction de ses cryptes en l'année 1024. Il n'employa donc que quatre années à achever la cathédrale tout entière (1024-1028). Ce laps de temps est relativement fort court et les travaux durent être poussés avec activité : mais les ressources pécuniaires, qui avaient manqué au prélat chartrain dans les premières années qui suivirent l'incendie de 1020, ne lui firent pas défaut plus tard. Les rois et les seigneurs de tous pays le comblèrent alors de largesses; il reçut surtout un aide précieux de la part du duc d'Aquitaine, Guillaume, avec qui il entra en relations d'amitié en l'année 1024 (Voir R. Merlet, *Dates de la construction des cryptes de Chartres*).

[2] *Quarta [successio] facta est anno M° tricesimo, die tertio idus septembris, domni Theodorici episcopi anno secundo* (Abbé Clerval, *Translationes S. Aniani,* dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 331).

Virginis arsit adhuc fanum, te presule, quo non
Clarius in terris ullibi adhuc fuerat.
Illud et arte tuae renovas moderamine dextrae
Et Vindociniam construis abbatiam [1].

Le fait d'un incendie, arrivé en l'année 1030, sous l'épiscopat de Thierri, est donc certain. La basilique de Fulbert ne fut pas d'ailleurs excessivement endommagée par les flammes. Il est probable que le feu prit dans les charpentes de l'église, car le roi Henri Ier, qui monta sur le trône de France en 1031, renouvela à ses frais le lambris de bois, *lacunar*, qui couvrait la nef. Voici comment s'exprime le Nécrologe du Chapitre de Chartres à ce sujet : *II nonas augusti, obiit Henricus rex, qui hujus ecclesiae lacunar construxit.* Un autre document permet d'affirmer que la cathédrale n'eut à souffrir de l'action du feu que depuis le faîte jusqu'au niveau des fenêtres supérieures éclairant la nef. Ce document n'est autre que l'épitaphe qui fut gravée sur le tombeau même de l'évêque Thierri dans l'église de Saint-Père. Cette

[1] Cette épitaphe était autrefois inscrite sur la muraille du chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Père à Chartres. Déjà, au XVIIe siècle, par suite de l'antiquité de l'inscription, ces vers étaient devenus très difficiles à lire (Voir Souchet, *Histoire du Diocèse de Chartres,* tome II, p. 260). La place qu'occupait cette épitaphe et l'état de vétusté de l'inscription montrent que ces vers durent être gravés sur la muraille dans le temps même où l'on entreprit de reconstruire le chœur de l'église, c'est-à-dire au XIIe siècle, quelques années après l'incendie de 1134, qui réduisit en cendres l'abbaye. Thierri avait été enterré à Saint-Père au mois d'avril 1049; le moine Paul, qui écrivait à la fin du XIe siècle, nous apprend que le tombeau de ce prélat était situé dans le chœur de l'église, à la droite du tombeau de l'évêque Haganon : *Ad Haganonis dexteram quiescit Teodericus episcopus, cujus Ambrosiae opes velut torrens affluentes, praeclarum opus almae matris Domini aulae complentes, sacro dignum praeconio effeiunt* (Cart. de Saint-Père, I, 12). Ces expressions un peu obscures du moine Paul se réfèrent à la cathédrale de Chartres restaurée et achevée par Thierri. L'incendie de 1134 fit disparaître le tombeau de Thierri, sur lequel se lisait une autre épitaphe que nous reproduisons plus loin. — Voir aussi ce que nous avons dit, page 49, note 3, à propos du tombeau de Fulbert.

épitaphe n'a jamais été, croyons-nous, intégralement éditée; elle est ainsi conçue :

Extitit antistes Teodericus hic vocitatus,
Sed factus pulvis hic jacet inanimis.
VIRGO DEI GENITRIX, TIBI TEMPLUM TEGIT HABENDUM,
CUJUS OPUS SUPERIS SUMPSERAT A VITREIS.
Vivendo sollers tribuit quibus ecce refulget.
Munera, Petre, tuis sacra dedit monachis.
Fessus Ovis, conjunx Phebi, cum poneret estus,
Membra dedit matri, dans spiritale Patri [1].

Thierri, d'après ce document, n'aurait eu qu'à reconstruire l'étage supérieur de la cathédrale de Fulbert. Toutefois, s'il s'était contenté d'exécuter cette reconstruction, on s'expliquerait difficilement qu'il y eût employé sept années, depuis 1030, époque de l'incendie, jusqu'en 1037, date de la dédicace de la basilique. Mais nous avons déjà vu qu'indépendamment de la charpente et des parties hautes

[1] Le texte de ce document se lit dans le manuscrit latin 17177 de la Bibliothèque Nationale, f° 68 v°. Il a été copié au XIe siècle sur un cahier de parchemin au milieu d'autres inscriptions funéraires, tirées de différents tombeaux de l'église de Saint-Père; parmi ces inscriptions, on remarque celles de l'évêque Fulbert et des abbés de Saint-Père, Gisbert (984-1002), Arnoul (1013-1033), Landri (1033-1069). Les Bénédictins, auteurs du *Gallia Christiana*, ont eu entre leurs mains ce manuscrit, mais ils ont mal déchiffré l'épitaphe de Thierri. Au 3e vers, ils n'ont pu lire le mot *tegit;* ils ont défiguré le 4e vers, dont le sens est important; ils l'ont ainsi publié : *Cujus opus superis sumpserat auctor eis.* Enfin, ils n'ont pas compris la signification des deux derniers vers, qu'ils ont édités comme il suit :

Fessus onus... Phebi cum poneret estus,
Membra dedit cineri, dans spiritale patri.

La véritable version est celle que nous donnons; elle indique que Thierri mourut dans le temps où le Soleil était sur le point de sortir du signe du Bélier. Suivant le Comput chartrain du XIe siècle, le Soleil quittait le 17 avril le signe du Bélier, pour entrer dans celui du Taureau. Or Thierri mourut le 16 avril (Voir plus bas le Nécrologe à la date du 16 avril).

de la nef, l'un des clochers avait été ruiné par les flammes. Ce clocher était situé au nord, à la naissance du déambulatoire. Thierri profita des substructions de cette tour pour édifier à la même place un transept qu'il reproduisit symétriquement au midi [1].

Le chevet de la cathédrale, qui était tout entier couvert par de fortes voûtes, résista mieux à l'incendie. Cependant, une centaine d'années plus tard, vers le milieu du XIIe siècle, on fut forcé de réparer toute l'abside, dont les toits, et les voûtes aussi sans doute, étaient gravement détériorés [2].

Quand Thierri eut achevé tous ces travaux de restauration et d'agrandissement, il célébra solennellement la dédicace de la cathédrale, le lundi 17 octobre 1037 [3].

Dans le cours du XIe siècle, la basilique chartraine ne subit que quelques modifications architecturales peu importantes. Nous savons d'ailleurs assez exactement quelles furent ces modifications. Car, aussitôt qu'un bienfaiteur de la cathédrale venait à mourir, son nom était inscrit dans le Nécrologe du Chapitre, et l'on joignait à cette inscription la mention des embellissements ou des restaurations dont l'église était redevable au défunt. Nous publierons plus loin le Nécrologe même dont les chanoines de Notre-Dame firent usage pendant toute la durée du XIe siècle. Grâce à ce manuscrit, on peut, en étudiant attentivement les différentes écritures des divers obits, juger approximativement à quelle époque tel ou tel donateur est décédé.

Nous montrerons que ce Nécrologe, ouvert vers l'année 1027, fut abandonné entre les années 1124 et 1137, définitivement sans doute

[1] Voir plus haut, pages 65, 66.

[2] On lit en effet dans l'obit du prévôt Henri, décédé vers 1150 : *Tectum capitis ecclesiae quod pene ruebat multo sumptu de veteri novum fecit, angelum superimpositum cum aeu ad decorem domus Dei fecit et deauravit.* (De Lépinois et Merlet, *Cartul. de N.-D. de Chartres*, III, 80).

[3] Cf. *Chronicon Andegavense*, dom Bouquet, XI, 29.

après l'incendie de la ville de Chartres en 1134. Il en résulte que tous les personnages, qui s'y trouvent cités, sont morts avant l'année 1134, et par conséquent, lorsqu'à côté de leur nom, on lit la mention d'une amélioration quelconque apportée par eux à la cathédrale de Chartres, c'est que cette amélioration est elle-même antérieure à l'année 1134.

D'autre part, quand ce livre obituaire fut abandonné, on le remplaça par un autre Nécrologe, qui est actuellement conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque communale de Chartres sous le numéro 1032 [1]. Dans ce nouveau livre, ouvert en 1134 environ, tous les obits qui sont écrits de seconde main se réfèrent nécessairement à des personnages morts après l'année 1134. Ces deux manuscrits permettent donc de classer chronologiquement, avec assez de certitude, les diverses notices nécrologiques qu'ils contiennent. Nous ne nous occuperons ici que des textes relatifs à l'histoire architecturale de la cathédrale, nous réservant d'examiner ailleurs plus en détail, les autres questions que soulève l'étude de ces obituaires.

Parmi les modifications apportées à la cathédrale de Chartres durant le XIe siècle, il y a d'abord à signaler la construction de trois porches, l'un bâti à l'ouest, vers l'année 1050, sur la façade principale [2], les deux autres édifiés un peu plus tard sur les façades méridionale et septentrionale de la basilique [3]. Ces derniers donnaient accès dans

[1] Toutes les notices nécrologiques, contenues dans ce second manuscrit, ont été éditées dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres,* tome III, par MM. de Lépinois et L. Merlet. C'est à cet ouvrage que nous renverrons pour les obits postérieurs à 1134. Quant aux obits antérieurs à 1134, nous les publierons nous-mêmes plus loin d'après le Nécrologe du XIe siècle, et c'est à notre publication que nous nous reporterons.

[2] Voir plus loin le Nécrologe à la date du 13 avril, où est mentionné l'obit du chanoine Raimbaud, mort vers 1050, qui donna une grande partie de ses biens, *ad aedificationem vestibuli frontis hujus aecclesiae.*

[3] Cf. dans le Nécrologe, au 27 septembre, l'obit du chanoine André, décédé vers 1090, et, au 25 décembre, l'obit du médecin Jean, qui mourut vers 1080, et qui construisit le porche méridional, *istius aecclesiae dextri lateris vestibulum fecit.*

l'église supérieure et bouchaient néeessairement de part et d'autre une fenêtre de la crypte.

C'est par suite de cette circonstance que s'est conservée jusqu'à nos jours, au milieu de chacune des galeries souterraines, tant au nord qu'au midi, une fenêtre ayant l'aspect antique et datant du temps même de Fulbert. En effet, lorsqu'à la fin du XIIe siècle on exhaussa et on élargit toutes les baies de la crypte pour donner plus de jour dans ces galeries, on ne toucha point aux deux fenêtres totalement obstruées déjà par les porches latéraux. Nous avons parlé plus haut de ces deux fenêtres que des fouilles récentes ont mises au jour [1]. Nous donnons ci-contre la vue extérieure de l'une d'elles, parce qu'elle offre un spécimen intéressant d'une construction où la brique alterne régulièrement avec la pierre, et parce que la date de cette construction se place d'une manière certaine entre les années 1020 et 1024.

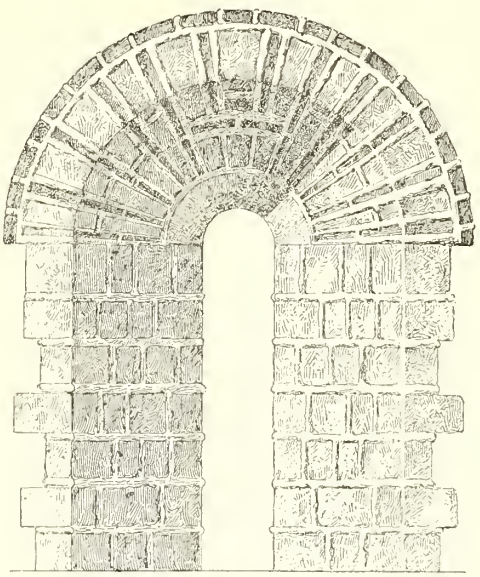

Vers l'année 1075, le roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, fit élever sur le toit même de la cathédrale un campanile en charpente, *campanarium,* pour le repos de l'âme de sa fille Adelize [2]. Dans le même temps, le Chapitre fit bâtir une tour en maçonnerie, *turris.* Le doyen Adalard, mort le 26 août 1092, contribua pour une grande part à cette

[1] Voir page 59, plan n° I, fenêtres i, i', et aussi page 62, planches n° II et III.

[2] Cf. Nécrologe, au 8 décembre: *Obiit Adeliza, filia regis Anglorum, pro cujus anima pater ejus rex.... jussit fieri campanarium quod est super ecclesiam.* Adelize, fille de Guillaume le Conquérant, mourut vers 1075 (dom Bouquet, XII, 582 et 615).

construction, *ad aedificationem turris plurimum profuit* [1]. Nous ne saurions dire s'il s'agit ici d'un clocher, ni en quel endroit était placé ce nouvel édifice. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas confondre cette tour avec l'une de celles qui subsistent encore aujourd'hui près de la façade occidentale et que l'on n'érigea que quarante ans plus tard, après l'incendie de 1134.

L'évêque de Chartres, saint Ives (1090-1115), fit faire quelques restaurations à la basilique ; mais il ne modifia nullement l'ensemble du monument. On a généralement beaucoup exagéré l'importance des travaux entrepris par lui pour améliorer son église. Il s'occupa surtout d'embellir l'intérieur, mais, à l'exception de la couverture des toits, il ne changea, croyons-nous, rien au-dehors. Le Nécrologe signale le décès de plusieurs donateurs, qui, entre les années 1100 et 1110 environ, participèrent aux frais occasionnés par la réparation des toits [2]. Cette réparation, qui dura plusieurs années, consista à changer en une couverture de plomb l'ancienne toiture de la cathédrale qui était en tuiles [3].

Tels sont, d'après le plus ancien livre obituaire du Chapitre, les divers travaux exécutés à la cathédrale de Chartres depuis l'année 1037, date de la dédicace, jusqu'en l'année 1134, date de l'incendie

[1] Voir plus loin l'obit d'Adalard à la date du 26 août.

[2] Nous citerons entre autres l'obit du jeune Eudes, qui était fils du comte de Chartres, Etienne, et qui mourut vers l'année 1106, le 25 décembre : *Obiit Odo, filius comitis Stephani, pro cujus anima Adela, nobilis comitissa, mater ejus,... precepit dirui quandam stallam macellarii ante Portam Novam, quia carreciis nostris et plaustris inducendis atque educendis, pro tectis hujus accclesiae reparandis, plurimum nocebat.*

[3] La reine d'Angleterre Mathilde, morte en 1118, contribua aussi pour une grande part à cette restauration. Le Nécrologe, au 31 octobre, porte ces mots : *Obiit Matildis, Anglorum regina, quae hanc accclesiam plumbeo tegmine decoravit.* On lit encore dans l'Obituaire du Chapitre au 12 septembre : *Obiit Adelais monacha, quae multum laboravit ad cooperturam hujus accclesiae de plumbo.* Cf. Lettres de saint Ives, Migne, *Patrologie latine*, tome CLXII, col. 148 et 149.

qui occasionna quelques dégâts au monument. Comme on en peut juger, l'aspect primitif de la basilique ne s'était encore guère modifié.

Le 5 septembre 1134, la ville de Chartres fut de nouveau dévastée par les flammes. Au dire d'un chroniqueur contemporain, la cathédrale fut préservée de la destruction [1]. Toutefois, il est certain que les parties occidentales de cet édifice eurent à souffrir de l'intensité du feu; car l'Aumône ou Hôtel-Dieu du Chapitre, située à quelques mètres seulement au sud-ouest de l'église, fut entièrement ruinée par l'incendie [2]. D'ailleurs, aussitôt après ce sinistre, on refit de fond en comble la façade occidentale de la basilique ainsi que le vieux clocher qui était bâti tout à côté : ce qui prouve que ces constructions avaient été fortement endommagées par les flammes qui les enveloppaient, *flammis incumbentibus* [3].

Ce fut sur un nouveau et vaste plan que l'on entreprit en 1134 de réédifier les parties occidentales de la cathédrale de Chartres. On sait par les récits contemporains avec quel enthousiasme tout le monde se mit à l'œuvre. On jeta par terre tout ce qui restait de l'ancienne façade et du clocher; on étendit vers l'occident la nef et les bas-côtés de la longueur d'une travée, et, au lieu d'un seul clocher hors-œuvre, on en éleva deux, chacun à l'extrémité de l'un des bas-côtés. Enfin,

[1] *Quinta* [*succensio*] *facta est anno M^o centesimo tricesimo IIII°, quarta feria, nonas septembris, in qua fere tota civitate consumpta, sed, per mirabilem Jesu Christi misericordiam, suae genetricis aecclesia a flammis incumbentibus liberata* (abbé Clerval, *Translationes Sancti Aniani,* dans les *Analecta Bollandiana,* tome VII, p. 335-336).

[2] Ce fut le chefcier, Bernard, mort vers l'année 1140, qui reconstruisit l'Hôtel-Dieu incendié en 1134. On lit dans le second Nécrologe du Chapitre à la date du 6 mars : *Obiit Bernardus, qui Elecmosinam hujus ecclesiae post incendium de proprio recdificavit* (*Cartulaire de N.-D. de Chartres*, tome III, p. 58).

[3] Néanmoins on comprend l'expression du chroniqueur, *liberata aecclesia,* car la plus grande partie du monument resta indemne, tandis que toutes les autres églises de la ville avaient été littéralement anéanties. C'est alors qu'on commença la reconstruction totale des églises Saint-Père, Saint-André, Saint-Aignan, et de plusieurs autres qui n'existent plus aujourd'hui.

entre les deux clochers, on construisit un porche. On voulut en un mot restaurer et agrandir à la fois les parties de la basilique que l'incendie avait atteintes, *ad emendandam piae Domini genitricis basilicam*, comme s'exprimait en 1145 Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, dans la fameuse lettre où il parle à plusieurs reprises de la restauration de notre cathédrale [1].

C'est à l'occasion de tous ces travaux que se formèrent à Chartres ces actives corporations d'ouvriers où se faisaient honneur d'entrer les plus riches seigneurs et dont parlent avec enthousiasme un grand nombre d'historiens du temps [2].

Les améliorations qu'on fit alors subir à l'église de Notre-Dame furent considérables, comme on peut s'en rendre compte encore aujourd'hui, puisque la majeure partie des constructions, entreprises à Chartres dans ces temps de ferveur religieuse, se sont conservées jusqu'à nos jours : c'est à savoir la façade principale de la cathédrale depuis la base jusqu'à la naissance de l'ancien pignon, le clocher méridional tout entier et le clocher septentrional jusqu'au niveau du troisième étage.

Le second Nécrologe du Chapitre nous a gardé la mémoire de beaucoup de personnages qui participèrent aux frais de ces travaux, et il est possible dans bien des cas de déterminer la date, sinon précise, du moins approximative, à laquelle tel ou tel donateur coopéra à l'embellissement de la basilique. Ainsi, l'archidiacre de Chartres,

[1] *Comperto quod in Galliis plaustra quaedam noui fierent apparatus atque a Galliarum populis Carnotum onusta emendandae piae Domini genitricis basilicae necessariis ducerentur* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, année 1860, p. 124).

[2] Cf. *Robert du Mont*, Pertz, *Monumenta Germaniae*, SS. VI, 496; *l'annaliste de Saint-Evroul*, édit. d'Orderic Vital dans la Société de l'Histoire de France, V, 162; *l'annaliste du Mont-Saint-Michel*, dom Bouquet, XII, 773; *les Chroniqueurs de Rouen*, dom Bouquet, XII, 785; *Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen*, Mabillon, *Annal. Bened.*, VI, 392; *Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, année 1860.

Gautier, qui décéda entre les années 1134 et 1138, légua, en mourant, au Chapitre, une somme de 20 livres, destinée à l'œuvre de la tour, *ad opus turris* [1]. De même, l'archidiacre de Blois, Ansgerius, dont le décès se place entre 1139 et 1142, donna 20 sous pour contribuer à l'érection de la tour, *ad edificationem turris* [2]. Dans le principe on ne trouve mention que d'une seule tour, et il semble bien que jusque vers l'année 1140 on ne travailla qu'à celle-là [3]. Mais quelques années plus tard, on se mit certainement à édifier à la fois les deux clochers. En 1144, d'après Robert du Mont, on avait entrepris la construction des deux tours; *tunc turres Carnoti fiebant*, dit la Chronique de Normandie [4].

Dans le courant de cette année 1144 et de l'année suivante 1145, se place, suivant le témoignage des auteurs contemporains, la principale activité des travaux. C'est vers ce temps que furent faites les merveilleuses statues et verrières qui décorent aujourd'hui encore la façade principale de la cathédrale de Chartres. Un texte curieux tiré du second Nécrologe du Chapitre permet de fixer assez exactement l'époque où furent exécutées les riches sculptures du portail royal. L'archidiacre de Châteaudun, Richer, qui mourut le 12 janvier 1150, décora, dit le Nécrologe, l'une des portes d'entrée de cette église d'une

[1] Cf. Nécrologe à la date du 4 juin (*Cartulaire de N.-D. de Chartres,* III, 124).

[2] *Ibidem,* au 25 juin, III, 131.

[3] Comme nous l'avons dit plus haut, l'ancien clocher carolingien qui touchait pour ainsi dire à l'Hôtel-Dieu du Chapitre, avait dû être fortement éprouvé par l'action du feu en 1134. On dut songer d'abord à le remplacer par un autre clocher tout de pierre, capable de résister aux flammes. C'est ce qui explique pourquoi, dans les années qui suivirent immédiatement celle de l'incendie, le Nécrologe mentionne les donations faites à l'œuvre d'une seule tour, *ad opus turris*, ou bien encore, *ad restaurationem turris* (*Cartulaire de N.-D. de Chartres*, III, 212). Cette dernière expression semble bien prouver que l'on ne songeait alors qu'à remplacer le clocher détruit par l'incendie de 1134.

[4] Cf. dom Bouquet, XIII, 290.

statue de la Vierge Marie, richement peinte en or [1]. La statue, dont il est ici question, existe encore à l'entrée de l'église, au tympan de la porte de droite. « C'est, écrit Paul Durand, un magnifique bas-relief » représentant l'enfant Jésus assis sur les genoux de sa Mère. La » Sainte Vierge est à son tour assise sur un trône richement décoré. » Un dais, supporté par des colonnes, protégeait autrefois ces deux » précieuses figures. On voit encore à gauche une des bases de » colonnes supportant ce dais ou ciborium, aujourd'hui brisé. Ces » sculptures étaient primitivement peintes et dorées. On en trouve » encore des traces évidentes [2]. » Et ailleurs il ajoute, en parlant des trois portes d'entrée : « C'est au fond d'un vestibule et à l'abri des » intempéries atmosphériques que s'ouvraient ces trois belles portes, » entourées de statues, de bas-reliefs et d'ornements sans nombre, » aujourd'hui pâles et décolorées, mais apparaissant autrefois resplen- » dissantes d'or et enluminées des couleurs les plus vives et les plus » harmonieuses. Des traces nombreuses en sont encore visibles [3]. » La statue de la Vierge donnée à la cathédrale par l'archidiacre Richer était et est, aujourd'hui même, l'un des plus beaux spécimens de cette réunion d'œuvres d'art. A cause de l'endroit élevé où elle se trouve, il y a lieu de croire qu'elle fut posée, alors que la plupart des autres statues étaient déjà achevées et mises en place, et, comme Richer mourut en 1150, on peut dire que la majeure partie des sculptures qui ornent la façade principale de la cathédrale de Chartres, furent exécutées entre les années 1134 et 1150, c'est-à-dire dans le second quart du XIIe siècle.

Quant à la construction des deux clochers, elle était, croyons-nous, terminée vers l'année 1170. Les deux dernières mentions du Nécrologe

[1] *Decoravit etiam introitum hujus ecclesie imagine beate Marie auro decenter ornata* (*Cartul. de N.-D. de Chartres*, III, 19).

[2] *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, p. 53 et 54.

[3] *Ibidem*, p. 27.

à ce sujet sont deux donations faites à l'œuvre des tours, l'une par le prévôt, Eudes, mort après 1159, l'autre par le grand-chantre Hugues, décédé entre 1159 et 1164 [1].

En résumé, depuis l'année 1028 jusqu'à la fin du XIIe siècle, la cathédrale construite par Fulbert subit les modifications suivantes :

Le 11 septembre 1030, destruction par les flammes du vieux clocher situé au nord de l'église, à la naissance du déambulatoire; ruine totale de la charpente qui couvrait la grande nef.

De 1030 à 1037, reconstruction par l'évêque Thierri de la charpente et des parties hautes de la nef; création d'un transept en avant de l'abside.

Aux environs de l'an 1050, érection de trois porches, deux sur les façades latérales, l'un au nord, l'autre au midi, le troisième à l'ouest, en avant de l'entrée principale de la cathédrale.

Quelques années plus tard, vers 1075, Guillaume le Conquérant fait élever un clocher en charpente sur le toit de l'église, au-dessus de la nef. Dans le même temps, construction d'une tour ou clocher, dont l'emplacement ne nous est pas connu.

Saint Ives, élu évêque de Chartres en 1090, refait à neuf les toits de la basilique; il remplace l'ancienne couverture en tuiles par une couverture en plomb; on travaillait en 1106 à cette restauration. Vers la même époque, un chanoine nommé Henri reconstruit à ses frais le toit du chevet de la cathédrale, et place au-dessus, sur un pivot, un ange doré.

Le 5 septembre 1134, un violent incendie endommage gravement le clocher carolingien situé près de la façade principale et dégrade cette façade elle-même.

De 1134 à 1170 environ, réparation des dégâts causés par ce sinistre. On jette par terre le clocher et l'ancienne façade; on augmente la nef et les bas-côtés de la longueur d'une travée; on réédifie la

[1] *Cartul. de N.-D. de Chartres*, III, 137 et 143.

façade principale; à l'extrémité de chacun des bas-côtés, on élève un clocher, et, entre ces deux tours, on fait un porche.

Enfin, dans les dernières années du XIIe siècle, on élargit et on exhausse toutes les fenêtres de la crypte, qui ne recevait plus de l'extérieur un jour suffisant [1].

Tel était l'état de la cathédrale de Chartres, lorsqu'un autre incendie vint ruiner encore une fois ce beau monument. Le désastre eut lieu dans la nuit du 9 au 10 juin 1194 [2]. Cette fois, ce furent les parties de l'édifice, nouvellement construites à l'occident, qui résistèrent le mieux aux flammes; tout le reste de la basilique, abstraction faite de la crypte protégée par ses voûtes, fut détruit de fond en comble. L'auteur du *Livre des miracles de Notre-Dame de Chartres*, qui écrivait quelques années après l'incendie de 1194, raconte cet événement avec quelques détails [3]. Il mentionne incidemment la chute du

[1] La crypte de Fulbert, dans la seconde moitié du XIIe siècle, reçut divers embellissements. C'est à cette époque qu'il faut attribuer la construction de la jolie porte décorant l'entrée de l'escalier qui donne accès dans les galeries souterraines du côté du midi. C'est également aux dernières années de ce siècle qu'appartiennent diverses peintures qui ornent encore les murs de la crypte. Depuis la restauration qui a fait disparaître sous des représentations symboliques un certain nombre d'anciennes fresques très curieuses, il n'y a plus dans l'église souterraine que deux peintures murales datant de la fin du XIIe siècle; l'une située dans la galerie méridionale représente une Nativité de Jésus-Christ, l'autre plus grande, mais plus effacée, se trouve dans la chapelle dite de Saint-Clément. Cette dernière fresque a été publiée dans la *Monographie de la Cathédrale de Chartres* (planche LXXII). Elle représente une série de personnages nimbés, figurés sous des arcades, au-dessus desquelles est peinte une sorte de basilique. Nous avions espéré que cette basilique était une représentation de la cathédrale de Chartres au XIIe siècle; mais un examen attentif nous a forcé de reconnaître que ce n'était qu'une œuvre de fantaisie.

[2] Voir plus haut, page 57, note 5.

[3] *Anno igitur ab incarnatione Domini MC° nonagesimo quarto, cum ecclesia Carnotensis, III° idus junii, mirabili et miserabili fuisset incendio devastata, ita ut, conquassatis et dissolutis postmodum parietibus et in terram prostratis, necessarium foret a fundamentis reparare et novam denuo edificare ecclesiam* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1881, p. 509).

lambris de bois qui couvrait la nef. Quelques clercs, au moment de l'incendie, s'étaient retirés en toute hâte dans le caveau de Saint-Lubin, sous le sanctuaire, emportant avec eux la châsse où était le voile de la Vierge. On descendait alors dans ce caveau par un escalier, dont l'entrée, située près du maître-autel, se fermait par une trappe en fer. Les clercs, ayant tiré sur eux cette trappe, vécurent deux ou trois jours enfermés dans le souterrain, et, quand le feu se fut éteint, ils sortirent de là sains et saufs. « Les poutres ardentes qui tombaient du haut » de la nef, n'ébranlèrent point, dit le chroniqueur, la porte de » fer, et le plomb liquéfié qui coulait des verrières, ne put la traverser[1]. » La chute, près du sanctuaire, de ces poutres enflammées, prouve que, depuis le temps de l'évêque Thierri, la nef n'avait point été voûtée en pierres et qu'elle était encore couverte par une charpente apparente.

On peut voir aussi dans le même opuscule avec quelle énergie on se remit à l'œuvre pour reconstruire à nouveau la basilique ruinée. Ce fut de 1194 à 1230 environ qu'on édifia, sur les fondations mêmes de l'église de Fulbert, cette magnifique cathédrale gothique que tout le monde peut encore admirer et dont la Société Archéologique d'Eure-et-Loir publie en ce moment la Monographie [2].

[1] *Hostium quoddam ferreum, quo cripte superficies tegebatur, nec lignorum ardentium et ex alto cadentium ruina quassavit, nec liquefacti plumbi distillatio penetravit* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1881, p. 509, 510).

[2] Cette Monographie, commencée par M. l'abbé Bulteau, a été achevée et complétée par M. le chanoine Brou. Deux tomes ont déjà paru; l'ouvrage complet formera trois volumes.

IV. — *Costume des personnages représentés dans la miniature d'André de Mici.*

Nous avons décrit et étudié dans les pages précédentes la basilique qu'André de Mici a peinte en tête de sa miniature; il nous reste à ajouter quelques mots sur les personnages figurés dans la partie inférieure du tableau[1].

L'évêque Fulbert, suffisamment désigné par les mots *Fubeltus episcopus*, occupe le milieu de la scène. Il est en costume de grande cérémonie, et notre miniature nous fournit ici quelques renseignements précieux sur la façon dont, au début du XIe siècle, s'habillait un évêque officiant. Nous n'oserions prétendre qu'André de Mici, quoique contemporain, ait cherché à rappeler dans son dessin les traits du pontife de Chartres; mais il est presque certain qu'il a représenté, tels qu'on les portait de son temps, les vêtements épiscopaux.

Les parties visibles du costume de Fulbert se composent des sandales, de l'amict, de l'aube, de l'étole, du manipule, de la chasuble et de la crosse.

Tout ce que l'on peut dire des sandales, qui se distinguent à peine sur la miniature originale, c'est qu'elles semblent être de cuir doré et

[1] Sur le manuscrit de Saint-Étienne, les diverses couleurs, dont l'artiste du XIe siècle a fait usage, se sont fortement altérées et même ont complètement disparu en quelques endroits. Nous devons à notre confrère, M. Raoul Denisart, d'avoir rendu à cette peinture tout l'éclat qu'elle devait avoir dans le principe. La chromolithographie, placée au commencement de ce volume, reproduit exactement l'œuvre de notre confrère.

envelopper le pied tout entier[1]. Quant à l'amict, ce carré de toile blanche dont le prêtre s'enveloppe les épaules avant de revêtir l'aube, il n'apparaît sur notre peinture qu'autour du cou de Fulbert. On voit qu'il n'était point encore, comme il le fut un peu plus tard, garni à sa partie supérieure d'un collet de soie brodé. Outre l'amict, Fulbert porte, sous son aube, une tunique dont la manche est visible au poignet droit.

L'aube est ce vêtement talaire de couleur blanche, orné à sa partie inférieure d'un parement d'or, et dont la manche, apparente au bras droit de l'évêque, est décorée d'un galon d'or semblable au parement. On aperçoit au bas de la chasuble les deux extrémités de l'étole; leur forme sensiblement pattée se rencontre rarement à une époque aussi ancienne.

Par un fait difficile à expliquer, Fulbert n'est pas vêtu, par-dessus l'aube et l'étole, de la dalmatique, insigne des diacres. L'évêque, dans l'esprit de l'Église, réunissant en sa personne toutes les qualités que confèrent les divers degrés de l'ordre sacerdotal, devait réunir aussi dans son costume les divers vêtements du sous-diacre, du diacre et du prêtre. Il y a donc ici une exception à la règle généralement adoptée pendant tout le Moyen-Age dans l'agencement des ornements épiscopaux[2]. Fulbert, sur notre miniature, est

[1] Antérieurement au XIe siècle, les sandales des évêques sont généralement découvertes sur le dessus du pied.

[2] On lit dans l'*Expositio rubricarum ritualis Romani*, de l'abbé Bouvry (Paris, 1864, in-8°, p. 204, note 1): *Dalmatica, utpote vestis festiva et lætitiæ, omittitur temporibus pœnitentiæ et mœrori destinatis*, c'est-à-dire qu'on ne portait pas autrefois la dalmatique pendant l'Avent, le Carême, les Quatre-Temps, les Vigiles et les Rogations. Il est à remarquer que c'est pendant le même temps que les prêtres officiants revêtent la chasuble de couleur foncée, violette ou noire (Guil. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, liv. III, ch. XI, par. x. et ch. XVIII, par. VI et X). C'est peut-être pour exprimer le deuil causé par la mort de Fulbert qu'André de Mici a supprimé dans le costume du prélat chartrain la dalmatique, tandis qu'il peignait presque en noir la chasuble dont ce pontife est revêtu.

habillé comme un simple prêtre. Seule, la crosse qu'il tient en main permet de reconnaître en lui un pontife.

Le manipule posé sur son bras gauche se termine par le bas en forme de battoir. Il y a lieu de répéter pour le manipule ce que nous avons dit pour l'étole. La forme qu'affecte ici cet ornement ne se montre pas habituellement avant l'extrême fin du Moyen-Age sur les monuments figurés. Antérieurement aux XIIe et XIIIe siècles, le manipule, comme l'étole, se compose d'une pièce d'étoffe de même largeur depuis le haut jusqu'en bas. Le manipule du diacre qui accompagne Fulbert paraît être de dimension moindre que celui du prélat ; mais à son extrémité il a également la forme très caractérisée de battoir qu'ont aujourd'hui même ces sortes d'insignes sacerdotaux.

La chasuble, dont André de Mici a revêtu Fulbert, est la *planeta* des temps anciens, c'est à dire une rotonde très ample et très longue, non fendue, mais ayant une ouverture au centre pour permettre de passer la tête. Les bras se trouvaient comme emprisonnés sous ce vêtement, et, afin d'avoir la liberté des mouvements, on était obligé de retrousser la chasuble sur chacun des avant-bras. La chasuble de Fulbert est en étoffe brochée, d'une couleur bleue très foncée, tirant sur le violet ; elle est couverte par devant et par derrière de galons d'or. — Quant à la crosse, c'est une simple canne à tête recourbée. L'époque n'était pas encore venue où l'on ornait avec luxe la volute de ces bâtons pastoraux.

Derrière Fulbert se tiennent deux diacres. L'un porte comme costume l'aube et la dalmatique ; il a dans la main gauche le manipule. L'autre ne montre que sa tête et l'une de ses mains ; le reste de son corps est dissimulé derrière une colonne. La dalmatique du premier est de couleur pourpre, à larges manches évasées et bordées de deux parements juxtaposés, l'un bleu et l'autre d'or.

Fulbert, on s'en souvient, est représenté haranguant le peuple chartrain assemblé dans la cathédrale. Nous avons déjà eu l'occasion de parler du costume civil au début du XIe siècle, à propos des dessins

qui sont placés dans notre manuscrit en tête de chacun des mois du Martyrologe [1]. Mais ce que nous avons dit alors se rapportait aux vêtements quotidiens des hommes de la ville ou de la campagne. Les dessins dont nous nous occupions représentaient en effet les travaux manuels des diverses saisons, et les personnages, qui s'y trouvaient figurés, étaient presque tous des artisans. André de Mici, au contraire, a peint les bourgeois de Chartres en costume d'apparat, endimanchés pour ainsi dire, comme on l'était les jours de fête lorsqu'on assistait au service divin. Ce ne sont plus ces vêtements, commodes pour les travaux des champs, mais si courts qu'ils cachent à peine les braies. Ici les tuniques des hommes tombent jusqu'à mi-jambes, et le riche coloris des étoffes montre suffisamment que ce sont des habits de cérémonie [2].

D'après notre miniature, il aurait été encore d'usage à Chartres, sous le règne de Robert le Pieux, de séparer les hommes des femmes à l'église. La mode du costume féminin n'avait guère varié depuis près de deux cents ans. C'est toujours le long pallium, couvrant la tête et remplaçant le voile sans lequel les femmes ne pouvaient assister aux offices religieux. On dirait presque d'un vêtement uniforme, d'une couleur blanche légèrement bleutée; quelques-uns de ces manteaux cependant, à la différence des autres, sont bordés d'or. Mais ce qui permet de distinguer le luxe de telle ou telle bourgeoise, c'est la richesse de la fibule qui sert à attacher le pallium sur la poitrine.

[1] Voir plus haut, pages 22, 23.

[2] Nous serions assez porté à croire qu'André de Mici a voulu représenter quelque grand seigneur dans l'homme à longue barbe qui fait face à Fulbert. Certains même ont voulu reconnaître dans ce chartrain le comte Eudes II, qui fut un des principaux bienfaiteurs de la cathédrale. (Voir plus loin le Nécrologe, à la date du 17 des col. de déc.) Il est impossible, bien entendu, de rien affirmer à ce sujet; nous nous contenterons de faire observer que les vêtements de ce personnage semblent plus luxueux que ceux des autres assistants; les couleurs en sont éclatantes; on remarquera en outre le galon d'or qui orne ses souliers et qu'il est seul à porter.

Certains de ces bijoux sont d'une grosseur remarquable. Sous le pallium on distingue le bliaud à larges manches, dont l'ouverture évasée est ornée de galons de couleur. Cette tunique descendait si bas que ses plis recouvraient entièrement les pieds. Le bliaud de l'une des femmes figurées au premier plan est orné à mi-jambes d'un parement bleu en étoffe brochée. Sous le bliaud on portait la chainse ou chemise, dont la seule partie apparente était le bas des manches.

Quant aux hommes, leur costume se compose de souliers couvrant le dessus du pied, de chausses aux couleurs variées, du bliaud et du grand manteau attaché, comme à l'époque carolingienne, sur l'épaule droite par une fibule. Chez eux la chainse n'est pas apparente. Presque tous ils portent la barbe taillée en pointe. Un certain nombre de jeunes garçons semblent prêter attention au discours de Fulbert ; ils sont habillés comme les hommes, mais ils n'ont point de manteau.

Telles sont les réflexions que nous a inspirées la curieuse miniature d'André de Mici. Il y aurait encore sans doute bien des choses à en dire ; mais à défaut d'autres commentaires, les diverses reproductions insérées dans ce volume permettront aux érudits d'étudier à tous points de vue cette peinture, comme s'ils avaient l'original même sous les yeux.

III

LE NÉCROLOGE

Le Nécrologe est la troisième pièce importante de notre manuscrit par sa valeur et son étendue. Plusieurs fois déjà, nous en avons tiré de précieux renseignements, soit pour dater le Martyrologe, soit pour déterminer l'époque à laquelle vécurent les personnages qui ont pris part à l'œuvre de la cathédrale de Chartres : mais il convient de l'examiner *ex professo* et plus à fond, et d'en extraire tout ce qui peut servir à l'histoire de l'église de Notre-Dame et du Chapitre : c'est ce que nous allons faire dans l'introduction au Nécrologe.

Nous irons plus loin : pour permettre à nos lecteurs de vérifier nos assertions, et d'apprécier par eux-mêmes la valeur de ce document, nous le reproduirons *in extenso*. Sans doute il a déjà été publié en 1860 par MM. de Lépinois et Lucien Merlet dans leur excellent *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres ;* mais ces érudits n'ont point eu sous les yeux le manuscrit original de Saint-Étienne. Dès lors ils n'ont pu connaître les diverses écritures qui s'y rencontrent et qui permettent de rattacher la plupart des obits à des époques assez précises. Plusieurs fois ils ont attribué à un obituaire subséquent des mentions qui appartiennent à celui-là. On peut donc le publier de nouveau sans crainte de recommencer une œuvre déjà faite[1].

[1] MM. Benoît et Lejeune, en 1841, ont, il est vrai, transcrit le Nécrologe d'après l'original même de Saint-Étienne, mais en y ajoutant quelques notes de peu d'impor-

D'ailleurs le procédé que nous emploierons dans cette réédition la justifierait à lui seul. Comme nous l'expliquerons plus au long dans l'introduction qui va suivre, nous représenterons les écritures de chaque époque par des caractères spéciaux ; ce qui donnera, avec toute la précision possible, la physionomie de l'original lui-même. On ne connaît, croyons-nous, qu'un seul obituaire édité ainsi, et encore a-t-il paru en Allemagne : c'est le livre de confraternités de Saint-Gall, publié par M. Piper.

I. — *Introduction au Nécrologe.*

Le Nécrologe de Saint-Étienne occupe 64 pages ; dans l'ensemble du manuscrit, il s'étend du folio 97 au folio 129. Chacune de ces pages est soigneusement rayée à la pointe sèche ; aucune n'est divisée en deux compartiments, comme dans le Martyrologe. Il n'y a point de lignes perpendiculaires au milieu, mais seulement sur les bords pour déterminer les marges et encadrer la page tout entière.

Pour se faire une idée de la distribution et de l'organisation du Nécrologe, il suffit de se rappeler sa destination. Le premier rédacteur qui l'a entrepris a écrit, successivement, en lettres rouges [1] et dans le style des calendriers liturgiques, tous les jours de l'année ecclésiastique, en commençant par la veille de Noël. Il a laissé entre eux un espace blanc pour y insérer à l'encre noire, au jour de leur décès, les obits de ceux pour qui l'on devait prier ; cet espace réservé est généralement de six lignes, et comme les pages sont de 36 lignes, chacune renferme six jours. Il faut excepter les deux premiers folios

tance. Leurs travaux restés manuscrits sont conservés à la Bibliothèque communale de Chartres sous les numéros 1102 et 1221.

[1] Deux folios ont été remplacés vers 1070 par d'autres : l'auteur n'a pas écrit les quantièmes en rouge, mais en bleu et noir.

qui comptent moins de jours, parce que le copiste devait y transcrire des notices dépassant le nombre ordinaire des lignes. Cette disposition permet de se figurer l'aspect offert par notre Nécrologe. Certains jours sont chargés d'obits, d'autres, au contraire, sont restés en blanc.

Est-il besoin de faire remarquer que les défunts, bien qu'ils soient inscrits sous le même jour, n'étaient point morts ensemble et la même année? Ils étaient décédés à des intervalles plus ou moins éloignés. Aussi ce sont des mains différentes qui ont inséré leurs obits dans le Nécrologe, au fur et à mesure des décès. L'écriture n'est donc point toujours la même pour un même jour, elle varie avec les scribes et les époques. C'est même cette diversité de caractères, portant la marque des âges où ils furent tracés, qui nous permet de suppléer, partiellement du moins, aux défauts de dates pour les personnages dont ni l'histoire ni les chartes ne mentionnent l'année de la mort. On juge très approximativement de l'époque où ils moururent par l'écriture de leur obit. Certes, il est préférable de trouver fixée en toutes lettres, soit dans les obits eux-mêmes, ce qui est très rare, soit dans les chroniques et les autres documents, la date à laquelle décédèrent les personnages inscrits au Nécrologe. L'histoire est plus certaine et plus précise encore que la simple paléographie; mais lorsqu'on peut réunir ces deux lumières, on obtient des indications chronologiques nombreuses et sûres. C'est le cas pour le manuscrit que nous étudions. Un grand nombre des obits qu'il renferme se rapportent à des hommes, dont la mort est connue par ailleurs, il en résulte que ces obits sont datés avec précision. Si l'on joint à ces renseignements tout acquis et très certains ceux que fournissent les caractères matériels des différentes écritures, on arrive sans trop de peine à reconnaître quand fut ouvert, quand fut clos le Nécrologe, et par suite entre quelles dates extrêmes se répartissent les différentes notices qui s'y lisent. On fait mieux encore : on parvient à déterminer, à quelques années près, la mort des personnages secondaires pour lesquels on n'a aucune autre référence. Ce sont là des résultats, il faut l'avouer, fort inté-

ressants et précieux à tous égards, que l'on a rarement obtenus jusqu'ici. Tout ce qui fixe la chronologie des hommes et des choses, tout ce qui dissipe le vague et fournit des dates exactes est d'une importance capitale en histoire.

Quand donc eut lieu l'ouverture de notre Nécrologe ? En quelle année celui qui le rédigea le premier, après avoir copié le Martyrologe [1], acheva-t-il son œuvre ? Disons-le tout de suite. Ce fut en 1027 ou 1028. L'écriture primitive convient bien à cette époque ; c'est la petite ronde de la fin du Xe siècle et du commencement du XIe, avec ses lettres très bien articulées, quelquefois détachées les unes des autres, et sans presque aucune abréviation. Mais ce qui enlève tout doute et donne un résultat plus précis, ce sont les obits d'hommes connus, qui sont de cette écriture, rapprochés de ceux qui appartiennent à l'écriture suivante. Ainsi les obits de l'évêque Eudes, mort en 1004, de l'abbé de Saint-Père, Magénard, mort en 1013, du sous-doyen Évrard, assassiné en 1018, de Hugues, archevêque de Tours, mort en 1023, de l'archidiacre et prévôt Tétold dont Fulbert signale la mort en 1024, du comte Richard, mort en 1026, et tous ceux des personnages morts avant eux, sont écrits de la première main. D'autre part, les obits de l'évêque Fulbert, mort le 10 avril 1028, du roi Robert, mort en 1031, d'Arnoul, abbé de Saint-Père, mort en 1033, du comte Eudes, mort en 1037, de l'évêque Thierry, mort en 1048, et tous ceux des personnages morts après ceux-ci, sont d'une main postérieure. C'est donc un fait bien certain, le copiste du Nécrologe, celui qui le commença, écrivait après 1026 et avant le 10 avril 1028, c'est-à-dire probablement en l'année 1027.

Voilà déjà un point acquis : tout ce qui est de l'écriture primitive est antérieur à 1027 ou 1028, tout ce qui n'en est pas est postérieur. Mais quand le Nécrologe, ouvert à cette époque, fut-il définitivement fermé et hors d'usage ? jusqu'à quelle date s'échelonnent les obits qui suivent ?

[1] Le Martyrologe est tout entier de la même main qui a commencé le Nécrologe.

Ici encore nous avons le bonheur de pouvoir indiquer une époque très approximative. Il fut certainement clos après 1124, car il renferme la mention du chancelier Bernard (2 juin) et du chantre Gerogius (12 février), qui moururent certainement cette année-là; mais d'autre part on n'y trouve point les obits du doyen Salomon, mort en 1144 (24 août), et de son prédécesseur Zacharie, mort avant 1042 (15 janvier). On n'y lit point davantage celui d'Étienne, abbé de Saint-Jean et patriarche de Jérusalem, qui mourut en 1130 (12 juin), et dont le décès, comme celui des deux précédents, fut inscrit dans les Nécrologes suivants : ce qui nous permet d'affirmer que la clôture eut lieu avant 1130. Sans doute on y voit les obits du roi d'Angleterre, Henri, mort en 1135 (9 mars), de la comtesse Adèle, morte en 1137 (8 mars) ; mais il est évident, au premier examen des caractères, qu'ils ont été inscrits après coup et rapportés des autres obituaires, où ils sont plus développés. C'est donc entre 1124 et 1130 qu'il faut placer la clôture définitive de notre Nécrologe, et si l'on admet qu'il fut tenu sommairement au courant jusqu'à l'incendie de la cathédrale en 1134, c'est tout ce que l'on peut accorder. Voilà donc les dates extrêmes : commencé entre 1026 et 1028, il a été achevé entre 1124 et 1130; il a duré un siècle, et l'on peut partager en deux grandes époques tous les obits qui s'y trouvent : ceux de la première écriture sont antérieurs à 1028, ceux des écritures subséquentes sont antérieurs à 1130.

Mais il nous faut entrer plus avant dans le détail, et, après avoir déterminé les dates extrêmes du Nécrologe entier, fournir les dates particulières des différentes écritures qui le composent, et en même temps des obits eux-mêmes.

Pour ceux qui sont écrits de la première main, nous savons déjà qu'ils ne descendent pas au-dessous de 1028, mais jusqu'à quelle époque remontent-ils? Ici l'écriture ne nous fournit aucun renseignement : elle est toute d'une main unique qui n'a point écrit au jour le jour les décès antérieurement survenus, mais les a copiés tous d'un

même coup d'après un Nécrologe précédent. Nous sommes donc forcé d'examiner chacun des obits en eux-mêmes, de rechercher leur date dans les chartes et dans l'histoire, et de découvrir ceux qui remontent aux temps les plus éloignés. Ceux-là nous serviront de point de départ, le point d'arrivée étant l'année 1028.

De cette étude, il résulte que les plus anciens personnages nommés dans le Nécrologe primitif appartiennent aux deux derniers tiers du Xe siècle. La mention de l'incendie de 962 (5 août) nous rejette de prime abord au delà de cette époque, et l'obit d'Haganon (24 décembre) qui porte sa date en lui-même et est conçu en termes trop vivants pour n'être pas contemporain de sa mort, nous recule jusqu'à 941. En ce temps le Nécrologe était déjà ouvert, et de fait, presque tous les dignitaires du Chapitre, postérieurs à cette date, s'y retrouvent.

Mais fut-il ouvert longtemps auparavant ? Tout d'abord on pourrait le croire parce qu'on y voit les obits des évêques Frotbold († 858, 12 juin) ; Gislebert († v. 879, 3 janvier) ; Gérard († v. 887, 13 juin) ; et Gantelme († v. 926, 1er février) : cependant nous avons de bonnes raisons pour ne pas l'admettre. Remarquons d'abord que la série des évêques n'est pas complète; il y manque Aimon, successeur de Gislebert, et Aimery, successeur de Gérard. Ces deux omissions à elles seules nous fourniraient une présomption pour rejeter l'ouverture de notre Nécrologe, au moins au temps de Gantelme, car c'est à partir de lui seulement que la suite épiscopale se déroule sans interruption. Un Nécrologe comme le nôtre, composé pour garder le souvenir des bienfaiteurs et des dignitaires de l'Église de Chartres, devait, à moins de raisons spéciales, renfermer le nom de tous les évêques. S'il ne contient pas tous ceux qui ont siégé avant Gantelme, c'est qu'il n'était pas encore ouvert avant ce pontife.

D'ailleurs, il est facile de montrer que les obits de deux de ces évêques antérieurs à Gantelme furent insérés, non point à la date du décès, mais longtemps après. Ainsi ceux de Frotbold et de Gérard n'ont pas été pris dans l'original par le copiste de notre obituaire. C'est

plus tard qu'ils ont été ajoutés : leur écriture, un peu différente de l'écriture primitive, indique qu'ils furent intercalés quelques années après 1028. Il est probable qu'ils auront été empruntés à quelque chronique, charte ou martyrologe. Ce qui concerne Frotbold et les clercs massacrés avec lui par les Normands (12 juin) ressemble à un extrait de chronique : *Anno incarnationis dominice DCCCLVIII, indictione VI^a, a paganis Sequanensibus facta est magna cedes Carnotis.*

De même l'obit de Gérard (13 juin), qui est sur la même page et de la même main, n'est autre chose que le résumé de la charte que lui concéda Charles le Gros. *Obiit Jerardus, episcopus. Hic sua impetratione imploravit apud Karolum imperatorem Aloiam, etc.*

Après Gérard vient Gantelme, dont la notice nécrologique est écrite de la première main (31 janv.). Cet évêque est le prédécesseur d'Haganon : ne serait-ce point sous son épiscopat, un peu avant sa mort arrivée vers 926, que ce Nécrologe aurait été ouvert? Ce qui semblerait confirmer cette hypothèse, c'est qu'on trouve, avec son obit, celui du roi de France Robert, mort en 923 (15 juin). Nous pensons cependant que le Nécrologe ne fut ouvert qu'après la mort de ces personnages et que leurs obits n'y furent insérés qu'après coup. Si on eût fait leur mémoire aussitôt après leur décès, on leur eût consacré sans doute un éloge plus pompeux. Gantelme avait repoussé les Normands en arborant la sainte Chemise, si chère à l'Église de Chartres et si souvent mentionnée. Ce trait, que près de quarante chroniqueurs ont relaté, aurait été certainement rapporté dans son obit. Pour le roi Robert, on aurait dit, comme on le fait toujours, à quel titre il avait place dans le Nécrologe. Au contraire, on ne leur accorde qu'une notice sèche et brève : *Obiit Waltelmus, episcopus Carnotensium. Obiit Rotbertus rex,* — et c'est tout. Il nous semble donc que le Nécrologe n'était pas encore ouvert, et c'est plus tard qu'on les y inscrivit sur la foi des Catalogues épiscopaux ou des Chroniques.

Ces considérations nous obligent à reporter l'ouverture du Nécrologe à l'épiscopat d'Haganon. Elles sont d'ailleurs confirmées par

d'autres plus puissantes et plus précises, tirées de la série des dignitaires du Chapitre de Notre-Dame.

Le Nécrologe, on le sait, était à l'usage du Chapitre; il avait pour but de conserver la mémoire de ceux pour qui l'on devait prier au jour anniversaire de leur mort : il devait donc renfermer les noms des chanoines importants qui n'avaient aucune raison d'être privés de cet honneur. Et, de fait, nous avons constaté que presque tous les doyens, sous-doyens, chantres, sous-chantres y sont mentionnés depuis l'année où mourut Haganon en 941 jusqu'en 1028. Par contre, il ne contient le nom d'aucun de ces officiers vivant antérieurement à 941. Il est à remarquer d'ailleurs que, d'après les chartes comme d'après le Nécrologe, on ne peut former aucune liste de dignitaires du Chapitre remontant au delà de 940 environ, coïncidence singulière qui prouve qu'avant Haganon, on soignait peu les archives et les livres liturgiques, et que sous son épiscopat et après lui on y attacha plus de prix.

Il n'y a que deux dignitaires connus antérieurement à cette époque, deux doyens : l'un est fourni par une charte de 931, c'est le doyen Aimon; l'autre est indiqué par le *Gallia christiana*, nous ne savons d'après quel document, comme doyen vers 938, c'est Geoffroy. Ni l'un ni l'autre ne sont au Nécrologe. Comme tous leurs successeurs s'y trouvent, eux-mêmes y auraient été sans nul doute inscrits vu l'importance de leur charge, si à leur mort le Nécrologe eût été déjà ouvert. Cette omission de personnages aussi considérables, qui moururent après 931 et même 938, permet de fixer l'inauguration de l'obituaire après cette époque. Comme nous avons vu d'autre part que le Nécrologe était déjà tenu au courant lors du décès d'Haganon, il en résulte qu'il fut certainement ouvert entre les années 931, voire même 938, et 941[1].

[1] M. Molinier observe que les obits étaient dans le principe peu développés, ce qui semblerait infirmer l'argument que nous tirons de la brièveté des obits de Gantelme et du roi Robert. Nous répondrons que, dans le premier Nécrologe, ces deux

Ce premier Nécrologe eut une durée de près de cent ans, de 940 environ à 1028, époque où il fut transcrit dans notre manuscrit : c'est donc entre ces deux dates extrêmes, 940 et 1028, qu'il faut placer le décès de tous les personnages dont les obits sont écrits de première main dans notre obituaire.

Quelles sont les autres écritures qui s'échelonnent de 1020 à 1130 environ, époque où fut fermé le Nécrologe que nous allons publier? Elles sont assez nombreuses; mais on peut les diviser en trois groupes principaux selon leurs caractères paléographiques. Nous avions eu la pensée un instant de les attribuer aux divers chanceliers du XIe siècle : ces dignitaires du Chapitre étaient, en effet, chargés de la rédaction du Nécrologe. Mais il est probable qu'ils abandonnaient souvent cette tâche aux scribes qui étaient sous leurs ordres, de sorte qu'il serait assez hasardeux de vouloir reconnaître à l'écriture la main de chacun d'eux.

De ces trois groupes, le premier, qui est facile à déterminer, s'étend de 1028 à 1060 : c'est à lui qu'appartiennent les obits des évêques Fulbert (10 avril) et Thierry (16 avril), obits qui paraissent avoir été écrits par la même main. Ce groupe comprend tous les personnages qui moururent sous l'épiscopat de Thierry et sous celui d'Agobert. Il embrasse ainsi une période qui va de la mort de Fulbert jusqu'à l'époque des troubles suscités par le doyen Hugues, devenu évêque intrus de Chartres en 1060.

De 1060 à 1090, date de l'avènement de saint Ives, règne le second groupe d'écritures. C'est dans celui-ci qu'on lit les obits des évêques

obits sont seuls aussi courts et font exception : ceux qui les suivent de près, comme celui d'Haganon († 941), sont déjà très détaillés. — On pourrait encore objecter contre la date que nous fixons pour l'ouverture de notre Nécrologe qu'il y est fait mention au 7 août de deux Chartrains tués par les Normands. Mais cette mention ne paraît pas se rapporter aux guerres normandes du IXe siècle, elle se réfère plutôt à la guerre qui eut lieu en 962 entre Richard, duc de Normandie, et Thibaut, comte de Chartres (Cf. Ferd. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 351, note 4).

Robert (23 déc.) et Arrald (10 févr.); mais on y constate certaines omissions volontaires parmi les évêques et autres dignitaires du Chapitre, omissions se rattachant sans aucun doute aux grandes dissensions dont l'Église de Chartres fut alors agitée. Ainsi Hugues l'intrus n'y est pas; condamné par Rome, il fut rayé de la liste épiscopale. Robert de Grandmesnil et Geoffroy de Boulogne, deux de ses successeurs, furent aussi exclus du Nécrologe pour la même raison.

Enfin le troisième groupe va de 1090 à 1130 environ et comprend tout l'épiscopat de saint Ives et les premières années de Geoffroy de Lèves, son successeur. Les principaux obits sont ceux de saint Ives (23 déc.), du B. Bernard de Tiron (25 avril) et de Bernard de Chartres (2 juin), chancelier. L'écriture est déjà celle du XIIe siècle, tantôt ronde, tantôt anguleuse.

A ces trois groupes il faut en ajouter un autre qui n'a pas d'époque spéciale. Pour diverses raisons dont nous parlerons ailleurs, un certain nombre d'obits ne furent inscrits que longtemps après le décès qu'ils relatent : nous avons dû les distinguer et en former un groupe particulier. Il faut y joindre deux folios dont nous avons parlé déjà, qui, ayant été détériorés, furent remplacés après coup. Le premier va du 2 au 13 octobre, le second du 30 novembre au 14 décembre. Tous les obits, recopiés par le scribe qui restaura ces pages, étant d'une écriture uniforme, ne nous fournissent aucun caractère paléographique qui permette de leur assigner une date précise; ce qui est regrettable pour plusieurs personnages dont on aimerait à déterminer l'époque du décès, le célèbre Hildegaire, disciple de Fulbert, par exemple. Cette restauration dut être faite vers 1067 : en effet le copiste inscrivit au 11 décembre la mort de Conan, duc de Bretagne, qui décéda en l'année 1066, mais il ne mit que ces mots : *Obiit Conanus, Britannorum comes.* Très peu de temps après la mort de Conan, la comtesse Berthe, pour le repos de l'âme de son fils, le duc de Bretagne, donna au Chapitre un *ciborium* destiné à décorer le maître-autel de la cathédrale. Ce don fut aussitôt inscrit au Nécrologe à la suite de l'obit de Conan;

mais déjà nos deux feuillets avaient été remplacés, car les mots qui mentionnent la donation de la comtesse Berthe sont d'une autre écriture. C'est donc en 1067 ou très peu de temps après que ces pages furent recopiées [1].

Nous avons représenté ces différents groupes d'écritures, dans l'impression de notre manuscrit, par des caractères particuliers : nous expliquerons en tête du texte lui-même, dans un chapitre spécial, le procédé que nous avons suivi.

Après cette analyse sommaire des différentes périodes chronologiques de notre Nécrologe, il nous faut maintenant tirer de cet obituaire tous les renseignements historiques qu'il contient. Que nous apprend-il sur l'église et la ville de Chartres ? Inutile de refaire le travail de MM. de Lépinois et Merlet sur les noms de lieu et sur les donations de terres : ces savants ont traité ces questions dans la préface du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, dans leur dictionnaire topographique et dans le courant de leur ouvrage. Qu'il nous suffise de relever quelques traits historiques, et en particulier certains détails relatifs à l'église de Chartres.

Notre Nécrologe ne nous dit rien au sujet des évêques qui n'ait déjà été signalé. Pour les doyens, il nous en fait connaître un, Ernoldus, que le *Gallia Christiania* n'a pas introduit dans sa liste et qui devait vivre antérieurement à 985, puisqu'il est inscrit avant la comtesse de Chartres Ledgarde, morte elle-même vers 985 ; mais il se tait sur trois autres, que d'ailleurs les Bénédictins ont faussement qualifiés de doyens. Ce sont : Sigon, abbé de Saumur, que la chronique de Saumur a nommé *decanus* au lieu de *diaconus Beate-Marie ;* Eudes et Gencelin qui furent

[1] Cette date approximative est confirmée par l'obit d'Adelize, fille de Guillaume le Conquérant, décédée le 7 décembre vers 1070 (D. Bouquet, XII, p. 582 et 615), obit dont l'écriture est d'une époque également postérieure à celle où furent restaurés les deux feuillets.

doyens de Saint-Père, mais non de la Cathédrale. La liste que, joint aux chartes, notre Nécrologe permet de rétablir pour les doyens serait celle-ci : en 931, Aimon; puis vers 938 Geoffroy; en 949 et même 974 Suger (24 juin); avant 985, Ernold (14 nov.); en 988 Raoul, qui devint évêque en 1004; puis, sous Fulbert, Albert (20 mai) jusqu'en 1028, époque où il se fit moine à Marmoutier dont il fut nommé abbé en 1032. Après Albert vinrent Gerogius (18 déc.), Hardouin (5 mars) en 1034, et Hugues de 1048 à 1060, année où il s'empara de l'épiscopat. Les successeurs de Hugues furent Enguerrand (19 mai), qui apparaît en 1072 et 1084, Adelard (26 août), doyen en 1087 et 1092, enfin Arnauld (4 nov.) de 1092 à 1118.

Nous n'avons pas tous les sous-doyens ; quelques-uns font complètement défaut ; d'autres sont nommés, mais avec des titres différents. A l'aide des chartes, nous avons tâché d'en reconstituer la liste : Hardradus en 950, Hardouin (16 mai), Salicon en 974 et avant 986, Salomon en 988, Évrard (21 févr.) en 1017 et en 1018, année où il fut assassiné par des partisans de l'évêque de Senlis, Hildegaire (11 oct.), disciple de Fulbert, mort avant 1034, un autre Évrard (29 déc.), puis Hugues, sans doute celui que nous avons vu doyen et ensuite évêque en 1060. Après lui on retrouve Adelard en 1072 et 1084, Goslein (13 juill.) en 1087 et 1097, Serannus (19 avril) en 1099 et 1101, Foulques (29 mars) en 1101 et 1112, nommé par saint Ives, mais forcé de se retirer parce que le Chapitre ne voulut pas l'accepter. Le dernier sous-doyen est Hugues (6 oct.), signalé en 1114 et en 1124, époque de sa mort. Son successeur, Zacharie, qui devint doyen et mourut vers 1141, n'est point dans notre Nécrologe.

La série des chantres est complète. Le premier signalé est Aimery (27 déc.), mort en 949, auquel succédèrent Humbert (18 juin) en 950, Raoul en 974 et 977, plus tard doyen et évêque, Sigon (11 juillet), mort après 1034, Arnoul en 1048, mort après 1060 (9 nov.), Eudes (16 août) entre 1060 et 1072, Hilduin (2 nov.) de 1072 à 1105, et Gerogius (12 fév.) en 1114, mort en 1124.

Il en était des sous-chantres comme des sous-doyens ; on ne restait pas jusqu'à la mort dans cette dignité subalterne. Aussi n'avons-nous pas dans notre Nécrologe le nom de tous ceux qui la remplirent. Citons cependant le premier de tous Alearius (28 juillet) en 949 et 977, et, faisant un grand pas, Etienne (20 oct.), mort après 1033, Agobert qui devint évêque, Robert de 1048 à 1071, Frodo (5 août) vers 1080, Goslein (3 mars) mort en 1087, enfin Guérin qui paraît en 1087 et en 1124, mais qui n'est pas dans le Nécrologe, parce qu'il survécut à cette année-là.

Plusieurs officiers de la chancellerie du Chapitre, professant en même temps dans les écoles et rédigeant les chartes, sont mentionnés dans notre Nécrologe. Nous y trouvons pour le Xe siècle Aregarius, *levita et grammaticus* (12 juillet), qui rédige, *ad vicem Clementis*, des chartes dans le Cartulaire de Saint-Père vers 950 (p. 27 et 28); sous Fulbert, Évrard, *studiosus cancellarius* (3 mai), qui devint moine et abbé de Breteuil; Hildegaire, *magister scole* (11 octobre), qui mourut avant 1034; après Fulbert, un autre Évrard, *cancellarius litteris eruditus et facundus eloquio* (29 déc.), mort avant 1060, et Enguerrand, *cancellarius utilis* (19 mai), mort vers 1084; enfin sous saint Ives, Bernard, *cancellarius* (2 juin), mort en 1124.

Enfin nous rencontrons un certain nombre d'autres dignitaires dont les fonctions, au début, tenaient à la fois de celles des chambriers et des chefciers, et dont le titre était fort variable : on les appelle *custos*, *archiclavus*, *edituus*. Ainsi, on trouve avant 1028 Adelelme (11 avril), *rei familiaris custos et rerum monasterii amator et edificator;* Hilduin (24 mars), *custos scrinii sacre vestis et totius ecclesie ornamenti*, *rei familiaris servator fidelis et distributor dapsilis;* Suger, *archiclavus* (25 juin); Gausbert (30 janv.), *diaconus et custos Sancte-Marie;* et de 1060 à 1090, Gombert (23 oct.), *capicerius et custos fidelissimus hujus ecclesie.* Il est difficile d'assigner des époques bien précises pour ces différents personnages.

C'est encore plus difficile pour les archidiacres et les prévôts, qui

étaient dans le même temps plusieurs en fonctions[1] : nous n'essaierons pas de les nommer.

Notre Nécrologe contient aussi quelques noms d'abbés et de religieux. On y voit les abbés de Saint-Père : Gisbert (15 janv.) mort en 1004, Magénard (30 mars) mort en 1013, Arnoul (8 mars) mort en 1033, Landri (14 mars) mort en 1069. Les autres abbés de Saint-Père n'y sont pas nommés.

Parmi les abbés de Saint-Cheron, on trouve Baudouin (12 juin), à la fois abbé de Saint-Cheron et de Saint-Martin-au-Val, puis Graulfe (23 sept.) et Hervé (22 mai), tous trois antérieurs à 1028 ; de 1030 à 1060 le prévôt Haldric (2 juillet), et de 1060 à 1100 le prévôt Gislebert Bertin (23 avril). On sait que l'histoire de l'abbaye de Saint-Cheron est toute à refaire : ce que les frères de Sainte-Marthe en rapportent est sans valeur. Ils mettent l'abbé Baudouin en 676 environ, mais puisqu'il figure dans notre Nécrologe il vivait après 931. D'ailleurs, il était, comme nous l'avons dit, abbé de Saint-Cheron et de Saint-Martin-au-Val. Or les évêques de Chartres possédèrent ces deux monastères jusqu'à Hardouin qui donna Saint-Martin au comte de Chartres (vers 960). Pour expliquer ce fait anormal alors de la possession de deux abbayes par le même chanoine, il faut admettre évidemment que Baudouin en avait été pourvu avant la donation d'Hardouin, alors que les évêques étaient propriétaires à la fois de ces deux abbayes. On peut même aller plus loin et dire que Baudouin ne gouverna ces abbayes qu'avant 949, car, en cette année, les chartes signalent Graulfe comme abbé de Saint-Cheron. Celui-ci était remplacé en 968 par Hervé. Vers 980, l'évêque de Chartres, Eudes, donna l'abbaye de Saint-Cheron au Chapitre de Notre-Dame. C'est ce

[1] On sait qu'au XIIe siècle, il y avait dans le Chapitre de Chartres 6 archidiacres, ceux de Chartres, de Dunois, du Pinserais, de Blois, de Dreux et de Vendôme, et 4 prévôts qui portaient dans le principe les titres de prévôts d'Amilly, de Nogent, de Fontenay et de Beauce.

que nous apprend notre Néerologe (19 juin) : *Obiit Vuitgerus, episcopi Odonis frater, pro cujus anima reddidit idem episcopus abbatiam Sancti-Carauni hujus ecclesie fratribus.* C'est à partir de cette époque que le titre d'abbé de Saint-Cheron fut remplacé par celui de prévôt de la même abbaye. Nous trouvons avec ce titre Haldrie et Gislebert Bertin, qui n'ont pas été connus des auteurs du *Gallia christiana.*

Relevons la mention de quelques religieux ou chanoines des autres monastères et chapitres de Chartres, tels que Hervé (4 juillet), Froger (12 févr.), chanoines de Saint-Serge-et-Saint-Bache avant 1028. Ces chanoines étaient attachés au service de la chapelle de l'Évêque que l'on croit avoir été bâtie sous ce vocable de Saint-Serge-et-Saint-Bache par l'évêque Gislebert au IXe siècle.

Nous trouvons vers 1070 Eudes, chanoine de Saint-Étienne (2 févr.), et, vers la même époque, Ragenfroy et Guillaume (4 avril et 10 sept.), abbés de Saint-André. L'église de Saint-Étienne et celle de Saint-André, situées l'une près de la cathédrale, l'autre sur l'Eure près les murs de la ville, avaient donc déjà leurs chapitres constitués. Celui de Saint-Étienne, au dire du Néerologe de Saint-Père, avait été fondé par l'évêque Arrald (1069-1075) ; celui de Saint-André était antérieur à saint Ives, témoins les deux abbés signalés par notre obituaire et que n'ont pas nommés les auteurs du *Gallia.*

Enfin citons l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée dont saint Ives fut le restaurateur et qui eut pour premiers abbés Gui (7 janv.)[4] ; Albert (6 janv.), et Étienne qui devint patriarche de Jérusalem et mourut en 1130. L'obit d'Étienne n'est pas inscrit dans le Néerologe que nous publions, mais il se trouve dans celui qui fit suite au nôtre, et c'est là, comme nous l'avons dit, une des preuves qui marque que notre obituaire fut clos avant l'année 1130.

[4] Les Bénédictins n'ont connu que le nom de cet abbé et ne savaient quel rang lui assigner. Plusieurs chartes du Cartulaire de Saint-Père le mentionnent ; un titre du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois (p. 58) le montre comme témoin en 1092 : il faut donc le placer avant Albert, qui lui succéda vers 1099.

Le Nécrologe indique aussi des religieux de monastères étrangers à Chartres, tels que Bernard (25 avril), abbé de Tiron, Gilduin (18 mai), qui de vicomte de Chartres devint moine de Breteuil, Évrard (3 mai), qui fut abbé de ce même monastère, Sigon (12 juin), qui le fut de Saint-Florent de Saumur, Albert (20 mai), de Marmoutier, Raoul (19 janv.), qui fut religieux à Tours et à Saint-Evroul[1]. Ces mentions sont précieuses pour l'histoire de ces personnages, qui tous eurent une certaine renommée. Les historiens qui se sont occupés de Breteuil n'ont jamais su d'où provenait Evrard ; ceux qui ont écrit sur les abbayes de Saint-Florent et de Marmoutier ont également ignoré l'origine de Sigon, d'Albert et de Raoul[2].

A côté des religieux nous trouvons des religieuses. Dès le temps de l'évêque Hélie (vers 840), il y avait à Chartres, sur les hauteurs de Lèves, un monastère de femmes, qui fut détruit par ce prélat. Il est difficile de déterminer quelle forme de vie avaient adoptée les religieuses dont nous parle le Nécrologe : les unes étaient des récluses, vivant solitaires et emmurées peut-être ; les autres étaient attachées à l'église comme des chanoinesses (on leur donne ce nom). Ne pourrait-on pas relier à ces sœurs les *dames des saints lieux forts*, qui s'installèrent dans la crypte après la peste de 1134 et s'occupèrent du linge de l'église? D'autres enfin devaient vivre en communauté. Quelques-

[1] Raoul mourut en 1064 à Marmoutier. Il est parlé de lui dans Orderic Vital. (Cf. *Histoire littéraire*, VII, p. 56).

[2] Il est question dans le Nécrologe de deux autres monastères étrangers à la ville de Chartres qui furent à différentes époques concédés au Chapitre de Notre-Dame. Au 24 août, il est mention d'une abbaye de Saint-Aubin, qu'il nous paraît difficile d'identifier et qui fut léguée à l'Église de Chartres par Walon, chevalier très noble, qui la tenait de la munificence royale, *quam per preceptum regale possidebat suam*. Cette concession est antérieure à 1028 ; elle date probablement du Xe siècle. Vers l'année 1100, un autre chevalier, Hugues, fils d'Haganon (26 août), légua au Chapitre l'abbaye de Neauphle-le-Vieux, où il se fit moine et mourut (Cf. R. Merlet, *Fondation de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, année 1891).

unes étaient riches et donnaient de leurs biens au Chapitre : c'est pour leur générosité ou leurs services personnels qu'elles étaient insérées au Nécrologe. Avant 1028, on trouve *Froechin monialis* (5 mai) et *Godeleia sanctimonialis* (21 mai)[1]. De 1030 à 1060, on rencontre Helvisa (8 janv.) et Gelvisa (7 mars). Helvisa était une reeluse, *sanctissime memorie reclusa :* l'abbé Brillon croit qu'elle vivait dans la crypte, et proteste à bon droit contre ceux qui l'identifiaient avec Héloïse et disaient qu'en même temps Abélard avait été chanoine à Chartres. Gelvise est appelée *monacha et hujus sancte ecclesie canonica.* Elle est ainsi désignée comme chanoinesse : c'est la seule à qui le Nécrologe donne ce titre. Enfin, après 1090, on voit une autre religieuse, *Adelais monacha* (12 sept.), qui contribua beaucoup aux frais de la couverture en plomb de la cathédrale.

Nous n'avons jusqu'ici extrait des obits que ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, il nous reste à y relever ce qui regarde l'histoire civile du pays chartrain.

Très peu de comtes de Chartres figurent dans notre Nécrologe : cela s'explique par les contestations continuelles qui s'élevaient entre eux et le Chapitre de Chartres[2] ; les comtes étaient peu soucieux d'accroître l'importance d'un corps déjà trop puissant à leurs yeux.

[1] Cette dernière figure dans le Cartulaire de Saint-Père en 977 et 979. En 977, avec sa compagne Clémence, elle donne à Saint-Père l'église de Saint-Étienne de Bailleau, qu'elles avaient achetée à un chanoine nommé Géraud, et elle fait confirmer cette donation par l'évêque Eudes. En 979, de concert avec une de ses parentes nommée Ledgarde, elle donne au même monastère, avec la permission de l'évêque Eudes, une propriété achetée en commun à Prasville. Godeleia ne fut pas moins généreuse envers le Chapitre à qui elle fit présent de nombreux ornements : *Obiit Godeleia, sanctimonialis, que religiosam vitam duxit et ornamenta multa huic ecclesie tribuit.*

[2] Pour le comte Thibaut II, le fait est évident. Au moment de sa mort survenue en 1004, il était en dispute avec le Chapitre de Chartres, dont le doyen Raoul avait pris parti contre lui pour les moines de Saint-Père (Voir *Cart. de Saint-Père,* p. 102 et 103).

L'influenee des abbayes leur semblait moins redoutable, et c'était de ee eôté que se portaient tous leurs dons. Aussi, dans les différents Néerologes des monastères ehartrains, les trouvons-nous tous mentionnés à partir de Thibaut le Trieheur [1].

Deux d'entre eux seulement apparaissent dans notre obituaire. Le premier est Eudes II (15 nov.), mort en 1037, qui, pour la reeonstrution de la eathédrale, donna au Chapitre de nombreuses terres, *qui plurimis hoc divinitatis templum clarificavit donariis ac in ejus restauratione multiplices largitus est terras.* L'autre est Étienne-Henri (19 mai), mort en Terre-Sainte en l'année 1102, et qui dut son insertion dans le Néerologe aux libéralités que sa femme Adèle fit au Chapitre pour le repos de son âme.

Nous ne trouvons également eitées que deux eomtesses de Chartres : Ledgarde, femme de Thibaut le Trieheur (14 nov.), morte vers 985, et Berthe, femme d'Eudes Ier et plus tard reine de Franee (16 janv.), morte dans le premier tiers du XIe siècle.

La famille de nos eomtes n'est pas mieux représentée : nous ne reneontrons que trois de ses membres : Eudes (13 mars), neveu du eomte Thibaut III, et eneore était-il chanoine, un autre Eudes (15 déc.), mort peu après l'année 1106, fils du eomte Étienne-Henri, et enfin Berthe, fille du comte Eudes II (12 avril), qui épousa suecessivement le due de Bretagne et le eomte du Maine et passa les dernières années de sa vie à Chartres où elle mourut en 1085. Elle avait

[1] Voici, d'après les Nécrologes des abbayes, le jour du décès de chacun des comtes de Chartres antérieurs au XIIe siècle: Thibaut le Tricheur, 16 janvier 975 (Nécr. de Saint-Laumer de Blois, Sainte-Croix d'Orléans, Saint-Florent de Saumur), 17 janvier (Saint-Père de Chartres, prieuré de Juziers) ; — Eudes I, 12 mars 995 (Saint-Père de Chartres, prieuré de Juziers) ; — Thibaut II, 11 juillet 1004 (Saint-Père de Chartres, prieuré de Juziers) ; — Eudes II, 15 novembre 1037 (Saint-Père de Chartres, Saint-Jean-en-Vallée, Notre-Dame de Pontlevoi, prieuré de Juziers) ; — Thibaut III, 29 septembre 1089 (Saint-Père de Chartres, Notre-Dame de Pontlevoi), 30 septembre (prieuré de Juziers).

donné à l'église Notre-Dame l'emplacement sur lequel fut bâtie l'Aumône ou l'Hôtel-Dieu du Chapitre, et c'est à ce titre qu'elle et ses deux enfants Conan, duc de Bretagne (11 déc.), et Hadvise (19 août) trouvèrent place dans le Nécrologe.

A côté des comtes de Chartres il y avait les vicomtes, dont la charge fut héréditaire pendant tout le cours du XIe siècle et qui s'illustrèrent comme seigneurs du Puiset. Le premier dont l'obit soit dans notre manuscrit est Gelduin (18 mai), qui vivait au commencement du XIe siècle et qui mourut vers 1050. On ne connaît pas son père d'une manière certaine, mais on sait que, dans la famille des vicomtes de Chartres seigneurs du Puiset, le nom d'Hardouin se présente fréquemment, aussi ne serions-nous pas éloigné de voir, dans la personne d'Hardouin, prévôt de la ville de Chartres, *Harduinus, miles et provisor Carnotene civitatis*, qui figure à l'obituaire sous la date du 12 août, le père du vicomte Gelduin. Hardouin était un des fidèles d'Eudes Ier, et il paraît avec ce comte dans une charte de 985[1]. A cette époque, le vicomte de Chartres s'appelait Geoffroy; il ne semble pas qu'il ait laissé de postérité, et il est probable que la vicomté passa entre les mains de Gelduin, fils et héritier du prévôt Hardouin.

Quoi qu'il en soit, Gelduin n'est pas le seul vicomte qui nous soit signalé par notre Nécrologe. On y retrouve ses deux fils Hardouin (14 juin), mort en 1046, et Évrard (12 févr.), mort vers 1065, son petit-fils Hugues (23 déc.), mort en 1094, et son arrière-petit-fils Évrard (21 août), mort en 1097. Nous ne nous appesantirons pas davantage sur l'histoire des vicomtes de Chartres, qui a été traitée d'une manière très complète par M. le comte de Dion[2] : nous ferons seulement remarquer les liens d'amitié que le Nécrologe témoigne avoir longtemps existé entre les comtes de Chartres et leurs vicomtes. Lorsque Eudes II mourut (1037), Hardouin donna au Chapitre, pour

[1] *Cart. de Saint-Père,* p. 79.

[2] *Le Puiset au XIe et au XIIe siècle.* Chartres, Garnier, 1886.

le repos de l'âme de son suzerain, l'aleu de Tessonville que lui-même avait reçu du comte pour prix de ses services.

Nous parlerons plus longuement des vidames dont l'histoire, souvent ébauchée, n'a jamais fait l'objet d'une étude spéciale, et sur lesquels l'obituaire du Chapitre fournit des renseignements importants. On sait que le vidame était un laïe, chargé de défendre les intérêts temporels de l'évêque. Le premier vidame de Chartres qui soit connu est Giroard : le Nécrologe fixe son obit au 4 juillet et nous apprend qu'il était frère de l'abbé de Saint-Père, Alvée. Un autre de ses frères, Gertrand, figure dans notre obituaire au 28 mars. Tous trois étaient fils d'un autre Giroard que nous fait connaître le Nécrologe du prieuré de Juziers au 8 juin : *Obiit Geroardus, laicus, pater Alvei abbatis* [1]. Ce Giroard, laïe, qui devait vivre à la fin du IXe siècle, occupait déjà un rang élevé dans la ville de Chartres, car le moine Paul nous dit que l'abbé Alvée était d'illustre origine, *clarus genere* [2].

Le vidame Giroard figure déjà avant 930 dans l'acte de restauration du monastère de Saint-Père, à la tête duquel son frère Alvée venait d'être placé par l'évêque Haganon [3].

Pendant près de cent ans on perd la trace des successeurs de Giroard. Le plus ancien vidame que l'on connaisse après lui est Renaud, qui vivait sous l'épiscopat de Fulbert, dans les premières années du XIe siècle [4]. Renaud appartenait-il à la famille de Giroard ? La plupart des historiens chartrains l'ont pensé et ont même proposé des généalogies fantaisistes pour rattacher ces deux vidames l'un à

[1] Dans ce même Nécrologe de Juziers et dans celui de Saint-Père, on trouve, au 17 août l'obit d'Alvée : *Obiit Alveus, abbas, struetor hujus monasterii.*

[2] *Cart. de Saint-Père*, p. 11.

[3] *Ibidem,* p. 21.

[4] Voir une lettre d'Hildegaire, écrite en l'année 1027 environ, où il est question du vidame Renaud (Migne, *Patrologie latine*, T. CXLI, col. 275). Voir aussi le *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, p. 3.

l'autre ; mais rien ne prouve la vérité de leurs assertions. Renonçant pour notre part à une filiation qu'aucun titre ne justifie, nous ne nous appuierons que sur des documents authentiques pour rétablir l'histoire des vidames antérieurement au XIIe siècle.

Renaud mourut vers l'année 1035, le 12 avril, suivant son obit. Il avait épousé Oda (22 août)[1], dont il eut deux fils : Albert, qui lui succéda, et Hilduin. Tous deux figurent dans le Nécrologe, Albert avec le titre de vidame au 18 juillet, Hilduin comme chanoine de Chartres au 16 octobre : *Obiit Hilduinus, Ragenoldi vicedomini filius, subdiaconus et canonicus misericordissime Dei genitricis Marie.*

Albert ne semble pas avoir été longtemps vidame. Il était mort avant 1044, époque à laquelle Hugues l'avait déjà remplacé[2]. Il est certain qu'Albert et Hugues étaient très proches parents : sans que rien nous autorise à l'affirmer, nous regardons comme très probable qu'ils étaient frères.

En 1045 environ, le vidame Hugues était marié à Adila, dont il avait eu déjà trois fils : Guerry, Hugues et Albert[3]. Il accompagna Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre et mourut par conséquent après l'année 1066. Il paraît même que son décès n'arriva qu'une dizaine d'années plus tard. Une charte de Saint-Père, de 1077 environ, parle de sa mort comme d'un fait assez récent. Dans ce document, son fils Albert[4], *Hugonis, sancte ecclesie Carnotensis vice-*

[1] D'après les termes mêmes de l'obituaire, Oda était mère du vidame Albert, *Oda, vicedomini Alberti mater*, et dans une charte du comte Eudes II de l'année 1032, Albert est désigné comme fils du vidame Renaud, *Albertus, filius Rainaldi vicedomini* (*Cart. Blésois de Marmoutier*, p. 13). Oda était donc femme du vidame Renaud ; ce qui est confirmé d'ailleurs par une charte de Saint-Père, où elle signe : *Oda, uxor Ragenoldi vicedomini* (*Cart. de Saint-Père*, p. 142). Elle semble avoir vécu jusqu'au milieu du XIe siècle.

[2] *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, p. 24.

[3] *Ibidem*, p. 33.

[4] Dans un titre inédit transcrit à la fin du manuscrit de Saint-Etienne, on voit

domini filius, abandonne à l'abbaye le patronage de l'église de Saint-Lubin de Brou et fait confirmer ce don par Guerry qui venait d'entrer en possession du vidamé, *qui nunc est, post patris mei mortem, vicedominus.*

Un des premiers actes où Guerry apparaît comme vidame est une donation faite par lui au monastère de Saint-Père de l'église de Notre-Dame de Tréon, pour le repos de l'âme de son père Hugues, qui, dit-il, avait l'intention de faire ce don à l'abbaye et avait été empêché par la mort d'accomplir son projet [1]. Dans notre Nécrologe, son décès est porté à la date du 10 janvier; d'après l'écriture de cet obit, il semble que Guerry soit mort vers 1090. De son mariage avec Hélissende [2], qui après sa mort se remaria en secondes noces avec Barthélemy Boël, il eut pour enfants Hugues, Étienne [3], Hersende [4] et Élisabeth.

Hugues, le fils aîné de Guerry, lui succéda. Le 23 février 1104, il confirme à l'abbaye de Saint-Père tout ce qu'elle possédait à Tréon. Il mourut peu de temps après, le 24 avril d'après notre obituaire, d'une mort prématurée, *gravi nimis et dolendo casu postmodum extincto* [5]. Son

apparaître comme témoins le vidame Hugues et son fils Albert. Nous reparlerons de cette pièce en son lieu.

[1] *Cart. de Saint-Père*, p. 561. Les deux autres fils du vidame Hugues n'exercèrent jamais les fonctions de vidame. L'un deux, Hugues, ne paraît plus dans les titres après 1060; l'autre, Albert, figure dans plusieurs chartes avec la simple qualification de *filius Hugonis vicedomini.*

[2] On n'a jamais su de qui Hélissende était fille : le Nécrologe de Saint-Jean nous l'apprend ; on y lit à la date du 24 avril : *Obiit Anscolfus, pater Helisendis vicedominæ.*

[3] Étienne, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, devint patriarche de Jérusalem et mourut en 1130.

[4] Hersende ne nous est connue que par le Nécrologe de Saint-Jean : *Obiit Hersendis, Guerriei filia vicedomini, soror Stephani, istius ecclesie abbatis, deinde patriarchæ Jerusalem* (10 mai).

[5] *Cart. de Saint-Père*, p. 562 et 563.

frère Étienne était déjà dans les ordres ; ce fut sa sœur Élisabeth qui recueillit son héritage. Elle était mariée à Guillaume de Ferrières, qui devint ainsi vidame de Chartres, *Willelmus de Ferrariis, ad quem predicta omnia hereditario jure pertinebant ex parte uxoris sue*[1]. C'est ainsi que le vidamé de Chartres passa des descendants de Renaud à la famille de Ferrières, dont l'histoire est suffisamment connue.

Après avoir parlé des comtes, des vicomtes et des vidames de Chartres, nous devons dire quelques mots des seigneurs du pays chartrain dont les obits sont dans notre Nécrologe.

La famille de Lèves n'est représentée que par des femmes. Elle joua, aux XIe et XIIe siècles, un rôle assez important pour que nous pensions devoir établir sa généalogie dont on ne s'est jamais spécialement occupé. Au 24 février, Humberge, femme de Goslein, donne en mourant vers 1070 de riches ornements à l'église de Chartres. Ce Goslein est le premier seigneur de Lèves connu : il apparaît dans les chartes dès l'année 1030 environ. Il survécut à sa femme, comme le prouve l'obituaire de Saint-Jean-en-Vallée, où il est appelé Goslein le Riche : *Obiit Umberga, uxor Gausleni Divitis, pro cujus anima dedit ipse quoddam monile.*

Ce surnom de *le Riche* se perpétua dans la famille de Lèves. Le fils de Goslein et d'Humberge, Goslein II, le porta également. L'obit de sa femme Élisabeth (23 février) nous apprend que leur fils Gui, abbé de Saint-Jean, concéda vers 1090 pour le repos de l'âme de sa mère une rente sur le clos de l'abbaye[2]. Goslein II figure avec son père dans un titre de 1060 environ qui se trouve à la fin de notre manuscrit : il devait être mort avant 1090, époque approximative du

[1] *Cart. de Saint-Père*, p. 562.

[2] Dans notre obituaire, Élisabeth est dite femme de Goslein de Lèves, tandis que son fils Gui est qualifié fils de Goslein le Riche dans son obit du 6 janvier au Nécrologe de l'abbaye de Saint-Jean.

décès de sa femme. Il laissait trois fils : Goslein III qui lui succéda, Gui, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, et Dodon [1].

Nous trouvons Goslein III cité pour la première fois comme seigneur de Lèves entre 1090 et 1100; il était mort avant 1107. Il avait épousé Odeline, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels : Goslein IV, seigneur de Lèves, Geoffroy, évêque de Chartres après saint Ives, et Milon. Ces trois frères, le 2 novembre 1107, pour le repos de l'âme de leur père et de leur mère, donnèrent une famille de serfs à l'abbaye de Saint-Père [2].

A côté de la famille de Lèves, notre Nécrologe mentionne plusieurs membres de celle de Fréteval, dont M. l'abbé Métais a fait l'histoire dans son Introduction au *Cartulaire blésois de Marmoutier*. Ce travail est très exact, aussi nous contenterons-nous de relever sur cette famille ce qu'en rapportent les obituaires chartrains.

Ermentrude, femme de Nivelon Ier, le plus ancien seigneur de Fréteval dont on ait connaissance, mourut avant son mari, d'après notre Nécrologe le 26 janvier vers l'année 1050 [3].

Son fils, Foucher, qui succéda à Nivelon Ier comme seigneur de Fréteval, décéda peu de temps après 1087. Il avait épousé Hildeburge, fille de Guillaume Goët dit le Vieux [4] et de Mathilde d'Alluyes. Hildeburge mourut vers 1070. Les chanoines de Chartres (6 août) et les religieux de Saint-Père (7 août) lui consacrèrent une notice nécrologique assez détaillée, en souvenir des dons importants qu'elle

[1] *Cartulaire de Saint-Père*, p. 269.

[2] *Ego Goslinus de Leugis, fratresque mei Gausfridus, canonicus Sancte-Marie, et Milo, pro anima patris nostri et matris, donamus Sancto-Petro Godescaldum de Campo-Fauni, nostrum servum et uxorem ejus totamque eorum procreationem, filiorum et filiarum, tam habitam quam habendam* (*Cart. de Saint-Père*, p. 275).

[3] Ermentrude était fille de Foucher, abbé de Saint-Lubin-des-Vignes, dont nous parlerons plus loin.

[4] *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, p. 10.

leur avait faits [1]. Dans l'obit de Foucher (18 déc.) est mentionné son fils Nivelon II qui lui succéda, et qui resta seigneur de Fréteval jusqu'en l'année 1122.

Aux seigneurs de Fréteval se rattache, par alliance, la famille Boël, dans laquelle, pendant plus d'un siècle et demi, fut héréditaire la charge de *signifer* ou de *primicerius Sancte-Marie* [2]. Quelles étaient précisément les fonctions du porte-drapeau ou primicier du Chapitre? Comme le vidame pour l'évêque, le porte-drapeau avait sans doute la mission de commander les vassaux du Chapitre quand ceux-ci étaient requis pour quelque expédition [3]. On n'a jamais parlé de ces officiers dont la charge devait cependant être importante. Guérard, dans son Introduction au Cartulaire de Saint-Père, dit à peine un mot du *signifer* qu'il croit être un officier du comte. Il n'a pas remarqué la synonymie des titres, *signifer* et *primicerius*; il confond au contraire le primicier avec le chefcier, dignitaire ecclésiastique du Chapitre, tandis que le primicier était un laïc.

Le premier membre de la famille Boël sur lequel on ait quelques renseignements vivait à la fin du Xe siècle. C'était un chevalier du nom de Foucher, que nous voyons figurer vers 990 avec le titre de *signifer* dans un acte où il donne la terre de Bonville à l'abbaye de Saint-Père [4]. Il dut mourir vers l'an 1000, le 11 avril suivant le Nécrologe

[1] Voici comment s'exprime l'obituaire de Saint-Père : *Obiit Mahildis de Alogia et Hildeburgis, filia ejus, pro cujus anima Fulcherius, conjunx ejus, quandam ancillam nomine Alburge, cum primogenito filio suo Geruardo, Sancto-Petro tribuit.*

[2] Pour prouver l'identité des deux termes, nous citerons entre autres l'obit de Foucher, fils de Girard. Dans le Nécrologe du Chapitre, ce personnage est appelé *primicerius Sancte-Marie*, tandis que dans l'obituaire de Saint-Jean on lui donne le titre de *signifer Sancte-Marie*.

[3] Au XIe siècle, le mot *primicerius* a quelquefois conservé le sens qu'il avait à l'époque romaine. Guillaume de Tyr par exemple, parlant des chefs des croisés, s'exprime ainsi : *Precedebant autem exercitum, quasi legionum primicerii, vexilla bajulantes* (liv. IV, ch. 8).

[4] *Cart. de Saint-Père*, p. 86.

du Chapitre : *Obiit Fulcherius, miles*; le 10 avril suivant l'obituaire de Juziers : *Obiit Fulcherius, signifer Sancte-Marie.* Diverses raisons nous autorisent à l'identifier avec le chevalier Foucher, auquel le comte Eudes Ier, vers 981, avait concédé l'abbaye de Saint-Lubin-des-Vignes auprès de Chartres : *Fulcherius, qui abbatiam Sancti-Leobini que est sub urbe Carnotis per largitionem senioris mei, Odonis comitis, tenere videor* [1]. L'abbé de Saint-Lubin avait pour frère Vivien, qui signe comme témoin l'acte de 981, et qui en 988 donne à Saint-Père l'aleu de Levasville, en s'exprimant ainsi : *Pro meis culpis redimendis, necne pro patris mei Fulcherii, seu matris mee Austrudis, vel fratris mei Rodulfi, jam defunctorum, requie, proque fratris mei Fulcherii incolumitate* [2].

D'après l'importance des dons faits par Foucher à l'abbaye de Saint-Père, nous pouvons affirmer qu'il possédait de nombreux domaines : nous verrons en effet que ses successeurs étaient des seigneurs les plus riches de la ville de Chartres. Dans l'acte de donation de Bonville à Saint-Père, Foucher parle de sa femme et de ses fils, *causa redimende anime mee, ac conjugis mee, sive filiorum meorum.* On ne connaît pas le nom de sa femme; ses fils, Foucher et Girard, furent après lui successivement signifères du Chapitre. Il laissait en outre une fille, Ermentrude, qui épousa Nivelon de Fréteval [3]. Foucher légua à sa fille en mourant l'abbaye de Saint-Lubin: *Ecclesiam in honore sancti Leobini constructam, que olim fuisse abbatia dinoscitur, Ermentrudis, uxor Nivelonis, Sancto-Petro dimisit ; erat enim ecclesia ex patrimonio suo* [4].

[1] *Cart. de Saint-Père,* p. 68.

[2] *Ibidem,* p. 84. L'obit de Vivien se trouve dans le Nécrologe de Juziers, au 24 mai: *Obiit Vivianus, laicus, qui dedit Sancto-Petro alodum de Levoisvilla.*

[3] Il est à remarquer que les deux fils d'Ermentrude portèrent, comme leurs oncles, les noms de Foucher et de Girard, qui se perpétuèrent dans la famille de Fréteval.

[4] *Cart. de Saint-Père,* p. 24. Par son mariage avec le seigneur de Fréteval, Ermentrude porta à ses descendants tous ses droits sur l'église jadis possédée par son

Son fils aîné, Foucher, est mentionné dans notre Nécrologe au 23 juillet : *Fulcherius, sancte Carnotensis ecclesie primicerius.* La femme de ce dernier, Éremburge, y figure au 30 juin : *Eremburgis, matrona, uxor Fulcherii primicerii.* Tous deux étaient morts avant l'année 1028 [1].

Le second fils, Girard, dès 1025 environ, signe la charte par laquelle l'évêque Fulbert confirme l'église de Naveil à Marmoutier [2]. Il prend dès lors le surnom de Boël, *Girardus Bodellus*, que gardèrent tous ses descendants. Après la mort de son frère, il devint à son tour primicier du Chapitre. En 1065, son fils, Foucher, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Marmoutier, s'intitule *filius Girardi, primicerii Sancte-Marie* [3]. Nous n'avons point d'autres renseignements sur Girard ; nous ne connaissons pas le nom de sa femme : les documents au contraire abondent sur son fils Foucher.

Primicier du Chapitre, Foucher, fils de Girard, devint ensuite chanoine et prévôt, puis se retira au monastère de Saint-Évroul, où il mourut vers 1080, le 17 novembre suivant notre Nécrologe : *Obiit Fulcherius, filius Gerardi, canonicus et primicerius et prepositus Sancte-*

père. Aussi voyons-nous son fils confirmer à l'abbaye de Saint-Père les dons faits par le signifère Foucher à ce monastère : *Censum cujusdam vinee Sancto-Petro remisit Fulcherius, Nivelonis filius, eum ecclesia Sancti-Leobini ac quadam terra juxta cimiterium ipsius ecclesie* (*Cart. de Saint-Père*, p. 69).

[1] Foucher dut mourir en l'année 1028 environ. C'est ce qui résulte de son obit, dont les premiers mots furent écrits avant 1028 : *Obiit Fulcherius, sancte Carnotensis ecclesie primicerius,* et dont les derniers mots furent ajoutés très peu de temps après cette année 1028, *qui dedit canonicis ejus ecclesie alodos suos Bellum-montem, Minarias, Castellaria.* D'ailleurs, vers 1025, Foucher devait vivre encore, puisqu'à cette époque son frère Girard ne prenait pas le titre de *signifer.*

[2] *Cart. de Marmoutier pour le Vendômois*, p. 3.

[3] *Cart. Blésois de Marmoutier,* p. 42. Dans le même Cartulaire, en 1061, Foucher est témoin d'une charte donnée par Thibaut III en faveur du prieuré de Mesland : *Fulcherius, filius Girardi Bodelli* (*Ibidem,* p. 53).

Marie, qui ad ultimum monachus effectus est[1]. Orderic Vital parle de la noblesse de sa famille et de la richesse de son patrimoine : *Fulcherius nobilitate lucebat et ex patrimonio suo magnam possessionem habebat*[2]. Outre les nombreux dons faits par lui et relatés dans les Cartulaires chartrains, nous avons dans notre Nécrologe même une preuve de l'importance de ses possessions : ce fut lui qui vendit à la comtesse Berthe le terrain sur lequel cette princesse fit construire l'Hôtel-Dieu du Chapitre de Chartres (12 avril). Le dernier acte où nous le voyons apparaître est un titre de 1077 environ, époque où il se retira à Saint-Évroul. Il donne à cette abbaye tout ce qu'il possédait à Marchéville et à Landelles, et il ajoute : *Concesserunt hoc etiam uxor mea Alpes atque filii mei*[3].

Il était donc marié, et il avait des enfants. Ceux-ci accrurent encore le renom de la famille Boël : l'un d'eux fut vidame de Chartres, l'autre devint en Orient seigneur de Seroudj en Mésopotamie. C'est encore Orderic Vital qui nous permet de poursuivre d'une manière certaine la filiation des Boël jusqu'ici ignorée. Immédiatement après la donation faite à Saint-Évroul, où Foucher mentionne sa femme et ses fils, Orderic Vital ajoute : *Uticenses monachi possessionem quam prefatus heros eis dederat jam* L *annis tenuerunt, et successores ejus Bartholomeus cognomento Boellus et Girardus filius ejus gratanter concesserunt*. Barthélemy, le fils aîné de Foucher, fut donc son successeur, et en effet, en 1101, nous le voyons signalé comme *signifer* du Chapitre[4].

Dans d'autres chartes, Barthélemy paraît avec son frère Foucher : en 1095, dans le Cartulaire de Saint-Père, p. 417, *Bartholomeus et*

[1] A la même date, on lit dans le Nécrologe de Saint-Jean : *Obiit Fulcherius, signifer Sancte-Marie et canonicus, qui dedit balneriam terre Sancti-Stephani Osiville.*

[2] Migne, *Patrologie latine*, T. CLXXXVIII, col. 246.

[3] *Ibidem.*

[4] *Cart. de Notre-Dame de Chartres*, T. I, p. 107.

Fulcherius, frater ejus; dans le même Cartulaire, p. 418, *Bartholomeus Butellus et frater Fulcherius et uxor ejus Helissendis et filius Girardus.* Ce fut ce Foucher, le premier croisé qui pénétra dans les murs d'Antioche en 1098 et qui fut la tige des seigneurs de Seroudj en Palestine.

Barthélemy Boël n'est pas mentionné dans notre Nécrologe; mais il se trouve dans celui de Juziers, à la date du 3 décembre : *Bartholomeus Boellus, vicedominus Carnotensis*; dans le Nécrologe de Saint-Jean, il était désigné avec son titre de *signifer*. De sa femme, la vidamesse Hélissende, il eut un fils, Girard, qui lui succéda, comme nous l'apprend Orderic Vital.

Indépendamment de ces familles dont plusieurs représentants se trouvent dans le Nécrologe; il en est d'autres dont nous ne rencontrons qu'un seul membre. Adoptant l'ordre chronologique, nous énumérerons les obits relatifs aux personnages les plus notables.

C'est d'abord Gautier, comte de Dreux (14 janv. [1]). Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (T. II, p. 682) ont confondu à tort ce comte de Dreux avec Gautier, comte du Vexin; ces deux personnages sont absolument distincts. Gautier, comte du Vexin, paraît dans les chartes jusqu'en 987; Gautier, comte de Dreux, était déjà mort en 980, date à laquelle la comtesse Eve, sa veuve, fit une donation au chapitre de Saint-Étienne de Dreux. Eudes, évêque de Chartres, dans l'acte de 980 qui confirme cette donation de la comtesse Eve, s'exprime ainsi : *Eva, uxor videlicet Walterii, jam tunc defuncti* [2].

[1] Cette date est confirmée par le Nécrologe de Saint-Père de Chartres : XVIIII *kal. febr., obiit Gualterius, comes Dorcasini castri, qui dedit Sancto-Petro ecclesiam Roherie.* A cette même date, Gautier fut inscrit au Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés, en reconnaissance d'une donation faite par sa veuve Eve à l'abbaye (Cf. Longnon, *Polyptique d'Irminon,* p. 172).

[2] Cette charte est inédite; elle se trouve dans le Cartulaire de Saint-Étienne de Dreux (Bibl. nat., mss. latin 10106, f° 2 v°).

A la même époque vivait le chevalier Avesgaud, qui signe deux chartes de l'abbaye de Saint-Père en 978 et 985 [1]. Son obit (14 août) relate la donation qu'il fit aux chanoines de Notre-Dame de l'église d'Illiers-l'Évêque, *ecclesiam de Illegias*. Se basant sur cet obit, les écrivains qui ont parlé d'Illiers près Chartres ont toujours admis qu'Avesgaud avait été le premier seigneur de cette ville. C'est là une erreur évidente. La charte de donation d'Avesgaud existait encore en original dans les Archives du Chapitre au siècle dernier, et Gaignières nous en a conservé une copie où on lit : *Est autem ipsa ecclesia in pago Ebroicensi, in villa que appellatur Illegias* [2]. Avesgaud avait reçu cette église de la comtesse Ledgarde, et il la donna au Chapitre pour le repos de l'âme de sa bienfaitrice.

C'est encore à la fin du Xe siècle que vivait Hildegarde, vicomtesse de Châteaudun. Elle mourut dans les premières années du XIe siècle. Vers 1004, du consentement de son fils Hugues, archevêque de Tours, elle donna l'aleu de Beaumont à l'abbaye de Saint-Père [3]. L'obit d'Hildegarde est du 14 avril ; on y voit qu'elle mourut avant son fils l'archevêque Hugues, qui décéda lui-même en 1023, et dont la mort est portée dans notre obituaire au 10 juin.

Si nous savons peu de choses sur la vie d'Hildegarde, celle de Bernard de Bullou nous est plus connue. Sans parler des nombreuses donations qu'il fit à Saint-Père, nous croyons devoir relater la notice qui fut dressée au moment de sa mort, vers 1085, par les religieux de Saint-Père. Alité depuis de longues années par suite des blessures qu'il avait reçues à la guerre, Bernard de Bullou, un des plus opulents seigneurs du pays, *in hac regione valde opimatissimus*, se voyant sur le point de mourir, donna à Saint-Père tout ce qu'il possédait à Fontenay,

[1] *Cart. de Saint-Père*, p. 65 et 79.

[2] Bibl. nat., mss. lat. 17024, f° 124.

[3] Cette donation est rappelée dans la notice que le Nécrologe de Saint-Père a consacrée à Hildegarde le 15 avril.

à Brou et à Marchéville, et commanda à ses fidèles de transporter son corps à Chartres pour l'enterrer dans l'église de l'abbaye. Ce qui fut fait le jour des ides de novembre (13 nov.), ajoute le rédacteur de la notice[1]. Et en effet on lit dans le Nécrologe du Chapitre, au 14 novembre, jour de son inhumation : *Obiit Bernardus de Buslo, qui, per multum temporis languore oppressus, alodum suum de Pireio nobis reliquit.*

Parmi les seigneurs du pays chartrain, nous nommerons encore Ives de Friaize (1er mars), Ives, fils de Gaston de Rémalard (8 janv.), Simon de Montfort (25 sept.), Hervé de Gallardon (28 nov.). Beaucoup d'autres sont désignés simplement avec le titre de chevalier, *miles*, ce qui rend très difficile toute identification.

Avant de passer à un autre ordre d'idées, nous voulons encore mentionner d'autres obits qui méritent quelque attention. Ce sont par exemple ceux d'Ascelin le breton[2] (4 avril) et de son neveu Herbert (27 avril), de Manoald le charpentier, *Manoaldus britto* (10 mai), d'Hervé, chanoine de Saint-Serge, *Eirveus, brittigena* (14 juillet), tous membres de la colonie bretonne qui existait à Chartres au XIe siècle[3].

Nous venons de citer le charpentier Manoald mort avant 1028; ce n'est pas le seul ouvrier de la cathédrale dont le nom nous ait été transmis. Deux autres charpentiers, Jean (4 juin) et Martin (21 nov.), vivaient entre 1028 et 1060. Plus importants encore sont Bérenger (28 oct.) et Vital (15 oct.), tous deux appelés *artifices ecclesie*, c'est-à-dire maîtres de l'œuvre de l'église. Bérenger, d'après l'écriture de son obit, mourut vers 1050; tout concourt à nous faire voir en lui l'architecte de la cathédrale de Fulbert, *artifex bonus hujus ecclesie*, et ainsi notre manuscrit, qui nous fournit une représentation de la

[1] *Cart. de Saint-Père*, p. 243.

[2] Ascelin, disciple de Fulbert, fut l'un des grands adversaires de l'hérésiarque Bérenger, qui parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Cf. *Berengarius Turonensis*, par Südendorf, p. 202).

[3] Cf. *Une colonie de Bretons à Chartres*, par Luc. Merlet. Vannes, Lafolye, 1892.

basilique, nous donne en même temps le nom de celui qui présida aux travaux. Quant à Vital, mort avant 1130, ce serait lui sans doute qui aurait dirigé les restaurations de la Cathédrale entreprises par saint Ives.

Nous avons parlé des personnes; nous nous occuperons maintenant de recueillir les renseignements divers intéressant l'archéologie ou l'histoire que l'on peut tirer de notre manuscrit. Viennent en première ligne les donations faites à la cathédrale, en vue de sa restauration ou de son ornementation.

En ce qui concerne la restauration de l'église, on peut consulter les obits de Raoul (8 mai), du prêtre Eudes et de Lambert (4 juillet), du sous-chantre Étienne (20 octobre), du comte Eudes (15 nov.), qui tous contribuèrent généreusement de leurs biens à la reconstruction de l'édifice.

Ces dons s'appliquent à la basilique de Fulbert : n'y aurait-il rien dans notre obituaire qui pût se rapporter à une cathédrale antérieure? La première fois qu'on y trouve mentionnée la cathédrale de Chartres, c'est au milieu du Xe siècle. L'évêque Ragenfroi, mort vers 955 (18 juillet), orna splendidement son église, *ecclesiam Sancte-Marie ornavit mirifice*. Il s'agit ici de l'église construite par Gislebert après l'incendie de 858.

Le 5 août 962, le Nécrologe rapporte que la cathédrale fut détruite par les flammes, *ecclesia Sancte-Marie succensa est*. Elle fut réédifiée par l'évêque Vulfald. Nous avons peu de renseignements sur les bienfaiteurs de cette nouvelle basilique qui subsista de 962 à 1020; toutefois nous en connaissons un sur lequel le Nécrologe s'étend assez longuement, c'est Teudon (15 déc.), le célèbre artiste, auteur de la sainte châsse [1], laquelle se conserva jusqu'à la Révolution au Trésor

[1] Voir pour la description de la sainte châsse le *Catalogue des reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres*, par Luc. Merlet, 1885.

de la cathédrale, *qui aureum scrinium composuit in quo est tunica beate Marie*[1]. On n'a jamais su à quelle époque précise avait vécu Teudon; notre obituaire nous fournit un renseignement précieux en nous permettant de fixer l'année de sa mort avant 1028. Le Nécrologe ajoute qu'il construisit la façade principale et qu'il fit les toits de l'église, *frontem hujus ecclesie fecit et ipsam ecclesiam cooperuit.* On ignorait de quelle cathédrale il était ici question, si c'était de celle de Vulfald ou de celle de Fulbert. Le doute n'est plus possible, car, en 1028, date où Teudon était déjà mort, il est certain que la dernière main n'avait pas encore été mise à la basilique de Fulbert et que les toitures ne pouvaient être complètement achevées. D'autre part, on trouve fréquemment le nom de Teudon parmi les témoins qui figurent au bas des chartes de l'abbaye de Saint-Père de 977 à 988[2]. Ce Teudon était un riche laïc, et l'époque où il vivait est précisément celle où l'on travaillait à l'église de Vulfald. Tout porte à croire que ce personnage est le même que celui que nous fait connaître le Nécrologe du Chapitre. Cette hypothèse est confirmée par ce fait qu'il construisit « l'écrin d'or où est la tunique de la bienheureuse Vierge Marie. » Or c'est à partir de ce temps que se rencontrent les mentions de la sainte châsse. Hilduin (24 mars), qui vivait en 974, est appelé *custos scrinii sacre vestis.* Rotlinde (29 mars), mère de l'évêque Eudes, morte avant 1004, légua deux aigles d'or pour être attachées à l'écrin de la mère de Dieu, *que scrinio Dei genitricis affigendas reliquit aureas*

[1] Ce fut aussi sans doute à la fin du Xe siècle que fut faite la châsse de saint Piat. Moins riche que celle de la sainte Tunique, la châsse de saint Piat était en bois : vers 1050, le chanoine Raimbaud (13 avril) en fit couvrir d'or le pignon, *frontem feretri sancti Piati auro cooperuit.* — Quelques années plus tard, le médecin Jean, qu'on croit être le même qui soigna le roi Henri Ier dans sa dernière maladie, fit faire le coffre d'argent où l'on renfermait les châsses, *capsarum sedem deargentatam construxit* (25 déc.).

[2] *Cart. de Saint-Père*, p. 63, 65, 67, 79, 83, 86.

aquilas, miro opere sancti Eligii informatas[1]: ce qui montre que la sainte châsse était déjà faite avant l'an 1000 et ce qui rejette Teudon, son auteur, aux temps qui suivirent l'évêque Vulfald.

Voilà donc quelques renseignements sur l'antique église construite après l'incendie de 962, la même sans doute qui, d'après un Martyrologe chartrain[2], aurait été dédiée le 13 du mois de mai.

Passons maintenant aux donations d'objets d'art. Dans la préface du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, MM. de Lépinois et Merlet en ont déjà dressé la liste : celle que nous donnerons, limitée aux Xe et XIe siècles et basée sur des documents plus précis, sera peut-être plus complète et plus exacte.

Nous parlerons d'abord de la table d'autel, qui fut une œuvre importante à laquelle on travailla pendant plusieurs années. Lorsque saint Ives mourut en 1115 (23 déc.), il légua cent muids de vin pour la table dont il avait entrepris de décorer le maître-autel, *ad augmentandam tabulam altaris, moriens, centum modios vini reliquit*[3]. Quand le doyen Arnaud se fit moine, il laissa 10 livres à la même intention, *perficiende tabule altaris, vadens ad monachatum, decem libras dedit* (4 nov.). Cette table d'autel était recouverte de feuilles d'or, comme nous l'apprend l'obit du sous-doyen Hugues (6 oct.), *ad deaurationem tabule beate Marie centum solidos dedit.*

Parmi les autres donations importantes, notons celle du chevalier Plastulphe (30 juillet), mort avant 1028, qui légua à la cathédrale une couronne d'argent, sorte de lustre, appelé quelquefois phare ou roue,

[1] Cet usage d'attacher des bijoux à la sainte châsse se perpétua jusqu'à la Révolution. Notre Nécrologe nous en fournit plusieurs exemples pour le XIe siècle. Hildeburge, femme de Foucher de Fréteval (6 août), *adhue vivens, dedit duo aurea monilia serinio super altare posito affigenda.* De même, la matrone Havise (19 juillet) *dedit unum monile septem uneiarum auri ad ornandam capsam qua tuniea beate Marie est.*

[2] Bibl. de Chartres, n° 137, f° 166.

[3] Vers la même époque, le chanoine Gautier (31 août) donnait au Chapitre 8 marcs d'argent et une once d'or pour le même objet, *ad augmentandam tabulam Virginis.*

et destiné à supporter des cierges pour éclairer le sanctuaire [1]. Rappelons aussi la construction du jubé par saint Ives (23 déc.), la donation de la comtesse Berthe (11 déc.), qui, à la mort de son fils Conan, décora le maître-autel d'un riche ciborium [2], et celle du charpentier Jean (4 juin), qui fit fondre pour la cathédrale de Fulbert une cloche pesant 5,000 livres.

Beaucoup d'autres dons consistent en vêtements sacrés, tapisseries, vases ou autres objets liturgiques. L'évêque Robert, mort le 23 décembre 1068, rendit à son église plusieurs ornements que son prédécesseur, Hugues l'intrus, avait sans doute aliénés, et notamment un « grand calice d'argent, plusieurs tapisseries, des chapes et des couver- » tures d'autel : il avait aussi donné à son église cinq tapisseries neuves » achetées à grand prix et deux aiguières d'argent avec leur vase. » — L'évêque Arrald, mort le 10 février 1075, « enrichit sa cathédrale » de divers ornements, comme de chapes superbes et de tapisseries » très précieuses. Il lui donna un calice d'or d'un admirable travail » qu'il désira qu'on fît servir chaque jour au grand autel. En mou- » rant, il lui laissa sa chapelle avec ses ornements épiscopaux. » — Aubrée (7 sept.) donna un phylactère ; — Gautier de Blois (28 mai), un phylactère d'or qui pesait 15 livres et un candélabre de 20 livres d'argent ; — Hervé de Gallardon (28 nov.), un calice d'or. — Humberge (24 févr.) fit présent de deux chasubles, l'une pour le maître-autel, l'autre pour l'autel du Crucifix ; — Mainard (19 juin), d'une chape, — ainsi qu'Hilduin (2 nov.) ; — le chanoine Herbert (24 avril), d'un calice d'argent. — Citons encore Aimery (20 févr.), qui donna une dalmatique avec son aube, une chape, trois phylactères précieux, et décora l'église d'une verrière ; — le sous-doyen Goslein (13 juillet), qui offrit aussi trois vitraux précieux et une lampe supportant trois cierges, *cum lampade semper ardente in nocte et*

[1] Cf. Lenoir, *Architecture monastique*, T. II, p. 137 et 138.

[2] *Ibidem*, p. 149 et 150.

tribus cereis eidem lampadi suppositis, ad matutinas, in festis duplicibus ; — Simon de Montfort (25 sept.), qui légua un grand calice d'or et une tapisserie précieuse ; — le doyen Adelard (26 août), qui fit don d'une table d'autel et de deux candélabres d'argent. — La comtesse Berthe, si aumônieuse envers le Chapitre, donna le pectoral, fait d'or et orné de pierres précieuses, qui, divisé en deux parties, revêtait la sainte châsse posée sur l'autel ; de plus deux encensoirs d'or, un grand phylactère, trois chapes, deux chasubles et deux tapisseries. — Hildeburge et son mari Foucher de Fréteval (6 août) offrirent, de leur vivant, une tunique, une dalmatique, une très belle tapisserie pour la décoration du Crucifix, avec trois lampes d'argent qui devaient être suspendues à la poutre de gloire. — Enfin saint Ives (23 déc.) légua six couvertures d'autel, sept chapes, trois mitres, trois tapis, un missel, un épistolier, un évangéliaire, un lectionnaire pour matines, tous couverts d'argent.

Quant aux livres, outre ceux de saint Ives, le doyen Adelard (26 août) donna de très bons manuscrits ; Raimbaud (3 juillet), un beau missel et un psautier ; Thierry (16 avril), une certaine quantité de volumes ; le prévôt Guillaume (8 juin), un antiphonaire décoré d'argent, un missel et un beau martyrologe ; Restald (28 juillet), un beau missel ; le chantre Gerogius (12 févr.), un précieux antiphonaire et un graduel ; le prévôt Serannus (19 avril), un saint Augustin *De civitate Dei* et deux volumes de saint Jérôme ; Guérin (20 nov.), un graduel ; Raoul (15 sept.), un psautier, un antiphonaire et un graduel ; le sous-doyen Hugues (6 oct.), un martyrologe et un livre d'homélies.

Cette liste de donations est peut-être sèche, mais elle fournit plusieurs remarques intéressantes. On y voit la première mention des vitraux : ils apparaissent dans les obits d'Aimery et du sous-doyen Goslein, sous saint Ives, à la fin du XIe siècle. C'était, croyons-nous, des vitraux de couleur comme ceux du XIIe siècle qui ornent aujourd'hui encore la façade principale de la cathédrale : les mots *decora*

vitrea, *preciosa vitrea* qu'emploie le Nécrologe nous semblent le démontrer suffisamment.

Parmi les livres liturgiques, la donation qui nous a le plus frappé est celle du martyrologe que le prévôt Guillaume « fit copier avec le « plus grand soin. » Ce martyrologe ne serait-il point le nôtre, et n'aurions-nous pas ainsi le nom du membre du Chapitre qui fit les frais de cet ouvrage ? Tout nous semble indiquer que le martyrologe de Guillaume n'est autre que le manuscrit de Saint-Étienne. Notre martyrologe, nous l'avons souvent répété, fut transcrit vers 1028. De 1026 à 1028, Guillaume vivait à Chartres près de Fulbert dont il était disciple, et, d'après l'écriture de son obit, il mourut après 1060 : c'est lui probablement que l'on voit paraître dans les chartes de 1034 à 1058, peu après l'époque où fut écrit le martyrologe. Il faisait partie du groupe chéri des élèves de Fulbert, avec Hildegaire, Sigon, Ascelin, Enguerrand et Arnoul, dont les trois derniers vécurent aussi jusqu'après 1060. C'est ce qui explique comment Sigon aurait fait insérer dans le martyrologe de Guillaume la miniature d'André de Mici en l'honneur de Fulbert. Ces deux disciples reconnaissants élevaient de concert un monument à leur vénérable maître. C'est là une hypothèse, mais elle nous paraît bien fondée.

Différents autres passages de notre Nécrologe méritent une remarque particulière : ainsi, plusieurs concessions de maisons sises autour de la cathédrale, dans le cloître, dans le faubourg Muret, près de la porte Évière, près de la poterne, concessions faites à la condition que les logis soient habités par des chanoines. C'est le commencement de l'occupation systématique par le Chapitre de toute la ceinture de maisons qui entourent la cathédrale. Les chanoines voulaient s'y créer un domaine réservé, qui fût exempt de la juridiction épiscopale et civile. Ces donations apparaissent à partir de 1070 environ, avec le chantre Arnoul (9 nov.), le sous-chantre Frodo (5 août), le prêtre Berland (5 déc.), avec Giroard (21 oct.), les deux Herbert (15 et 24 avril) et enfin le doyen Arnaud (4 nov.). A l'occasion

de ce dernier, il est dit que ses maisons étaient en pierres ; de même il est rapporté de saint Ives qu'il refit en pierres l'Évêché qui était jusqu'alors en bois : il semble que la construction en pierres ait été encore rare au commencement du XIIe siècle.

Signalons aussi les nombreuses donations de vignes faites au Chapitre. Le pays chartrain devait être aux Xe et XIe siècles un bon et riche vignoble, car la majeure partie des legs consistent en clos ou arpents de vigne, soit à Saint-Lubin, soit près de Saint-Saturnin, soit ailleurs. On a soin d'indiquer si le donateur, avec le clos, a laissé la maison attenante et surtout le pressoir, *cum tota mansione, cum torculari*. La culture de la vigne était donc alors plus florissante que de nos jours, et de là ces caves admirables de grandeur et de solidité dont nos pères ont sillonné le sous-sol de la ville de Chartres.

Les donations faites au Chapitre comme corps étaient-elles employées à constituer des prébendes assignées à chaque chanoine individuellement, ou bien rentraient-elles dans la masse et appartenaient-elles à tous d'une façon indivise ? Cela dépend des époques. Au début, les chanoines vivaient en communauté comme les moines ; ils n'avaient qu'un droit collectif sur les biens capitulaires, qui étaient administrés par un économe. Cet état de choses durait encore au Xe siècle : nous en avons une preuve bien expressive dans les obits d'Adelelme et d'Hilduin. On dit du premier (11 avril) qu'il était le gardien de la chose commune, qu'il avait géré avec amour les affaires du monastère, *Adelelmus, rei familiaris custos et rerum monasterii amator et edificator :* peut-être même avait-il bâti les lieux réguliers des chanoines, *edificator*. L'obit d'Hilduin (24 mars) est conçu à peu près dans les mêmes termes, *Hilduinus, rei familiaris servator fidelis et distributor dapsilis ;* il était l'économe et l'administrateur au nom de tous.

Après Hilduin, on ne trouve plus ces expressions visant la communauté de vie et de biens. L'évêque Eudes en effet, vers 970, modifia profondément l'organisation du Chapitre, *de monachis canonicos fecit*,

est-il dit dans un Catalogue inédit des évêques de Chartres[1], et ce Catalogue ajoute qu'Eudes accorda aux chanoines le droit de gérer leurs biens personnels, dont ils n'avaient pas la plénitude auparavant, *eis facultatem emendi et vivendi quam antea non habebant concessit.* A l'avènement d'Eudes (967), de graves abus s'étaient glissés dans la gestion des biens du Chapitre : les prébendes, qui étaient alors perçues sur les revenus communs, se trouvaient souvent réparties inégalement entre les chanoines, au gré de l'économe qui administrait les biens capitulaires. Pour remédier à ces désordres, Eudes divisa tous les biens du Chapitre en prébendes territoriales et en fit le partage entre les chanoines, *prebendas distinxit et divisit.* Notre Nécrologe confirme l'assertion du Catalogue épiscopal : au 19 juin, à propos de l'évêque Eudes, il y est dit : *fratribus prebendas dedit et privilegio firmavit.* L'économe du Chapitre fut alors remplacé par quatre prévôts, dont la charge fut érigée en dignité canoniale[2], *prepositura dignitatis titulum sortita est.*

Parmi les premiers prévôts du Chapitre, nous pouvons citer Raoul (22 avril), Alcarius (28 juillet), Atto, Bernard (12 juillet), Gui, Haldric. Ils vivaient tous à la fin du Xe siècle ; leurs noms nous ont été conservés tant par le Nécrologe que par les divers Cartulaires du pays chartrain. Donc, à dater de l'épiscopat d'Eudes, d'une part, les chanoines vivaient séparés, en séculiers et avec leurs biens, d'autre part, ils participaient aux biens communs qui restaient sous la gestion des prévôts et qui s'accroissaient toujours par des donations, *augendo fratrum usui.* Cet état dura jusqu'à la fin du XIIe siècle où toute communauté fut rompue.

Nous devons faire remarquer le nombre relativement considérable

[1] Archives dép. d'Eure-et-Loir, G. 293.

[2] La première fois que le titre de prévôt apparaît dans les chartes est le 5 février 974 (*Cart. de Saint-Père,* p. 60) : antérieurement, l'office de prévôt n'étant pas une dignité, les chanoines qui en avaient la charge n'en prenaient pas le titre.

de pèlerins qui firent le voyage de Terre-Sainte : c'est Hervé, fils d'Arnaud (8 avril), qui, à son retour de Jérusalem, rapporta une relique insigne de la croix du Seigneur ; c'est le prévôt Goslein (23 août), qui mourut à Jérusalem même ; c'est le chanoine Léger (30 juin), qui fut tué sur le chemin de Jérusalem ; c'est le sous-diacre Goslein (25 juillet), qui mourut à Malte en revenant de Palestine ; c'est le chanoine Mainard (25 septembre), qui décéda pendant son retour de la ville sainte. Tous ces personnages suivirent, selon toute probabilité, l'armée des Croisés qui partit sur l'appel du pape Urbain II après le concile de Clermont. Leur présence dans cette expédition ne doit pas surprendre : les Chartrains y jouèrent un grand rôle ; leurs hommes d'armes y étaient conduits par le comte de Chartres, Étienne-Henri. Ce prince y montra des alternatives de courage et de faiblesse. Après être revenu en France, il fut obligé par sa femme Adèle de retourner à l'armée des Croisés : il disparut devant Ramla en 1102. Au 19 mai, l'obituaire porte qu'il mourut en défendant l'église de Jérusalem : *Obiit Stephanus comes in defensione Hierosolimitane ecclesie.*

D'autres pèlerins se contentaient d'aller à Rome pour visiter les basiliques des saints Apôtres. Sans parler de l'évêque Fulbert et de son disciple Hildegaire, nous mentionnerons en 1069 l'évêque Robert (23 déc.), qui mourut à Senlis en revenant de Rome. En 1076, nous trouvons aussi à Rome un autre Robert, évêque intrus de Chartres, accompagné du doyen Enguerrand et du maître de grammaire Ives. Enfin, le chanoine Durand (3 février), qui, vers 1050, avait fait le voyage de Rome, mourut, lors de son retour, dans la ville de Plaisance.

Il est un autre trait, bien simple, mais aussi bien curieux qu'on nous reprocherait de ne point mettre en relief parce qu'il jette un jour sur la vie intime des chanoines de Chartres : c'est celui qui est relaté dans l'obit du prêtre Constantin, chanoine de Saint-Euverte d'Orléans (11 nov.). Ce pieux ecclésiastique sollicite la faveur de laver dans sa

maison les pieds des chanoines de Chartres au retour de leur procession. Il fait mieux, et lègue huit arpents de terre à ses héritiers, à la condition de continuer la même œuvre de charité suivant l'exemple de Notre-Seigneur. Cet obit est doublement intéressant parce qu'il rappelle en même temps un très ancien usage de l'Église de Chartres, dont les lettres de Fulbert nous ont conservé le souvenir [1]. Chaque année, les chanoines de Chartres se rendaient processionnellement à la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, et c'est pour les délasser de leur long voyage que Constantin voulut les recevoir chez lui et s'offrit à leur rendre le plus humble office. En l'année 1021, Fulbert écrit à Thierry, évêque d'Orléans, qu'il a réuni son Chapitre et que tous les chanoines ont été d'accord que, vu l'incendie tout récent de la cathédrale et les travaux de reconstruction de la basilique, on ne pourrait cette année-là se rendre en procession à Orléans. *De processione ecclesiæ nostræ ad vestram fieri solita clericos nostros conveniens, audivi ab eis quod damnatis incendio et ad ecclesiæ restaurationem inhiantibus processio non sit ad presens facilis.*

On pourrait rapprocher de la pieuse humilité du prêtre Constantin un trait de la vie de saint Sigismond, chanoine de Chartres, dont l'obit figure au 22 septembre en notre Nécrologe [2]. C'est du Cartulaire de Saint-Père que nous tirerons le récit qui va suivre, en empruntant la traduction de Guérard dans ses Prolégomènes. Vers l'année 980, lors d'un séjour du comte Eudes Ier à Chartres, ses échansons cherchaient dans la ville du vin d'excellente qualité pour la table de leur maître. Apprenant qu'il y en avait dans le cellier du prêtre Sigismond, ils y courent pleins de joie, entrent audacieusement, se hâtent d'emplir

[1] *Lettres de Fulbert*, éd. Ch. de Villiers, fol. 65.

[2] *Obiit Sigemundus, dignus Deo sacerdos et canonicus alme Marie.* A la même date, on lit dans l'obituaire de Saint-Père : *Obiit Sigemundus, sacerdos, canonicus Sancte-Marie, qui Sancto-Petro dedit optimas vineas,* ce qui se rapporte à la donation faite par Sigismond à l'abbaye (*Cart. de Saint-Père*, p. 67 et 69).

leurs outres et les rapportent au palais. Cependant le saint prêtre revient de l'église et trouve dans son cellier le maître des échansons qui lui demande, en raillant, si le vin est bon. « Mon frère, » lui répond l'homme de Dieu, vous vous y connaissez ; il ne tient » qu'à vous d'en faire l'essai. » Le malheureux, ayant approché la cruche de ses lèvres, fut frappé subitement de paralysie. Le comte, informé de l'événement, fit venir le bienheureux Sigismond et ordonna en sa présence d'arracher les yeux aux coupables et de reporter aussitôt le vin qu'ils avaient pris. Mais Sigismond intercéda pour eux, obtint leur grâce du comte, pria celui-ci d'accepter en présent le vin dérobé, et s'étant mis en prières rendit la santé au maître des échansons [1].

Les Nécrologes ne servaient pas seulement à rappeler la mémoire des bienfaiteurs des églises et des monastères et à indiquer le jour de leur anniversaire; quelquefois encore, à défaut des chartes, ils tenaient lieu de titres de propriété, et, dans les procès, ils étaient invoqués comme pièces à conviction. Nous en avons un exemple frappant dans notre Nécrologe même.

Vers le milieu du XIe siècle, une contestation s'éleva entre l'abbaye de Marmoutier et le Chapitre de Chartres au sujet de la terre de Vieuvicq. Cette terre, située dans le pays chartrain, appartenait du temps de l'évêque Eudes (967-1003) à Umbaud, seigneur de Vierzon, qui la transmit à son fils Umbaud, lequel la laissa lui-même à ses trois fils, Umbaud, Robert et Geoffroy. De ces trois fils, deux se firent religieux, et le troisième, Geoffroy, ayant réuni en ses mains tout l'héritage paternel, pour le salut de ses frères et pour le sien, donna à Marmoutier l'aleu de Vieuvicq. C'était d'ailleurs une assez pauvre donation : par le malheur des guerres, *bellis sepius in hisce regionibus frequentatis*, depuis sept ans, la terre était complètement sans culture, et il n'y restait qu'un seul habitant, *uno tantum inhabitante*, qui encore

[1] *Cart. de Saint-Père*, Prolégomènes, p. CCVIII.

s'occupait peu de la cultiver, mais vivait seulement de miel sauvage et du produit de sa chasse, *non tamen aliquo terre cultu, sed mellis questu silvestris volucrumque atque ferarum vivente venatu.* Les moines changèrent tout cela : ils envoyèrent plusieurs des leurs à Vieuvicq, et au bout de quelque temps ils avaient transformé ce lieu désolé en une campagne florissante. Mais cette prospérité devait exciter l'envie, ce mal qui ne meurt pas, comme dit le rédacteur de la charte, *vetus illud malum, quod inter mortales quoque non moritur.* Les chanoines de Chartres prétendirent que l'aleu de Vieuvicq, avant la donation de Geoffroy à Marmoutier, leur avait été donné à eux-mêmes par le second Umbaud, seigneur de Vierzon. Après de longs débats, la cause fut portée devant l'évêque de Chartres, Agobert. A l'appui de leur prétention, les chanoines montraient leur Nécrologe, où, parmi les défunts dont ils devaient honorer la mémoire, se trouvait le nom d'Umbaud, avec cette mention : *Nonis februarii, obiit Unebaldus miles, qui res proprietatis sue quas habebat in pago Carnotensi reliquit Sancte-Marie*[1]. Le texte semblait formel ; mais les religieux répondirent que cet obit ne se rapportait pas au second Umbaud, mais au père de celui-ci, qui en effet avait donné au Chapitre quatre manses dans l'aleu de Vieuvicq ; qu'Umbaud le fils était mort le 15 des calendes de novembre et non le jour des nones de février, et qu'il était de notoriété publique qu'il avait joui, sa vie durant, de la terre de Vieuvicq et qu'il l'avait transmise à ses trois fils[2]. Le bon droit des religieux était manifeste ; les chanoines

[1] C'est bien de notre Nécrologe qu'il est ici question : on y lit en effet, aux nones de février : *Obiit Humbaldus miles, qui dedit fratribus Sancte-Marie res proprietatis sue in pago Carnotensi.*

[2] Les moines de Marmoutier invoquaient en outre la prescription de 30 ans : *Cum tamen ab hujusmodi repetitione [Carnotenses canonici] annis siluissent amplius quam trigenta, nimirum a diebus Rodulfi Carnotensis quondam episcopi, qui Unebaldum illum, ut habetur cognitum, tradidit sepulture, ad usque tempora tunc presentis illius Ageverti, inter quos Fulbertus et Theoderieus eidem episcopatui prefuisse noscuntur.* Cette phrase permet de fixer la date à laquelle mourut le second Umbaud, seigneur

tentèrent bien de protester, mais ils furent forcés de céder [1]. — Ainsi le pivot de cette affaire était la mention de notre Nécrologe : c'était lui qu'on invoquait comme preuve ; il fallait détruire son autorité pour avoir gain de cause.

Il nous reste, pour terminer cette introduction, à parler des obituaires du Chapitre qui ont fait suite au manuscrit de Saint-Étienne.

Entre 1124 et 1130, notre Nécrologe, surchargé d'obits en bien des endroits, ayant été abandonné, on en ouvrit un autre qui est actuellement conservé à la Bibliothèque de Chartres sous le n° 1032. Dans ce nouveau registre, on inscrivit d'abord d'une même écriture tous les obits antérieurs à 1124, et une modification apportée à l'obit du chancelier Bernard, mort le 2 juin 1124, prouve combien cette mort était alors récente. L'écrivain du manuscrit de Saint-Étienne avait simplement noté que Bernard avait légué ses livres au Chapitre, le scribe du manuscrit 1032 précise et dit que ces livres étaient au nombre de vingt-quatre, détail minutieux qui ne pouvait être connu que d'un contemporain.

Ce second obituaire fut en usage jusqu'à la fin du XIVe siècle ; il est le plus complet, et celui qui a été le plus employé par les éditeurs du Cartulaire de Notre-Dame [2]. C'est d'ailleurs un fort beau manuscrit, quoiqu'il ait subi depuis le XVIIe siècle de nombreuses mutilations. Au commencement de quelques obits étaient des lettres

de Vierzon, dont il est ici question. Il est dit en effet qu'il fut mis en terre par l'évêque de Chartres, Raoul. Or Raoul fut élu évêque quelque temps après le mois de juillet 1004 et il mourut le 15 juillet 1006. D'autre part nous avons vu qu'Umbaud décéda le 15 des calendes de novembre, c'est-à-dire le 18 octobre. Il en résulte que la date de la mort du second Umbaud, seigneur de Vierzon, est le 18 octobre de l'année 1004 ou 1005.

[1] *Cart. de Marmoutier pour le Dunois,* p. 102.

[2] Cf. de Lépinois et Merlet, *Cart. de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 2, note 1.

ornées et des miniatures qui ont été enlevées. Le volume était couvert en argent. Sur le dos, on lisait cette inscription :

Hac licet urbe maneus, comitisse sub ditione,
Noster homo Michael, servili conditione,
A nobis tamen est captus nummisque redemptus,
Quorum parte fuit liber hic argenteus emptus.

Sur les plats, on voyait, d'une part, des chœurs d'anges, d'apôtres, de martyrs, de confesseurs et de vierges ; d'autre part, était l'image de la sainte Vierge, ayant à sa gauche des pontifes, des clercs, des chevaliers, des bourgeois et des paysans[1], et à sa droite des rois, des reines, des bourgeoises et des paysannes. A gauche, on lisait :

Pontifices, clerus, cum militibus dare proni,
Undique dona ferunt burgenses atque coloni.

A droite :

Reges, regine pariter sua munera donant,
Dant et matrone, que burgi, que quoque ruris.

Vers la fin du XIIe siècle, on eut la pensée de créer un troisième Nécrologe ; c'est le manuscrit 1034 de la Bibliothèque de Chartres : mais on l'abandonna presque aussitôt. On n'y voit que peu d'écritures différentes. La plus ancienne peut se dater avec certitude de l'année 1182. De cette première écriture en effet est l'obit du célèbre Pierre de Pavie, mort le 1er août 1182 : mais le commencement de cet obit seulement fut écrit de la première main : *Eodem die, obiit Petrus, Tusculanus episcopus, canonicus Beate-Marie et abbas Sancti-Andree :* le reste de

[1] Cette scène était reproduite en couleur à l'intérieur du manuscrit ; mais une partie de la page a été enlevée avec un canif ; il ne reste plus que les clercs et les bourgeois implorant la Vierge.

la notice, relatant le legs fait par Pierre de Pavie à l'église de Chartres, *qui huic ecclesie legavit...*, fut ajouté postérieurement, parce que ce legs ne fut connu que plus tard. On cessa de se servir de ce Nécrologe en 1201 environ : il ne reproduit que les trois premiers mots de l'obit de Geoffroy, comte du Perche, mort le 5 avril 1202, de Louis, comte de Blois, mort le 15 avril 1205, du doyen Hugues, mort le 4 mai 1206 : il était dès lors abandonné. Blaise le Féron, au XVIIe siècle, disait déjà : *Videtur scriptum circa annum 1200.. cum aliquibus sed paucioribus additionibus.* Voilà donc encore une manière de préciser la date de beaucoup d'obits, de 1124 à 1182 et de 1182 à 1202.

Au XIIIe siècle, on commença deux autres Néerologes: l'un, actuellement n° 1051 de la Bibliothèque de Chartres, est plutôt un compte des anniversaires à l'usage des chambriers et des marguilliers ; l'autre (n° 1055) n'offre rien de particulier.

Enfin, au XIVe siècle, on ouvrit un nouvel obituaire, maintenant divisé en deux parties, dont l'une est reliée à la fin du *Poème des Miracles* (ms. 1027), et l'autre forme le manuscrit 1034. Ce Néerologe fut tenu au courant jusqu'en 1606. Il fut pendant un certain temps entre les mains des enfants de chœur, comme le témoignent différentes notes, telle que celle-ci, à la fête des Saints Innocents : *In qua octava (Sanctorum Innocentium), magister puerorum chori carere debet omni severitate*[1].

Au XVIIe siècle, on composa le Nécrologe G. 131 des Archives départementales d'Eure-et-Loir. A la même époque, dans les assemblées capitulaires des 1er et 26 juin 1630, on donna mission au chanoine J.-B. Souchet de rédiger un obituaire général qui résumât tous les autres : il devait être lu à primes, avant le *De profundis*. En 1638, le travail était mis au net ; en 1639, le 5 novembre, on payait huit livres à celui qui en avait fait la copie. L'abbé Brillon, au

[1] Bibliothèque de Chartres, ms. 1034, f° 25.

commencement du XVIIIe siècle, eut entre les mains ce manuscrit et rapporte que Souchet n'avait pas eu à sa disposition notre Nécrologe de Saint-Étienne, que Challine n'avait pas encore restitué au Chapitre. Il ajoute que l'œuvre de Souchet était incomplète, ne comprenant que les obits du 8 février au 18 octobre.

Les chanoines Blaise le Féron, mort en 1692, et Louis Patin, mort le 15 septembre 1711, avaient composé chacun un Nécrologe : leurs manuscrits sont conservés à la Bibliothèque Nationale. La série des obits y est assez complète, mais rien ne permet de les dater.

II. — *Texte du Nécrologe*

Nous avons annoncé déjà qu'afin de mieux reproduire la physionomie de notre obituaire et démontrer avec plus d'évidence son intérêt chronologique nous adopterions, pour l'impression, autant de caractères spéciaux qu'il y a de groupes différents d'écritures.

Nous avons représenté l'écriture primitive par des caractères dits *romains*. Les personnages, dont la notice nécrologique est imprimée avec ces caractères, sont tous morts après 940 environ et avant 1028. Pour prendre un exemple entre beaucoup d'autres, on lit au 24 janvier dans notre obituaire : « Vivianus archidiaconus inter- » fectus est a Drocensibus predonibus. » Ces mots sont en caractères romains ; il s'ensuit que Vivien mourut avant l'année 1028. Nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur cet archidiacre. Seul son obit nous fait connaître qu'il périt assassiné par des brigands au cours d'une de ses tournées de visites dans l'archidiaconé de Dreux. Il y a intérêt, on le comprend, à pouvoir dater même approximativement un événement comme celui-là. Dans le cas présent nous ne

sommes en droit d'affirmer qu'une chose, c'est que Vivien décéda entre les années 940 et 1028. Mais quelquefois on peut préciser davantage. Il en est ainsi pour l'obit de la reine Berthe, seconde femme du roi Robert le Pieux. Les historiens nous apprennent que Berthe était née vers 963 ou 964 [1], mais ils ignorent l'époque de sa mort. Répudiée par son mari, elle se retira vers l'an 1000 auprès de son fils, le comte de Chartres, Thibaut; elle vécut longtemps à Chartres et il est probable qu'elle y mourut. La dernière fois que Berthe est signalée dans les documents contemporains, c'est en 1010, année où elle accompagna à Rome le roi Robert qui songeait à divorcer avec sa troisième femme, Constance [2]. Berthe était alors âgée de 50 ans environ ; depuis ce temps les chroniques et les chartes sont muettes à son sujet. Le Nécrologe du Chapitre de Chartres fournit à l'histoire une donnée nouvelle ; car, en consultant notre obituaire à la date du 16 janvier, on voit que la notice consacrée à la reine Berthe y est imprimée en caractères romains. Nous savons donc d'une manière certaine que cette reine mourut entre les années 1010 et 1028 et que, lorsqu'elle décéda, elle n'avait point atteint sa 65e année [3].

A côté des obits dont nous venons de parler, qui furent tous transcrits dans le manuscrit de Saint-Étienne en une seule fois vers

[1] Cf. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 47, note 4, et p. 359.

[2] *Ibidem*, p. 68.

[3] Souvent, lorsqu'un personnage venait à mourir, ses héritiers ou ses proches, pour le repos de son âme, faisaient au Chapitre des dons de diverses natures : on ajoutait alors à la suite de l'obit la mention de ces donations. De là un nouvel indice pour dater quelques notices d'une façon plus précise. Au 13 février, est imprimé en caractères romains : « Interfectus est Rotbertus, miles, filius Teduini. » Robert était donc déjà mort en 1028 lorsqu'on rédigea notre obituaire. Quelque temps après, la mère de Robert, Odila, donna au Chapitre la terre de Cussey ; mais dans l'intervalle le Nécrologe avait été achevé, car ce fut postérieurement à 1028 qu'on ajouta la mention : *Cujus mater Odila dimisit Sancte-Marie terram de Cussiaco.* Nous avons donc là une preuve que le chevalier Robert fut tué en 1028 ou très peu de temps auparavant.

l'année 1028, il y a ceux qui y furent insérés plus tard, au fur et à mesure que les décès se produisaient. Parmi ces notices postérieures à 1028, nous avons imprimé en caractères *italiques* toutes celles qui nous ont paru avoir été écrites avant 1060. Ainsi, par exemple, au 12 septembre, on trouve dans notre Nécrologe l'obit suivant imprimé en italiques : *Et fuit interfectus Bernardus qui reliquit nobis unum agripennem vinee de Submonciis.* De même que Vivien, l'archidiacre de Dreux, ce Bernard nous est inconnu. Peut-être un jour ou l'autre pourra-t-on l'identifier avec quelque personnage du pays chartrain. Présentement il est certain, d'après son obit, qu'il fut tué après 1028, et avant 1060 environ. Nous disons 1060 environ, car cette dernière limite ne peut être d'une exactitude rigoureuse. Malgré une comparaison minutieuse et un classement méthodique des diverses écritures de notre manuscrit, il nous serait bien souvent difficile d'affirmer que telles ou telles notices ont été écrites avant 1060 plutôt qu'avant 1062 ou même 1065. En un mot, pour les obits imprimés en italiques, la limite inférieure 1060 ne peut être qu'approximative. En utilisant notre obituaire, les érudits devront donc attentivement distinguer ce qui est sûr de ce qui n'est que probable.

Nous ferons la même observation pour les deux groupes d'écritures que nous avons représentés par des caractères dits *allongés* et par des caractères dits *elzéviriens*. De ces deux groupes le premier comprend les obits des personnages morts entre 1060 et 1090 environ. Au 17 juin on lit : [Obiit] Milesendis, uxor Gerardi de Guastela, que dedit Sancte-Marie quoddam suburbium in parrochia Sancti-Saturnini. Ces mots étant en caractères allongés, il s'ensuit que Milesende mourut entre 1060 et 1090. Mais il ne faut pas oublier que ces deux limites 1060 et 1090 ne sont pas d'une fixité absolue. Peut-être aurons-nous introduit dans ce groupe quelques obits un peu antérieurs à 1060, ou bien un peu postérieurs à 1090, car, nous le répétons, l'écriture à elle seule, sans le secours des chartes, ne peut permettre d'arriver à un résultat tout à fait certain. — Le second groupe, imprimé en caractères elzéviriens, comprend

les notices consacrées aux personnes décédées entre 1090 environ et 1130. On peut considérer comme sûre la limite 1130. Au 2 février est imprimé en caractères elzéviriens l'obit suivant: [Obiit] Adelelmus, sacerdos et canonicus Sancte-Marie, sed monacus defunctus est. Ce chanoine Adelelme mourut entre 1090 et 1130, peut-être quelques années avant 1090, mais certainement avant 1130.

Les trois groupes 1028-1060, 1060-1090, 1090-1130 sont, comme nous l'avons dit, composés de notices insérées dans le Nécrologe au fur et à mesure que les décès se produisaient : indépendamment de ces notices qui sont de beaucoup les plus nombreuses, il y en a quelques autres qui, pour des raisons diverses, ne furent inscrites à l'Obituaire que longtemps après l'époque du décès. Ces dernières nous ont paru devoir former un groupe spécial que nous avons représenté par des lettres *capitales*. L'examen même du manuscrit montre que la plupart du temps l'inscription tardive de ces obits n'est qu'apparente; car, à part une ou deux exceptions, tous avaient été d'abord composés au moment de la mort, mais ils furent ensuite grattés et recopiés après coup. La cause de cette altération est la nécessité où l'on se trouva d'abréger en certains endroits le texte primitif pour faire place à de nouvelles notices très détaillées. Au 12 avril, lorsqu'on voulut énumérer les nombreuses donations de la comtesse Berthe, on fut forcé de gratter l'obit du vidame Renaud et de le transcrire en caractères plus fins : OBIIT RAGINALDUS, VICEDOMINUS, QUI RELIQUIT CANONICIS SANCTE-MARIE UNUM ALODUM APUD CEREIS VILLAM. C'est en 1085, année où décéda la comtesse Berthe, que l'obit de Renaud subit cette transformation. De même, au 14 novembre, on lit : OBIIT ERNOLDUS, DECANUS SANCTE-MARIE, ET LETGARDIS, COMITISSA. Ces deux notices primitivement remplissaient presque entièrement l'espace réservé dans le manuscrit à la date du 18 des calendes de décembre : lorsque, vers 1080, on eut à insérer au même jour l'obit plus détaillé de Bernard de Bullou, on fut contraint d'effacer et de transcrire à nouveau les deux obits

précédents. On comprend dès lors que l'écriture ne fournit plus aucun indice qui permette de déterminer d'une manière même approximative la date de la mort des personnages dont la notice nécrologique a été ainsi remaniée. — Nous avons fait entrer dans ce dernier groupe et imprimé en capitales les obits dont nous avons déjà parlé, qui étaient sur deux feuillets lacérés et remis au net entre les années 1066 et 1070[1]. Actuellement, ces feuillets renouvelés embrassent, dans le Nécrologe, la période qui va du 2 au 13 octobre et du 30 novembre au 14 décembre. Il y a encore lieu de distinguer ici les notices, qui ont été recopiées toutes à la fois vers 1066, de celles qui furent ajoutées plus tard. Les unes, se trouvant avoir été écrites plus ou moins longtemps après l'époque du décès, ont été figurées par des capitales ; les autres postérieures à 1066, ayant été inscrites au moment même de la mort, ont été imprimées en caractères allongés ou elzéviriens suivant l'âge que paraissait révéler l'écriture. Ainsi, au 5 décembre, on lit dans notre Nécrologe : OBIIT BERLANDUS PRESBITER ET CANONICUS..... Et Gaufridus, puer et canonicus..... La notice consacrée à Berland est de celles qui furent recopiées après coup vers 1066. Nous l'avons imprimée en capitales, car l'écriture de cette notice ne peut fournir aucune indication pour l'époque de la mort. Nous savons seulement que Berland décéda avant 1070, année où les deux feuillets étaient certainement renouvelés. Quant au chanoine Geoffroy, son obit a été inscrit plus tard, et l'écriture, contemporaine de la mort, nous a fait considérer le décès de ce personnage comme antérieur à 1090. Aussi avons-nous imprimé cette seconde notice en caractères allongés. Il est certain que Geoffroy mourut après 1066 et il est probable que ce fut avant 1090.

Les explications que nous venons de donner ont pour but de montrer le parti qu'on peut tirer de la publication de notre Nécrologe.

[1] Voir plus haut, pages 106 et 107.

Malgré nos recherches, un certain nombre de défunts mentionnés à l'Obituaire nous sont restés inconnus ; sur beaucoup d'autres nous avons pu recueillir quelques renseignements. Parfois, sachant exactement l'année du décès, nous avons à la fin de l'obit imprimé cette date entre parenthèses : le plus souvent, ignorant l'époque précise de la mort, nous avons indiqué l'année où pour la dernière fois dans les documents contemporains était signalé comme vivant encore le personnage dont nous voulions dater l'obit.

NECROLOGIUM

ECCLESIÆ BEATÆ MARIÆ CARNOTENSIS

viiii kal. jan. Anno Domini DCCCCXLI, indictione XIIII[a], obiit Haganus, episcopus et comes, Leobino beatissimo primus consimilis; cujus anima, sicut ei in hac vita jure potestatis coaequata est, ita cum eo in futura perhenni felicitate perfruatur.

Eodem die, obiit Herbertus, subdiaconus et canonicus alme Mariae.

Et Adelais, mater Gerardi, que reliquit canonicis Sanctae-Marie Cerasetum, Fromoldi-villam et Pinum.

viii kal. jan. Eodem die, obiit Johannes, medicus, qui capsarum sedem deargentatam construxit et istius ecclesie dextri lateris vestibulum fecit et quamplurimis aliis operibus eidem ecclesie profuit.

Obiit Odo, filius comitis Stephani, pro cujus anima Adela, nobilis comitiffa, mater ejus, petentibus hujus ecclefie canonicis, precepit dirui quandam ftallam macellarii ante Portam Novam, nec ulterius inibi eam reedificari conceffit, quia eluviem totam continebat et in domum horrei noftri convertebat et carreciis noftris et plauftris inducendis atque educendis pro tectis hujus ecclefie reparandis plurimum nocebat († après 1106).

vi kal. jan. Obiit Haimericus, archidiaconus et cantor Sancte-Mariae, qui reliquit nobis alodum qui dicitur Canta-Pia († 949).

v kal. jan. Obiit Adelandus, levita et canonicus Sancte-Mariae.

iiii kal. jan. *Obiit Ebrardus, levita, ſubdecanus et cancellarius, litteris eruditus et facundus eloquio* († après 1034).

Januarius

iiii non. jan. Obiit Hugo, Bituricensis archiepiscopus et canonicus Sanctæ-Mariæ († 987).

Et Gausfridus, miles, qui dedit canonicis Sanctæ-Mariae unum alodum apud villam que dicitur Villaris.

iii non. jan. Obiit Gislevertus, episcopus Carnotensis († après 878).

Et Gualo, subdiaconus.

Guiddoque, diaconus et fidelis canonicus Sancte-Marie, qui reliquit fratribus in Sancti-Andree ſuburbio decem ſolidorum cenſum.

viii id. jan. Obiit Vuitbertus, subdiaconus et canonicus Sancte-Mariae, qui reliquit fratribus ipsius ecclesie res sue proprietatis : in pago Parisiacensi videlicet, alodum unum in villa que dicitur Aurengiaco cum vineis, in pago etiam Milidunensi, de vinea aripennum ex alodo, in pago quoque Castrensi, hoc est in Beroldi-villa et Gerberti-villare quitquid juris habebat.

Et Albertus, ejuſdem ſancte eccleſie levita et canonicus, qui poſtea Sancti-Johannis fuit abbas et preſbiter devotiſſimus († après 1107).

vii id. jan. Obiit Bernoldus, levita et canonicus Sanctae-Mariae.

Et Herveus, diaconus ejusdem.

Et Guido, diaconus et canonicus, et abbas Sancti-Johannis († après 1092).

Et Ewardus, rex Scothiæ, vir honeſtiſſimus et Dei ſervitio devotiſſimus († 1107).

vi id. jan. *Obiit Helviſa, ſanctiſſimæ memorie recluſa.*

Et Ivo, filius Gazonis de Regiſmalaſtro, ex clerico factus monachus, qui terram de Piredellio ad opus hujus eccleſie deliberavit, et manſionem Brummeville que erat ex ſuo feodo nobis conceſſit.

v id. jan. Obiit Hilo, subdiaconus et canonicus Sanctæ-Mariæ.

iiii id. jan. Obiit Odo, clericus, adolescens indolis egregie, sanctae misericordiae matris canonicus.

Et Guerricus, vicedominus, pro cujus anima uxor ejus, omnibus filiis filiabusque suis concedentibus, Balduinum servum suum dedit alme Marie († après 1080).

Et Gilo, nobilis britto, qui pro anima ſua conceſſit nobis viaturam quam ipſe et filii fui in terra Beate-Marie habebant jure hereditario († après 1114).

iii id. jan. Interfectus est Rodulfus, filius Adelandi, pro cujus anima habemus alodum de Vico-Abonis.

ii id. jan. Obiit Tetbertus, sacerdos et canonicus Sanctae-Mariae.

Et Rodulfus, clericus, qui reliquit uſibus fratrum unum agripennum vinearum.

id. jan. Obiit Asselinus, prepositus et canonicus Sancte-Marie, qui dedit canonicis alodum de Calniaco.

Eodem die, obiit Gelduinus, miles, qui dedit Sancte-Marie alodum suum de Fontanis.

Et Rodulfus, prepositus et canonicus alme Mariae.

xviiii kal. feb. Obiit Vualterius, comes, et reliquid fratribus Sancte-Marie alodos suos qui sunt in pago Dorcasino et Carnoto, ea ratione ut me-

moria ejus celebretur in ecclesia Sancte-Marie perpetualiter († avant 980).

Eodem die, obiit Johannes, diaconus et canonicus Sancte-Marie.

xviii kal. feb — Obiit Gisbertus, abbas bone memorie († 1004).

xvii kal. feb. — Obiit Berta, mater Odonis comitis, que dedit canonicis Sancte-Marie alodum nomine Marcilliacum, cum toto ovili suo et carruca. Cujus anima paradisum possideat († après 1010).

xvi kal. feb. — Obiit Hildegarius Albus, sacerdos et canonicus Sancte-Mariae.

Et Ragembaldus, sacerdos et canonicus.

xiiii kal. feb. — Obiit Rodulfus, Sancti-Martini Majoris-Monasterii monachus et prius hujus ecclesie canonicus († 1064).

xiii kal. feb. — *Eodem die, obiit Ofulfus, diaconus Sanctae-Marie. Cujus anima pociatur aeterna quiete, amen.*

xii kal. feb. — Eodem die, obiit Gaufredus, filius Herberti, qui dedit canonicis Sancte-Marie unum aripennem vineæ ad Leugas.

xi kal. feb. — Eodem die, obiit Adelmus, levita et canonicus alme Marie, qui reliquit fratribus hujus æcclesie apud Sanctum-Mauritium tres quadrantes vineæ.

viiii kal. feb. — Vivianus, archidiaconus, interfectus est a Drocensibus predonibus.

viii kal. feb. — *Eodem die, obiit Wauterius, ſacerdos et canonicus alme Marie, qui dedit fratribus hujus æccleſie tres aripennos vinearum apud Caſtrumdunum.*

vii kal. feb. — *Eodem die, obiit Ermentrudis, uxor Nivelonis, pro cujus anima datum eſt nobis alodum in ſuburbio Beati-Andree, unde, unoquoque anno, decem et octo ſolidos habemus.*

v kal. feb. Interfectus est Rorico, subdiaconus et canonicus alme Marie.

iiii kal. feb. Obiit Benedictus, presbiter et canonicus alme Marie.

iii kal. feb. Obiit Erembertus, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

Et Gauzbertus, diaconus et custos Sancte-Marie.

ii kal. feb. Obiit Vualtelmus, episcopus Carnotensium († après 911).

Et Theudo, miles, interfectus obiit, pro quo habemus alodum quem tenebat in Argelivilla.

Et Grimoldus, interfectus, obiit.

Februarius

kal. feb. Obiit Gausfridus, subdiaconus et canonicus alme Marie.

Et Odo, hujus æcclesie subdiaconus et canonicus.

iiii non. feb. Obiit Odo, sacerdos, canonicus Sancti-Stephani.

Et Adelelmus, facerdos et canonicus Sancte-Marie, fed monacus defunctus eft.

iii non. feb. *Duraudus, hujus fancte ecclefie canonicus et fubdiaconus, Roma redieus, Placentie obiit.*

ii non feb. Obiit Rotbertus, miles, qui reliquid canonicis Sancte-Marie alodum nomine Vendobrum.

Et Milesendis, mater Johannis canonici, pro cujus anima habemus tres agripennos et dimidium vinearum in clauso Sancti-Leobini.

non. feb. Obiit Humbaldus, miles, qui dedit fratribus Sancte-Marie res proprietatis sue in pago Carnotensi († avant 1005).

Et Willelmus, prepositus hujus ecclesie, levita et canonicus Sancte-Marie.

vii id. feb. Obiit Aimericus, frater Gelduini, et reliquit canonicis Sancte-Marie omnem hereditatem suam, hoc est Lulaplum totum, Riniacum totum, et quidquid habet in Popone-monte, et in Ulmos, et in Monte-mediano, et in Britone-corte ultro Perticum; tribuit etiam vineam cum trigila super ripam Auduræ.

iiii id. feb. Obiit Adraldus, hujus misericordissime Dei matris ecclesie episcopus venerabilis et abbas Bremetensis, vir eloquentissimus et utriusque scientie radiis illuminatus, qui ecclesiam istam sibi commissam toto cordis affectu totaque mentis intentione dilexit, et eam, vita sibi manente, diversorum ornamentorum muneribus, capis videlicet optimis et dorsalibus preciosissimis, sicuti pastor egregius, extruxit, unumque ei aureum calicem opere elegantissimo informatum donavit, quem et cotidiano altaris servitio deputavit, atque, hujus vite cursu completo, capellam suam ornamentis episcopalibus instructam, cum ingenti argenti pondere, pro peccatorum suorum remissione, huic preclare matri sue ecclesie dereliquit († 1075).

Et Warnerius, levita et canonicus Sancte-Marie.

Et Teduinus, filius Teduini.

ii id. feb. Obiit Frotgerius, sacerdos et canonicus Sanctorum Sergii et Bacchi.

Et Ebrardus, vicecomes, Gilduini filius, pro cujus anima reddidit nobis terram Ciconiolas nomine Ebrardus, filius ejus, et Hugo perpetualiter habendam nobis dedit casam ecclesie de Vileta († après 1061).

Et Gerogius, levita et precentor humilis, qui huic ecclesie antiphonarium preciosum cum gradali dedit, et pauperibus Elemosine Sancte-Marie tribuit quicquid habebat ad Benfo-Ingelardi et Pagani, et ad Felardi-villam, et tres agripennos et quadrantem unum terre ad Lucetum, et eisdem pauperibus multa alia bona fecit († 1124).

id. feb. Interfectus est Rotbertus, miles, filius Teduini, *cujus mater Odila dimisit Sancte-Marie terram de Cussiaco pro anima sua et filiorum suorum.*

viiii kal. mart. Obiit Alcherius, miles devotus, qui dedit Beate-Marie fratribus alodum Avenziacum.

Et Gausbertus, levita et canonicus Sancte-Marie, pro cujus anima habemus duos agripennos vinearum juxta Sanctum-Bartolomeum.

vii kal. mart. *Obiit Alcherius, levita et prepoſitus Beate-Mariæ.*

vi kal. mart. Obiit Bernardus, sacerdos et prepositus Sancte-Marie († après 979).

Et Sanctio, miles, frater Radulfi episcopi († après 1004).

Et Gislardus, subdiaconus et canonicus predicte matris Domini.

v kal. mart. Obiit Haimericus, clericus, Herbranni filius, qui dedit huic æccleſiæ unam dalmaticam cum alba, et unam cappam; dedit etiam tria precioſa filacteria, et ipſam æccleſiam decora adornavit vitrea.

viiii kal. mart. Obiit domnus Ebrardus, hujus ecclesie subdecanus et dignus Deo sacerdos, qui, dum pergeret ad matutinas, innocens a nocentibus interfectus est († 1018).

viii kal. mart. *Obiit Warnerius, ſacerdos et canonicus Sanctæ-Marie.*

vii kal. mart. Obiit Gozlinus, canonicus et levita.

Et Eliſabeth, uxor Gauſlini de Leugis, pro cujus anima Widdo, filius ejus, abbas Sancti-Johannis, dedit fratribus hujus ecclefie cenſum decem folidorum in Valeia Minori († avant 1099).

vi kal. mart. Obiit Humberga, uxor Gauslini, que dedit huic ecclesie duas casulas, alteram preciosam dominico altari, alteram altari Crucifixi.

iiii kal. mart. *Obiit Odo, miles, pro cujus anima dedit Tetbaldus, frater ſuus, Sanctæ-Marie alodum de Marchaiſvilla, et Murcenciacum quam calumpniabatur ex ſua parte abſolutam clamavit.*

Martius

kal. mart. Obiit Rotgerius, canonicus et prepositus Sancte-Marie.

Et Ivo de Friasia, qui dedit nobis alodum suum de Chalniaco († après 1080).

vi non. mart. Obiit Badehildis, que dedit Sancte-Marie molendinum de Haroltmonte, cum omnibus pertinentibus ad eum.

v non. mart. Obiit Sigebodus, qui nobis dedit unum alodum Villeis et alterum Cusenceis.

Et Gauzbertus, canonicus alme Marie.

Et Goslinus, succentor, sacerdos et canonicus Sancte-Marie († 1087).

iii non. mart. *Obiit Harduinus, levita et decanus beatissime Dei genitricis Marie, qui reliquit nobis quinque agripennos vinearum et dimidium* († après 1033).

ii non. mart. *Obiit Raginaldus, presbiter et canonicus Sancte-Marie.*

non mart. Obiit Gelvisa, monacha et hujus sancte ecclesie canonica, que dedit canonicis Sancte-Marie alodos suos, Vulmedum et Canta-Merula.

viii id. mart. *Obiit Ernulfus, abbas Sancti-Petri* († 1033).

Obiit Adela, comitissa († 1137).

Obiit venerabilis et eloquens vir Henricus, Dei gratia, Anglorum rex († 1135).

vi id. mart. *Obiit Walterius, subdiaconus et canonicus Sancte-Mariae.*

Et Urso, sacerdos atque canonicus.

iii id. mart. Eodem die, obiit Hilduinus, sacerdos et canonicus alme Marie.

Et Odo, ejusdem Virginis canonicus, nepos Tetbaldi comitis.

ii id. mart. Obiit Landricus, abbas Sancti-Petri († 1069).

vv kal. apr. Obiit Letburgis, uxor Gilonis, pro cujus anima reliquit idem Gilo et filii ejus alodum nomine Osilei.

viiii kal. apr. Obiit Fulco, levita et canonicus beatissime Marie.

vii kal. apr. Obiit Gaufridus, puer et canonicus Sancte-Marie.

vi kal. apr. Obiit Ragenoldus de Chraciaco, qui dedit nobis alodum suum qui vocatur Judeus, cum servis et ancillis, et totum quod habebat in villa que dicitur Modetus.

viiii kal. apr. Obiit Hilduinus, alme Marie canonicus, custos scrinii sacre vestis et totius aecclesie ornamenti, rei familiaris servator fidelis et distributor dapsilis.

Et Hardradus, levita et canonicus.

vi kal. apr. Obiit Rodulfus, qui reliquid fratribus Sancte-Marie alodum qui jacet in villa que vocatur Mure.

Et Roscelina, matrona, que reliquit nobis alodum quem habebat in Gimoni-villa.

v kal. apr. EODEM DIE, OBIIT GERTRANNUS, FRATER ALVEI ABBATIS, HUJUS ECCLESIE FIDELIS († avant 960).

iiii kal. apr. Obiit Rotlindis, mater episcopi Odonis, que scrinio Dei genitricis affigendas reliquid aureas aquilas miro opere sancti Eligii informatas; pro cujus anima inter alia dona idem episcopus Odo dedit fratribus alodum de Vulmari-Curte habentem mansos XIII,

eum privilegio regali. Quorum anime portionem in terra viventium mereantur habere, Christusque rex celorum sit pars hereditatis eorum († après 968).

Et Fulco, hujus ecclefie fubdecanus, ad fuccurrendum monachus factus († après 1118).

iii kal. apr. Obiit Magenardus, abbas sancte memorie († 1013).

Aprilis

kal. apr. *Eodem die, obiit.....; cujus anima pociatur eterna requie, amen.*

iii non. apr. *Obiit Herveus, puer, acolitus et canonicus Sanctæ-Mariæ.*

ii non. apr. Eodem die, obiit Ragenfredus, levita et canonicus Sancte-Marie, et abbas Sancti-Andree.

Et Ermentrudis, que dedit canonicis Sancte-Marie alodum de Vicheriis.

Atque Ascelinus, brito, sacerdos egregius, qui huic sancte ecclesie librorum bonam copiam contulit, et post mortem Herberti, nepotis sui, domum suam et unum agripennum vinearum atque dimidium confratribus suis reliquit († après 1078).

viii id. apr. Obiit Guarinus, qui reliquit beate Dei genitrici Marie quatuor agripennos terre et duas domos, unam juxta posternam positam, alteram apud Manum-villare.

Et Hugo, prefbiter et canonicus Sancte-Mariae.

vii id. apr. Obiit Cherifendis, mater Otranni, que dedit canonicis Sancte-Marie agripennum unum terre in Maiferiis.

Et Odo, canonicus, levita et archidiaconus Sancte-Marie.

vi id. apr. Obiit Herveus, archidiaconus et prepositus, qui dedit canonicis Sanctæ-Mariæ alodum de Grinneitvilla, et alterum de Hadulvilla († après 1022).

Et Herveus, Arnaldi filius, de cujus beneficio habemus terram de Buflani-villa, cum fervis et ancillis ad eam pertinentibus; qui etiam, de Jerofolima rediens, magnam partem ligni dominice crucis huic eccleſie apportavit.

iiii id. apr. *Obiit dilectus Deo et hominibus pater noſter bone memorie Fulbertus, hujus ſancte ſedis epiſcopus, lux preclara mundo a Deo data, pauperum ſuſtentator, deſolatorum conſolator, predonum et latronum refrenator, vir eloquentiſſimus et ſapientiſſimus, tam in divinis quam in omnium liberalium artium libris; qui ad reſtaurationem hujus ſancti templi, quod ipſe poſt incendium a fundamento reedificare ceperat, bonam partem auri ſui et argenti reliquit, et diſcipline ac ſapientie radiis hunc locum illuminavit, et clericis ſuis multa bona fecit* († 1028).

Et Guarinus, levita et canonicus.

iii id. apr. Obiit Adhelelmus, rei familiaris custos et rerum monasterii amator et edificator.

Et Fulcherius, miles († après 984).

ii id. apr. Obiit Raginaldus, vicedominus, qui reliquit canonicis Sanctæ-Mariæ unum alodum apud Cereisvillam († après 1028).

Et Berta, comitissa, que ad hujus ecclesie decorem plura contulit, videlicet pectorale unum ex auro mundissimo et gemmis preciosis confectum quod, in duas partes sectum, altaris scrinium condecorat, et duo thuribula aurea, et filacterium grande, et tres capas, et duas casulas, et duo dorsalia; terram quoque a Fulcherio, filio Girardi, emit, in qua Elemosinam hujus ecclesie de suo fecit, et ad usus infirmorum ipsius Elemosine furnum dedit, et alia plura († 1085).

id. apr. *Obiit Ragemboldus, ſubdiaconus et canonicus Sancte-Marie, qui dedit magnam partem ſue poſſeſſionis ad edificationen reſtibuli frontis*

hujus æccleſiæ, et frontem feretri ſancti Piati auro cooperuit, et fratrum uſibus VII agripennos vinearum tribuit, cum domo et torculari.

VIII kal. mai. Obiit Hildegardis, vicecomitissa de Castello-Dunis, pro cujus anima dedit Sancte-Marie filius ejus, Hugo, Turonensis episcopus, alodum suum qui vocatur Viverus († avant 1023).

Et Robertus, hujus aecclesiae diaconus et succentor devotissimus († après 1070).

VII kal. mai. Obiit Herbertus, clericus et canonicus Sanctæ-Marie, qui legavit concanonicis suis domum suam in claustro positam, ea racione ut unus illorum in vita sua illam possideat.

VI kal. mai. *Obiit domnus Teodericus, epiſcopus, qui hanc eccleſiam librorum copia et multimodis ornamentis decoravit, atque augendo fratrum uſui contulit alodum ſuum de Cerſiaco, eccleſiam Vilete cum altari et eccleſiam Luci-Plantati cum altari, duoſque vinearum clauſos, unum LII^orum^, alterum XII^cim^ agripennium, cum quadam domo annone et vino fratrum custodiendo necessaria* († après 1048).

V kal. mai. Eodem die, obiit Arraldus, levita et canonicus alme Mariæ.

Et Droco, canonicus Sanctæ-Mariæ.

IIII kal. mai. Obiit Geilo, miles, qui dedit canonicis Sancte-Marie alodum suum Daoncortem super aquam que dicitur Mortru et quantum habebat in Osilleio et in Bomervilla.

Et Berta, vidua, nobilis et multæ bonitatis femina, que eisdem canonicis alodum suum in Villari et unius carrucæ terram reliquit.

III kal. mai. Obiit Serannus, diaconus et prepoſitus Sancte-Marie, qui dedit huic ecclefie tres libros obtimos, ſcilicet Auguſtinum de Civitate Dei, et Jeronimum contra Jovinianum, et Egeſippum († après 1119).

II kal. mai. Obiit Herbaldus, miles, qui dedit canonicis Sancte-Marie alodum suum de Silvestri-villa.

Et Ingelbaldus, canonicus et archidiaconus.

Et Frotgengius, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

Et Ivo, levita et canonicus Sanctæ-Mariæ, qui dedit nobis areas quas in clauſtro habebat.

xi kal. mai. Obiit Haldimarus, presbiter et canonicus Sancte-Marie.

x kal. mai. Obiit Rodulfus, sacerdos et canonicus alme Marie et prepositus († après 980).

viiii kal. mai. Obiit Hildradus, sacerdos, qui dedit canonicis tres agripennos vinearum.

Et Bernardus, levita et canonicus Sancte-Marie.

Et Giflebertus Bertinus, canonicus et prepoſitus Sancti-Karauni, factus ex clerico monachus († après 1092).

viii kal. mai. Obiit Hugo, vicedominus, hujus ecclefie fidelis († après 1104).

Et Herbertus, facerdos et canonicus alme Marie, qui, poſt mortem nepotum ſuorum, Alberti videlicet et Teſcelini, concanonicis ſuis reliquit tres agripennos vinearum cum torculari, et domum in clauſtro poſitam, et calicem argenteum huic ecclefie dedit († après 1104).

Et Hugo, prefbiter et canonicus († après 1104).

Et Germundus, canonicus, qui reliquit nobis domum in clauſtro et cenſum duorum ſolidorum apud Poevillare († après 1104).

vii kal. mai. Obiit Radulfus, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie, qui ex canonico factus fuit monachus († avant 1028).

Et Bernardus, abbas de Tiro, qui ejuſdem loci eccleſiam a fundamento conſtruxit et multos ibidem monachos ſub ſanctitatis et religionis norma congregavit († 1116).

vi kal. mai. Obiit Herbertus, brito, qui ex canonico monachus factus fuit, et nobis terram de Manunvilla dereliquit († après 1092).

iiii kal. mai. Obiit Sigebertus, presbiter et canonicus alme Marie.

iii kal. mai. Eodem die, obiit Wido, prepositus et canonicus alme Mariæ.

ii kal. mai. Obiit Ebrardus, levita et canonicus alme Marie.

Maius

v non mai. *Obiit Enbrardus, primo devotus matris Dei canonicus ac ſtudioſus cancellarius, poſt vero totius obedientie monachus et abbas aſſidue evangelizans ovibus* († 1053).

iiii non. mai. Obiit Tetbertus, sacerdos alme Marie.

iii non. mai. Obiit Froechin, monialis.

ii non. mai. Obiit Magenardus, sacerdos et canonicus Sancte-Marie.

Et Grimoldus, miles, qui fuit huic ecclesie fidelis, *pro cujus anima Gauſcelinus, filius ejus, dedit uſibus fratrum alodum ſuum qui vocatur Tetlaiſvilla.*

non. mai. Obiit Vuinemandus, sacerdos et canonicus alme Marie.

Et Herbertus, canonicus Sancti-Aniani.

viii id. mai. Obiit Raherius Casatus, qui dedit canonicis Sancte-Marie alodum quem tenebat ad Cereisvillam.

Et Rodulfus, qui dedit eisdem fratribus II arpennos vinearum, et restructioni hujus accclesie multas impensas devotus attribuit.

Et Fulcherius, qui dedit nobis alodum quem habebat in Briteniaco.

vi id. mai. Obiit Richardus, diaconus.

Et Adhelais, matrona, que dedit usibus canonicorum alodum de Sarniaco cum appendiciis suis.

Et Rotbertus, fubdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

v id. mai. Obiit Manoaldus, britto, et carpentarius Sancte-Marie.

Et Haudricus, facerdos et canonicus Sancte Marie.

iiii id. mai. Obiit Symon, facerdos et archidiaconus Beate-Marie, qui reliquit fratribus hujus ecclefie centum folidos denariorum, et domum in clauftro pofitam, quam emerat ex proprio, dedit nobis liberam ab omni confuetudine, poft deceffum unius heredis. Cujus anima eternam requiem poffideat († après 1098).

id. mai. *Obiit Ingelerius, facerdos et canonicus Sanctæ-Mariæ, qui reliquid canonicis Sanctæ-Mariæ tres aripennos vinearum, uno quadrante minus, poft unius heredis fui finem.*

xvii kal. jun. Obiit Ragenoldus, presbiter et canonicus Sancte-Marie.

Et Harduinus, canonicus et subdecanus alme Marie († après 950).

xvi kal. jun. Obiit Letericus, sacerdos et canonicus Dei genitricis Marie.

xv kal. jun. *Obiit Gelduinus, ex vicecomite monachus, qui, pro fua et filii fui Harduini anima, reddidit nobis terram Ciconiolas nomine, et longam nobis inde factam injuriam tali fatiffactione correxit* († après 1050).

viiii kal. jun. Obiit Warinus, sacerdos et canonicus Sancte-Marie, qui dedit nobis duos agripennos vinearum apud Moncellum († avant 1090).

Et Ingelrannus, hujus æcclesie decanus et prepositus fidelis et cancellarius utilis († après 1084).

Eodem die, obiit Stephanus, palatinus comes, in defenfione Jerofolimitane eccleſie, qui libertatem epiſcopalibus domibus contulit, et pro cujus anima Adela, nobilis comitiſſa, conceſſit canonicis Beate-Marie vicariam quam eis Gaufridus, brito, vendidit, et alia multa bona fecit († 1102).

viii kal. jun. Obiit Albertus, hujus sancte ecclesie primum decanus et rerum ecclesiasticarum procurator egregius, qui, postea Majoris-Monasterii factus abbas, monastice regulæ fuit observator diligentissimus († 1064).

vii kal. jun. Obiit Ernustus, clericus et canonicus almæ Mariae.

Et Godeleia, sanctimonialis, quæ religiosam vitam duxit, et ornamenta multa huic ecclesie tribuit († après 976).

vi kal. jun. Obiit Heirveus, nobilissimus abbas Sancti-Carauni et canonicus almæ Marie († après 968).

Et Eiricus, sacerdos et canonicus Sanctæ-Mariæ.

viii kal. jun. Interfectus est Bernerius, levita et canonicus Sancte-Marie.

vii kal. jun. Eodem die, obiit Hugo, facerdos et canonicus Sancte-Marie, qui ex canonico factus eſt monacus.

v kal. jun. Obiit Rotbertus, sacerdos et canonicus almæ Marie.

Et Gaulerius Blesensis, canonicus et archidiaconus Sanctæ-Mariæ, qui dedit huic æcclesiæ filacterium aureum XV^{cim} librarum, et redemit XX^{ti} libris unum argenteum candelabrum.

iiii kal. jun. Obiit Rotbertus, canonicus almæ Marie.

ii kal. jun. Obiit Dada, matrona, quæ dedit fratribus Sancte-Marie alodum qui vocatur Murcincus, in pago Dunensi.

Junius

kal. jun. *Obiit Martinus, ſacerdos et canonicus Sanctæ-Mariæ, qui dedit concanonicis ſuis duos aripennos vinearum et quadrantem unum.*

Et Fulbertus, canonicus et sacerdos Sancte-Marie, qui dedit custodibus hujus ecclesie duos agripennos vinearum et dimidium in Argillaribus et unum in clauso de Spina.

iiii non. jun. Obiit Bernardus, ſubdiaconus et cancellarius Sancte-Marie, qui dedit huic eccleſie libros ſuos († 1124).

iii non. jun. Obiit Guarinus, clericus et canonicus Sancte-Marie.

ii non. jun. *Obiit Johannes, carpentarius Sancte-Marie, qui, inter alia hujus eccleſie reſtaurationi neceſſaria, ſignum etiam quinque milium librarum compoſuit.*

non jun. Obiit Ingrannus, clericus et canonicus Sancte-Marie.

Et Haldricus, prepoſitus, qui dedit fratribus hujus aeccleſie unum alodum in Luciſ-villa.

vi id. jun. Obiit Guillelmus, hujus sancte ecclesie prepositus, qui quante utilitatis et honestatis apud prefatam ecclesiam extiterit, non tam verborum quam operum exibitione declaratur : ex uno enim alodum qui vocatur Brittonaria usibus canonicorum tribuit, et ex alio antiphonarium argento decoravit, ex utroque vero missalem et martyrologium honeste scribere fecit, et multa alia ad hec simul pertinentia dum viveret exhibere curavit, qui, post unius heredis obitum, omnia que videbatur habere sine exceptione huic ecclesie dereliquit.

iiii id. jun. Obiit Hugo, Turonorum archiepiscopus, qui dedit nobis alodum suum de Vivariis († 1023).

Et Herveus, canonicus alme Marie, subdiaconus.

ii id. jun. Obiit Balduinus, levita et canonicus Sancte-Marie, abbas Sancti-Carauni et Sancti-Martini († avant 962).

Anno incarnationis dominice DCCCLVIII, indictione vi^ta, a paganis Sequanensibus facta est magna cedes Carnotis, in qua interempti sunt Frotboldus episcopus, Stephanus presbiter, Titulfus presbiter et monachus, Tetbertus presbiter, Rainulfus presbiter, Adalgaudus clericus, Modo clericus, Landramnus subdiaconus. Letramnus subdiaconus, Almandus subdiaconus, Ulgarius subdiaconus, Adalbertus clericus, Gaubertus clericus et cetera multitudo; pro quibus exorate Dominum.

Et Bloco interfectus est, qui dedit canonicis Sanctæ-Mariæ duos agripennos vinearum et dimidium, cum una domo in eisdem constructa.

Et Sigo, factus ex clerico monachus, et abba tandem Salmuriensis monasterii († 1070).

id. jun. Eodem die, obiit donnus Jerardus, episcopus. Hic sua inpetratione inploravit aput Karolum imperatorem Aloiam, cujus medietatem altari Sancte-Marie, alteram cessit profuturam fratrum utilitati; qui etiam reddidit fratribus medietatem Alvernis, quam domnus Frotboldus episcopus jam olim concesserat primam († après 885).

xviii kal. jul. *Obiit Harduinus, vicecomes, pro cujus anima pater ejus, Gilduinus, reddidit nobis, injuste longo retro tempore ablatam, villam que dicitur Ciconiolas, cum omnibus appenditiis ejus et ferris et ancillis ad eam pertinentibus* († après 1046).

xvii kal. jul. Obiit Rotbertus, rex († 923).

xvi kal. jul. Obiit Hugo, dux Francorum, qui Sancte-Marie donavit fiscum Novigenti († 956).

Et hujus ecclesie Hugo canonicus et archidiaconus, et Sancti-Aniani Aurelianensis decanus.

xv kal. jul. Obiit Salico, subdecanus et canonicus Sancte-Marie, qui reliquit concanonicis suis alodum de Bodani-villa († après 977).

Et Alherius.

Atque Milesendis, uxor Gerardi de Guastela, quæ dedit Sanctæ-Mariæ quoddam suburbium in parrochia Sancti-Saturnini.

viiii kal. jul. Obiit Hunbertus, cantor Sancte-Marie († après 950).

viii kal. jul. Obiit Vuitgerus, miles egregius, episcopi Odonis frater amantissimus; pro cujus anima reddidit idem episcopus abbatiam Sancti-Carauni, cum privilegio jure firmato, hujus ecclesie fratribus; qui eisdem fratribus prebendas dedit et privilegio firmavit († après 968).

Et Guetricus interfectus est, miles, qui reliquit hujus ecclesie canonicis alodum suum de Britonaria.

Et Vualterus interfectus est.

Et Mainardus, canonicus, obiit, pro cujus anima habuit hec ecclefia viginti libras et preciofam de pallio cappam.

vii kal. jul. Obiit Alpasia, que dedit canonicis Sancte-Marie alodum suum qui est in Moncellis.

Et Herbrandus de Grandi-Ponte, qui reliquit nobis alodum fuum de Paifico.

v kal. jul. Obiit Herbrandus, levita et canonicus Sancte-Marie.

viii kal. jul. Obiit Suggerius, qui apud civitatem Carnotum in archisterio Sancte-Marie decanie curam ministravit, et ex clerico monachus effectus est sub prefata urbe in monasterio Sancti-Petri, et reliquit alodos Sancte-Marie, unum in Mecionis-villa, alterum vero in Loisvilla († après 974).

vii kal. jul. Obiit Suggerius, archiclavus († après 977).

Et Gaufridus, sancte Marie, Dei genitricis, canonicus.

v kal. jul. Obiit Hilgandus, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

ii kal. jul. Obiit Vitalis, canonicus Sancte-Marie.

Et Eremburgis, matrona, uxor Fulcherii primicerii.

Et Leodegarius, precelſe matris Domini Marie canonicus, in itinere Jheruſolimitano eſt interfectus. Cujus anime miſereatur univerſalis Dominus.

Julius

kal. jul. *Obiit Tetredus, qui reliquit nobis alodum ſuum ad Teſſoldi-villare.*

Et Hubertus, utilis et honestus in ministerio sacerdotali, et canonicus Sanctæ-Mariæ.

vi non. jul. *Eodem die, obiit Haldricus, Sancti-Carauni prepoſitus, diaconus et canonicus Sancte-Mariæ.*

v non. jul. Obiit Ragemboldus, presbiter, qui dedit Sancte-Marie unum optimum missalem et psalterii volumen, ac fratrum usibus vineam aripenni unius.

Et Fulbertus, levita et canonicus Sanctæ-Mariæ.

Et Herbertus, clericus et canonicus ejusdem Mariæ.

iiii non. jul. Obiit Eirveus, presbiter et canonicus Sancti-Sergii, brittigena.

Et Geroardus, frater Alvei.

Et Odo, dignus Deo ſacerdos, ſancte Dei genitricis Marie canonicus, qui huic eccleſie et multis aliis in reſtauratione plurimum profuit.

Et Lambertus, pro cujus anima date ſunt decem libre opere ſuſtentaculi hujus æccleſiæ.

viii id. jul. Obiit Ilgerius, sacerdos et canonicus misericordissimæ matris Domini.

vii id. jul. Obiit Romoldus, sacerdos et canonicus Sancte-Marie.

v id. jul. *Obiit Sigo, levita, ſapientia clarus vitaque venerandus, cantor hujus ſanctæ matris æccleſiæ amantiſſimus, ammirandi preſulis Fulberti, dum terris exularet, fidus a ſecretis, poſt, ut datur cerni, tumulator liberalis* († après 1034).

Et Genoveſa, mater Gerogii archidiaconi, pro cujus anima dedit idem Gerogius alodum de Delentiaco. Cujus anima paradysum possideat.

iiii id. jul. Obiit Bernardus, levita et canonicus alme Marie atque prepositus († après 980).

Et Aregarius, levita et grammaticus († après 980).

iii id. jul. Hac die, obiit Henricus, imperator, justiciæ amator et ecclesiarum defensor († 1024).

Et Goſlinus, ſubdecanus et prepoſitus, qui adquiſivit Buſlamvillam Sancte-Marie, et eccleſiam iſtam tribus precioſis decoravit vitreis, cum lampade ſemper ardente in nocte et tribus cereis eidem lampadi ſuppoſitis, ad matutinas, in feſtis duplicibus († après 1097).

ii id. jul. Obiit Vuaracco, canonicus Sancte-Marie atque sacerdos.

Et Richardus, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

xv kal. aug. Obiit Fulcho, miles, qui dedit canonicis Sancte-Marie villam que vocatur Funtanas cum omnibus adjacentiis suis.

Et Albertus, vicẹdominus, qui dedit nobis villam que dicitur Piredellium († avant 1044).

viiii kal. aug. Obiit Ragenfredus, episcopus, qui aecclesiam Sancte-Marie ornavit mirifice et clericis multa bona fecit († après 954).

Et Ragenerius, levita et canonicus Sancte-Marie.

Et Haviſa, matrona, que unum monile ſeptem unciarum auri ad ornandum capſam qua tunica Beate-Marie eſt pro anima ſua tribuit.

viii kal. aug. *Obiit Rotbertus, rex, ſancte Dei eccleſie amator precipuus et clericorum procurator optimus* († 1031).

vii kal. aug. Obiit Stephanus, archidiaconus, canonicus Sanctæ-Mariæ.

v kal. aug. Obiit Fulcherius, sancte Carnotensis aecclesie primicerius, *qui dedit canonicis ejus æccleſie alodos ſuos, Bellum-montem, Minarias, Caſtellaria.*

viiii kal. aug. Obiit Hubertus, archidiaconus et prepositus Sancte-Marie, qui dedit canonicis alodos quos habebat ad Asconvillam.

viii kal. aug. Goſlinus, archidiaconus et hujus ecclefie canonicus, Jeroſolima rediens, apud Melitum obiit.

vii kal. aug. Obiit Beroldus, subdecanus Sancte-Marie.

vi kal. aug. *Obiit Frotmundus, levita et utilis canonicus Sancte-Mariae.*

Et Hodierna, que dedit huic ecclefie quinque marchas argenti.

v. kal. aug. Obiit Alcarius, sacerdos et yppocantor Sancte-Marie († après 977).

Et Hugo, archidiaconus.

Et Odo, levita Sanctæ-Mariæ.

Et Reſtaldus, sacerdos et canonicus, qui reliquit huic æcclesiæ unum obtimum missalem.

iii kal aug. Obiit Dodo, presbiter et canonicus Sancte-Marie.

Et Plastulphus, miles, qui dedit Sancte-Marie coronam argenteam cum lampade.

ii kal. aug. Obiit Gerbertus, canonicus et prepositus alme Marie.

Et Guerricus, canonicus et archidiaconus, qui emit et dedit huic ecclesie terram quandam censualem apud Teuvas et alteram apud Mesliacum.

Et Raginaldus, prefbiter et canonicus, qui dedit nobis medietatem ecclefie de Charanni-villa.

Auguſtus

iiii non. aug. *Obiit Guillelmus, canonicus et prepoſitus hujus æccleſie, qui ex clerico factus fuit monacus* († après 1035).

ii non. aug. *Eodem die, obiit Tetmarus, ſacerdos et canonicus ſanctæ Dei genitricis Mariæ; cujus anima pociatur æterna requie.*

Et Anſquitillus, caritate precipuus, ejusdem Sanctæ-Mariæ ſacerdos et canonicus.

Et Henricus, rex, qui hujus æcclesiæ lacunar construxit, et omnes consuetudines de Uno-Gradu perdonavit († 1060).

non aug. Anno dominice incarnationis DCCCCLXII, urbs Carnotensis et aecclesia Sancte-Marie succensa est.

Obiit Frodo, succentor Beate-Marie, qui reliquit nobis quator agripennos vinearum et domos suas juxta posterulam († après 1086).

viii id. aug. *Obiit Aſcelinus, ſacerdos et canonicus ſanctae Dei genitricis Mariae* († avant 1051).

Hugoque, qui fuit epiſcopus Lingonensis eccleſie, miſericordiſſimeque Dei matris Marie canonicus († 1051).

Obiit Hildeburgis, que, adhuc vivens, dedit huic sancte ecclesie duo aurea monilia, scrinio super altare posito affigenda, et unum dorsale optimum ad ornamentum Crucifixi, et tunicam atque dalmaticam. Pro cujus anima dedit Fulcherius, Nivelonis filius, vir suus, tres scifulos argenteos lampadarum ante Crucifixum, et XXII^{os} solidos et VI denarios, unoquoque anno, ad concinnanda luminaria truim lampadarum, quos ei debebamus pro censu de clauso Sancti-Saturnini.

vii id. aug. Interfectus est Gerardus, levita, frater Bernardi, apud Caroli-Exventatorium a Normannis.

Et Ragembertus, miles, a Normannis.

v id. aug. Obiit Bernardus, saecrdos et canonicus alme Marie.

Et Frodo, hujus sanctæ ecclesie canonicus et subdiaconus.

iiii id. aug. Obiit Leodegarius, hujus æcclesie fidelissimus.

iii id. aug. Obiit Hersendis.

ii id. aug. Obiit Arduinus, miles et provisor Carnotene civitatis († après 985).

id. aug. Obiit Harduinus, episcopus Carnotensium († 962).

Et Helpes, nobilis femina, que fratribus hujus ecclesiæ alodum de Osana-villa, pro redemptione anime suæ, dedit.

Et Herbertus, levita et canonicus Sanctæ-Mariæ.

Et Milo, canonicus, levita et humilis prepoſitus hujus ecclefie.

xviiii kal. ſept. Obiit Avesgaudus, qui dedit canonicis Sanete-Marie accelesiam de Illegias, quam sibi dederat Letgardis comitissa († après 975).

xvii kal. ſept. Obiit Odo, hujus ecclesie precentor, qui reliquit concanonicis suis tres agripennos vinearum in loco qui dicitur Canalis.

ꝟvi kal. ſept. Obiit Harduinus, subdiaconus almc Marie.

Et Helviſis, matrona, pro cujus anima habemus alodum de Quercu.

ꝟv kal. ſept. Obiit Lanbertus, sacerdos et canonicus almc Marie.

Et Haymo, diaconus.

Et Odo, nepos Vualonis, qui dedit canonicis Sancte-Marie, in pago Dunensi, alodum Bretburas, et mansum unum in Loblavilla.

ꝟiiii kal. ſept. Obiit Hadvisis, filia Berte comitisse († 1072).

Et Bernardus, fubdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

ꝟiii kal. ſept. Obiit Gislebertus, sacerdos et canonicus alme Marie.

Et Odo Rufinus interfectus obiit, qui dedit usibus canonicorum Sancte-Marie, alodum suum de Villeis († après 987).

Et Ragenaldus, exorcista et canonicus Sancte-Marie.

ꝟii kal. ſept. Obiit Johannes, sacerdos et canonicus Sancte-Marie.

Et Hatto, miles.

Atque Ragembaldus, diaconus et canonicus Sancte-Marie.

Et Ebrardus, vicecomes, qui dedit nobis casam ecclesie de Lucoplantato, et Elemosine censum septem solidorum ad aque ductus († 1097).

ꝟi kal. ſept. Obiit Stephanus, archidiaconus.

Et Oda, Alberti vicedomini mater, que dedit Sancte-Mariæ canonicis villam que dicitur Piredellium.

Et Rotbertus, miles, oppetiit, pro cujus anima habemus alodum de Gondrevilla.

ꝟ kal. ſept. Obiit Richardus, comes, qui dedit Sancte-Marie Carnotensi aecclesie, ad stipendia canonicorum, Evrardi-villam cum ecclesia, Runciam-villam cum ecclesia, Engliscam-villam cum ecclesia. Dedit

etiam ecclesiam de Halsvilla, et ecclesiam de Bonavilla, et ecclesiam de Sancto-Juliano cum una capella sibi appendente; addidit etiam decimam venationis de silva que dicitur Bortis († 1026).

Et Ilguisis, uxor Frogerii, pro cujus anima reliquid nobis idem Frogerius terram de Monte-Oduini.

Et Gauflinus, canonicus et prepositus hujus ecclesie, obiit Jerosolimis, qui, ad usus pauperum, reliquit unum agripennem vinearum et dimidium cum torculari, et terciam partem rerum suarum mobilium.

viiii kal. sept. Obiit Vualo, miles nobilissimus, qui abbatiam Sancti-Albini, quam per preceptum regale possidebat, suam ob anime requiem, Sancte-Marie canonicisque ejusdem loci perpetualiter tradidit possidendam.

Et Fulcherius, levita, canonicus almae Mariae.

viii kal. sept. Obiit episcopus Odo († 1003).

Et Ivo, dignus Deo sacerdos et canonicus Sancte-Mariae.

vii kal. sept. Obiit Adelardus, decanus, hujus ecclesie amator precipuus, qui hoc capitulum construxit, et ad edificationem turris plurimum profuit, atque ecclesiam istam magnis et necessariis ornamentis decoravit, videlicet libris optimis, una tabula et duobus candelabris argenteis, et fratribus suis abiens caritatem dedit († 1092).

Et Hugo, filius Haganonis, qui hujus ecclesie canonicis abbaciam de Nielpha, omnibus eumdem requirentibus postpositis, tribuit, et ibidem ex milite monachus factus fuit († après 1092).

v kal. sept. Obiit Herbertus, levita et canonicus Sancte-Marie.

Et Giraudus, sacerdos et canonicus.

ii kal. ſept. Obiit Walterius, ſacerdos et canonicus alme Marie, qui, ad augmentandam tabulam ejuſdem Virginis, octo marcas argenti reliquit et unam unciam auri († après 1100).

September

iiii non. ſept. Obiit Tetoldus, archidiaconus et prepositus Sancte-Marie († 1024).

iii non. ſept. *Obiit Durandus, prefbiter et canonicus Beatæ-Mariæ, qui reliquit concanonicis ſuis, poſt mortem unius heredis, domum ſuam in medio Arcuum ſitam.*

Et Radulfus, levita et canonicus.

non. ſept. Obiit Ingelbaldus, levita et canonicus alme Marie.

Et Goſlinus, canonicus Sancte-Marie, qui dedit nobis ſex agripennos terre apud Addaicum.

vii id. ſept. Obiit Albereda, matrona, que dedit Sancte-Marie unum philacterium.

Et Petrus, presbiter et canonicus alme Marie.

vi id. ſept. Obiit in senectute bona Gualterius, sacerdos et canonicus Sanctæ-Mariæ.

v id. ſept. Obiit Guido, canonicus et archidiaconus Sancte-Marie.

Et Alcarius, presbiter et canonicus.

Et Morandus, levita et canonicus alme Marie.

Et Guillelmus, rex Anglorum et dux Normannorum, qui huic ecclesie multa bona fecit († 1087).

Et Gaufridus, ſubdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

iiii id. ſept.	Obiit Guillelmus, levita et canonicus Sanctæ-Mariæ et abbas Sancti-Andreæ.
iii id. ſept.	Obiit Gazbertus, levita et canonicus alme [Marie].
ii id. ſept.	*Obiit Hildegarius, ſubdiaconus atque canonicus alme Marie Carnotenſis matris aeccleſie, cui dedit proprias res ſue hereditatis.* *Et fuit interfectus Bernardus, qui reliquit nobis unum agripennem vinee de Submonciis.* Et Adelais, monacha, que multum laboravit ad cooperturam hujus eccleſie de plumbo.
id. ſept.	Obiit Suggerius, canonicus et prepoſitus Sanctæ-Mariæ.
xviii kal. oct.	Obiit Hildegarius, levita et canonicus alme Marie.
xvii kal. oct.	Obiit Radulfus, hujus ſancte matris eccleſie ſacerdos et canonicus, qui reliquit Sancte-Marie unum optimum pſalterium atque antifonarium cum gradali.
xv kal. oct.	Interfectus est Gradulfus, clericus et canonicus Sancte-Marie. *Et Grimuinus, ſacerdos, obiit.* Et Gunbertus, major, qui dedit Sanctæ-Mariæ alodos suos de Domna-Maria. Et Rogerius, ſubdiaconus et canonicus Sancte-Marie. Et Guillelmus, bone indolis juvenis, hujus ſancte eccleſie ſubdiaconus et canonicus utilis.
vii kal. oct.	Obiit Hugo, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie.
v kal. oct.	Obiit Sigemundus, dignus Deo sacerdos et canonicus alme Marie († après 981). Et Gaubertus, levita et canonicus, qui dedit nobis domum ſuam in clauſtro poſitam et tres vinee agripennos.

viiii kal. oct. Obiit Graulfus, abbas Sancti-Carauni († après 950).

viii kal. oct. Obiit Martinus, Comes prenomine, qui dedit nobis alodum suum quem habebat in Calniaco.

vii kal. oct. Obiit Symon de Monteforti, qui reliquit huic æcclefie magne capacitatis calicem aureum, et dorfale precioſum, et conſuetudines quas habebat apud Droam et Amanciacum quietas dimiſit († après 1104).

vi kal. oct. Obiit in senectute bona hujus ecclesie sacerdos Osbertus.

v kal. oct. Obiit Andreas, sacerdos et canonicus Sancte-Marie, qui, ad edificium vestibuli hujus ecclesie, reliquit agripennem vinearum et dimidium.

Et Mainardus, facerdos et canonicus, in reditu Jeroſolimitano.

Et Guinebertus, levita et canonicus.

October

vi non. oct. Obiit Deo acceptissimus omniumque laudabilium virtutum claritate decoratus, abbas PRIMUM, POSTQUE PONTIFEX SEDIS ISTIUS VULFALDUS († 967).

ET JOHANNES, PRESBITER ET CANONICUS SANCTE-MARIE († avant 1070).

ET HERVEUS, FILIUS TEUDONIS, PRO QUO HABEMUS UNUM ALODUM IN TUETVILLA ET ALTERUM IN PASEGIO († avant 1070).

v non. oct. OBIIT ANSEGISUS, SACERDOS, QUI DEDIT CANONICIS DUOS ARPENNOS VINEE IN CLAUSO SANCTI-SATURNINI († avant 1070).

ET ODILA, MATRONA, PRO QUA HABEMUS ALODUM DE CUSSEGIO († avant 1070).

iii non. oct. Obiit Constantius, sacerdos, qui dedit canonicis Sanctæ-Mariæ duos arpennos vinearum cum tota mansione († avant 1070).

Et Hermannus, levita († avant 1070).

ii non. oct. Obiit Odilerius, levita et canonicus Sancte-Marie († après 1028).

Et Hugo, levita atque ſubdecanus Beate-Marie, qui adquiſivit atque edificavit huic eccleſie v^que villas, Virlarceium, Peſiacum, Offarvillam, Torturium, Colummare. In terra vero ejuſdem eccleſie edificavit tres villas, Luatium, Chavernacum, Villerium. Dedit etiam huic eccleſie duos libros, martirologium et librum omeliarum, et ad deaurationem tabule Beate-Marie centum ſolidos, et concanonicis xx^ti et duas libras et xv^cim ſolidos, et ad januas ante altare Beate-Marie faciendas xx^ti libras, et apud Sanctum-Albinum dimidium agripennum terre quem ipſe emit, cum domo eidem adjacente. In eadem etiam terra edificavit torcular ad opus vinearum Sancte-Marie que ſunt apud Sanctum-Albinum († 1124).

non. oct. Obiit Alburgis, uxor Leodegarii, pro cujus anima dedit ipse Leodegarius fratribus hujus ecclesie terram suam que est apud Prata († avant 1070).

Et Gauscelinus, subdiaconus Sanctæque Mariæ canonicus († avant 1070).

viii id. oct. Obiit Erembertus, canonicus et archidiaconus alme Marie († après 974).

Et Vualterius, levita et canonicus († avant 1070).

vii id. oct. Obiit....., qui dedit nobis alodum de Cha....., post mortem filii sui Guillelmi....., haberemus investitura modium annone († avant 1070).

v id. oct. Obiit Hildegarius, subdecanus et magister scolæ hujus ecclesiæ. Cujus anima pociatur æterna requie († avant 1034).

iiii id. oct. Obiit Ragenaldus, presbiter et canonicus Sancte-Marie († avant 1070).

iii id. oct. Obiit sacerdos Bernerius, sancte Dei matris canonicus, qui, post decessum unius heredis, fratribus suis reliquit clausum vinearum apud Tabulas-villam, domumque censualem intra Carnotis civitatem († après 1066).

id. oct. Obiit Hugo, miles Carnotensis, qui dedit nobis alodum suum apud Villers.

Et Vitalis, artifex hujus fancte ecclefie, qui reliquit canonicis ejufdem ecclefie tres quadrantes vineae, poft deceffum Ebrardi, filii fui.

xvii kal. nov. *Obiit Hilduinus, Ragenoldi vicedomini filius, fubdiaconus et canonicus mifericordiffime Dei genitricis Mariæ.*

Et Hervisus, pro cujus anima dedit pater ejus domum suam.

xvi kal. nov. Obiit Fromundus, fubdiaconus Sancte-Marie et canonicus.

xiiii kal. nov. Obiit Sigo, archidiaconus, levita et canonicus Sanctæ-Mariæ († après 1059).

xiii kal. nov. *Obiit Stephanus, hujus ecclefie fuccentor, qui ad ejus reftaurationem plurimum profuit* († après 1033).

xii kal. nov. Obiit Grimoldus, diaconus et canonicus Sancte-Mariae.

Et Geroardus, sacerdos, qui reliquit concanonicis suis unum agripennum vinearum et dimidium, in clauso Sancti-Leobini, et domum lapideam in suburbio quod dicitur Muretum.

xi kal. nov. Obiit Manno, qui et Ragnoardus proprio nomine, qui dedit canonicis Sancte-Marie hereditatem suam, Tiliacum villam.

viiii kal. nov. Obiit in senectute bona Gumbertus, levita et canonicus, capicerius et custos fidelissimus hujus ecclesiæ, que in quanta dilectione apud eum extiterit ex hoc apparet quod ad ejus decorem unum dorsale contulit, et, adhuc sanus vivens, neglecta parentum carnalium cura, bonorum suorum eam fecit heredem, donando unum clausum vinearum apud Fontanas, cum torculari ibidem posito et cum omnibus torculari appendentibus.

viii kal. nov. Obiit Arduinus, elericus, nepos duorum fratrum episcoporum, Ragemfredi scilieet et Arduini († après 954).

vii kal. nov. Obiit Gantelmus, sacerdos et canonicus alme Marie.

vi kal. nov. *Obiit Odo, ſacerdos et archidiaconus Sanctæ-Mariæ.*

v kal. nov. Obiit Hivo, frater Gausberti, qui res suc proprietatis omnes quas habebat in pago Carnotensi tradidit fratribus hujus sancte eeclesie, et Morardus et Ansverus adportaverunt donum.

iiii kal. nov. *Obiit Beringarius, hujus matris æccleſiæ artifex bonus.*

iii kal. nov. Obiit Radulfus, puer et canonicus.

ii kal. nov. Obiit Matildis, Anglorum regina, que, hanc eccleſiam dilectionis privilegio amplectens et venerans, plumbeo tegmine decoravit, et, preter alia multa beneficia, caſulam ei deauratam et xl libras nummorum ad uſus fratrum donavit († 1118).

Et Airardus, canonicus Sancte-Marie.

November

kal. nov. Obiit Vuido, presbiter et canonicus alme Marie.

iiii non. nov. Obiit Hildegarius, archidiaconus et prepoſitus Sanctæ-Mariæ, qui ex clerico factus fuit monachus.

Et Hilduinus, hujus eccleſie precentor devotiſſimus, qui hanc eccleſiam una cappa optima decoravit et ad uſus pauperum Elemoſine Sancte-Marie quidquid habebat in Calphurno donavit († après 1104).

iii non. nov. Obiit Albericus, filius Hunbaldi, qui reliquit fratribus alme Marie in usum aecclesiam de Lurcio.

Et Ingelbaldus, qui dedit canonicis Sancte-Mariæ unum agripennum vineæ ſuper fluvium Audure.

ii non. nov. Obiit in fenectute bona Ernaldus, diaconus et decanus Sancte-Marie, factus ex clerico monachus, qui dedit huic eccleſie domos ſuas lapideas in clauſtro poſitas, ut quicumque eas poſſidebit det, ſingulis annis, hoc die obitus ſui, v ſolidos Elemoſine hujus eccleſie. Dedit etiam unum agripennem vinearum apud Novigentum-Fiſcum, et ſuo labore et expenſa reſtituit eidem eccleſie terram de Alvillari et molendinos de Ferrariis, et perficiende tabule altaris, vadens ad monachatum, x libras dedit, et alia plurima bona fecit († après 1119).

non. nov. Obiit Vuido, subdiaconus et canonicus alme Marie.

Et fuit interfectus Otrannus, pro cujus anima habemus unum alodum in Osilleio, alterum in Betane-corte.

viii id. nov. Obiit Albertus, canonicus et prepositus almæ Mariæ.

vi id. nov. Obiit Rotbertus, miles, qui dedit Sancte-Marie alodum suum de Turalis.

Et Odo, subdiaconus et canonicus Sanctæ-Mariæ.

v id. nov. *Obiit Bernerius, qui reliquit canonicis Sanctæ-Mariæ novem aripennos vinearum et unam manſionem apud Sanctum-Andream.*

Et Arnulfus, levita et precentor noster, factus ex clerico monachus, qui reliquit nobis clausum vinearum decem agripennium cum torculari, et domum in claustro Sancte-Marie.

iiii id. nov. Obiit Antelmus, canonicus et prepoſitus Sancte-Marie († après 1099).

iii id. nov. Obiit Constantinus, sacerdos et canonicus Sancti-Evurtii, qui in domo sua lavare postulavit pedes canonicorum Sancte-Marie de

processione redeuntium, et hoc exemplum dominicum et memoriale suum jussit heredes suos observare in perpetuum, dimittens ad hoc negotium duos arpennos vinearum.

id. nov. Obiit Adelelmus, canonicus alme Marie.

xviii kal. dec. Obiit Ernoldus, decanus Sancte-Marie.

Et Letgardis, comitissa († avant 1000).

Et Bernardus de Buslo, qui, per multum temporis langore oppressus, ecclesiam istam tota mentis intentione dilexit, et alodum suum de Pireio nobis reliquit († après 1079).

xvii kal. dec. *Odo, palatii comes, cum ingenuitate et potentia illuſtriſſimus, tum magnitudine animi et conſtancia preſtantiſſimus, incognita quidem noſtri Jeſu diſpoſitione, ſed, ut ſemper, aliquo modo miſericordiſſima, ab inimicis in proelio morte affectus est. Qui plurimis hoc Divinitatis templum clarificavit donariis ac in ejus reſtauratione multiplices largitus eſt terras. Pro cujus anime redemptione, preter alia que referre longum ducimus, magne capacitatis aureus ab uxore filiisque datus est calix, et ab Harduino, vicecomite, quem ſibi idem dederat, alodus de Teſſoldi-villare* († 1037)

xvi kal. dec. Obiit Hubertus, subdiaconus, canonicus almæ Mariæ.

xv kal. dec. Obiit Hildegarius, dignus Deo sacerdos et canonicus alme Marie († avant 1028).

Et Fulcherius, filius Gerardi, canonicus et primicerius et prepositus Sancte-Marie, qui, ad ultimum, Deo annuente, monachus effectus est († après 1080).

xiiii kal. dec. Obiit Stephanus, subdiaconus et canonicus alme Marie.

xiii kal. dec. Obiit Rodulfus, subdiaconus et canonicus alme Marie.

xii kal. dec. Obiit Garinus, dignus Deo facerdos et fuccentor alme Marie, qui aquifivit huic eccleſie novem agripennos apud Amofvillam, et dedit

ecclefie fuum gradale, et donum adquifivit de quatuordecim agripennis in Cavellone († après 1123).

vi kal. dec. Obiit Amalberga, mater Romoldi canonici, que reliquit fratribus alodum ad Oscam-villam, et in Bonciaco, et in Flavardi-villa.

Et Martinus, carpentarius.

v kal. dec. Obiit Hilduinus, clericus, Gauscelini filius, et canonicus almæ Mariæ.

v kal. dec. Obiit Albuinus de Castello-Teoderici, *qui dedit nobis molendinum de Locellis, cum terra appendente fibi.*

iiii kal. dec. Obiit Herveus de Galardone, qui dedit huic ecclefie calicem aureum († après 1120).

iii kal. dec. Obiit Germundus, subdiaconus et canonicus Sancte-Marie.

Et Teudo, levita et canonicus.

ii kal. dec. Obiit Hardradus, presbiter et canonicus Sancte-Marie († avant 1070).

December

kal. dec. Obiit Clemens, sacerdos et prepositus Sanctæ-Marie († avant 1070).

iiii non. dec. Obiit Magenardus, clericus et hujus sancte ecclesie canonicus († après 1066).

non. dec. Obiit Berlandus, presbiter et canonicus Sancte-Marie, qui concanonicis suis legavit vineam agripennorum iiii^{or} et domum subtus portam Aquariam († avant 1070).

Et Gaufridus, puer et canonicus, pro cujus anima pater ejus Gauterius dedit nobis alodum unum apud Cereisvillam, et alterum in Feudardi-villa († après 1066).

viii id. dec. Obiit Isaac, sacerdos et canonicus († après 1066).

vii id. dec. Obiit Helgaudus, archidiaconus sanctæ Carnotensis ecclesiæ († avant 1070).

Et Hilduinus, comes, qui dedit canonicis Sanctæ-Marie alodum nomine Ulmellos († avant 1070).

Et Adeliza, filia regis Anglorum, pro cujus anima pater ejus, rex, inter alia clara et regia beneficia quæ fecit huic ecclesiæ, jussit fieri campanarium quod est super æcclesiam preciosum et bonum († après 1066).

vi id. dec. Obiit Herbertus, vicarius, qui reliquit in usum fratribus Sanctæ-Marie terram quam possidebat in Stranquilleio († avant 1070).

v id. dec. Obiit domnus Agobertus, epiſcopus, mire simplicitatis vir et innocentiæ († 1060).

iii id. dec. Obiit Conanus, Britannorum comes, pro cujus anima Berta, comitissa, mater ejus, altare hujus æcclesiæ decoro exornavit cyborio († 1066).

Et Ingelrannus, levita et canonicus Sancte-Marie.

ii id. dec. Obiit Basinus, sacerdos et canonicus Sanctæ-Mariæ, qui reliquit nobis tres agripennos vinearum et mansionem unam apud Novigentum-Fiscum († avant 1070).

ꝟviiii kal. jan. Obiit Odolricus, miles, qui dedit fratribus Sancte-Marie villam Talenagium, et Sarnegium, atque Seveni-villam, et in pago Dunensi obtimum alodum in villa que voeatur Noeridus.

ꝟviii kal. jan. Obiit Teudo, qui aureum scrinium composuit in quo est tunica beate Marie, et frontem hujus aeeclesie fecit, et ipsam aeeclesiam cooperuit, et fiscum de Clauso-villari fratribus dedit.

Et Herſendis, uxor Gaufridi, pro cujus anima ipſe Gaufridus abſolute conceſſit Elemoſine hujus eccleſie furnum quem Guillelmus prepoſitus prius edificaverat et donaverat.

℣vi kal. jan. Obiit Guido, archidiaconus et prepositus († après 977).

℣v kal. jan. *Obiit Gerogius, hujus eccleſie decanus, qui omnem hereditatem ſuam, poſt unius heredis deceſſum, canonicis Sancte-Marie dereliquit.*

Et Fulcherius, filius Nivelonis, canonicus et casatus ecclesie presentis, qui, preter alia que huic ecclesie dedit, pro anima uxoris sue, dedit unum agripennum terre apud Casas, concedente filio suo Nivelone († après 1084).

℣i kal. jan. Obiit Judith, mater Ivonis prepositi, que dedit canonicis Sancte-Marie alodum quem habebat in Osilleio et alterum in Betanecorte.

℣ kal. jan. Obiit Silvaniaci Rotbertus, episcopus, Roma veniens, quo ipse perrexerat ut ecclesiam istam retro diu inquietatam reduceret in statum pristinæ tranquillitatis, consilio et auxilio sanctæ matris sue, quam toto corde diligens, reddiderat ei redimendo plurima ornamenta male ab aliis distracta, calicem scilicet magnum argenti et dorsalia plura cum cappis et palliis. Dederat quoque ei nova quinque dorsalia, caro precio empta, et duo manilia argentea cum urceo, multa plura et majora dare proponens, si Deus longiorem vitam sibi prestitisset († 1069).

Et Hugo, vicecomes († 1094).

Ipſo etiam die, dominice incarnationis anno M°C°X°V° obiit pater Ivo, hujus sacratiſſime ſedis antiſtes, vir magne religionis, eccleſiaſticorum et ſecularium negotiorum prudentiſſimus, mitis affatu, pacientia inſignis, caſtitate pollens, et tam in divinis quam in philoſophia eruditiſſimus, qui ſex pallia bona, et ſeptem capas, et inſulas tres, et tapetia tria decori hujus eccleſie contulit; librum miſſalem, et epiſtolarium, et textum evangeliorum, et unum lectionarium matutinalem dedit, et omnes argento paravit; pulpitum miri decoris conſtruxit; ſcolas fecit; domum epiſcopalem, quam vilem et ligneam, quam, in obitu vel diſceſſu epiſcoporum, quibuſdam pravis conſue-

tudinibus per violentiam Carnotenſium comitum inductis, ancillatam invenerat, ſpecioſam et lapideam a fundamento refecit, et cum omnibus ad ipſam pertinentibus, ſive mobilibus ſive immobilibus, ex ancilla liberam reddidit, libertatemque ipſam aſtipulatione privilegiorum et Romane ſedis et regis et comitis, que in archivis hujus eccleſie habentur, confirmavit; terram etiam quamdam contiguam eidem domui, ad amplitudinem ipſius domus, a vicedomino adquiſivit et muro clauſit. Apud Pontem-Godanum alias domos ad uſus epiſcopales edificavit eandemque villam in multis melioravit. Abatiam Sancti-Johannis ex ſeculari in regularem convertit, inſtituit et auxit. Conſilio et auxilio ipſius monaſterium infirmorum apud Bellum-locum conſtitutum fuit. Junioratus omnes hujus eccleſie et precarias in communes redegit uſus, et eas in poſterum perſonis diſtribui tam ſuo quam apoſtolico privilegio vetuit; angarias et injuſtas exactiones et pravas ſervientium diſcurſiones fieri per prepoſituras eiſdem privilegiis prohibuit. Ad augmentandam tabulam altaris, idem moriens c modios vini reliquit, et in aliis pluribus huic eccleſie et clericis ſuis multa bona fecit.

IV

CHARTES ET PIÈCES LITURGIQUES

Les documents qui nous restent à signaler sont dispersés çà et là dans le manuscrit de Saint-Étienne : ils sont de moins longue haleine et de moindre valeur que les précédents ; toutefois on ne doit pas les dédaigner, car chacun d'eux contient quelques renseignements utiles pour l'histoire chartraine.

Parmi ces documents, les uns sont des pièces administratives, les autres des pièces liturgiques. Les premiers comprennent trois serments prononcés en assemblée capitulaire :

A. *le serment d'un prévôt du Chapitre ;*
B. *le serment d'Hugues de Gallardon ;*
C. *le serment des chanoines de Chartres au sujet de Gervais et de ses fils.*

Les pièces liturgiques se composent :

A. *d'un office noté de saint Gilles ;*
B. *d'une litanie des saints ;*
C. *d'une cérémonie d'anathème ;*
D. *d'un office des morts.*

Il est aisé de comprendre pour quels motifs ces diverses pièces ont

été insérées dans le volume qui contenait à la fois le Nécrologe et le Martyrologe du Chapitre. Le Nécrologe en effet était un livre officiel, et on y mentionnait souvent, comme nous l'avons vu, les droits et les propriétés des chanoines. C'est à ce titre qu'on lui a confié les trois serments indiqués ci-dessus, qui sont précisément des actes passés en plein chapitre et concernant les biens capitulaires. Quant au Martyrologe, on le lisait pendant Primes à l'église, et il servait de livre de cérémonies. C'est la raison pour laquelle on y a inscrit l'office de saint Gilles et plus tard, vers la fin du XIe siècle, les prières usuelles des litanies, la cérémonie de l'anathème et l'office des morts. Il faut remarquer en outre que tous ces documents ont été copiés antérieurement à l'année 1130, dans le temps où le Nécrologe était encore en usage.

I. — *Les Chartes*

A. — SERMENT D'UN PRÉVOT DU CHAPITRE [1] (1070 environ)

« Hoc audiatis, canonici hujus ecclesię. Ex hac hora inantea, non exigam in terra Sanctę-Marię mei ministerii neque ministerii Ingelranni malas consuetudines, quas retro ibi accepi, unde querelam habuistis adversum me, nec in ministerio meo accipiam scienter, nisi hoc quod ad prepositum inde pertinet, quod jure potero diracionari hic in hoc capitulo pertinere ad prepositum. Et si hoc fecero insciens vel aliquis meorum per meum receptaculum, intra quindecim dies ex quo inde monitus ero ex parte cleri hujus capituli, persolvam eis sine lege quidquid inde accepero vel ille, aut diracionabor hic in hoc capitulo quod jure acceperim vel ille, nisi talem necessitatem habuero quod inventa non sit ad hoc remanendum, et si eam habuero, postquam inde liberatus ero, infra quindecim dies

[1] Cet acte n'a jamais été édité ; il est transcrit au folio 138 v° de notre manuscrit.

diracionabor similiter meam justiciam, vel reddam ablatum sine lege, aut infra quadraginta cum lege. Huic sacramento interfuerunt :

Hugo, vicedominus, et filius ejus, Albertus;
Gauslinus de Leugis, et filius ejus Gauslinus;
Gonterius, filius Haimonis;
..... Teudonis;
Ebrardus Haimonis. »

Ce serment, prononcé en réunion capitulaire, a été prêté par un prévôt du Chapitre dont le nom n'est pas mentionné dans l'acte. Ce prévôt s'engage à ne prélever sur les terres dont l'administration lui a été confiée, pas plus que sur celles du prévôt Enguerrand, aucunes mauvaises coutumes. Si par erreur lui ou l'un de ses sergents s'approprie ce qui ne lui est pas dû, il devra, sitôt averti, le restituer aux chanoines, sans payer d'amende, dans le délai de quinze jours; ou bien il devra prouver son bon droit en plein chapitre, à moins toutefois qu'il n'ait agi ainsi par nécessité absolue. Dans ce dernier cas, dès que cette nécessité aura cessé d'exister, il aura un délai de quinze jours pour se justifier ou rendre ce qu'il aura pris, ou bien un délai de quarante jours, mais en payant une amende.

La formule de ce serment est à rapprocher d'une autre formule analogue publiée par les éditeurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*. Nous voulons parler du serment que prêtaient aux chanoines, vers l'année 1150, les sergents des prévôts [1]. Ces deux documents se rattachent à l'histoire des disputes qui durèrent pendant plus de deux siècles entre le Chapitre de Chartres et les officiers chargés de l'administration des biens capitulaires. Nous avons raconté précédemment [2] comment, vers l'année 970, l'évêque Eudes, pour éviter de graves abus, remplaça l'économe, qui seul gérait toutes les propriétés des

[1] De Lépinois et Merlet, *Cart. de N.-D. de Chartres*, tome I, p. 157.

[2] Voir plus haut, pages 134 et 135.

chanoines, par quatre prévôts dont il érigea la charge en dignité canoniale. Mais cette réforme ne fut pas aussi profitable qu'on eût pu l'espérer. Les prévôts entrèrent bientôt dans la voie qu'avait autrefois suivie l'économe. Dès le milieu du XIe siècle, le serment que nous venons de publier en fait foi, ils commettaient toutes sortes d'exactions dans leur *ministerium*[1], c'est-à-dire dans l'étendue des terres qu'ils administraient ; ils taillaient les prébendes à leur bon plaisir, et, jusqu'à la fin du XIIe siècle, ces malversations des prévôts et de leurs sergents furent la cause des plus grands troubles dans le Chapitre de Chartres[2].

L'époque à laquelle fut prononcé le serment, dont nous avons fait l'analyse, peut être fixée avec une certaine précision. Le prévôt Enguerrand, qui s'y trouve mentionné, est bien connu. C'est le même officier qui devint plus tard chancelier et doyen du Chapitre[3]. En l'année 1072, Enguerrand apparaît comme doyen, il avait dû dès lors résigner ses fonctions de prévôt. Notre serment a donc été prononcé antérieurement à l'année 1072. D'autre part, parmi les personnages qui souscrivirent cet acte, se remarquent le vidame Hugues et son fils Albert. Hugues, nous l'avons vu, était déjà vidame de Chartres en 1044[4]; il mourut vers 1075. Son fils Albert, ainsi que Goslin de Lèves, a signé en l'année 1070 environ diverses chartes de l'abbaye

[1] Ce mot *ministerium*, qui est employé deux fois dans la teneur du serment, fut l'expression consacrée dès le principe pour désigner la circonscription territoriale confiée à la garde d'un prévôt. Une lettre adressée en 1022 par les chanoines de Chartres à Hugues, archevêque de Tours, en fait foi. On y lit : *Terras nostras quæ sunt in ministerio Herveci et Tetoldi... predati sunt* (Lettres de Fulbert, édition de Villiers, f° 103 v°). Hervé et Tétold étaient deux prévôts du Chapitre et vivaient au temps de Fulbert.

[2] Cf. Lépinois et Merlet, *Cartul de N.-D. de Chartres,* Introduct., p. XCVIII et sv.

[3] L'obit d'Enguerrand se lit au 19 mai dans notre Nécrologe ; il est ainsi conçu : [*Obiit*] *Ingelrannus, hujus æcclesie decanus et prepositus fidelis et cancellarius utilis.*

[4] Voir plus haut, p. 117.

de Saint-Père [1]. Enfin Gontier, fils d'Haimon, a mis également sa signature au bas d'un titre de l'abbaye de Saint-Père, antérieur de quelques années à 1070 [2]. Il résulte de là que ce serment, prêté en présence des chanoines par un prévôt inconnu, a été prononcé avant 1072, mais peu de temps auparavant et très probablement vers 1070.

B. — SERMENT DE HUGUES DE GALLARDON (vers 1100)

« Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris sanctę Carnotensis ęcclesię fratribus quod Hugo de Gaulardone abjuravit in capitulo Beatę Marię, coram omnibus tam clericis quam laicis, sicut et pater suus ante abjuraverat in presentia comitis Teobaldi, se non ulterius accipere pedagium de re canonicorum communi aut propria quę duceretur per castrum suum. Abjuravit etiam se nullum ex rusticis Beatę Marię in viaria sua manentibus moniturum de justicia quin prius dicat ammonitionis causam. Moniti autem, sicut supradiximus, denominata offensionis causa, ad castrum suum semel ibunt, et, si legale exonium ipse vel serviens suus habuerit, oportebit eos redire tantum alia vice. Quod si aliquis adversus supradictos rusticos proclamaverit et proclamator legale exonium habuerit, rustico in domo sua contramandabitur. »

Ce serment [3] a été publié sans aucun commentaire par M. Benoît dans l'*Annuaire du département d'Eure-et-Loir* pour l'année 1844 (p. 378); il a été reproduit par M. L. Merlet dans son *Histoire de Gallardon* [4]. Comme le précédent serment, il a été prononcé en plein chapitre. Hugues, seigneur de Gallardon, à l'exemple de son père, jure de ne jamais faire payer d'impôt pour les marchandises, quelles qu'elles

[1] *Cartul. de Saint-Père*, p. 212-215.

[2] *Ibidem*, p. 159.

[3] Il est transcrit au folio 129 r° de notre manuscrit.

[4] *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome II, p. 293, note 1.

soient, appartenant à la manse du Chapitre ou à un chanoine en particulier, qui traverseront son bourg de Gallardon. Il s'engage également à n'appeler à son tribunal aucun des tenanciers du Chapitre demeurant dans l'étendue du ressort de sa justice, sans l'avoir averti au préalable du motif de cet appel. Le paysan dûment averti ne sera tenu d'aller à Gallardon qu'une seule fois. Si Hugues ou son sergent font valoir une excuse légale pour ne pas juger la cause du tenancier qu'ils auront ainsi déplacé, celui-ci devra revenir encore une fois à Gallardon ; mais après ce second voyage il ne répondra plus à l'appel. Si une autre personne que Hugues porte plainte contre l'un des dits tenanciers et que le plaignant ait une excuse légale pour ne pas comparaître au jour dit, il devra en faire avertir le tenancier à domicile.

Ce serment montre avec quel soin jaloux les chanoines défendaient contre les seigneurs leurs droits personnels et aussi ceux des paysans qui cultivaient les terres du Chapitre.

M. L. Merlet, dans son *Histoire de Gallardon*, suppose que cet acte est de la seconde moitié du XIIe siècle et que le personnage précédemment mentionné est Hugues, seigneur de Gallardon de 1170 à 1190 environ. Mais, dans le manuscrit de Saint-Étienne, que M. L. Merlet n'avait pas entre les mains lorsqu'il composa cet article, l'écriture du document révèle une transcription faite dans les premières années du XIIe siècle ; il est donc évident que ce serment copié à la suite du Nécrologe en l'année 1100 environ n'a pas été prononcé vers 1180.

M. L. Merlet ne signale point de seigneur de Gallardon du nom de Hugues, vivant au début du XIIe siècle ; il suppose qu'antérieurement à 1120 la seigneurie de Gallardon appartenait aux vicomtes de Châteaudun : il y a là, comme on va le voir, une erreur de date. Les vicomtes de Châteaudun étaient suzerains des seigneurs de Gallardon, mais, dès le XIe siècle, ils n'étaient plus propriétaires de ce château. Nous en citerons comme preuve un acte du mois de décembre 1207, où la série et la filiation des seigneurs de Gallardon pendant le XIe siècle sont

clairement indiquées. Par cet acte, Henri, archidiacre de Chartres, confirme à l'abbaye de Bonneval l'église de Notre-Dame de Gallardon qui avait été concédée en 1118 à ce monastère par l'évêque Geoffroi. On y lit : *Ecclesiam de Gualardone sicut ab Alberto, ejusdem castri domino, fundata est cum incrementis et donis que Herveus, ejus filius, eidem ecclesie contulit et hiis omnibus que postea filii ejus Hugo et Garinus et eorum successores addiderunt, eisdem monachis in perpetuum confirmamus*[1]. Ce passage est très important, parce qu'il nous apprend la généalogie de personnages dont les noms étaient déjà connus, mais que l'on ne savait pas avoir été seigneurs de Gallardon et qu'on ne pouvait rattacher d'une façon certaine les uns aux autres. Le premier est cet Albert, fondateur de l'église de Notre-Dame, qui apparaît dans plusieurs documents de 1025 à 1037 environ, et qui porte le titre de *dominus castri de Galardone*. Voilà donc un seigneur de Gallardon distinct des vicomtes de Châteaudun et vivant dans les premières années du XIe siècle. Il faut ajouter cependant qu'Albert tenait sa terre et son château de Gallardon de la munificence de ces mêmes vicomtes, qui, avant lui, paraissent avoir été les véritables seigneurs du bourg.

L'histoire d'Albert touche de très près à celle du célèbre vicomte de Châteaudun, Geoffroi, que la correspondance de Fulbert nous fait entrevoir sous un jour peu flatteur. Cette correspondance nous fait connaître entre autres choses qu'il y avait déjà au début du XIe siècle à Gallardon un *castellum*, lequel fut détruit par le roi Robert le Pieux au cours d'une de ces guerres de seigneur à seigneur si fréquentes à cette époque. Vers l'année 1020, le vicomte Geoffroi, propriétaire de ce château, entreprit de le réédifier, malgré l'opposition du roi et de l'évêque de Chartres. Sur le refus qu'il fit de détruire son nouveau donjon, l'excommunication fut lancée contre lui. Geoffroi s'en vengea en ravageant les propriétés de l'évêque Fulbert et celles du Chapitre de Chartres. Cette lutte, dont le clergé chartrain eut beaucoup à souffrir,

[1] Archives d'Eure-et-Loir, fonds de l'abbaye de Bonneval.

ne se termina pas à l'avantage de Fulbert ; car le donjon de Gallardon resta debout et continua de menacer les terres de Notre-Dame. Geoffroi en confia alors la garde à Albert, qui devint ainsi, sous la suzeraineté des vicomtes de Châteaudun, le premier seigneur de Gallardon. Albert, au commencement de l'année 1028, souscrivit la charte de restauration de l'abbaye de Coulombs [1]. Il vivait encore en 1033 [2]. Nous avons vu précédemment qu'il fonda dans son château l'église de Notre-Dame et qu'il eut un fils, Hervé, qui lui succéda comme seigneur de Gallardon. En 1052, Hervé assista à la fondation du prieuré de Saint-Thomas d'Épernon [3]. Vers 1080, le moine Paul écrivait dans le Cartulaire de Saint-Père : *Nunc Herveus, de Walardone dominus, suis viribus confidens, nullam consuetudinem vult reddere* [4]. Hervé fut père d'Hildeburge, qui mourut en odeur de sainteté dans l'abbaye de Pontoise, le 3 juin 1115, et dont la vie a été écrite par un contemporain. L'auteur de cette Vie parle de la femme d'Hervé qui se nommait Béatrix et qui était d'illustre origine : *Hildeburgis de nobili prosapia in pago Carnotensi, castro Galardone, exorta est. Hujus pater extitit Herveus, castri Galardonis dominus, poteus divitiis et honoribus, genitrix vero illius Beatrix vocata et ipsa parentali genuerositate eximia.* Outre Hildeburge, Hervé eut quatre fils : Hugues, Guérin, Gui et Milon. Il mourut vers 1090 [5] et fut enterré dans l'abbaye de Bonneval [6]. Hugues, son fils aîné, hérita de la seigneurie de Gallardon. Vers l'année 1100, Hugues

[1] *Gallia Christiana*, tome VIII, *Instrumenta*, col. 297.

[2] Il a souscrit une charte de l'abbaye de Saint-Père, rédigée entre 1033 et 1037 (*Cartul. de Saint-Père*, p. 160).

[3] Moutié et de Dion, *Cartulaire de Saint-Thomas d'Épernon et de Notre-Dame de Maintenon*. Rambouillet, 1878, in-8°.

[4] *Cartulaire de Saint-Père*, p. 42.

[5] Dès 1092 son fils Hugues devait lui avoir succédé à Gallardon. Cf. *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, p. 135.

[6] C'est ce que nous apprend son fils Hugues dans la charte de fondation du prieuré d'Auneau (*Annuaire du département d'Eure-et-Loir*, année 1867, p. 95).

apparaît avec le titre de *Gualardonensium dominus* dans la charte de fondation du prieuré d'Auneau. Ce même document montre que Hugues avait épousé Agnès; qu'il avait une fille, Mathilde, encore toute jeune, *parvula*; que ses trois frères s'appelaient Guérin, Gui et Milon; enfin qu'il se préparait à partir pour Jérusalem, *dominicum quoque sepulchrum Ierosolymis petiturus.*

Hugues se joignit sans aucun doute à l'expédition dirigée en Palestine par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, expédition où périt le comte de Chartres, Étienne-Henri (19 mai 1102). Il est probable que Hugues trouva lui-même la mort en Terre-Sainte. Dès les premières années du XIIe siècle, ses frères Guérin et Gui lui avaient succédé, le premier comme seigneur de Gallardon, l'autre comme seigneur d'Auneau.

C'est cet Hugues, seigneur de Gallardon de 1090 à 1102 environ, qui a prêté le serment précédemment édité. On voit, d'après le texte de ce serment, que le père de Hugues, Hervé, avait autrefois fait une promesse analogue en présence du comte de Chartres, Thibaut III; et il est très probable que le père d'Hervé, Albert, fit semblable serment aux chanoines de Chartres lorsque furent apaisées les disputes qui s'étaient élevées entre l'Évêque, le Chapitre et Geoffroi de Châteaudun à propos de la reconstruction du château de Gallardon.

C. — SERMENT DES CHANOINES DE CHARTRES AU SUJET DE GERVAIS ET DE SES FILS (Vers 1121)

« Sacramentum canonicorum pro Gervasio et filiis ejus factum.

De quingentis libris quas Gervasius et filii ejus nobis juraverunt nichil condonabimus, nec aliquis per nos, nec respectum dabimus, nisi per consensum Capituli, sonante signo, nisi per oblivionem remaneat. De hoc etiam quod, post factum sacramentum suum, ceperunt et amodo capient, tam ipsi quam sui, nichil condonabimus, nec eos absolvemus

nec absolvi concedemus, donec reddiderint in denariis vel in vadimoniis aureis vel argenteis, quantum homines nostri probabunt. Vadimonia autem nec reddemus nisi redimantur, nec recredemus, nec talia accipiemus in quibus calumpniam audierimus, nec mutabimus. Hęc omnia quę hic scripta sunt observabimus per fidem, sine aliquo malo ingenio scienter, ad honestatem ęcclesię et ad utilitatem pauperum, donec reddiderint omnia pro quibus excommunicati sunt vel excommunicati fuerint. Hoc sacramentum juraverunt :

Sanson decanus,
Gerogius precentor,
Hugo subdecanus,
Walterius archidiaconus,
Odo archidiaconus,
Gauslinus archidiaconus,
Hugo prepositus,
Heinricus prepositus,
Salomon archidiaconus,
Gualerannus abbas,
Radulfus camerarius,
Vulgrinus cancellarius,
Guarinus presbiter,
Ricardus presbiter,
Bernardus scolę magister,
Guarinus alter presbiter,
Beringarius presbiter,
Gauslinus diaconus,
Paganus de Mongervilla,
Radulfus Teobaldi,
Rotbertus Leofredi,
Radulfus Bigotus,
Gosbertus Chanardi,
Guillelmus Moignardi,
Ebrardus Vitalis,
Girardus capicerii,
Hugo Odonis,
Fulbertus Sancti-Carauni,
Herbertus Arnulfi,
Guido cancellarii,
Ansoldus Ansoldi,
Symon Belini,
Albertus Andreę,
Hugo Gualardonensis,
Herbertus Belotinus,
Seirannus prepositus,
Raginaldus presbiter,
Vitalis Saverici,
Guillelmus Hugonis Bonevallensis.»

Cette charte est intéressante moins par son objet que par la série presque complète des chanoines de Notre-Dame de Chartres qui l'ont souscrite [1]. Il s'agit d'un seigneur du nom de Gervais qui, de com-

[1] Ce document est transcrit au folio 130 v° de notre manuscrit; il a déjà été

plicité avec ses fils, avait fait tort au Chapitre d'une somme de 500 livres qu'il avait détournée à son profit. Les chanoines s'engagent par serment à ne jamais abandonner leurs droits sur cette somme dérobée et à ne point relever Gervais ni ses fils de l'anathème lancé contre eux avant qu'ils n'aient tout restitué ou fourni une caution sûre. Le seigneur, dont il est ici question, est sans nul doute Gervais de Châteauneuf-en-Thimerais (1100-1130 environ), qui fut excommunié plusieurs fois, ainsi que ses fils, par l'évêque de Chartres, saint Ives, comme nous l'apprend la correspondance de ce prélat. Les fils de Gervais se nommaient : Hugues, Pierre, Gervais et Gaston[1].

Cet acte est certainement antérieur à 1124; car il est signé par Hugues, sous-doyen du Chapitre, par Gerogius, chantre, par Bernard, maître des écoles, qui tous moururent en 1124, puisqu'on les voit encore en charge au commencement de cette année et qu'ils étaient déjà remplacés par d'autres dignitaires dans les derniers mois de 1124. D'autre part, ce même document est postérieur à 1119; car Samson, qui signe ici comme doyen, succéda dans cet office à Arnaud, lequel mourut le 4 novembre 1119. Il n'est guère facile de préciser davantage. Toutefois on peut croire que ce serment fut prononcé à une époque plus voisine de 1119 que de 1124; car Bernard qui apposa sa signature au bas de la charte n'était encore que *magister scole* sous le chancelier Vulgrin. Or Bernard, avant l'année de sa mort qui arriva en 1124, fut lui-même quelque temps chancelier. Nous pouvons donc dater, à un ou deux ans près, ce serment de 1121 environ. La confrontation sommaire des titres chartrains de cette époque prouve que tous les chanoines mentionnés ici vécurent de 1100 à 1150.

publié par M. Benoît dans l'Annuaire du département d'Eure-et-Loir, pour l'année 1844, page 379. Mais l'édition de M. Benoît contient un assez grand nombre de fautes de lecture, portant principalement sur l'orthographe des noms propres et les défigurant. Il nous a donc paru utile de publier de nouveau ce texte d'une façon plus correcte.

[1] *Cartulaire de Saint-Père*, p. 287, 518, 566, 585, 729.

On remarquera parmi les signataires la fréquenee de ceux qui portent deux noms et qui s'appellent, par exemple, *Guillelmus Moignardi*, *Herbertus Arnulfi*, *Guido cancellarii*, *Girardus capicerii*. Ces génitifs indiquent des degrés de parenté, ordinairement celui de fils ou de neveu. Ainsi il faut traduire Guillaume, fils de Moignard, Herbert, fils d'Arnoul, Gui, neveu du chancelier, Girard neveu du chefcier, comme le prouvent d'ailleurs certaines chartes plus explieites. Quelques copistes ignorant cet usage ont écrit, *Guido cancellarius* et *Girardus capicerius;* ee qui est une erreur et prête à croire faussement que ces personnages étaient chancelier ou chefcier. Ces surnoms exprimés sous forme de génitif ont été dans un grand nombre de eas l'origine des noms de famille.

II. — *Les pièces liturgiques*

A. — OFFICE NOTÉ DE SAINT GILLES[1]

La plus importante des pièces liturgiques insérées dans le manuscrit de Saint-Étienne est l'offiee propre de saint Gilles noté en neumes. Le texte et le chant sont l'un et l'autre du XIe siècle : le chant est inédit, mais le texte a déjà été plusieurs fois publié.

En 1608, Charles de Villiers édita cet office parmi les œuvres de Fulbert[2], d'après un manuscrit ineonnu. Ce même document a été inséré dans le *Bibliotheca maxima veterum Patrum* (T. XVIII, p. 48), et reprodnit par Migne dans sa *Patrologie latine* (T. CXLI, col. 843).

[1] Cet office est transcrit dans le manuscrit de Saint-Étienne du folio 94 r° au folio 96 v°.

[2] *Fulberti opera varia*, fol. 174 v°.

Enfin il a été de nouveau imprimé par M. Ernest Rembry [1], d'après un Bréviaire de la collégiale de Saint-Donatien de Bruges.

Ce même texte se rencontre dans d'autres manuscrits que celui de Saint-Étienne ; ainsi dans plusieurs Bréviaires chartrains des XIIIe et XIVe siècles : il est également transcrit avec le chant sur les feuilles de garde du manuscrit 71 de la Bibliothèque de Chartres et dans un Antiphonaire de Beauvais appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Dans ce dernier manuscrit, l'office de saint Gilles est reproduit suivant l'ordre même de la cérémonie, tandis que, dans notre manuscrit de Saint-Étienne, toutes les antiennes et tous les répons sont copiés à la suite les uns des autres, et les diverses parties de l'office ne sont point indiquées.

Charles de Villiers, et après lui l'auteur du *Bibliotheca maxima* et Migne dans sa *Patrologie*, ont commis diverses erreurs en éditant cette pièce liturgique, dont ils n'ont pas reconnu la composition. Ils n'ont pas publié l'antienne des 1res Vêpres ; en tête des antiennes de Laudes ils ont inscrit ce titre inexact, *In matutinis Laudibus responsoria ;* ils ont placé à la suite les antiennes et les répons des trois Matines, qu'ils intitulent *Prosæ et alia responsoria*. Ajoutons à cela que le texte même de l'office contient un grand nombre de mauvaises leçons. Pour tous ces motifs nous croyons utile d'éditer à nouveau ce document.

L'office de saint Gilles comprend neuf antiennes et neuf répons pour les Nocturnes et cinq antiennes pour Laudes : ces dernières servaient aussi sans doute pour les Vêpres. Il y a de plus deux antiennes à Magnificat (1res et 2mes Vêpres) et une antienne à Benedictus. Le manuscrit 71 de Chartres ajoute deux nouveaux répons, ce qui porte le nombre total à onze : on peut supposer qu'il y en avait un douzième, probablement noté, aux 1res Vêpres, lequel aurait été chanté, selon

[1] *Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le Nord de la France*. Bruges, 1881 (T. II, p. 454).

l'usage ancien, entre le capitule et l'hymne. Ce nombre de douze est celui de l'office monastique qui contient, comme on le sait, quatre répons à chaque Nocturne. Le Bréviaire de Bruges ajoute aussi cinq antiennes spéciales aux Vêpres, en vers hexamètres. Nous donnerons ces additions, après avoir publié le texte du manuscrit de Saint-Étienne.

Cet office a été composé savamment. Les antiennes d'une part, et de l'autre les répons forment chacun un tout, dont toutes les parties s'adaptent à l'ordre de la cérémonie et à la vie du saint. On sait que les antiennes et les répons étaient autrefois réunis dans deux livres liturgiques distincts, l'antiphonaire et le responsorial ; ce qui explique pourquoi ils développent parallèlement une idée spéciale. Ainsi l'antienne des I^res^ Vêpres, *Suscipientes*, qui ouvre la fête du saint, l'annonce joyeusement et s'élance comme un cri d'actions de grâces envers Dieu. L'invitatoire de Matines, *Adoremus*, qui se chante au point du jour, répète solennellement la même pensée. Les neuf antiennes des trois Nocturnes redisent les étapes successives de la vie de saint Gilles, depuis sa naissance jusqu'à son sacerdoce. Les neuf répons des mêmes Nocturnes reprennent aussi cette vie et la poursuivent, mais en appuyant davantage sur les vertus du personnage. A Laudes, les antiennes correspondent aux psaumes auxquels elles sont jointes, et semblent faire écho aux premiers mots des psaumes eux-mêmes.

Nous publions ci-dessous l'office de saint Gilles, en suivant l'ordre de la cérémonie, comme dans le manuscrit de Sainte-Geneviève. Nous nous conformons pour le texte au manuscrit de Saint-Étienne, sans ajouter de variantes, car, parmi les diverses leçons des autres manuscrits, aucune n'est à retenir.

I^res^ VÊPRES

Ant. à Magnificat. — Suscipientes beati Egidii sollempnia celebranda, tibi, summe Pater, grates atque laudes exsolvimus, qui servos tuos et in terra mirificas et in celo gloriose coronas.

MATINES

Invitatoire. — Adoremus Regem, tocius bonitatis auctorem, qui sanctum Aegidium exornat et gratiæ donis et justiciæ premiis.

Ier NOCTURNE

1re Ant. — Sanctus Egidius, natione grecus, a preclaris parentibus originem duxit.

2me Ant. — Corpore valens et acer ingenio, feliciter altus est et liberaliter eruditus.

3me Ant. — In rerum quoque possessione non tenuis, sed ingentem copiam provida largitas erogavit.

1er Rép. — Fidelis Christi confessor, Egidius, genere clarus, sed scientia, virtute et opere longe clarior extitit. — ℣. Legitur quidem regia stirpe fuisse progenitus.

2me Rép. — Hic aevo tener ad liberalia rudimenta dispositus, doctores summos brevi aequiparavit ; — ℣. cum potentis ingenii motum nec levitas precipitem ageret, nec desidia tardum.

3me Rép. — Docili quoque puero gratia Dei non defuit, vitam ejus omni morum honestate commendans ; — ℣. jamjamque foris scintillabat indiciis succensa intus lampada caritatis.

IIe NOCTURNE

1re Ant. — Hic, inter prospera, voluptate non est resolutus, nec inter aspera, diuturno certamine superatus.

2me Ant. — Inediam, sitim, algores et vigilias, pro Cristi amore, delicias computabat.

3me Ant. — Affectus injuriis et graviter sauciatus, affligentibus se deprecabatur veniam.

1er Rép. — Egro igitur cuidam mendicanti, quasi primicias elemosinæ suæ,

dedit vestem qua non superflua tegebatur ; — ℣. quamvis adhuc pedagogi sententiam sibi formidabilem estimaret.

2me *Rép.* — Prodiit extemplo quoddam memorabile signum quod Deum Ægidio cooperari compertum est ; — ℣. nam, ut aeger attulit oblatam sibi vestem, recepit simul pristinam sanitatem.

3me *Rép.* — Parentibus autem ejus in pace defunctis, patrimonii sui Christum fecit heredem, — ℣. mirabili modo pauperando ditescens dum temporalium impendiis aeterna lucratur.

IIIe NOCTURNE

1re *Ant.* — Credebat quod didicerat a vero magistro in pacientia tandem animas possideri.

2me *Ant.* — Virtute itaque vectus ad sublimia, sacerdotali infula meruit decorari.

3me *Ant.* — Optinuit enim illud sapientis quod in tempore irae factus est reconciliatio.

1er *Rép.* — At ubi sancti viri virtus pre magnitudine sua latere non potuit, confluebant ad eum plurimi, corporis animæque beneficia postulantes ; — ℣. nec vero, ubi dator hilaris et quod daretur habunde aderat, spei suæ munere frustrabatur.

2me *Rép.* — Cumque mira gesta laudum preconia sequerentur, mari transito, natalem Greciam sua presentia viduavit, — ℣. incautum esse judicans levis fame precio thesaurum bone conscientiæ vendicare. ✠ Natalem.

3me *Rép.* — Mirabile quidem est quanta in eo succreverit parsimonie virtus cum, multo tempore, ab ipsius quoque panis abstineret edulio ; — ℣. unde facile patet eum nec pulmentaria nec quælibet gule irritamenta quesisse. ✠ Cum multo.

LAUDES

1re *Ant.* — Dominum, semper et ubique regnantem, in sancto suo Egidio mirificum predicemus.

2me *Ant.* — Jubilemus Deo gratulantibus animis, qui patronum nostrum Egidium decoravit gratia sanctitatis.

3me *Ant.* — Deus, ut tandem nos vigilantes invenias, cari tui Egidii nobis merita sufragentur.

4me *Ant.* — Benedictus sit universalis Dominus, quem beatus nobiscum benedicit Egidius.

5me *Ant.* — Laus jocunda resonet Deo vivo et vero, in sancti sui Egidii miraculis glorioso.

Ant. à Benedictus. — Sancte confessor et patrone noster, Egidi, pro cujus meritis Deum glorificamus, apud illum pro nobis te intercedere sentiamus.

IIes VÊPRES

Ant. à Magnificat. — Benedicimus te, clementissime Deus, qui diem festum beati Egidii in laudem tuam nobis expendere tribuisti, teque suppliciter exoramus ut sanctis tuis quibus honorificentiam exibemus virtute ac premio sociari mereamur.

Après avoir édité le texte du manuscrit de Saint-Étienne, nous publions, ainsi que nous l'avons préeédemment annoneé, deux répons additionnels, jusqu'à présent inédits, qui se lisent sur les feuillets de garde du manuscrit n° 71 de la Bibliothèque eommunale de Chartres, feuillets dont l'éeriture et la notation musieale sont de la même époque que eelles du manuscrit de Saint-Étienne[1]. Le premier de ees répons précède le répons *Mirabile*, l'autre le suit :

Rép. — Tunc exilium suum heremique solitudinem, velut paradisum, amplectens, soli Deo totis animæ viribus adhærebat, — ℣. ac si, jam corporeis nexibus . . . . . subtilissimus contemplator adsisteret.

[1] D'autres manuscrits chartrains, en particulier deux Bréviaires de Saint-Père, n°s 554 et 564, qui ont l'office monastique, donnent douze répons, au lieu de neuf; mais dans ces manuscrits les trois répons complémentaires sont empruntés au Commun.

Rép. — Interea, sic volente Deo, cuidam principi revelatur ad multorum salutem, qui per ejus consilium Christo Deo non parva sui fundi spatia consecravit, — ℣. doctus magistro, non talis inexperto commercii, pro terrenis cœlestia commutare.

Les antiennes des Vêpres qui suivent ne se trouvent que dans le Bréviaire de Bruges ; nos manuscrits chartrains n'en ont pas de spéciales. Il est certain que ces cinq antiennes ne faisaient pas primitivement partie de l'office de saint Gilles : leur forme métrique et le style obscur dans lequel elles sont conçues les distinguent nettement du reste de l'œuvre du XIe siècle.

Ant. — Orbita præsentat solaris gaudia festa
Egidii nobis abbatis gaudeat orbis.

Ant. — Exsultans ora, plebs, Christum laude sonora,
Egidium recolens et ei tua vota reponens.

Ant. — Protege nos servos, hostes removendo protervos,
Daque frui vita qua vivis, jam nece victa.

Ant. — Veste data mestum tu qui medicatus es egrum,
Nos viciis plenos vacuos dites et egenos.

Ant. — Dirige servorum mentes actusque tuorum
Qua vita fungi valeamus et tibi jungi.

Il nous reste maintenant à chercher quel est l'auteur de l'office de saint Gilles. Charles de Villiers, le premier, a attribué cette œuvre à Fulbert, et les autres éditeurs l'ont imité. De Villiers avait sans doute vu le nom de l'évêque de Chartres dans un des manuscrits qu'il avait entre les mains[1], et par suite son affirmation a un grand poids. La présence de notre office dans le manuscrit de Saint-Étienne, qui fut

[1] Outre le manuscrit du collège de Navarre, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, dans le fonds latin, sous le n° 14167, de Villiers s'est servi, pour faire son édition des œuvres de Fulbert, de deux autres manuscrits, dont l'un appartenait à Petau et l'autre à Nicolas Lefèvre. Cf. *Fulberti opera varia,* Intr. p. 2.

fait du temps de Fulbert, sous ses yeux, par ses disciples, confirme solidement cette opinion. Toutefois, le prélat chartrain n'aurait pas composé l'office tout entier. Il aurait emprunté le texte des neuf répons, presque mot pour mot, à une Vie de saint Gilles, dont la meilleure édition a été donnée par les Bollandistes dans les *Acta sanctorum*, à la date du 1er septembre. Il faut ajouter que cette Vie elle-même a parfois été attribuée à Fulbert : l'auteur anonyme de la Chronique de Molk rapporte en effet que Fulbert composa une Vie de saint Gilles, et le nom du prélat chartrain se rencontre en tête de la Vie dans deux manuscrits ; d'une autre part, les Bollandistes affirment qu'ils ont trouvé cette même Vie dans des manuscrits du IXe et du Xe siècle. Si cette affirmation est exacte, Fulbert ne serait pas l'auteur des répons de notre office ; mais on ne peut lui refuser le mérite d'avoir composé les antiennes et d'avoir fait le choix intelligent des répons.

Dans le manuscrit de Saint-Étienne, au texte de l'office de saint Gilles, est ajoutée en interlignes une notation musicale, qui fut composée elle aussi au XIe siècle. Chaque syllabe est surmontée d'une série de notes qu'on désigne sous le nom de Neumes. Nous avons fait voir que Fulbert, s'il n'a pas complètement rédigé, a certainement agencé le texte de l'office ; on ne saurait non plus douter, croyons-nous, qu'il ne soit, lui ou l'un de ses disciples, l'auteur du chant destiné à servir d'accompagnement aux antiennes et aux répons.

A Chartres, sous ce grand évêque, on accordait un soin tout particulier à l'exécution des offices divins. Dans une de ses lettres à son maître vénéré, Hildegaire demande si ses condisciples célèbrent mieux que de coutume les Heures canoniales, *an melius solito celebrent canonicas Horas*[1]. Sigon, un autre élève favori de Fulbert, est signalé dans son obit comme un grand artiste ; on l'appelle *cantor nominatissimus* : il n'avait pas son pareil en musique, dit Adelmann, *singularis organali*

[1] *Fulberti opera varia*, f° 114 v°.

regnabat in musica. Arnoul, l'un des amis de Sigon à l'école de Chartres, et l'un de ses successeurs comme chantre, était si estimé au point de vue du chant qu'on lui fit noter l'office de saint Évroul, et que deux moines de l'abbaye de Saint-Évroul, en Normandie, furent envoyés à Chartres pour en apprendre les mélodies de sa bouche : c'est Orderic Vital qui rapporte ce trait. D'autres Chartrains étaient encore versés dans le plain-chant, et l'on a pu dire que le fameux François de Cologne, le premier qui fit un traité sur le *Cantus mensurabilis*, appartenait à notre école.

Mais le plus habile en cet art était encore Fulbert lui-même. Guillaume de Malmesbury dit qu'il rehaussait sa cathédrale d'harmonies mélodieuses, *musicis modulationibus crebro extulit*, et qu'il fit des chants vraiment célestes, *cantus cœlestia vota sonantes*. Il composa, avec le roi Robert, disent quelques-uns, les trois répons célèbres de la Nativité de la sainte Vierge : *Stirps Jesse*, — *Solem justitiæ*, — *Ad nutum*. Quoi de plus vraisemblable que de lui attribuer à lui-même la composition du chant d'un office dont il aurait coordonné le texte ? En tout cas, s'il n'en est pas l'auteur, c'est assurément à l'un de ses disciples qu'il faut en reporter l'honneur, et cela nous suffit pour voir en cette page de plain-chant un très curieux spécimen de musique sacrée, composé et chanté à Chartres au commencement du XIe siècle. Elle mérite donc une place d'honneur dans ce travail, d'autant plus qu'elle est absolument inédite. Ce n'est pas souvent que nous avons le plaisir d'unir nos voix à celles de nos pères et de nous représenter avec une parfaite exactitude les accents qu'ils faisaient retentir sous les voûtes de leur cathédrale. Dans un des chapitres précédents, nous avons restitué la structure architecturale du temple bâti par Fulbert, dans celui-ci nous évoquons les voix qui en ont fait tressaillir les échos. Aussi avons-nous cru devoir prendre des photographies de ces neumes antiques et les insérer dans cet ouvrage, certains qu'elles seraient bien accueillies de tous les amateurs.

Vitat. Adoremus regem tocius

bonitatis auctorem qui san ctum egidium exornat et gratiae

donis et iusticiae premiis. A Sanctus egidius natione grecus

a preclaris parentibus originem duxit. A Corpore ualens et

acer ingenio feliciter altus est ac liberaliter eruditus;

In rerum quoq; possessione non tenuis sed ingentem copiam

cpuida largitas erogauit. A Hic inter pspera uoluptate non est

resolutus nec inter aspera diuturno certamine superatus

In ediam sitim algores et uigilias pro cristi amore delicias conputabat.

A affectus iniurus et grauiter sauciatus affligentib; se deprecabatur ueniam.

A Credebat quod didicerat aue ro magistro in pacientia tandem

animas possideri. A Virtute itaque uectus ad sublimia

sacerdotali insula meruit decorari. A Optinuit enim

illud sapientis qd in tempore irae factus est reconciliatio,

Fidelis xristi confessor egidius gene re cla rus

sed scien tia uirtute ego pere longe clarior

exti tit. Legitur quidem regia stirpe fuisse prge nitu

hic ae uo te ner ad libera lia rudimenta dis posi tus doctores

sum mos breui ae qui pera uit.

Cum potentis ingenii motum nec le uitas precipitem ageret nec

desi dia tardum; Rx Docili quoque puero gratia de i non defuit

uitam e uis omni morum honesta te

commendans. Jamiamque foris scintillabat indici is succensa

uitus lam pada ca ritatis

Rx Egro igitur cui dam mendican ti quasi primici as

elemosinae su ae de dit uestem qua non sup sua

tegeba tur. Quanuis adhuc

pedagogi sententiam si bi formidabilem estimaret. Rx Pro dit exemplo

quod dam memora bile sig num quod deum

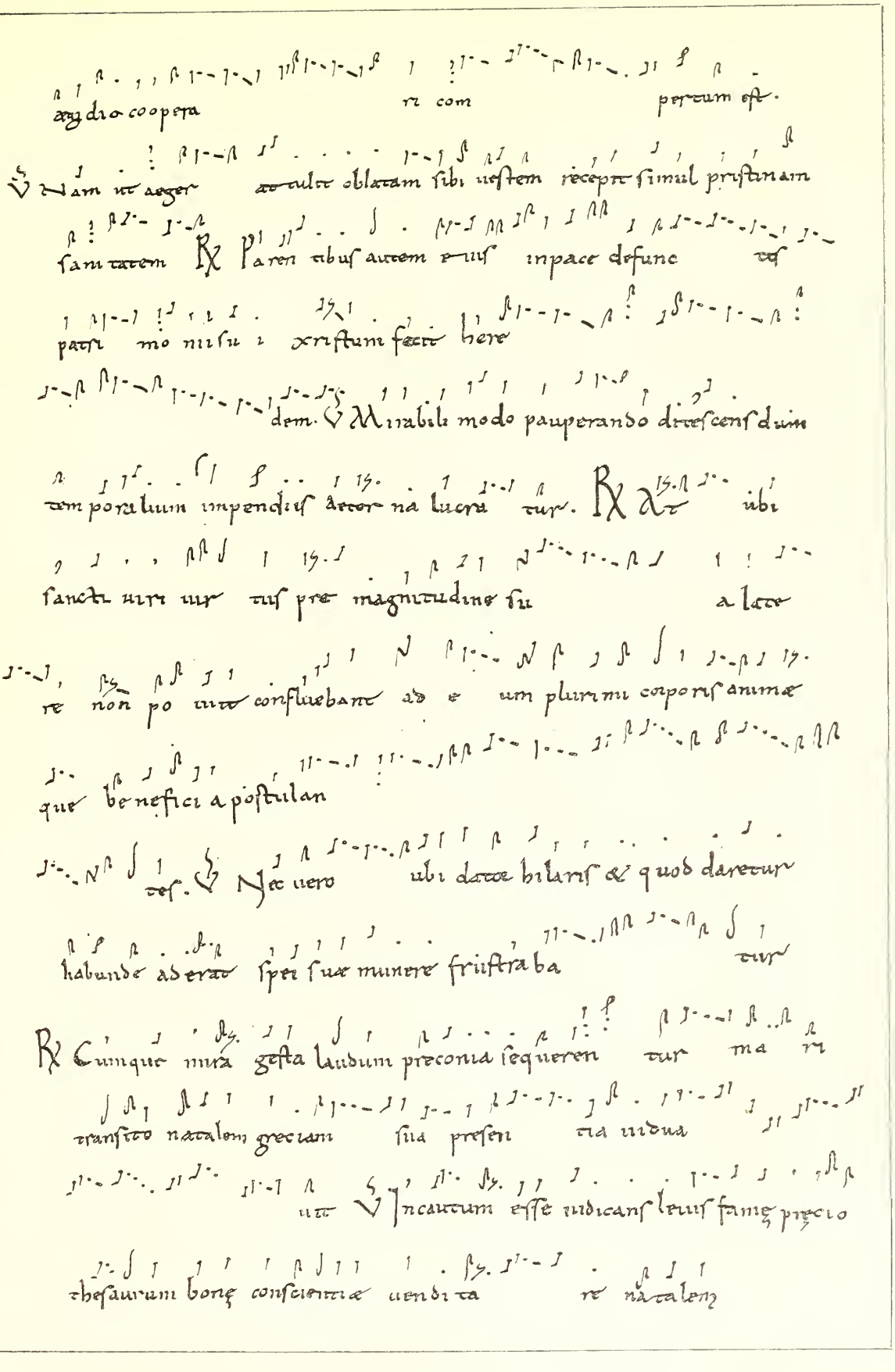

℞ Mirabile quidem est quanta in eo succre uerit parsimonie
uir tus cum multo tem po re ab ipsi us quo que pa nis
ab stine ret e duli o.

℣ Unde facile patet eum nec pulmentaria nec quelibet gu le
irrita menta que sisse cum multo.

A Dominum semper et ubiq. regnantem in sancto suo egidio miri ficum
predicemus. A Jubilemus deo gratulantibus animis qui patronum
nostrum egidium decorauit gratia sanctitatis. A Deus ut tandem
nos uigilantes inuenias cari tui egidii nobis merita sufragentur
A Benedictus sit uniuersalis dominus quem beatus nobiscum benedicit
egidius. A Laus iocunda resonet deo uiuo et uero in sancti sui
egidii miraculis glorioso. A Sancte confessor et patrone noster
egidi pro cuius meritis deum glorificamus apud illum pro nobis te
intercedere sentiamus. A Benedicimus te clementissime
de us qui diem festum bea ti egidii in laudem tuam
nobis expendere tribuisti teq. suppliciter exoramus ut sanctis
tuis quibus honorificentiam exibemus uirtute a premio
sociari mereamur

Une question se pose immédiatement. Ces neumes ne sont point écrits sur une portée. Quelle est leur valeur, quels sont leurs intervalles[1] ? Si un esprit exercé, un ami du vieux plain-chant grégorien peut reconnaître la marche générale de ces mélodies et même dire à quels modes classiques elles se rapportent, il lui est impossible de préciser davantage et de donner à chacune de ces notes, qui ont une tournure presque sténographique, le sens et le nom qui lui appartiennent. Pour obtenir ce résultat, il fallait avoir la bonne fortune de retrouver un office de saint Gilles noté comme celui-ci, mais à la façon de Gui d'Arezzo, c'est-à-dire sur des portées de quatre lignes. Nous recherchions cette précieuse traduction, qui nous permettrait de déchiffrer nos neumes, quand le R. P. dom Pothier, alors sous-prieur de Solesmes, maintenant prieur de Ligugé, à qui nous avions confié notre embarras[2], nous signala l'*Antiphonaire de Beauvais*, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, sous la cote BB. L. 26. Cet Antiphonaire forme un volume in-folio écrit à la fin du XIIIe siècle. Notre office y est transcrit du feuillet 265 v° au feuillet 268 v°. La notation musicale en est très distincte de celle du manuscrit de Saint-Étienne ; les notes sont disposées sur des portées de quatre lignes, ce qui règle d'une manière certaine les différents intervalles entre les

[1] Dans un savant travail sur les neumes, Jules Tardif (*Essai sur les neumes,* dans la Bibl. de l'École des Chartes, année 1853, p. 264) a tenté l'un des premiers de donner une interprétation de cette ancienne notation musicale. La même année, A.-J. Vincent, membre de l'Institut, publia à son tour une notice sur *La valeur et la lecture des neumes* (Paris, Douniol, 1853). Depuis cette époque, grâce surtout aux patientes études des Bénédictins de Solesmes, la science des neumes a fait des progrès considérables, et l'on peut dire aujourd'hui qu'on est arrivé, dans bien des cas, à lire ces caractères qui, pendant si longtemps, avaient refusé de livrer leur secret.

[2] Nous adressons ici tous nos remerciements au R. P. dom Pothier, qui non seulement a eu la complaisance de nous signaler le manuscrit de Sainte-Geneviève, mais encore a bien voulu composer pour nous une étude spéciale sur le chant de l'office de saint Gilles, étude dont sa haute compétence garantit assez l'intérêt et que nous publierons intégralement plus loin.

sons ; les anciens neumes ont subi une transformation graphique et ont déjà pris l'aspect des notes carrées des XIVe et XVe siècles. La comparaison de ce chant, dont la lecture ne présente aucune difficulté, avec celui du XIe siècle, dont l'interprétation, douteuse dans quelques détails, est certaine dans l'ensemble, prouve avec évidence l'identité de l'une et l'autre mélodie [1].

Grâce à l'obligeance de l'un des conservateurs de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, nous avons obtenu communication de l'Antiphonaire de Beauvais. Nous avons prié alors notre confrère, M. l'abbé de Sainte-Beuve, très compétent, au jugement du R. P. dom Pothier lui-même, dans l'étude des neumes grégoriens, de prendre une copie rigoureusement exacte du texte et du chant de l'office tels qu'ils sont transcrits dans ce manuscrit. Cette copie a été revue et soigneusement éditée à Solesmes par l'imprimeur de l'abbaye, le seul qui possède en France les caractères voulus pour représenter les différents groupements et les différentes formes de neumes. Nous avons ainsi une traduction fidèle de l'office de saint Gilles, composé et annoté à Chartres avant 1028. C'est elle que nous donnons dans les pages qui suivent, après avoir exprimé notre vive reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidés à l'obtenir. Nous reproduisons le manuscrit de Sainte-Geneviève d'après l'ordre suivi par celui de Saint-Etienne, en séparant les antiennes et les répons.

[1] Il y a cependant entre le manuscrit de Saint-Etienne et le manuscrit de Sainte-Geneviève quelques variantes de chant. Nous avons réuni ces variantes dans un tableau spécial, qui a été dressé par le R. P. dom Pothier et que nous publierons, après avoir reproduit le texte et le chant du manuscrit de Sainte-Geneviève.

OFFICE DE SAINT GILLES

Ires Vêpres. Antienne à Magnificat (1).

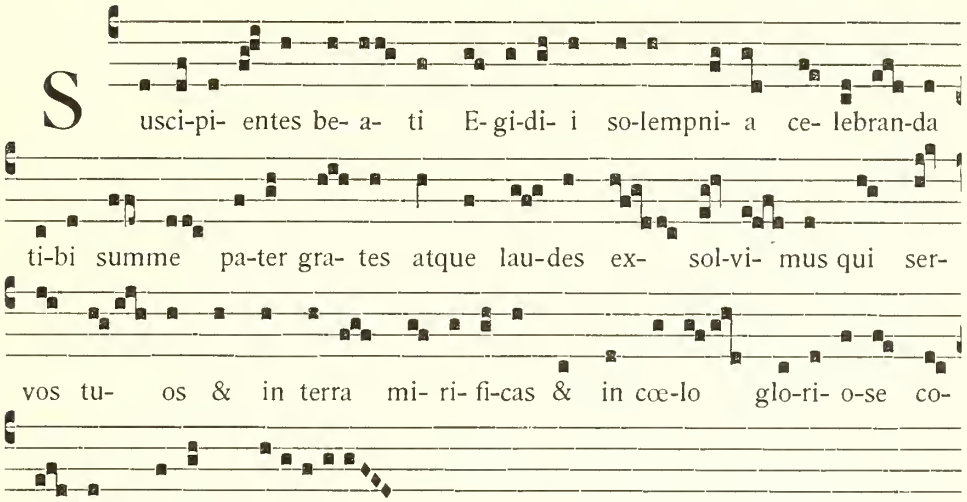

MATINES.

Invitatoire.

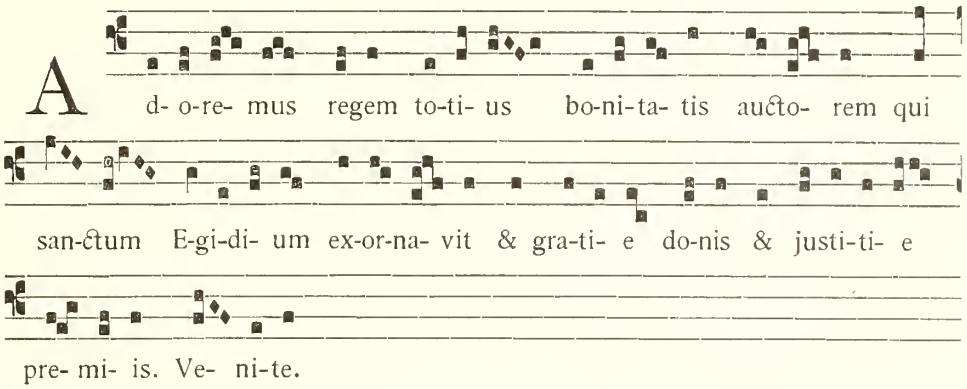

(1) Nous n'avons pu précédemment reproduire cette antienne en fac-simile d'après le manuscrit de Saint-Étienne parce qu'elle était presque entièrement effacée.

Antiennes.

1er Nocturne. *Hy.* Je-su red. **1. A.** Sanctus E-gi-di- us na-ti- o-ne gre- cus a pre-cla-ris

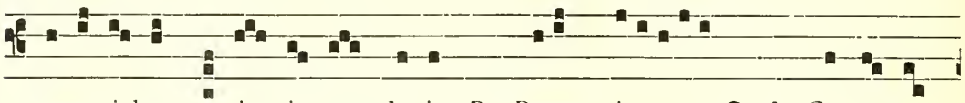

pa-renti-bus o-ri- gi- nem duxit. *Ps.* Beatus vir. **2. A.** Corpo- re

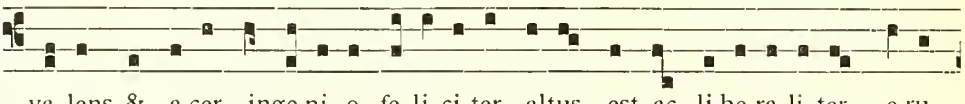

va-lens & a-cer inge-ni- o fe-li-ci-ter altus est ac li-be-ra-li-ter e-ru-

di-tus. *Ps.* Quare frem. **3. A.** In re-rum quoque possessi- o-ne non

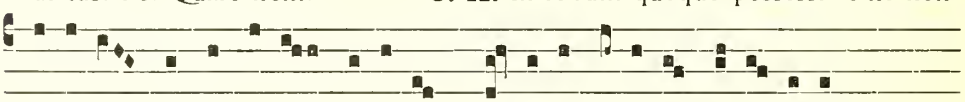

tenu- is sed ingentem copi- am pro- vi-da largi-tas e-ro-ga-vit.

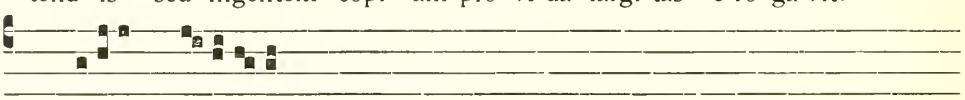

Ps. Dñe qd m. ℣. Voce mea ad dm.

2e Nocturne. **1. A.** Hic inter prospe-ra vo-lupta-te non est re-so-lu- tus nec inter aspe-

ra di- u-turno certamine supe- ra-tus. *Ps.* Cum invoc. **2. A.** In-e-

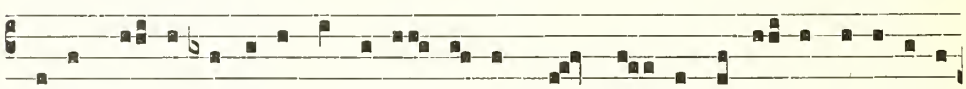

di- am si- tim algo-res & vi-gi- li- as pro Xpi- sti amo- re de-li-ci- as

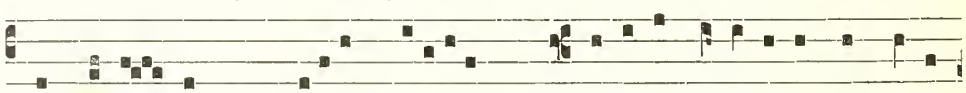

compu-ta- bat. *Ps.* Verba mea. **3. A.** Affectus inju-ri- is & gra-vi-

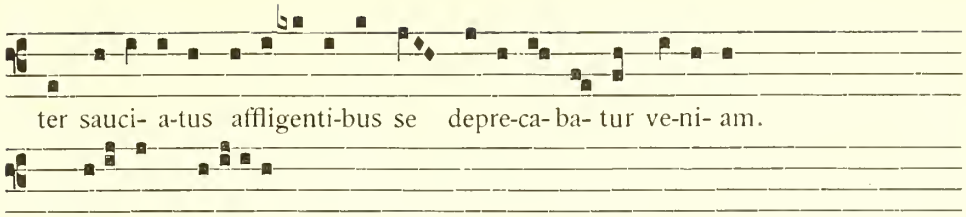

Ps. Dñe dñus ñr. ℣. Amavit.

3e Nocturne.

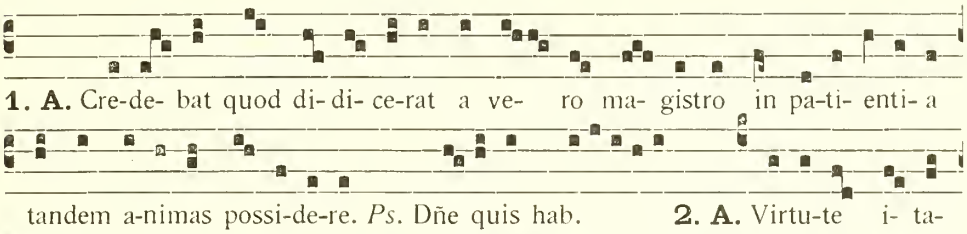

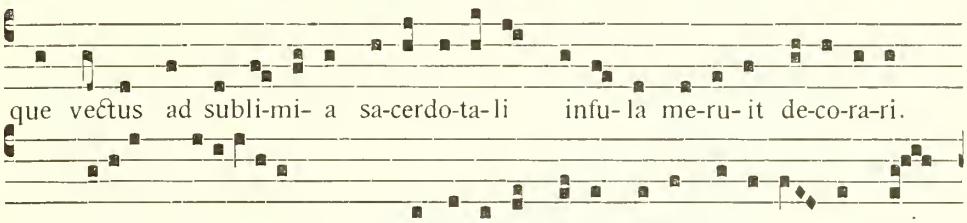

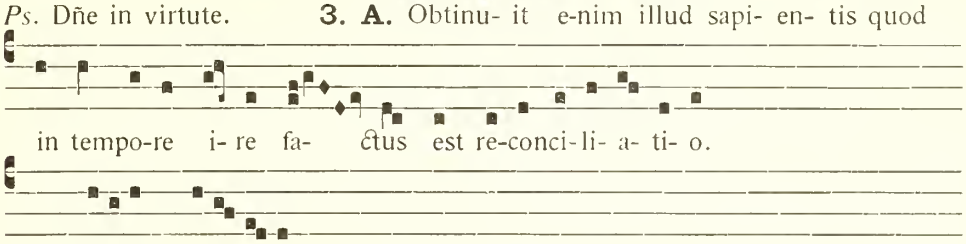

Ps. Dñi est terra. ℣. Justum deduxit.

Répons.

1er Nocturne.

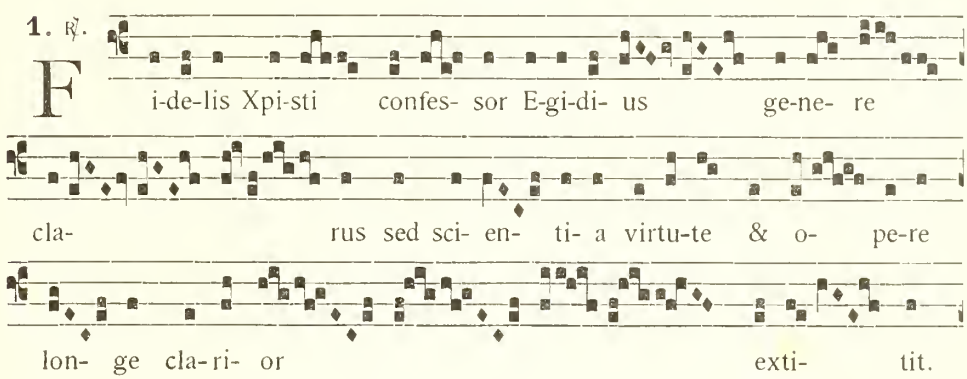

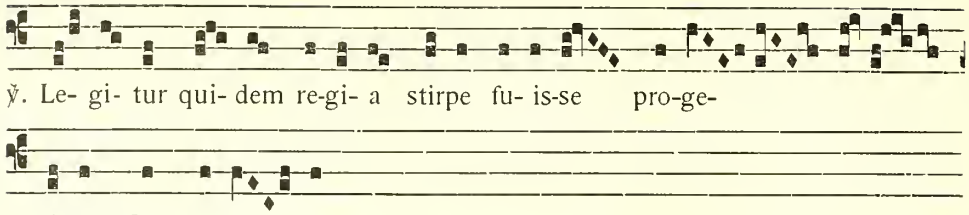

℣. Le- gi- tur qui- dem re-gi- a stirpe fu- is-se pro-ge-

ni-tus. Sed sci- ent.

2. ℟.

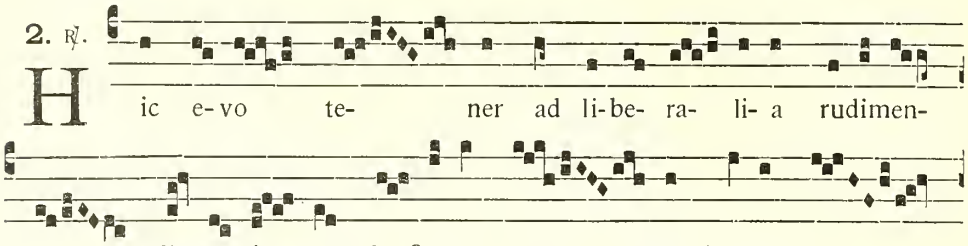

H ic e- vo te- ner ad li-be- ra- li- a rudimen-

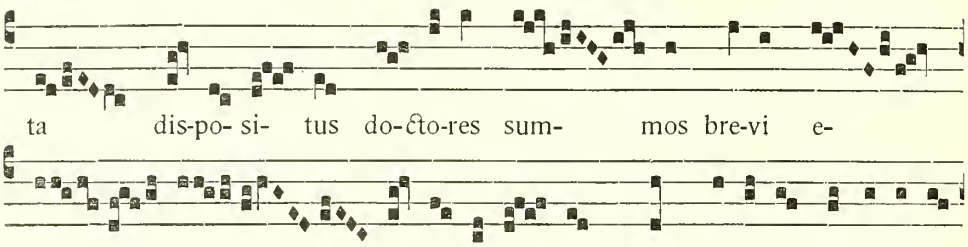

ta dis-po- si- tus do-ctо-res sum- mos bre-vi e-

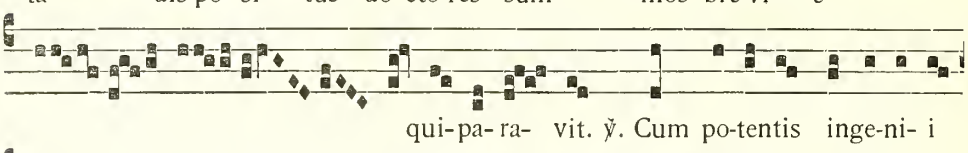

qui-pa- ra- vit. ℣. Cum po-tentis inge-ni- i

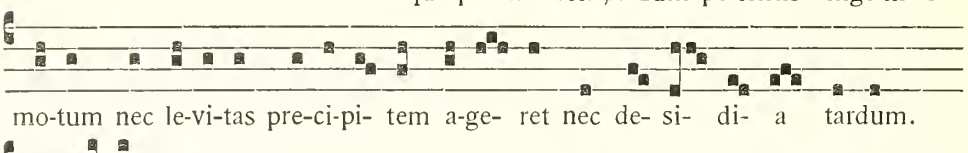

mo-tum nec le-vi-tas pre-ci-pi- tem a-ge- ret nec de- si- di- a tardum.

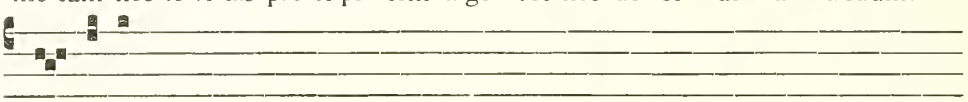

Do-ctо-res.

3. ℟.

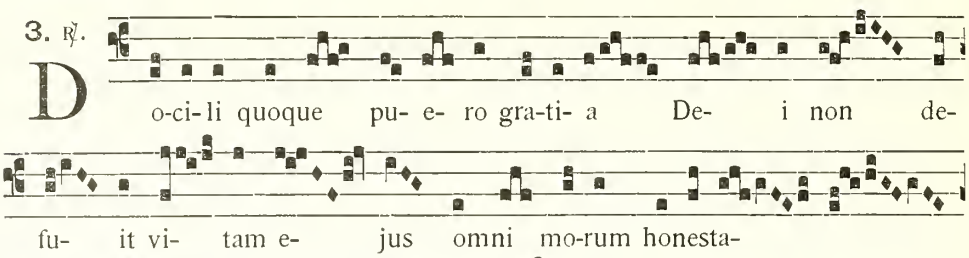

D o-ci-li quoque pu- e- ro gra-ti- a De- i non de-

fu- it vi- tam e- jus omni mo-rum honesta-

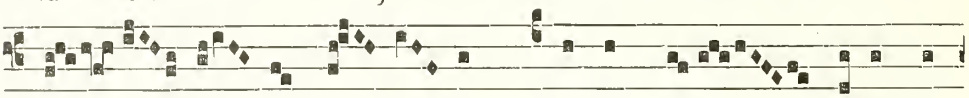

te com-men- dans. ℣. Jamjamque fo-ris scin-

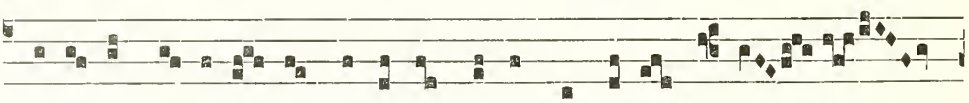

til-la-bat indi- ci- is succensa intus lampa-de

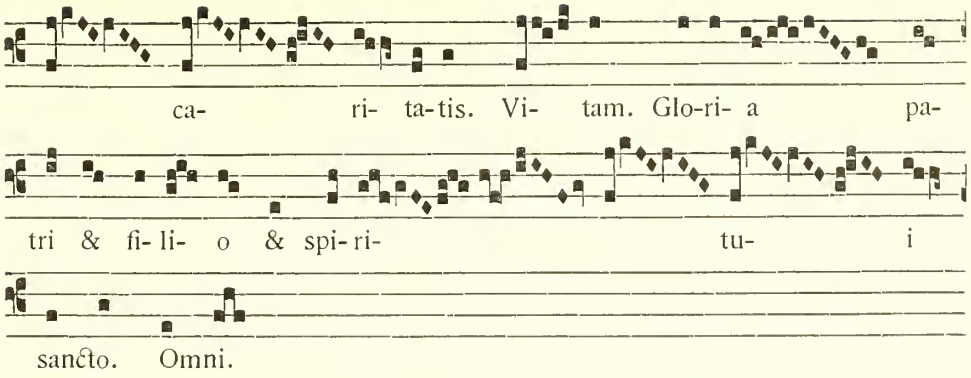
ca- ri- ta-tis. Vi- tam. Glo-ri- a pa-
tri & fi- li- o & spi- ri- tu- i
sancto. Omni.

2e Nocturne.

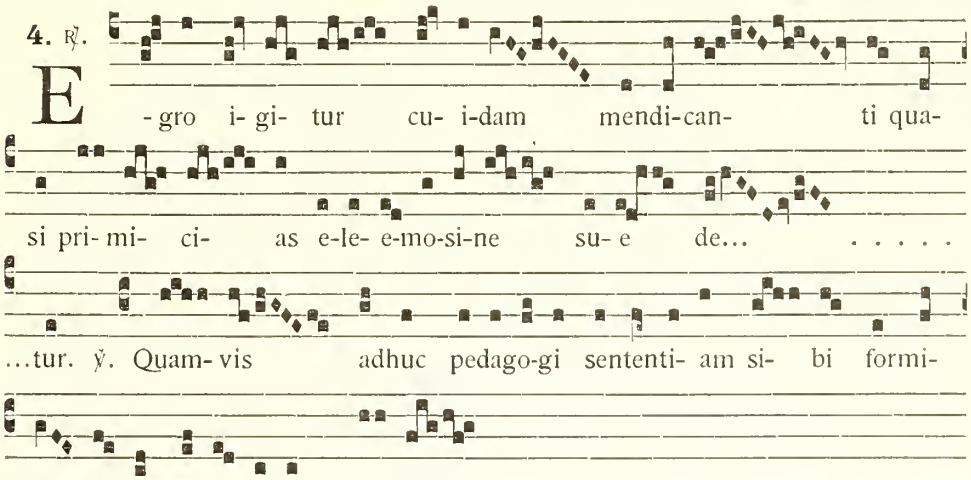
4. ℟.
E -gro i- gi- tur cu- i-dam mendi-can- ti qua-
si pri- mi- ci- as e-le- e-mo-si-ne su- e de... . . . . .
...tur. ℣. Quam- vis adhuc pedago-gi sententi- am si- bi formi-
da- bi- lem esti-ma-vit. Ve- stem.

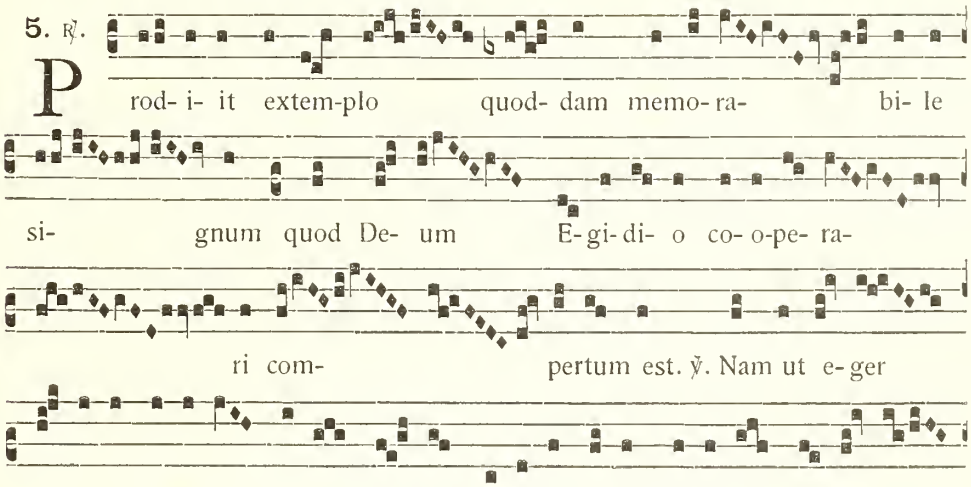
5. ℟.
P rod- i- it extem-plo quod- dam memo- ra- bi- le
si- gnum quod De- um E- gi- di- o co- o-pe- ra-
ri com- pertum est. ℣. Nam ut e- ger
te- ti-git obla-tam si-bi ve- stem re-ce-pit simul pristi-nam sa- ni- ta-

tem. Compertum.

6. ℟.

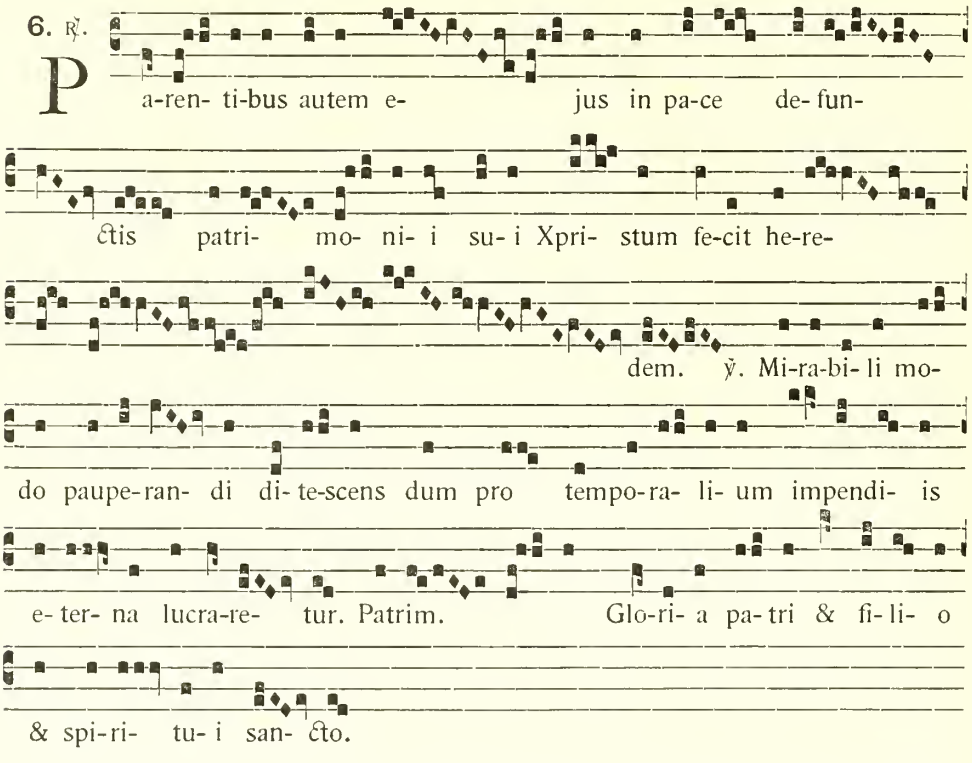

P a-ren- ti-bus autem e- jus in pa-ce de- fun- ctis patri- mo- ni- i su- i Xpri- stum fe-cit he-re- dem. ℣. Mi-ra-bi- li mo- do paupe-ran- di di- te-scens dum pro tempo-ra- li- um impendi- is e- ter- na lucra-re- tur. Patrim. Glo-ri- a pa- tri & fi- li- o & spi-ri- tu- i san- cto.

7. ℟.

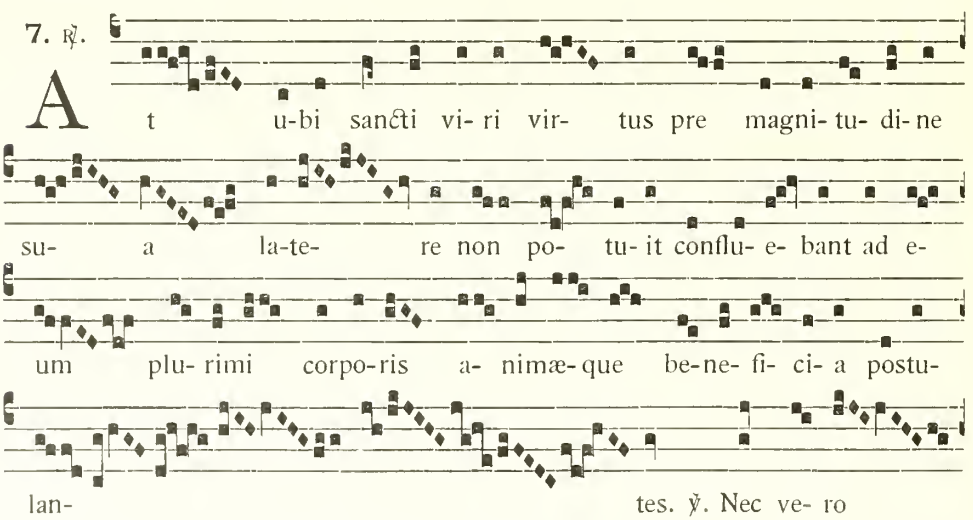

3e Nocturne. A t u-bi sancti vi- ri vir- tus pre magni- tu- di- ne su- a la-te- re non po- tu- it conflu- e- bant ad e- um plu- rimi corpo-ris a- nimæ-que be-ne- fi- ci- a postu- lan- tes. ℣. Nec ve- ro

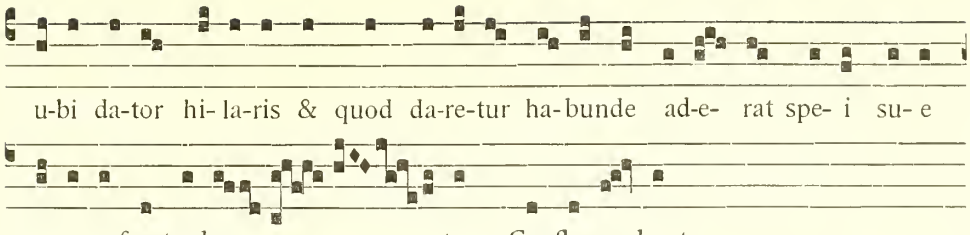
u-bi da-tor hi- la-ris & quod da-re-tur ha-bunde ad-e- rat spe- i su- e
mune-re frustra-ban- tur. Conflu- e- bant.

8. ℟.

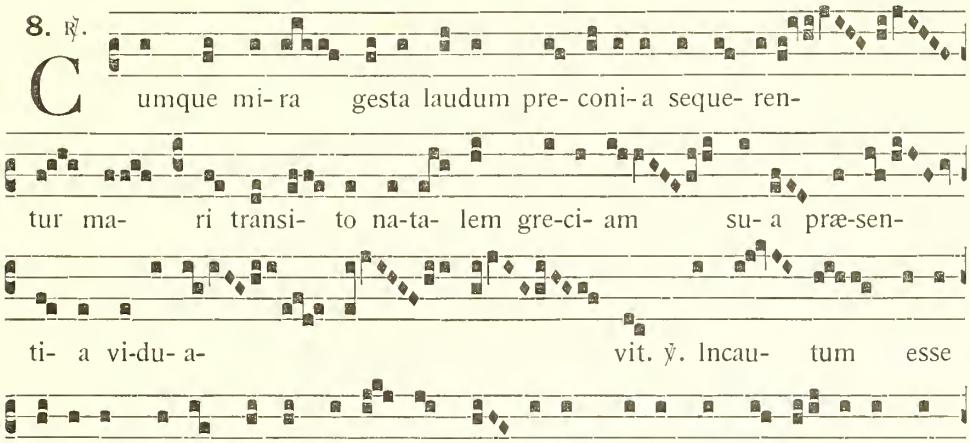
C umque mi- ra gesta laudum pre- coni- a seque- ren-
tur ma- ri transi- to na-ta- lem gre-ci- am su- a præ-sen-
ti- a vi-du- a- vit. ℣. Incau- tum esse
ju-di-cans le-vis fame pre-ci- o the- saurum bone consci- en-ti- æ ven-
di- ta- re. Na-ta- lem.

9. ℟.

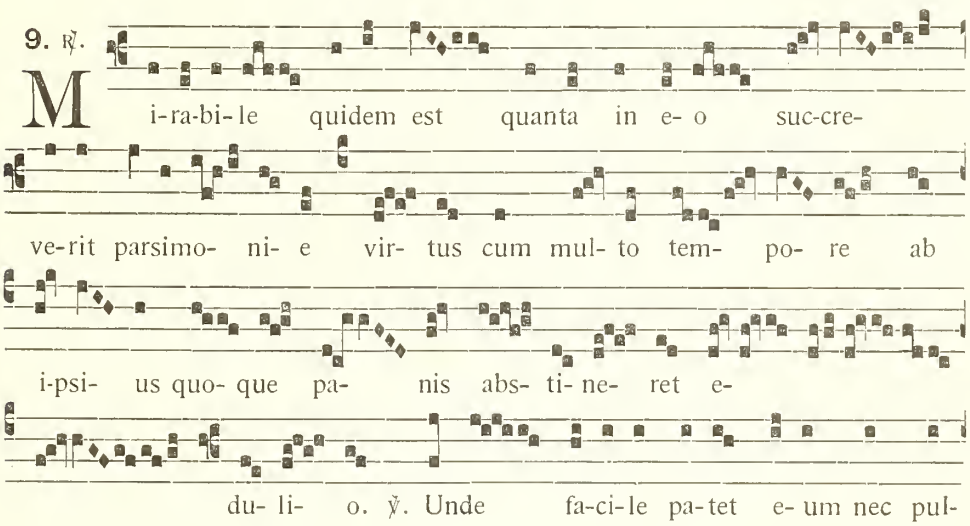
M i-ra-bi- le quidem est quanta in e- o suc-cre-
ve-rit parsimo- ni- e vir- tus cum mul- to tem- po- re ab
i-psi- us quo- que pa- nis abs- ti- ne- ret e-
du- li- o. ℣. Unde fa-ci-le pa-tet e- um nec pul-

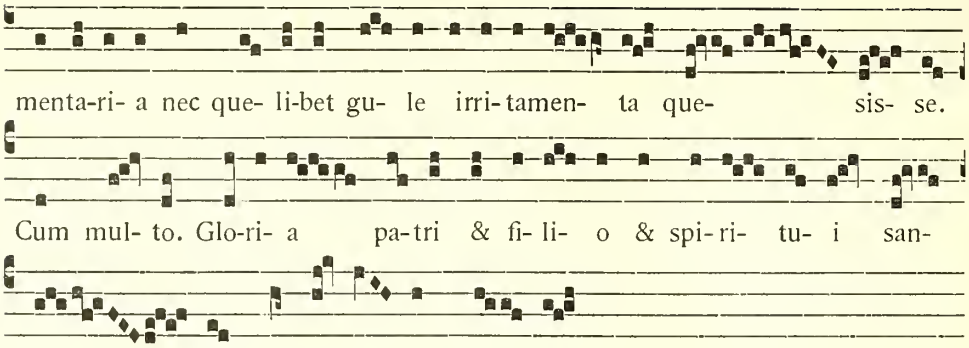
menta-ri- a nec que- li-bet gu- le irri-tamen- ta que- sis- se.
Cum mul- to. Glo-ri- a pa-tri & fi- li- o & spi-ri- tu- i san-
cto. Ab i-psi- us quo- que.

A LAUDES.

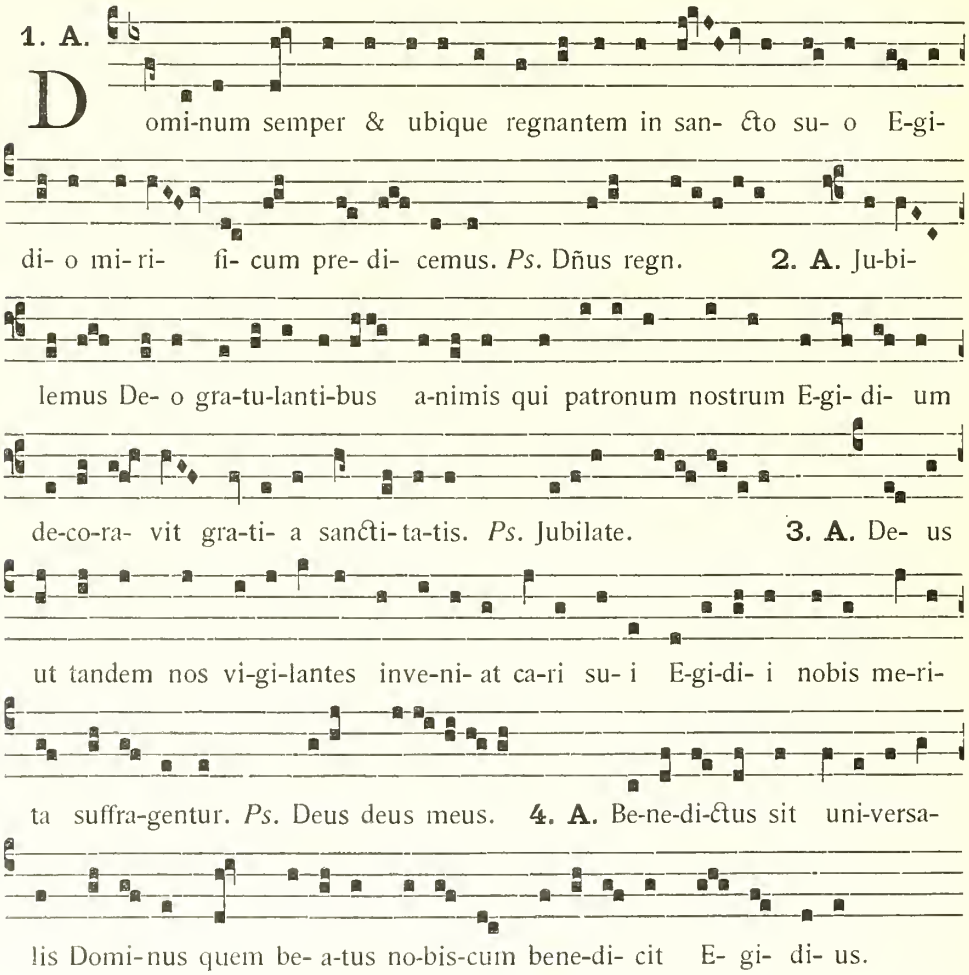
1. A.
Domi-num semper & ubique regnantem in san- cto su- o E-gi-
di- o mi-ri- fi- cum pre- di- cemus. *Ps.* Dñus regn. **2. A.** Ju-bi-
lemus De- o gra-tu-lanti-bus a-nimis qui patronum nostrum E-gi- di- um
de-co-ra- vit gra-ti- a sancti-ta-tis. *Ps.* Jubilate. **3. A.** De- us
ut tandem nos vi-gi-lantes inve-ni- at ca-ri su- i E-gi-di- i nobis me-ri-
ta suffra-gentur. *Ps.* Deus deus meus. **4. A.** Be-ne-di-ctus sit uni-versa-
lis Domi-nus quem be- a-tus no-bis-cum bene-di- cit E- gi- di- us.

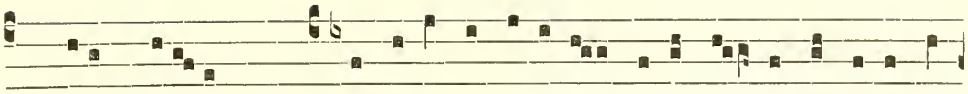

Ps. Benedicite. **5. A.** Laus jo-cunda re-so-net De- o vi- vo & ve-ro in

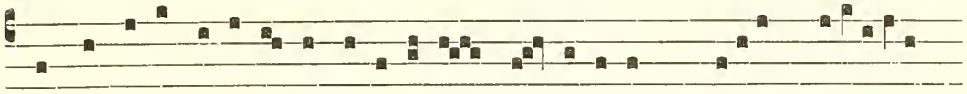

sancti su- i Egi-di- i mi-ra-cu-lis glo- ri- o-se. *Ps.* Laudate.

Antienne à Benedictus.

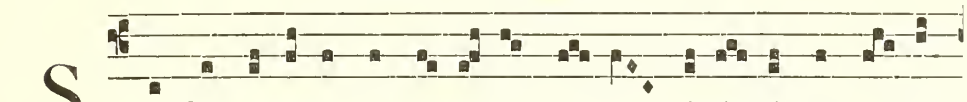

S Ancte confessor & pa-tro-ne no-ster E-gi- di pro cu- jus

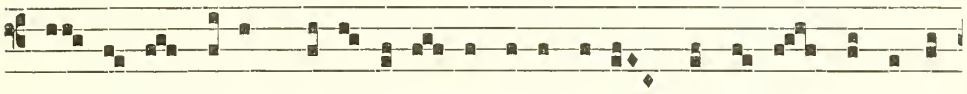

me- ri- tis De-um glo-ri- fi-ca-mus apud ipsum pro no-bis te inter-

ce-de-re senti- amus. *Ps.* Benedictus.

IIes Vêpres. Antienne à Magnificat.

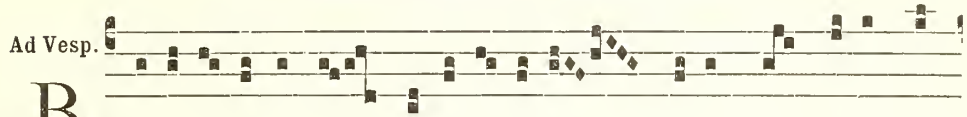

Ad Vesp. B Ene-di- cimus te clementis-sime De- us qui di- em fe-

stum be- a- ti E-gi-di- i in laudem tu-am no-bis expande-re tri- bu- i-

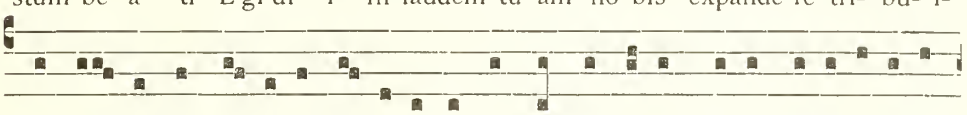

sti te-que suppli- ci-ter ex-o-ramus ut sanctis tu- is quibus hono-ri-fi-cen-

ti- am exhi-be- mus virtu-te ac premi- o so-ci- a- ri me- re- amur.

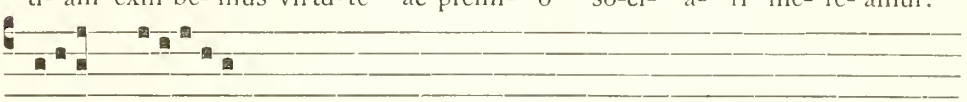

Magnificat.

VARIANTES.

A — Ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris.

B — Ms. de la Bibliothèque de la Ville de Saint-Étienne.

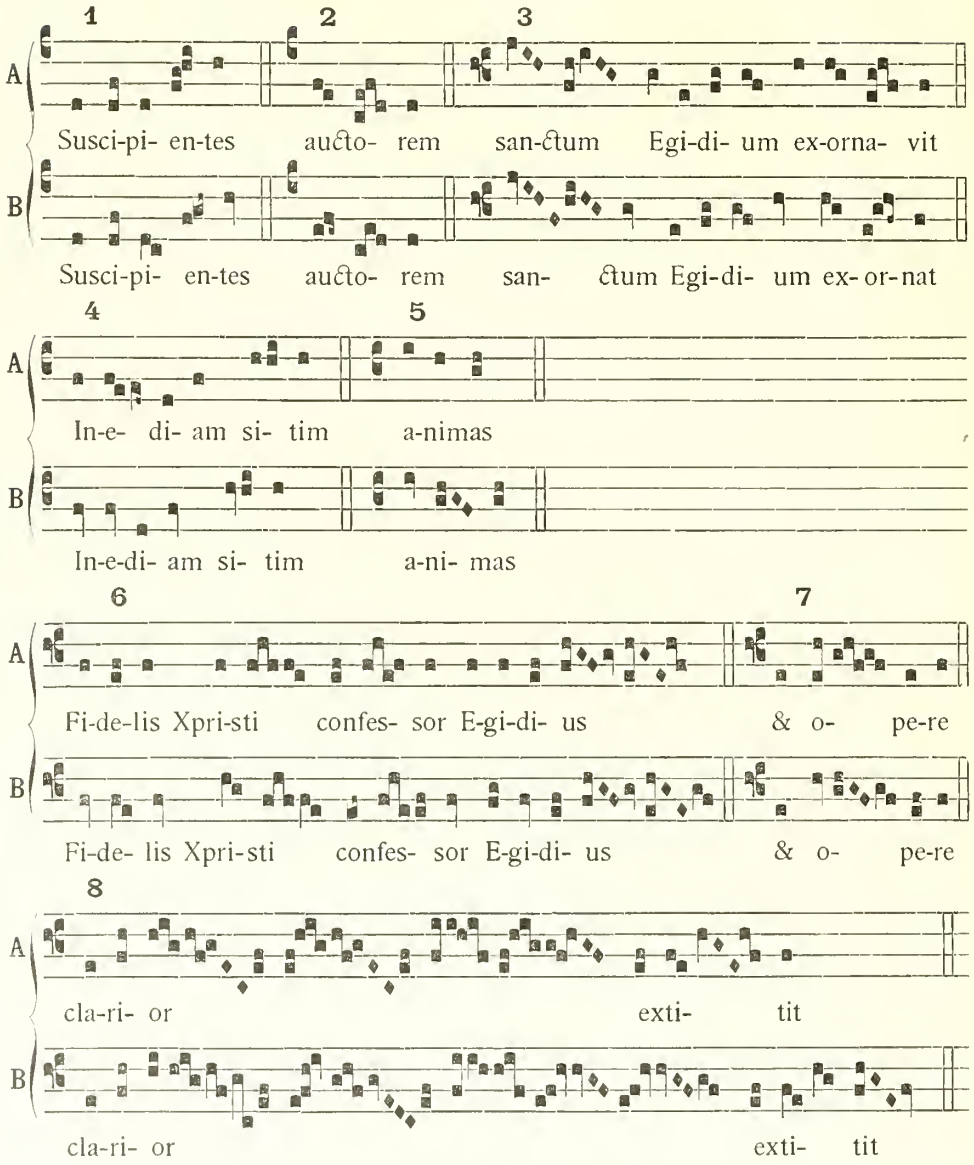

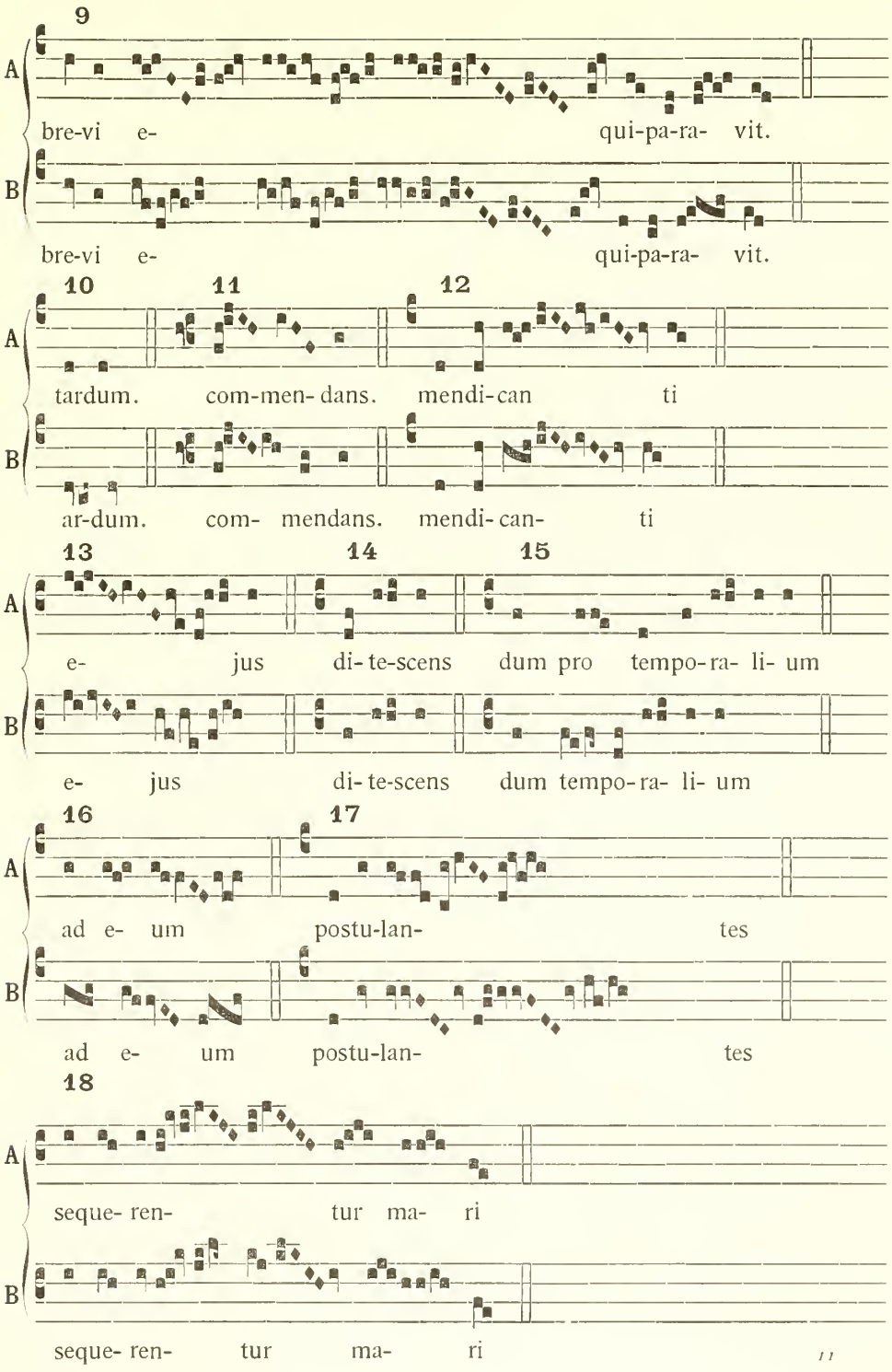
9
A
bre-vi e- qui-pa-ra- vit.
B
bre-vi e- qui-pa-ra- vit.
10 11 12
A
tardum. com-men-dans. mendi-can ti
B
ar-dum. com- mendans. mendi-can- ti
13 14 15
A
e- jus di-te-scens dum pro tempo-ra- li- um
B
e- jus di-te-scens dum tempo-ra- li- um
16 17
A
ad e- um postu-lan- tes
B
ad e- um postu-lan- tes
18
A
seque- ren- tur ma- ri
B
seque- ren- tur ma- ri

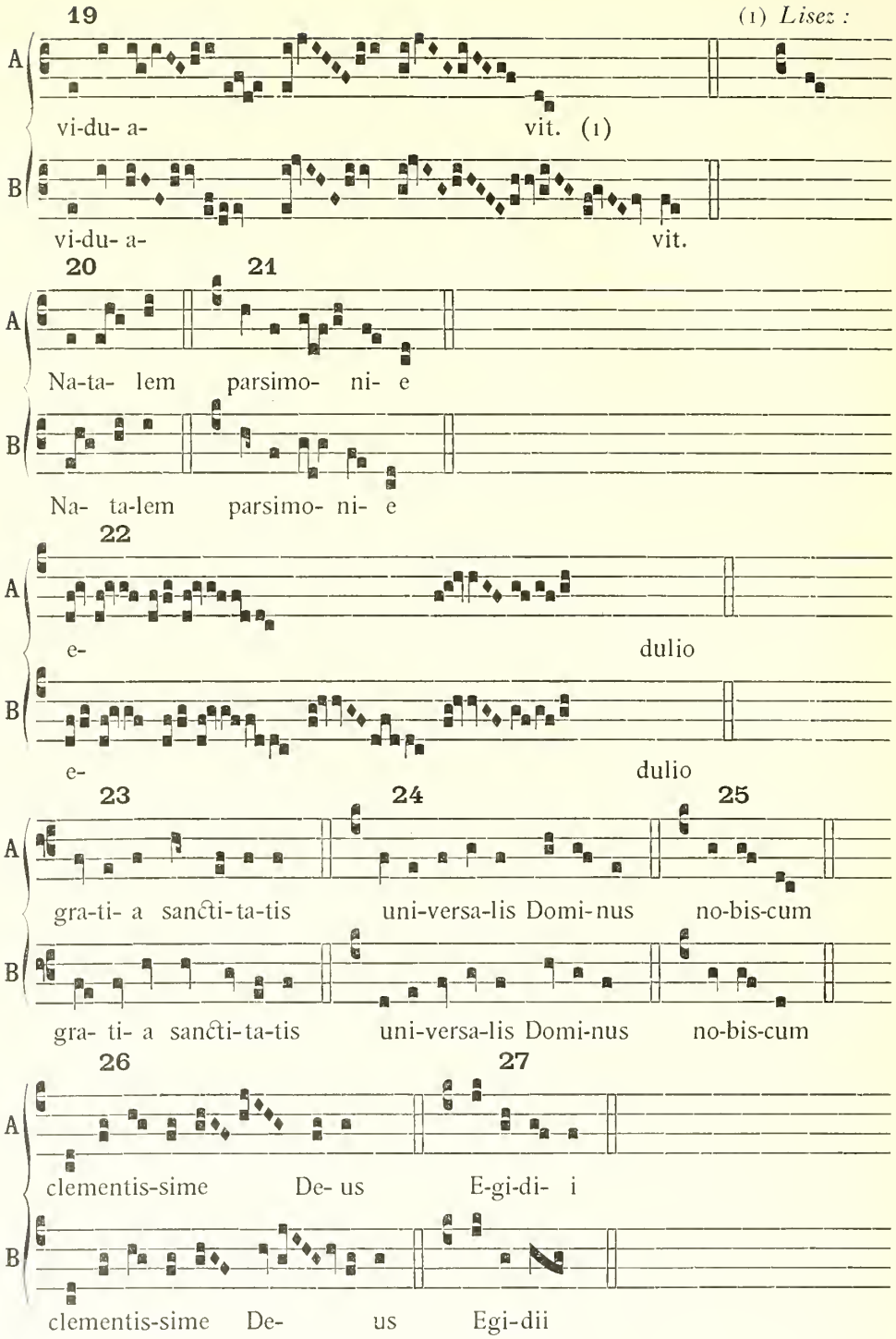
19
(1) Lisez :
A
vi-du- a-
vit. (1)
B
vi-du- a-
vit.
20
21
A
Na-ta- lem
parsimo- ni- e
B
Na- ta-lem
parsimo- ni- e
22
A
e-
dulio
B
e-
dulio
23
24
25
A
gra-ti- a sancti-ta-tis
uni-versa-lis Domi-nus
no-bis-cum
B
gra- ti- a sancti-ta-tis
uni-versa-lis Domi-nus
no-bis-cum
26
27
A
clementis-sime
De- us
E-gi-di- i
B
clementis-sime
De-
us
Egi-dii

Comme nous l'avons précédemment annoncé, nous publions en appendice quelques pages, que nous devons à l'obligeance du R. P. dom Pothier et qui contiennent les réflexions inspirées au savant bénédictin par l'étude des neumes de notre manuscrit de Saint-Étienne et par la comparaison de cette notation musicale avec celle du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Les neumes du manuscrit de Saint-Étienne sont de ceux qui dérivent des accents employés d'abord par les grammairiens pour marquer les inflexions diverses de la voix dans le discours, appliqués ensuite par les musiciens aux inflexions de voix du chant proprement dit.

Ces accents sont l'aigu et le grave : le premier affecte la syllabe qui doit être prononcée musicalement sur un ton plus élevé, le second celle qui au contraire doit être abaissée. Cette accentuation musicale qui emprunte ses signes à l'accentuation grammaticale, est néanmoins indépendante de cette dernière. L'accent grave et l'accent aigu peuvent se trouver réunis sur une même syllabe : c'est lorsque celle-ci, d'abord élevée, s'achève sur un ton plus bas, ou, à l'inverse, est commencée sur un ton plus bas pour finir sur un ton plus élevé : ce qui donne d'une part l'accent circonflexe formé de l'aigu et du grave ; d'autre part l'antiecirconflexe, formé du grave et de l'aigu.

Le grammairien n'a jamais besoin de grouper plus de deux accents, le musicien doit souvent en grouper trois, quatre ou même davantage.

L'accent aigu de la musique est appelé *virga*. Soit en composition, soit à l'état isolé, il conserve toujours sa forme allongée ; mais le grave, lorsqu'il est seul sur une syllabe, devient simple point et pour cela se nomme *punctum*. Dans les groupes, l'accent grave est tantôt complet, tantôt raccourci, tantôt changé en punctum. Cette dernière réduction a lieu lorsque plusieurs sons graves se suivent soit en montant soit en descendant.

Tous les divers groupes de sons se trouvent ainsi représentés par les diverses combinaisons des deux accents générateurs, l'aigu et le grave. Ces éléments peuvent en certaines circonstances recevoir soit une modification, soit une adjonction.

La principale modification est celle qui se rapporte au son appelé liquescent, c'est-à-dire au son final d'un groupe qui, par l'effet même du mouvement de la bouche, lorsqu'il y a deux consonnes ou deux syllabes de suite à prononcer, se trouve comme éteint ou absorbé. Dans ce cas, beaucoup de manuscrits neumés présentent une virga arquée ou bouclée à son sommet quand le son liquescent est intérieur ou un petit trait courbé dont les pointes sont en haut lorsqu'il est supérieur, et si le groupe finit par un punctum, celui-ci est allongé en forme de virgule. Les manuscrits français, — et celui de Saint-Étienne est dans ce cas, — ont souvent une autre manière d'exprimer

le son liquescent : la virga arquée ou bouclée est remplacée par un punctum à crochet quand il faut descendre, et par un trait long très effilé quand il faut monter.

Il y a une adjonction au neume dans le cas où le son doit être prolongé ou doublé; elle consiste dans un signe assez semblable à l'iod hébreu, qui se place près du punctum dont la valeur doit être augmentée. C'est là aussi une particularité de la notation française et des neumes du manuscrit de Saint-Étienne.

Ces accents grammaticaux, devenus notes de musique, indiquaient s'il fallait descendre ou monter mais ne déterminaient pas le degré d'ascension ou de descente : l'intervalle précis (seconde, tierce, quarte ou quinte) s'apprenait et se conservait par l'usage et la tradition. Quand pour empêcher la mémoire de faillir ou de s'égarer on voulut fixer la tradition, on échelonna ces accents à des hauteurs différentes selon les différents intervalles, et pour mieux régler la distance on traça des lignes : la portée musicale était inventée.

La place du punctum sur la portée était facile à apprécier, mais il n'en était pas ainsi de la virga dont le trait couvrait à la fois la ligne et l'interligne ; pour prévenir toute incertitude on marqua d'un point ajouté au trait ou d'un renflement du trait lui-même, la place précise de la note. Quand le bec de la plume, à l'époque de l'écriture gothique, se fut élargi, le point ajouté ou le renflement, d'abord cursif, devint à la fois plus fort et plus anguleux. De plus il fut dès lors la vraie note, tandis que le trait, accent grave ou accent aigu, qui primitivement était la note, n'en fut plus que l'accessoire, c'est-à-dire une queue ou une ligature. Le simple punctum tracé horizontalement, devint la note carrée ; tracé obliquement il donna la losange ou rhomboïde : et cela sans intention d'en varier la valeur, c'était le résultat spontané du seul fait de la position de la plume et de la direction de l'écriture.

La transformation graphique des anciens accents des neumes telle que nous venons de l'expliquer, a produit la notation carrée des XIVe et XVe siècles. Cette notation présente encore des groupes de notes, ce n'est que plus tard que les groupes se désagrègent et finissent par disparaître. L'Antiphonaire de Beauvais de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est encore, sous le rapport des groupes, fidèle à la tradition. Ils y sont moins exacts et moins parfaitement formés que dans la notation purement neumatique du manuscrit de Saint-Étienne, mais ils y sont, avec certaines petites particularités, bonnes à remarquer.

La principale est l'absence de la queue par laquelle doit régulièrement commencer le groupe de deux notes dans le mouvement descendant. Cette queue qui, nous venons de le dire, était autrefois la note elle-même, est arrivée à n'être plus qu'un ornement, et ne sert plus qu'à donner au groupe une meilleure physionomie, une forme plus nette et plus distincte, en même temps que traditionnelle, et, pourrions-nous dire, étymologique. Toutefois sa disparition ne constitue pas une altération absolument nuisible ; la notation reste malgré cela suffisamment intelligible.

Autre particularité concernant également la note caudée, c'est que celle-ci, conservée dans les groupes descendants de plus de deux notes, se trouve avoir sa queue à gauche et non à droite, comme c'est l'ordinaire ailleurs. De plus, cette note supérieure est quelque peu inclinée dans le manuscrit ; ce que nous n'avons pu reproduire dans l'impression faute du caractère typographique nécessaire pour cela. D'ailleurs, toutes les notes carrées même isolées, se trouvent également quelque peu inclinées dans les manuscrits, ce qui est sans importance : c'est pourquoi nous leur avons laissé la forme droite qu'elles ont d'ordinaire surtout en typographie.

Il nous reste à ajouter quelques remarques sur le caractère mélodique des antiennes et des répons de l'office de saint Gilles.

1° Les Antiennes des matines, *Sanctus Egidius*, *Corpore valens*, etc. sont notées selon l'ordre des tons ou des modes du plain-chant ; c'est-à-dire que la première Antienne est du premier ton, la seconde du second, ainsi de suite jusqu'à la huitième. La neuvième Antienne qui, dans les offices similaires dont il sera question plus loin, recommence la série et se trouve souvent du premier ton, est ici du quatrième.

2° Les Antiennes de Laudes, *Dominum semper*, etc. suivent également l'ordre numérique des tons du premier au cinquième. L'Antienne de Benedictus, *Sancte confessor*, est du second ton, celle de Magnificat du premier aux premières vêpres (*Suscipientes*), et du huitième aux deuxièmes vêpres (*Benedicamus*).

3° Cette distribution, dont la régularité n'a rien d'artistique, et ne se trouve nullement observée dans les offices grégoriens, avait commencé à paraître dans l'office de la sainte Trinité, composé à titre d'office votif au temps d'Alcuin peut-être par Alcuin lui-même. Bientôt cet ordre numérique devint une loi, comme on le constate, pour ne citer que les plus répandus, dans les offices propres de saint Nicolas et de sainte Catherine. Plus tard, l'office du saint Sacrement emprunte à ceux que nous venons de citer, non seulement l'ordre des tons, mais aussi en très grande partie le thème mélodique de ses Antiennes et de ses Répons.

4° L'office propre de saint Gilles, fidèle lui aussi, à l'ordre numérique des tons pour les Antiennes, s'en écarte pour les Répons. Le ton du premier Répons, *Fidelis Christi*, appartient au deuxième mode. Le second, *Hic ævo,* est du premier mode ; le troisième, *Docili quoque,* du quatrième ; le quatrième, *Aegro igitur,* du troisième ; le cinquième, *Prodiit exemplo*, du sixième ; le sixième, *Parentibus*, du cinquième ; le septième, *Ast ubi*, du huitième ; le huitième, *Cumque mira*, du septième ; et le neuvième et dernier, *Mirabile*, du premier. Il y a dans ce désordre un certain ordre qui sans doute n'est pas voulu.

5° Le chant de ces Répons est plus orné que celui des Répons proprement grégoriens, et sous ce rapport il rappelle l'office de la sainte Trinité, et les autres que nous avons mentionnés plus haut, avec toutefois une allure moins lourde et plus distinguée. Cette dernière observation s'applique également aux Antiennes de Laudes et à celles

de Matines. C'est surtout à deux endroits que nous voyons dans les Répons la mélodie se développer en une suite de neumes plus ou moins prolongée, à savoir avant la formule finale du corps du Répons, puis, quoique d'une manière moins régulière, à la fin du verset. Lorsque cette particularité se rencontre dans les Antiphonaires du Moyen Age pour les Répons grégoriens, elle résulte de l'addition ou de l'intercalation de traits mélodiques, composés tout exprès d'avance, pour être appliqués à chaque mode. Ici, au contraire, la phrase mélismatique fait partie intégrante du Répons. Et c'est ce que nous voyons non seulement dans les offices complets faits sur le modèle de celui de la Trinité, mais aussi dans des Répons particuliers, tels que les fameux Répons de Fulbert, évêque de Chartres, *Solem justitiae, Stirps Jesse*, *Ad nutum Domini*.

6° Dans l'office de saint Gilles, certains Répons, comme le troisième *Docili quoque*, le septième *Ast ubi*, le huitième *Cumque mira* et le neuvième *Mirabile*, ont un verset qui commence par la formule ordinaire et s'en écarte soit à partir du milieu, soit seulement à la fin. Ils ressemblent en cela au Répons *Stirps Jesse*. Seul le Répons cinquième *Prodiit* du sixième mode, a son verset tout entier sur le ton habituel à ce mode. Quant au premier Répons *Fidelis*, il offre le début ordinaire des versets du deuxième ton condensé sur les deux premiers mots : le milieu est régulier, la finale est propre. Le sixième *Parentibus* a son verset sur une formule entièrement spéciale qui ne rappelle en rien la formule régulière.

7° On remarquera dans le manuscrit de Saint-Étienne le groupe final du corps du Répons *Fidelis*, groupe qui termine également le Répons Chartrain *Stirps Jesse*, contrairement à l'usage grégorien. Autre rapprochement : le tétracorde inférieur descendant du *re ut si la* se trouve au complet, c'est-à-dire avec le *si*, dans le trait mélodique du mot *clarior*, ce qui ne se trouve pas ordinairement dans les répons grégoriens, mais apparaît dans plusieurs manuscrits pour le Répons *Stirps Jesse* au mot *almus*.

Le manuscrit de Saint-Étienne et le manuscrit de Sainte-Geneviève présentent diverses variantes d'écriture et de chant.

La principale variante d'écriture concerne l'usage des notes liquescentes. Celles-ci sont correctement employées dans le manuscrit de Saint-Étienne, sauf toutefois sur la dernière syllabe du mot *patet* au verset du neuvième Répons *Mirabile* où l'on ne s'explique pas la présence de l'épiphonus. On ne la comprend pas non plus à la fin du trait mélodique de la syllabe *ba* de *frustrabatur*, au verset du septième Répons *Ast ubi*, à moins qu'il ne faille lire *frustrabantur* comme le porte le manuscrit de Beauvais.

Dans ce dernier document, l'usage de la note liquescente est souvent abusif, par exemple sur *resolutus* (1er Ant. des Nocturnes), *Incdians* (2e Ant.), *Christi* (ibid.), *ivit* (3e Ant.), *caritatis* (3e Rép.), *Spiritui* (ibid.), *Parentibus* (6e Rép.), *lucraretur* (ibid.), *Gloria* (ibid.).

Parmi les variantes de chant beaucoup sont insignifiantes. Dans un tableau à part

nous en signalons 27 plus dignes d'être remarquées. La 3e vient de ce que le texte s'est trouvé augmenté d'une syllabe par la substitution de *exornavit* à *exornat* sans que l'on ait rien ajouté aux notes qui se sont trouvées en partie et maladroitement déplacées.

Le chant a été alourdi dans la 4e et allégé dans la 5e.

La 9e suppose dans le manuscrit de Beauvais une distraction du copiste qui s'est trompé de ligne en haussant d'une tierce les neuf premières notes.

Il y a aussi une faute de copiste évidente pour la clivis de la dernière syllabe de *viduavit*, baissée d'une tierce une ligne trop bas.

On remarquera n° 27 l'espèce de contraction des deux *i* à la fin du mot *Egidii*, par la jonction des notes en un seul groupe comme cela arrive très fréquemment dans les manuscrits.

Dans l'Antienne *Obtinuit* (9e des Nocturnes) il manque au manuscrit de Saint-Étienne une clivis avant l'épiphonus de la syllabe *en* du mot *sapientes* pour que le chant soit pareil à celui du manuscrit de Beauvais.

Au 2e Répons la mélodie du mot *tener* et celle du mot *summos* finissent de la même manière avec la différence toutefois de la liquescence du son final de la première syllabe liquescente amenée par la rencontre des deux *m* dans *summos* et ne pouvant exister avec la consonne unique dans *tener* : c'est pourquoi dans un cas c'est le cephalicus dans l'autre la clivis.

Toute la réclame du quatrième Répons manque dans le manuscrit de Beauvais ; c'est pourquoi les neumes du manuscrit de Saint-Étienne n'ont été traduits que par conjecture.

Dans le verset du septième Répons le manuscrit de Saint-Étienne donne une clivis à la dernière syllabe de *habunde* et celui de Beauvais un podatus. C'est cette dernière leçon qui est la bonne. Pour les autres variantes, les leçons du manuscrit de Saint-Étienne sont meilleures.

A la fin du mot *illum* (*ipsum* ms. Bellov.) et du mot *intercedere* la virga subtripunctis du manuscrit de Saint-Étienne est une leçon douteuse.

B. — LITANIES DES SAINTS

Ces litanies très brèves ont été composées à l'usage de l'église de Chartres. Elles se lisent dans le manuscrit de Saint-Étienne au feuillet 131. Le seul intérêt qu'elles présentent est d'ordre liturgique. Le *Rituel*, publié en 1689 par Mgr de Neufville, montre qu'il était d'usage

encore au XVIIe siècle dans la cathédrale de Chartres de chanter ces litanies le premier mercredi de Carême immédiatement après la bénédiction des cendres. Mais, dans le cours des siècles, ces litanies avaient reçu un certain nombre d'additions, comme en témoigne l'édition de Mgr de Neufville (p. 359). Nous publions ci-dessous cette pièce liturgique, telle qu'on la récitait à Chartres au XIe siècle. Aucun saint appartenant spécialement au pays chartrain n'est mentionné dans ces litanies : on peut remarquer simplement qu'elles semblent témoigner d'un culte tout particulier pour les saints Anges.

Kyrie, eleison.
Christe, eleison.
Kyrie, eleison.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei genitrix, —
Sancta Virgo virginum, —
Sancte Michael, —
Sancte Gabriel, —
Sancte Raphael, —
Omnes sancti Angeli, orate pro nobis.
Omnes sancti Archangeli, —
Sancti Throni, —
Sanctae Dominationes. —
Sancti Principatus, —
Sanctae Potestates, —
Sanctae Virtutes coelorum, —
Sancta Cherubim, —
Sancta Seraphim, —
Omnes sancti Patriarchae, —
Omnes sancti Prophetae, —
Omnes sancti Apostoli et Evangelistae, —
Omnes sancti Martires, orate pro nobis.
Omnes sancti Confessores, —
Omnes sanctae Virgines, —
Omnes Sancti, —
Propicius esto, parce nobis, Domine.
Propicius esto, libera nos, Domine.
Ab hoste malo, —
A concupiscentia iniqua, —
A peccatis omnibus, —
A peste et clade, —
A persecutione inimicorum, —
A morte subitanea, —
A ventura ira, —
Ab omni malo, —
Per crucem tuam, —
Per resurrectionem tuam, —
Per ascensionem tuam, —
Peccatores, te rogamus, audi nos.
Ut veniam peccatorum nobis dones, te rogamus, audi nos.
Ut gratiam Spiritus Sancti nobis dones, te rogamus audi nos.
Ut bonam perseverantiam nobis dones, te rogamus audi nos.

Ut pacem et salutem nobis dones, te rogamus, audi nos.
Ut aeris temperiem et fructum terrae nobis dones, te rogamus, audi nos.
Ut omnia presentis et futurae vitae commoda nobis dones, te rogamus, audi nos.
Ut cunctis fidelibus defunctis requiem aeternam donare digneris, te rogamus, audi nos.

A la suite de ces litanies, se lisent dans notre manuscrit six oraisons qui sont imprimées dans le *Rituel* de Mgr de Neufville. Ce même rituel nous apprend quel était l'ordre que l'on observait anciennement dans la cathédrale de Chartres pour célébrer l'office du mercredi des Cendres. Lorsque les litanies avaient été récitées, le prêtre lisait les six oraisons ; après quoi, avait lieu la confession générale des pénitents. Au XVIIIe siècle cette confession générale était remplacée depuis longtemps par une allocution faite au peuple [1].

C. — CÉRÉMONIE DE L'ANATHÈME ET DE LA CLAMEUR [2]

La cérémonie liturgique, dont il nous reste à parler, offre un double intérêt : d'une part, elle est fort peu connue, n'étant plus en usage depuis de longs siècles dans l'église gallicane, et, d'autre part, elle renferme une invocation qui fut célèbre au Moyen-Age, et qui est l'œuvre de Fulbert, évêque de Chartres. Elle est intimement liée et peut se confondre jusqu'à un certain point avec la cérémonie de l'anathème, dont elle n'est pour ainsi dire que la conséquence.

[1] *His dictis secundum usum ecclesiarum parochialium diocesis Carnotensis, fit ad populum aliqua brevis monitio seu exhortatio, loco generalis confessionis antiquitus fieri solitae, quae, justis de causis, ablata est* (*Rituel* de Mgr de Neufville, p. 363).

[2] Manuscrit de Saint-Étienne, folio 132 verso.

Dans les temps reculés du Moyen-Age, et tout particulièrement durant les Xe et XIe siècles, l'Église fut incessamment en butte aux déprédations des seigneurs, dont la puissance, on le sait, s'était accrue en proportion de l'affaiblissement du pouvoir royal, et dont la cupidité trop souvent ne connaissait plus de frein. Les évêques, les monastères et les chapitres voyaient fréquemment leurs propriétés dilapidées et leurs terres accaparées par ces dangereux voisins. A ces pillages et à ces envahissements l'Église ne pouvait guère opposer que l'excommunication, qui n'était point alors une force négligeable. Lorsqu'un seigneur s'était indûment emparé du bien d'une abbaye, et qu'après plusieurs monitions l'invitant à s'amender, il refusait de faire restitution, l'évêque du diocèse, dont dépendait l'abbaye ou le bien envahi, lançait l'anathème contre l'usurpateur. Pour rendre cette arme plus terrible entre leurs mains, les évêques ne se contentèrent pas de formuler publiquement l'excommunication dans leur cathédrale, ils voulurent faire de la cérémonie de l'anathème un spectacle imposant capable de jeter la terreur dans les âmes. Dans une notice, rédigée en 1210 par les chanoines de Chartres, on lit une description succincte des rites observés en semblable circonstance dans la cathédrale de Notre-Dame. L'autel de la Vierge était dépouillé de tous ses ornements, la sainte châsse était enlevée de dessus l'autel et placée près du sol sur un escabeau, les reliquaires renfermant les corps saints étaient déposés sur le pavé du chœur, le Crucifix était descendu de la poutre de gloire et mis à terre à côté des reliques. Enfin, pendant la messe, l'un des officiants, du haut du jubé, prononçait solennellement contre les sacrilèges la sentence d'excommunication, et tout le temps que durait cette lecture les cloches de la cathédrale et celles des autres églises de la ville sonnaient à toute volée [1].

Il y avait dans ces manifestations un certain caractère de vengeance religieuse bien fait pour émouvoir des esprits, dont la foi en

[1] *Denudatum est altare Beate Marie et sacrosanctum scrinium ab altari depositum et*

Dieu était alors profonde. Mais ces signes extérieurs de la colère et du deuil de l'Église ne parurent pas suffire à refréner des abus qui se renouvelaient et augmentaient sans cesse. Afin d'accroître l'horreur de l'anathème, on imagina une nouvelle cérémonie, qui suivait celle de l'excommunication et en reproduisait l'ordre général. Cette cérémonie est habituellement appelée *Clamor ad Deum* ou *Proclamatio ad Dominum* [1]. Voici en quoi elle consistait : à dater du jour où l'anathème avait été formulé contre les usurpateurs, si ceux-ci ne faisaient point aussitôt amende honorable, on récitait chaque matin à la messe une longue prière à Dieu, dans laquelle on énumérait tous les méfaits dont l'église avait à souffrir de la part de ses persécuteurs, et l'on suppliait le Seigneur de faire rentrer les coupables en eux-mêmes [2]. Le prêtre faisait cette *clameur* à haute voix, et, pendant qu'il parlait, les enfants de chœur se rangeaient autour de l'autel, dont les marches avaient été couvertes d'un cilice et près duquel avaient été posés à terre le Crucifix, les saintes châsses et le livre des Évangiles; tout le clergé se tenait prosterné sur le pavé du sanctuaire, et, lorsque

inferius ante altare positum est, non equidem super pavimentum, sed sicut poni solet a die Cene passionis dominice ; capse vero sanctorum reliquias continentes similiter deposite, et inferius, ante sacrosanctum scrinium, super pavimentum collocate sunt ; imago quoque Crucifixi ab alto deposita est, et ante capsas super pavimentum chori deposita. Statutum est etiam a Capitulo ut sacerdotes ecclesie ejusdem, singulis diebus, pulpitum ascendentes, in memoratos sacrilegos excommunicationis sententiam, et ejusdem horrende maledictionis, que excommunicatio magna dicitur, verba proferrent, accensis candellis, et pulsatis eadem hora non tam ejus ecclesie quam ceterarum ecclesiarum campanis (de Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, II, 57).

[1] Du Cange dans son *Glossaire* cite plusieurs exemples de cette cérémonie au mot CLAMOR *ad Deum*.

[2] Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, sous la rubrique de *clameurs au ciel*, mentionne une curieuse cérémonie de ce genre, qui avait été célébrée au XIIe siècle dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel et qui causa une telle frayeur au seigneur excommunié qu'il vint se jeter aux pieds des moines pour leur demander miséricorde (*Histoire de Bretagne*, tome I, p. 202).

l'invocation était achevée, on chantait à voix basse différents psaumes, accompagnés du glas continuel des cloches. En résumé, cette cérémonie était comme la répétition de celle de l'anathème ; mais la formule d'excommunication y était remplacée par une supplication à Dieu, et, en répétant chaque jour cette prière, on prolongeait un sentiment de terreur, qui menaçait sans doute de s'effacer trop vite [1]. Diverses chartes des XIe et XIIe siècles nous font voir que ce simple procédé contraignait le plus souvent les seigneurs à restituer aux monastères les biens dont ils s'étaient illégitimement emparés [2].

[1] Le caractère quotidien de la cérémonie de la clameur est bien indiqué dans une charte de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, dont il nous paraît intéressant de reproduire ici les termes. Il s'agit d'un seigneur nommé Eudes de Blaison qui, en 1074, avait usurpé sur les religieux l'église de Cheviré et ne la leur voulait pas restituer. *Monachi, tanto victualium suorum damno curtati nullumque humani auxilii confugium jam sperantes, eo quod is, qui justitiam illis acquirere debebat, raptoribus consentiret, cum tanta cordis contritione conversi ad Deum,* CLAMOREM SIMUL ET QUERIMONIAM FACERE CEPERUNT, *ut ipsam etiam Dominice crucifixionis imaginem, nostre videlicet redemptionis causam, de statu suo summittentes, in pavimentum ecclesie super spinas deponerent, non quidem dedecoris sive opprobrii causa adversus Dominicum signum, sed ut tali facto malefactores deterriti ab ecclesie injusta invasione et rerum ablatione cessarent.* QUOTIDIE *namque ibidem coram Crucifixi pedibus fratres illi sese in orationem prosternantes, psalmorum et letanie missarumque recitationibus eamdem Dominice humanitatis cum magna humilitatis devotione venerabantur imaginem* (Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 357, v°).

[2] Nous citerons entre autres une charte de l'abbaye de Redon de l'année 1131, où l'on voit qu'Olivier de Pontchâteau ayant dilapidé les biens du monastère fut excommunié par l'évêque de Nantes, et qu'il ne consentit à réparer ses torts envers les religieux que lorsque ceux-ci l'eurent terrifié, suivant l'expression de la charte, en célébrant chaque jour à son sujet la cérémonie de la clameur : *Terram nostram Oliverius, quorumdam sceleratorum familiaritate illectus, stipatus predonum caterva, ingrediens depredatur, predamque centum solidos vendens distrahit et in malos usus dispergit. De quo vocatus ut emendaret, preces aeque minas desperit. Proinde a Brictio, Namnetensi episcopo, pastoralem severitatem strenue exercente, anathemate percutitur,* NOBISQUE SUPER EO INSTANTER AD DEUM CLAMANTIBUS, *de rapina quam fecerat medullitus perterretur, unde ad abbatem Herveum recurrens suppliciter indulgentiam deprecatur.* (Lobineau, *Histoire de Bretagne*, preuves, col. 167).

C'est une cérémonie de *clameur à Dieu* qui est décrite dans le manuscrit de Saint-Étienne. L'invocation qu'elle renferme est celle qui paraît avoir été le plus généralement récitée dans les églises de France. Elle fut même adoptée, comme nous le verrons, en Italie. Un historien de Besançon, Dunod, a le premier attribué à Fulbert la composition de cette prière. En éditant ce document, il l'a fait précéder du titre suivant : *Proclamatio antequam dicant Pax Domini, composita a domno Fulberto pro adversariis ecclesiae.* Ce titre se trouvait dans le manuscrit que Dunod avait sous les yeux [1]. Diverses variantes, qui existent entre le texte de Dunod et le nôtre, montrent que le livre liturgique, où l'historien bourguignon a découvert cette formule, était bisontin d'origine et que la teneur de l'invocation y avait été appropriée à l'usage des chanoines de Saint-Jean et de Saint-Étienne de Besançon. La présence de cette même prière dans le manuscrit de Saint-Étienne, qui contient pour ainsi dire à chaque page quelque souvenir personnel à Fulbert, confirme pleinement l'opinion de Dunod, et l'on peut, croyons-nous, tenir pour certain que le prélat chartrain est l'auteur de cette curieuse supplication.

Fulbert, comme sa correspondance en fait foi, eut plus d'une fois, pendant son épiscopat, recours à l'anathème [2]. Aussi est-il difficile de dire à quelle circonstance précise de sa vie se rattache cette composition liturgique. Toutefois, s'il nous était permis d'émettre une hypothèse à ce sujet, nous dirions volontiers que cette œuvre date de l'époque où Fulbert eut à subir les persécutions du vicomte de Châteaudun, Geoffroi, qui plus que tout autre ravagea et pilla les terres de Notre-Dame de Chartres [3].

[1] Dunod, *Histoire de Besançon,* 1750, 2 vol. in-4°, preuves, n° VIII. D'après l'édition de Dunod, Migne a inséré cette invocation dans sa *Patrologie latine* parmi les œuvres de Fulbert (Tome CXLI, col. 354).

[2] Voir *Opera Fulberti*, édit. de Villiers, f°s 16 v°, 29, 33 r°, 61 v°, 69 v°.

[3] Voici comment s'exprime Fulbert dans une lettre au roi Robert le Pieux au sujet

Ce serait donc en 1020 environ qu'aurait été rédigée la *clameur*, dont le manuscrit de Saint-Étienne nous a conservé la formule.

Cette formule semble s'être rapidement propagée et avoir été promptement adoptée par diverses églises. Saint Odilon, le contemporain et l'ami de Fulbert [1], prescrivit aux moines de Cluny de la transcrire dans leur Rituel ; et c'est ainsi que, vers le milieu du XIe siècle, les religieux de l'abbaye de Farfa en Italie, ayant adopté la règle et la discipline de Cluny, insérèrent ce même document dans un de leurs livres liturgiques, connu sous le nom de *Disciplina Farfensis* [2].

Nous éditons cette cérémonie de la clameur, telle qu'on la célébrait dans la cathédrale de Chartres au XIe siècle, d'après le manuscrit de Saint-Étienne.

des maux que Geoffroi infligeait à son église : *In tantum mœrorem prodidimus, ut signa nostra joeunditatem et laetitiam signifieare solita, ab intonando desinere et tristitiam nostram attestari quodam modo jusserimus, offieiumque divinum haetenus in eeclesia nostra per Dei gratiam, eum magna eordis et oris jubilatione eelebrari solitum, depressis modo miserabiliter voeibus et pene silentio proximis fieri* (*Opera Fulberti*, f° 16 v°).

[1] Dans une de ses lettres adressée à Odilon, Fulbert raconte au saint abbé qu'il vient d'excommunier Geoffroi, vicomte de Châteaudun, et que celui-ci, pour se venger, a incendié plusieurs villas appartenant à l'église de Chartres. Fulbert ajoute que, ne pouvant amener son ennemi à reconnaître ses torts, il compte implorer la protection du comte de Chartres, et que, si ce dernier la lui refuse, il aura recours au duc de Normandie et au roi. Enfin, dit-il, si tous ces moyens ne me servent de rien, il ne me restera plus qu'à faire ce dont je vous ai envoyé l'explication et à rendre secrètement hommage à Dieu. *Quod si isti quoque opitulari neglexerint, quid melius mihi restet non video, quam hæc missa facere et Christo seeretius deservire* (*Opera Fulberti*, f° 69 v°). Nous ne croyons pas nous tromper en disant que Fulbert fait ici allusion à la cérémonie même de la clameur et que les mots *hæc missa* se rapportent à cette cérémonie que nous venons de décrire.

[2] Cet ouvrage, rédigé vers l'année 1040, a pour auteur Gui, moine de Farfa. Il a été publié par Migne dans la *Patrologie latine*, tome CL, col. 1193 et suiv. La formule composée par Fulbert, ainsi que la cérémonie qui l'accompagne, y est transcrite au chapitre 37 du second livre.

HIC EST ORDO QUALITER FIT CLAMOR

« Finita dominica oratione ad missam et subsequenti, dicit sacerdos : Pax Domini..... Respondet chorus : Et cum spiritu tuo. Et non dicitur Agnus Dei; sed solito more fit commixtio corporis et sanguinis Domini, et, postquam commixta sunt, veniunt infantes ante altare, et herent pavimento, et clerus prostratur in choro, nisi in dominica die, quia in illo die nobis non est afflictio. Tunc sacerdos cum diacono et subdiacono, flexis genibus ante altare, incipit clamorem hunc :

« In spiritu humilitatis et in animo contrito ante sanctum altare tuum » et sacratissimum corpus et sanguinem tuum, Domine Jesu, Redemptor » mundi, accedimus, et de peccatis nostris, pro quibus juste affligimur, » culpabiles coram te nos reddimus. Ad te, Domine Jesu, venimus, ad te » suppliciter clamamus, quia viri iniqui et superbi suisque viribus confisi, » super nos insurgunt. Terras sanctuarii tui nobis commissi invadunt [1]. » Pauperes tuos [2] dolore, fame atque nuditate afficiunt [3]. Quapropter eos, » Domine, sicut scis, justifica in virtute tua; fac eos recognoscere, prout » tibi placet, sua malefacta, et libera nos in misericordia tua. Ne despicias » nos, Domine, clamantes ad te in afflictione, sed propter gloriam » nominis tui et misericordiam, qua locum istum fundasti et in honore » beatissimae Dei genitricis sublimasti [4], visita nos in pace et erue nos » a presenti augustia. Qui vivis..... »

Deinde canit clerus in choro et presbiter cum ministris hos psalmos : *Ad Dominum cum tribularer...* cum *Gloria; Levavi oculos...* cum *Gloria; Ad te levavi oculos meos.....* cum *Gloria.* — Quandiu dicunt hos psalmos

[1] Dans l'édition de Dunod, au lieu de cette phrase on lit : *Terras Sancti Johannis et Sancti Stephani invadunt, depredantur et vastant.*

[2] Au lieu de *pauperes tuos*, Dunod a imprimé *cultores earum.*

[3] Les chanoines de Saint-Jean de Besançon et les moines de Farfa ont inséré ici un long paragraphe, qui n'est pas dans le manuscrit de Saint-Étienne. Cf. Migne, P. L. tome CXLI, col. 354, et tome CL, col. 1275.

[4] Les mots *qua locum... sublimasti* ne sont pas dans l'édition de Dunod.

et omnia subsequentia sonantur cymbala tandiu. — Post responsiones *Aspice, Domine, de sede sancta tua. ℣. Qui regis..... Aperi.....*, deinde *Kyrie eleison...* et *Pater noster...*; sacerdos dicit : *Et ne nos...*, respondet chorus : *Sed libera.....* — Capit. : *Exurge et adjuva nos ; Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam ; Fiat pax in virtute tua ; Domine exaudi orationem meam, et clamor meus.....; Dominus vobiscum.* — Oremus : « Ecclesiae tuae, quesumus, Domine, preces placatus admitte, ut, des- » tructis adversitatibus universis, secura tibi serviat libertate. Per Chris- » tum Dominum nostrum. Amen. »

D. — OFFICE DES MORTS [1]

Cet office se compose d'abord des neuf leçons ordinaires des Matines des Morts, empruntées au livre de Job : *Parce mihi Domine*, etc. Suivent les versets, les répons, les oraisons.

Ces dernières sont au nombre de six : la première est *pro patribus*, c'est-à-dire pour les évêques de Chartres que les chanoines appelaient toujours *révérends Pères en Dieu*, même lorsqu'ils étaient en dispute avec eux. En voici le texte : *Presta, quesumus, Domine, ut anime famulorum tuorum* HUJUS SANCTE SEDIS EPISCOPORUM, *quos in hoc seculo commorantes sacris muneribus decorasti, in celesti sede gloriose semper exultent.*

Dans la liturgie romaine, cette oraison ne se dit plus pour les évêques, mais il y en a une semblable adaptée aux simples prêtres. On n'y trouve pas les mots : *hujus sancte sedis episcoporum.*

La seconde oraison est intitulée : *Pro fratribus.* Elle se disait, *pour les chanoines eux-mêmes*, qui, dans l'Obituaire et tous les documents officiels, se donnaient entre eux le nom de *frères*, *fratres*, en souvenir de leur vie commune d'autrefois. L'oraison commence ainsi : *Deus, venie largitor...* Elle se retrouve au Missel Romain parmi les *Orationes*

[1] Manuscrit de Saint-Étienne, folio 135.

diversae pro defunctis, avec cette rubrique : *Pro defunctis fratribus, propinquis et benefactoribus.*

La troisième oraison était *pro benefactoribus*, c'est-à-dire pour ceux qui avaient fait quelque bien au Chapitre et à l'Église de Chartres, par leurs libéralités ou leur zèle. On sait que les chanoines reconnaissants fondaient, pour le repos de l'âme de leurs bienfaiteurs, des services à perpétuité, ou un certain nombre de messes par semaine à dire par un chapelain renté à cet effet. C'était dans ces occasions que se disait la troisième oraison dont voici le texte : *Deus, fidelium lumen animarum, adesto supplicationibus nostris et da famulis vel famulabus tuis, qui huic sancte ecclesie beneficia contulerunt, refrigerii sedem, quietis beatitudinem, luminis claritatem. Per Christum Dominum nostrum.* Cette oraison, comme les deux précédentes, se retrouve, quoique appliquée à d'autres personnes, dans le Missel Romain. Elle y est marquée à la Posteommunion, *pro his qui in cœmeterio requiescunt*, et au lieu de *qui huic sancte ecclesie beneficia contulerunt*, on dit, *quorum corpora hic et ubique in Christo requiescunt.*

On voit que l'Église de Chartres s'était fait dans la liturgie romaine une liturgie spéciale.

Des trois autres oraisons, il y en a deux : *Pro anniversariis.* Toutes deux sont connues et littéralement conservées. La troisième et dernière, appelée *Oratio communis*, est l'oraison, connue elle aussi, *Concede nobis, quesumus*, qui est la première des *Orationes diversae* du Missel Romain et s'adresse à tous les saints.

Enfin, après l'office des Morts, se lisent, dans le manuscrit de Saint-Étienne, les capitules et les collectes des vêpres, complies, primes, tierce, sexte, none de l'office ordinaire de la sainte Vierge. Conformément à la liturgie, les chanoines récitaient cet office chaque matin, comme ils disaient chaque matin une messe de *Beata* au petit autel qui était au fond du chœur. Ce qui est transcrit de cet office dans notre manuscrit (folio 137 v°) est la partie réservée au célébrant. Ces prières se récitaient avant primes et un peu avant la lecture de l'obi-

tuaire. Ce qui semble prouver que notre manuscrit fut longtemps conservé dans la cathédrale à côté du maître-autel pour servir à l'office du matin.

Nous terminerons ici l'étude du manuscrit de Saint-Étienne. Bien que nous ayons consacré un long temps à ce travail, nous ne pouvons prétendre avoir extrait de ce précieux livre tout ce qu'il y avait à en dire : c'est le propre de ces sortes de manuscrits, qui pendant tout un siècle furent entre les mains et à l'usage d'un corps aussi important que l'était le Chapitre de Chartres, d'offrir aux érudits une mine presque inépuisable de renseignements. Il ne nous reste plus maintenant qu'à adresser à la Société archéologique d'Eure-et-Loir nos sincères remercîments pour le concours qu'elle a bien voulu nous prêter. Elle n'a rien négligé pour que le soin de l'exécution typographique répondît à l'intérêt du manuscrit que nous avions entrepris de mettre en lumière.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

Addaicum, *Adey,* h., c^ne de Bailleau-l'Évêque, c^ton et arr^t de Chartres, 175.

Aloia, *Alluyes,* c^ne, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 166.

Alvernæ, *Auvers-Saint-Georges*, c^ne, c^ton de la Ferté-Alais, arr^t d'Étampes (Seine-et-Oise), 166.

Alvillare, *Auvillier*, h., c^ne de Meslay-le-Vidame, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 181.

Amanciacum, *Émancé,* c^ne, c^ton et arr^t de Rambouillet (Seine-et-Oise), 177.

Amosvilla, *Morville,* h., c^ne d'Yèvres, c^ton de Brou, arr^t de Châteaudun, 182.

Argelivilla, *Augerville*, h., c^ne de Prunay-le-Gillon, c^ton et arr^t de Chartres, 153.

Argilleria, clos, faubourg de Chartres, 165.

Asconvilla, *Occonville*, h., c^ne du Gué-de-Longroi, c^ton d'Auneau, arr^t de Chartres, 170.

Audura, *l'Eure*, rivière, 154, 181.

Auneau, ch.-l. de c^ton, arr^t de Chartres : prieuré, 194, 195.

Aurengiacum, *Orangis,* h., c^ne de Ris-Orangis, c^ton et arr^t de Corbeil (Seine-et-Oise), 150.

Auxerre, ch.-l. de dép^t (Yonne) : abbaye de Saint-Germain, 42.

Avenziacum, *Oucncé*, h., c^ne de Saint-Martin-de-Nigelles, c^ton de Nogent-le-Roi, arr^t de Dreux, 155.

B

Bailleau-l'Évêque, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 113.

Beaugency, ch.-l. de c^ton, arr^t d'Orléans (Loiret), 72.

Bellus-Mons, *Beaumont,* h., c^ne de Chuisnes, c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 123, 126, 170.

Benfo-Ingelardi et Benfo Pagani, *Bienfol*, h., c^ne de Magny, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 154.

Beroldi-villa, *Arbouville*, h., c^ne de Choisel, c^ton de Chevreuse, arr^t de Rambouillet (Seine-et-Oise), 150.

Besançon, ch.-l. de dép^t (Doubs), 235.

Betane-Cortis, *Bétaincourt*, h., c^ne de Chuisnes, c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 181, 185.

Bodani-Villa, *Boinville*, h., c^ne de Prunay-le-Gillon, c^ton et arr^t de Chartres, 166.

Bomervilla, *Barmainville*, c^ne, e^ton de Janville, arr^t de Chartres, 160.

Bonavilla, *Bonneville-sur-Touques*, c^ne, c^ton et arr^t de Pont-l'Évêque (Calvados), 174.

Bonciacum, *Boncé*, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 183.

Bonneval, ch.-l. de c^ton, arr^t de Châteaudun : abbaye, 193, 194.

Bonville, h., e^ne de Gellainville, e^ton et arr^t de Chartres, 121, 122.

Bortis (foresta), forêt de *Bort*, e^ton de Pont-de-l'Arche et de Louviers (Eure), 174.

Bretbaræ, *Bébaise*, h., c^ne de Langey, e^ton de Cloyes, arr^t de Châteaudun, 173.

Bretburæ. Voir Bretbaræ.

Briteniacum, *Brétigny*, h., c^ne de Sours, c^ton et arr^t de Chartres, 163.

Britonaria, *la Bretonnière*, h., c^ne et c^ton de Brou, arr^t de Châteaudun, 167.

Britone-Cortis, *Cour-Bertrand*, h., c^ne de Coudreceau, c^ton de Thiron, arr^t de Nogent-le-Rotrou, 154.

Brittonaria, *la Bretonnière*, h., e^ne de Gallardon, c^ton de Maintenon, arr^t de Chartres, 165.

Brou, ch.-l. de c^ton, arr^t de Châteaudun, 127 ; — église Saint-Lubin, 118.

Brumevilla, *Bronville*, h., e^ne de Gault-en-Beauce, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 151.

Buslani-Villa, *Bullainville*, c^ne, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 159, 169.

C

Calniacum, Calenagium, Chalniacum, *Chaunay*, h., e^ne de Fontenay-sur-Eure, c^ton et arr^t de Chartres, 151, 156, 177, 184.

Calphurnum, *Chauffours*, c^ne, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 180.

Canalis, *Chesneau*, h., c^ne de la Croix-du-Perche, c^ton de Thiron, arr^t de Nogent-le-Rotrou, 172.

Canta-Merula, *Chantemesle*, h., c^ne de Logron, e^ton et arr^t de Châteaudun, 156.

Canta-Pia, *Chantepie*, h., c^ne de Meslay-le-Vidame, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 149.

Caroli-Exventatorium, *Challevanne*, h., c^ne de Marly-le-Roi, c^ton et arr^t de Versailles (Seine-et-Oise), 172.

Casæ, *les Chaises*, h., c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 185.

Castellaria, *les Châtelliers Notre-Dame*, c^ne, e^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 123, 170.

Castrum-Dunum, *Châteaudun*, ch.-l. d'arr^t, 152.

Cavellonis, *Chevilleau*, h., c^ne de la Croix-du-Perche, e^ton de Thiron, arr^t de Nogent-le-Rotrou, 183.

Cerasetum, Cersiacum, *Sazeray*, h., c^ne et c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 149, 160.

Cereisvilla, *Séresville*, h., c^ne de Mainvilliers, c^ton et arr^t de Chartres, 146, 159, 162, 184.

Cersiacum, Voir Cerasetum.

Chalniacum. Voir Calniacum.

Charanni-Villa, *Charonville*, c^ne, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 171.

Chartres, ch.-l. de dép^t : — abbaye de Saint-Cheron, 110, 111, 167 ; — abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, 111, 119, 186 ; — abbaye de Saint-Lubin-des-Vignes, 122 ; — abbaye de Saint-Martin-au-Val, 33, 110 ; — abbaye de Saint-Père, 42, 49, 50, 51, 52, 53, 76, 79, 80, 85, 113, 116, 118, 120, 121, 122, 123, 125, 126 ; — Aumône de Notre-Dame, 85, 115, 124, 159, 173, 180, 181, 185 ; — chapelle Saint-Nicolas ou de Saint-Serge et Saint-Bache, 39, 111 ; — clos Saint-Lubin, 134, 153, 179 ; — clos Saint-Saturnin, 134, 172, 177 ; — église collégiale de Saint-Aignan, 85 ; — église collégiale de Saint-André, 57, 85, 111 ; — église de Saint-Étienne, 111 ; — faubourg de Saint-André, 150, 152 ; — faubourg de Saint-Barthélemy, 155 ; — faubourg de Saint-Maurice, 152 ; — faubourg de la Vallée, 155 ; — paroisse Saint-Saturnin, 167 ; — prieuré du Grand-Beaulieu, 186.

Chavernacum, *Chavernay*, h., c^ne de Montainville, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 178.

Cheviré-le-Rouge, c^ne, c^ton et arr^t de Baugé (Maine-et-Loire), 234.

Ciconiolæ, *Soignolles*, h., c^ne et c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 154, 163, 166.

Clausum-Villare, *Clévilliers-le-Moutier*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 184.

Colummare, *Coulommiers*, h., c^ne d'Alluyes, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 178.

Coulombs, c^ne, c^ton de Nogent-le-Roi, arr^t de Dreux : abbaye, 194.

Cusenceis, *Corancez*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 156.

Cussiacum, Cussegium, *Cussay*, h., c^ne de Montreuil, c^ton et arr^t de Dreux, 144, 154, 177.

D

Daoncortis, *Dancourt*, h., c^ne de Senantes, c^ton de Nogent-le-Roi, arr^t de Dreux, 160.

Delentiacum, *Lancey*, h., c^ne et c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 169.

Domna-Maria, *Dammarie*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 176.

Dreux, ch.-l. d'arr^t : chapitre de Saint-Étienne, 125.

Droa, *Droue*, c^ne, c^ton de Maintenon, arr^t de Chartres, 177.

E

Englisca-villa, *Englesqueville*, c^ne, c^ton et arr^t de Pont-l'Évêque (Calvados), 173.

Épernon, c^ne, c^ton de Maintenon, arr^t de Chartres : prieuré de Saint-Thomas, 194.

Evrardi-villa, *Vraiville*, c^ne, c^ton d'Amfreville-la-Campagne, arr^t de Louviers (Eure), 173.

F

Farfa, ville d'Italie : abbaye, 236.

Felardi-villa, *Flaville*, h., c^ne^ de Lèves, c^ton^ et arr^t^ de Chartres, 154.

Ferrariæ, *Ferrières*, moulin, c^ne^ de Saint-Prest, c^ton^ et arr^t^ de Chartres, 181.

Feudardi-villa. Voir Sendardi-villa.

Flavardi-villa, *Fleuvarville*, h., c^ne^ de Villiers-Saint-Orien, c^ton^ de Bonneval, arr^t^ de Châteaudun, 183.

Fontanæ, Funtanæ, *Fontaine-la-Guyon*, c^ne^, c^ton^ de Courville, arr^t^ de Chartres, 151, 169, 179.

Fontenay-sur-Eure, c^ne^, c^ton^ et arr^t^ de Chartres, 127.

Fromoldi-villa, *Fromonville*, c^ne^, c^ton^ de Limours, arr^t^ de Fontainebleau (Seine-et-Marne), 149.

Funtanæ. Voir Fontanæ.

G

Gallardon, c^ne^, c^ton^ de Maintenon, arr^t^ de Chartres, 192, 193, 194, 195; — église Notre-Dame, 193, 194.

Gerberti-Villare, *Bévilliers*, h., c^ne^ de Choisel, c^ton^ de Chevreuse, arr^t^ de Rambouillet (Seine-et-Oise), 150.

Ginnoni-villa, *Genonville*, h., c^ne^ et c^ton^ de Voves, arr^t^ de Chartres, 157.

Gondrevilla, *Gondreville*, h., c^ne^ de Thivars, c^ton^ et arr^t^ de Chartres, 173.

Grinneitvilla, *Génerville*, h., c^ne^ de Sours, c^ton^ et arr^t^ de Chartres, 159.

H

Hadulvilla, *Houville*, c^ne^, c^ton^ d'Auneau, arr^t^ de Chartres, 159.

Halsvilla, *Hauville-en-Roumois*, c^ne^, c^ton^ de Routot, arr^t^ de Pont-Audemer (Eure), 174.

Harrolt-Mons, *Harromont*, moulin, c^ne^ de Saint-Luperce, c^ton^ de Courville, arr^t^ de Chartres, 156.

I

Illegle, *Illiers-l'Évêque*, c^ne^, c^ton^ de Nonancourt, arr^t^ d'Evreux (Eure), 126, 172.

Illiers, ch.-l. de c^ton^, arr^t^ de Chartres, 42.

J

Jérusalem, 136, 159, 168, 170, 174, 175, 195.

Judeus, *les Juifs*, h., c^ne^ de Prasville, c^ton^ de Voves, arr^t^ de Chartres, 157.

L

Landelles, cne, cton de Courville, arrt de Chartres, 124.

Leugæ, *Lèves*, cne, cton et arrt de Chartres, 152.

Levoisvilla, *Levasville*, h., cne de Saint-Sauveur, cton de Châteauneuf, arrt de Dreux, 122.

Loblavilla, *Nobleville*, h., cne de Civry, cton et arrt de Châteaudun, 173.

Locelli, *Loneeux*, moulin, cne d'Oinville-sous-Auneau, cton d'Auneau, arrt de Chartres, 183.

Loigny, cne, cton d'Orgères, arrt de Châteaudun, 45.

Loisvilla, *Louasville*, h., cne de Theuville, cton de Voves, arrt de Chartres, 167.

Luatium, *le Luet*, h., cne de Béville-le-Comte, cton d'Auneau, arrt de Chartres, 178.

Lucetum, *Lueé*, cne, cton et arrt de Chartres, 154.

Lucis-villa, *Léville*, h., cne de Sandarville, cton d'Illiers, arrt de Chartres, 165.

Lucus-Plantatus, *Luplanté*, cne, cton d'Illiers, arrt de Chartres, 160, 173.

Lulaplum, *Loulappes*, h., cne de Saint-Luperce, cton de Courville, arrt de Chartres, 154.

Lureium, *Luray*, cne, cton et arrt de Dreux, 181.

M

Maiseriæ, *Mézières*, h., cne de Pré-Saint-Évroult, cton de Bonneval, arrt de Châteaudun, 158.

Manum-Villare, *Mainvilliers*, cne, cton et arrt de Chartres, 158.

Manunvilla, *Menonville*, h., cne de Villars, cton de Voves, arrt de Chartres, 162.

Marchaisvilla, *Marehéville*, cne, cton d'Illiers, arrt de Chartres, 124, 127, 155.

Marcilliacum, *Mareilly*, h., cne de Vert-en-Drouais, cton et arrt de Dreux, 152.

Marmoutier (abbaye de), près Tours (Indre-et-Loire), 123, 138, 139.

Mecionis-villa, *Messonville*, h., cne de Saint-Loup, cton d'Illiers, arrt de Chartres, 167.

Melitum, *Malte*, île de la Méditerranée, 136, 170.

Mesland, cne, cton d'Herbault, arrt de Blois (Loir-et-Cher) : prieuré, 123.

Mesliacum, *Meslay-le-Grenet*, cne, cton d'Illiers, arrt de Chartres, 171.

Mici (abbaye Saint-Mesmin de), cton et arrt d'Orléans (Loiret), 49.

Minariæ, *Minières*, h., cne de Pontgouin, cton Courville, arrt Chartres, 123, 170.

Modetus-villa, *Moisville*, h., cne du Gault-en-Beauce, cton de Bonneval, arrt de Châteaudun, 157.

Moncelli, *Mousseaux*, h., cne de Saint-Luperce, cton de Courville, arrt de Chartres, 167.

Moncellum, *Mousseau*, h., c^ne de Lèves, c^ton et arr^t de Chartres, 164.

Mons-Medianus, *Montméan*, h., c^ne de Souancé, c^ton et arr^t de Nogent-le-Rotrou, 154.

Mons-Oduini, *Montaudouin*, h., c^ne de Saint-Georges-sur-Eure, c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 174.

Mont-Saint-Michel (abbaye du), c^ton de Pontorson, arr^t d'Avranches (Manche), 233.

Mortru, *Moltrou*, ruisseau, c^ne de Senantes, c^ton de Nogent-le-Roi, arr^t de Dreux, 168.

Murcenciacum, *Morancez*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 155.

Murcincus, *Morsans*, h., c^ne de Neuvy-en-Dunois, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 164.

Mure, *Muzy*, h., c^ne, c^ton et arr^t de Dreux, 157.

Muretum, *le Muret*, faubourg de Chartres, 133, 179.

N

Naveil, c^ne, c^ton et arr^t de Vendôme (Loir-et-Cher), 123.

Neauphle-le-Vieux, c^ne, c^ton de Montfort-l'Amaury, arr^t de Rambouillet (Seine-et-Oise) : abbaye, 112, 174.

Noeridus, *Nozay*, h., c^ne de Thiville, c^ton et arr^t de Châteaudun, 184.

Novigentum, Novigentum-Fisci, *Nogent-le-Phaye*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 166, 181, 184.

O

Offarvilla, *Aufferville*, h., c^ne de Luplanté, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 178.

Orléans, ch.-l. de dép^t (Loiret) : église Sainte-Croix, 137.

Osana-villa, *Auzainville*, h., c^ne de Francourville, c^ton d'Auneau, arr^t de Chartres, 172.

Osca-villa, *Oisonville*, c^ne, c^ton d'Auneau, arr^t de Chartres, 183.

Osilei, Osilleium, *Orlu*, c^ne, c^ton d'Auneau, arr^t de Chartres, 157, 160.

Osilleium, *Ollé*, c^ne, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 181, 185.

Osivilla, *Ouarville*, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 157, 160.

P

Paisicum, Pasegium, Pesiacum, *Pézy*, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 167, 177, 178.

Paris, ch.-l. de dép^t (Seine) : abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 51 ; — collège de Navarre, 51.

Pasegium. Voir Paisicum.

Périgueux, ch.-l. de dép^t (Dordogne) : église de Saint-Front, 77,

Pesiacum. Voir Paisicum.

Pinus, *la Fosse-Neuve*, h., c^ne de Fontaine-

la-Guyon, c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 149.

Piredellium, *Poireux*, h., c^ne et c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 151, 169, 173.

Pireium, *Pré-Saint-Evroult*, c^ne, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 127, 182.

Placentia, *Plaisance*, ville d'Italie, 17, 153.

Poevillare, *Poisvilliers*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 161.

Poitiers, ch.-l. de dép^t (Vienne) : abbaye de Saint-Hilaire, 42.

Pons-Godanus, *Pontgouin*, c^ne, c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 186.

Popone-Mons, *Poupé*, h., c^ne de Trizay-au-Perche, c^ton et arr^t de Nogent-le-Rotrou, 154.

Prasville, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 113.

Prata, *les Prés*, h., c^ne et c^ton de Maintenon, arr^t de Chartres, 178.

Le Puiset, c^ne, c^ton de Janville, arr^t de Chartres, 115.

Q

Quercus, *le Chêne*, h., c^ne de Sainville, c^ton d'Auneau, arr^t de Chartres, 173.

R

Redon, ch.-l. d'arr^t (Ille-et-Villaine) : abbaye, 234.

Riniacum, *Rigny*, h., c^ne de Fruncé, c^ton de Courville, arr^t de Chartres, 154.

Roheria, *Rohaire*, c^ne, c^ton de la Ferté-Vidame, arr^t de Dreux, 125.

Rome, ville d'Italie, 136, 153, 185.

Runcia-villa, *Roncheville*, h., c^ne de Saint Martin-aux-Chartrains, c^ton et arr^t de Pont-l'Évêque (Calvados), 173.

S

Sanctus-Albinus, *Saint-Aubin-des-Bois*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 178.

Saint-Evroult, c^ne, c^ton de la Ferté-Fresnei, arr^t d'Argentan (Orne) : abbaye, 123, 124, 206.

Sanctus-Julianus, *Saint-Julien-sur-Calonne*, c^ne, c^ton de Blangy, arr^t de Pont-l'Évêque (Calvados), 174.

Saint-Riquier, c^ne, c^ton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr^t d'Abbeville (Somme) : abbaye, 75, 76.

Sarniacum, Sarnegium, *Cernay*, c^ne, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 163, 184.

Saumur, ch.-l. d'arr^t (Maine-et-Loire) : abbaye de Saint-Florent, 76.

Sendardi-villa, *Sandarville*, c^ne, c^ton d'Illiers, arr^t de Chartres, 184.

Seneni-villa, *Senainville*, h., c^ne de Coltainville, c^ton et arr^t de Chartres, 184.

Seroudj, ville de Palestine, 125.

Seveni-villa. Voir Seneni-villa.

Silvestri-villa, *Sevestreville*, h., c^ne de Germignonville, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 160.

Silviniacum, *Souvigny*, ch.-l. de c^ton, arr^t de Moulins (Allier), 136, 185.

Spina, clos de *l'Épine*, faubourg de Chartres, 165.

Stranquilleium, *Tanqueux*, h., c^ne de Cerny, c^ton de la Ferté-Alais, arr^t d'Étampes (Seine-et-Oise), 184.

Submonciæ, clos *des Saumons*, à Chartres, 176.

T

Tabulæ-villa, *Plancheville*, h., c^ne du Gault-en-Beauce, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 179.

Talenagium. Voir Calniacum.

Tessoldi-villare, *Tessonville*, h., c^ne de Briconville, c^ton et arr^t de Chartres, 116, 168, 182.

Tetlaisvilla, *Théléville*, h., c^ne de Berchères-la-Maingot, c^ton et arr^t de Chartres, 162.

Teuvas, *Thivars*, c^ne, c^ton et arr^t de Chartres, 171.

Tiliacum, *Teillay*, h., c^ne de Viabon, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 179.

Torturium, *Tortois*, h., c^ne de Fains, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 178.

Tours, ch.-l. de dép^t (Indre-et-Loire), 44.

Tréon, c^ne, c^ton et arr^t de Dreux, 118.

Tuetvilla, *Theuville*, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 177.

Turelæ, *Touraille*, h., c^ne de Pré-Saint-Evroult, c^ton de Bonneval, arr^t de Châteaudun, 181.

U

Ulmelli, *Osmeaux*, h., c^ne de Cherizy, c^ton et arr^t de Dreux, 184.

Ulmi, *les Ormes*, h., c^ne de Saint-Avit, c^ton de Brou, arr^t de Châteaudun, 154.

Unus-Gradus, *Ingré*, c^ne, c^ton et arr^t d'Orléans (Loiret), 171.

V

Vendobrum, *Vandoire*, h., c^ne de Sartrouville, c^ton d'Argenteuil, arr^t de Versailles (Seine-et-Oise), 153.

Vendôme, ch.-l. d'arr^t (Loir-et-Cher) : abbaye de la Trinité, 234.

Vicheriæ, *Vichères*, c^ne, c^ton et arr^t de Nogent-le-Rotrou, 158.

Vicus-Abonis, *Viabon*, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 151.

Vieuvicq, c^ne, c^ton de Brou, arr^t de Châteaudun, 138, 139.

Vignory, ch.-l. de c^ton, arr^t de Chaumont, (Haute-Marne), 68, 69, 70, 74.

Vileta, *Villette*, h., c^ne de Fontenay-sur-Eure, c^ton et arr^t de Chartres, 160.

Villaris, *Villars*, c^ne, c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 150, 160.

Villeis, *Villiers*, h., c^ne de Fresnay-l'Évêque, c^ton de Janville, arr^t de Chartres, 173.

Villeis, *Villiers*, h., c^ne de Nogent-le-Phaye, c^ton et arr^t de Chartres, 156.

Villerium, *Villiers*, h., c^ne de Béville-le-Comte, c^ton d'Auneau, arr^t de Chartres, 178.

Villers, *Villiers*, h., c^ne de Santilly, c^ton de Janville, arr^t de Chartres, 179.

Virlarceium, *Villarceaux*, h., c^ne et c^ton de Voves, arr^t de Chartres, 178.

Viverus, Vivarle, *le Vivier*, h., c^ne de Saint-Hilaire-sur-Yerre, c^ton de Cloyes, arr^t de Châteaudun, 160, 165.

Vulmari-Curtis, *Omécourt*, c^ne, c^ton de Formeries, arr^t de Beauvais (Oise), 157.

Vulmedum, *Ormoy*, h., c^ne de Courbehaye, c^ton d'Orgères, arr^t de Châteaudun, 156.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

Abélard, 113.

Adalbert, clerc, 166.

Adélaide, 163 ; — mère de Girard, 149 ; — religieuse, 84, 113, 176.

Adelandus, chanoine de N.-D. de Chartres, 150.

Adelard, doyen de N.-D. de Chartres, 83, 84, 108, 132, 174.

Adèle, comtesse de Chartres, 84, 101, 114, 136, 149, 156, 164 ; — vidamesse de Chartres, 117.

Adelelme, chanoine de N.-D. de Chartres, 152 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 146, 153 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 182 ; — chefcier de N.-D. de Chartres, 109, 134, 159.

Adelgaud, prêtre, 166.

Adelize, fille de Guillaume le Conquérant, 83, 107, 184.

Agnès, femme d'Hugues, seigneur de Gallardon, 195.

Agobert, évêque de Chartres, 105, 109, 139, 184.

Aignan, évêque de Chartres, 35, 44.

Aimery, chantre de N.-D. de Chartres, 108, 149 ; — évêque de Chartres, 102 ; — fils d'Herbrand, 131, 132, 155 ; — frère de Gilduin, 154.

Aimon, diacre, 173 ; — doyen de N.-D. de Chartres, 104, 108 ; — évêque de Chartres, 102.

Airard, chanoine de N.-D. de Chartres, 180.

Albert, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, 111, 150 ; — fils d'André, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — doyen de N.-D. de Chartres, puis abbé de Marmoutier, 108, 112, 164 ; — fils de Hugues, vidame de Chartres, 117, 118, 119, 196 ; — neveu d'Herbert, chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 181 ; — seigneur de Gallardon, 193, 194, 195 ; — vidame de Chartres, 117, 169, 173.

Alburgis, serve, 121.

Alcarius, chanoine de N.-D. de Chartres, 175 ; — sous-chantre de N.-D. de Chartres, 109, 135, 170.

Alcherius, chevalier, 155 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 155.

Alexandre IV, pape, 46.

Alherius, 167.

Almandus, sous-diacre, 166.

Alpasia, 167.

Altin (saint), 32.

Alvée, abbé de Saint-Père, 116, 157, 168.

Amalberge, mère de Romoldus, chanoine de N.-D. de Chartres, 183.

André, chanoine de N.-D. de Chartres, 82, 177 ; — de Mici, 37, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 66, 72, 73, 74, 75, 78, 93, 95, 96.

Anquetil, chanoine de N.-D. de Chartres, 171.

Anscolfus, père d'Hélissende, vidamesse de Chartres, 118.

Ansegise, prêtre, 177.

Ansgerius, archidiacre de Blois, 87.

Ansold, fils d'Ansold, chanoine de N.-D. de Chartres, 196.

Anstrude, mère de Foucher, abbé de Saint-Lubin-des-Vignes, 122.

Ansverus, 180.

Antelme, prévôt de N.-D. de Chartres, 181.

Aregarius, maître des écoles de Chartres, 109, 169.

Arnaud, doyen de N.-D. de Chartres, 108, 130, 133, 181, 197.

Arnoul, abbé de Saint-Père, 80, 100, 110, 156 ; — chantre de N.-D. de Chartres, 108, 133, 181, 206.

Arrald, chanoine de N.-D. de Chartres, 160 ; — évêque de Chartres, 106, 111, 131, 154.

Ascelin, chanoine de N.-D. de Chartres, 171 ; — le Breton, prêtre, 127, 133, 158 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 151.

Atton, chevalier, 173 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 135.

Aubert, sous-prieur de Saint-Père, 51.

Aubouin de Château-Thierry, 183.

Aubrée, 131, 175.

Aubry, fils d'Umbaud, 181.

Auburge, femme de Léger, 178.

Aventin (saint), évêque de Chartres, 44.

Avesgaud, chevalier, 126, 172.

Avit (saint), abbé, 45.

B

Barthélemy Boël, vidame de Chartres, 118, 124, 125.

Basin, chanoine de N.-D. de Chartres, 184.

Bathilde, 156.

Baudouin, abbé de Saint-Cheron, 110, 166 ; — serf, 151.

Béat (saint), 45.

Béatrix, femme d'Hervé seigneur de Gallardon, 194.

Bède le Vénérable, 4, 24, 25.

Benoit, chanoine de N.-D. de Chartres, 153.

Bérenger, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — hérésiarque, 127 ; — maître de l'œuvre de N.-D. de Chartres, 127, 180.

Berland, chanoine de N.-D. de Chartres, 133, 147, 183.

Bernard, 145, 176 ; — abbé de Tiron, 106, 112, 161 ; — d'Angers, 38 ; — de Bullou, chevalier, 126, 127, 146, 182 ; — de Chartres, chancelier de N.-D. de Chartres, 101, 106, 109, 140, 165, 196, 197 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 172 ; — chanoine de N.-D. de

Chartres, 173; — chefcier de N.-D. de Chartres, 85; — prévôt de N.-D. de Chartres, 155; — prévôt de N.-D. de Chartres, 135, 169.

Bernier, 181; — chanoine de N.-D. de Chartres, 164; — chanoine de N.-D. de Chartres, 179.

Bernoldus, chanoine de Notre-Dame de Chartres, 150.

Beroldus, sous-doyen de Notre-Dame de Chartres, 170.

Berthe, 160; — comtesse de Chartres, puis reine de France, 114, 144, 152; — duchesse de Bretagne, 106, 107, 114, 124, 131, 132, 146, 159, 173.

Béthaire (saint), évêque de Chartres, 33.

Bloco, 166.

Brice, évêque de Nantes, 234.

C

Calétric (saint), évêque de Chartres, 34, 35.

Charles le Chauve, roi de France, 31; — le Gros, roi de France, 103, 166.

Cherissende, mère d'Otran, 158.

Cheron (saint), 45.

Clémence, 113.

Clément, chancelier de Notre-Dame de Chartres, 109; — (saint), pape, 31, 32; — prévôt de N.-D. de Chartres, 183.

Clovis Ier, roi de France, 34.

Conan, duc de Bretagne, 106, 115, 184.

Constance, reine de France, 144.

Constantin, chanoine de Saint-Euverte d'Orléans, 136, 137, 181; — prêtre, 178.

D

Dada, 164.

Dié (saint), abbé, 44.

Dodon, chanoine de N.-D. de Chartres, 170; — fils de Goslein II seigneur de Lèves, 120.

Dreux, chanoine de N.-D. de Chartres, 160.

Durand, chanoine de N.-D. de Chartres, 136, 153; — chanoine de N.-D. de Chartres, 175.

E

Edouard, roi d'Écosse, 151.

Eiricus, chanoine de N.-D. de Chartres, 164.

Élisabeth, dame de Lèves, 119, 155; — vidamesse de Chartres, 118, 119.

Eman (saint), 41 42.

Enguerrand, chanoine de Notre-Dame de Chartres, 184; — doyen de N.-D. de Chartres, 108, 109, 133, 136, 164, 188, 189, 190.

Eodald (saint), 32.

Erembert, archidiacre de Notre-Dame de

Chartres, 178; — chanoine de N.-D. de Chartres, 153.

Eremburge, femme de Foucher, primicier du Chapitre de N.-D. de Chartres, 123, 168.

Ermentrude, 158; — dame de Fréteval, 120, 122, 152.

Ernold, doyen de N.-D. de Chartres, 107, 108, 146, 182.

Ernustus, chanoine de N.-D. de Chartres, 164.

Estienne (Claude), chanoine de N.-D. de Chartres, 35.

Ethère, évêque de Chartres, 40, 41.

Etienne, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, puis patriarche de Jérusalem, 101, 111, 118, 119; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 170; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 173; — chanoine de N.-D. Chartres, 182; — Henri, comte de Chartres, 84, 114, 136, 164, 195; — prêtre, 166; — sous-chantre de N.-D. de Chartres, 109, 128, 179.

Eudes, archidiacre de N.-D. de Chartres, 180; — archidiacre de Notre-Dame de Chartres, 158, 196; — chanoine de N.-D. de Chartres, 153; — chanoine de N.-D. de Chartres, 128, 168; — chanoine de N.-D. de Chartres, 181; — chanoine de N.-D. de Chartres, 151; neveu du comte Thibault III, chanoine de N.-D. de Chartres, 114, 157; — chanoine de Saint-Etienne de Chartres, 111, 153; — chantre de Notre-Dame de Chartres, 108, 172; — chevalier, 155; — de Blaison, chevalier, 234; — Ier comte de Chartres, 114, 115, 122, 137; — II, comte de Chartres, 1, 95, 100, 114, 115, 117, 128, 152, 182; — doyen de Saint-Père, 107; — évêque de Chartres, 100, 110, 111, 113, 125, 134, 135, 157, 167, 174, 189; — fils du comte Etienne-Henri, 84, 114, 149; — lévite, 170; — neveu de Walon, 173; — prévôt de N.-D. de Chartres, 89; — Rufin, 173.

Eve, comtesse de Dreux, 125.

Evrard, chancelier de N.-D. de Chartres et abbé de Breteuil, 109, 112, 162; — chancelier, puis sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108, 109, 150; — chanoine de N.-D. de Chartres, 162; — fils de Vital, chanoine de N.-D. de Chartres, 196; — fils d'Aimon, 189; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 1, 100, 108, 155; — I, fils de Gildnin, vicomte de Chartres, 115, 154; — II, fils d'Evrard, vicomte de Chartres, 154; — III, fils de Hugues, vicomte de Chartres, 115, 173.

F

Le Féron (Blaise), chanoine de N.-D. de Chartres, 143.

Foucher, 163; — abbé de Saint-Lubin-des-Vignes, 120, 121, 122, 123, 159; — chanoine de N.-D. de Chartres, 174; — père de Foucher, abbé de Saint-Lubin-des-Vignes, 122; — fils de Foucher, primicier du chapitre de N.-D. de Chartres, 123, 168, 170; — fils de Girard, primicier, puis prévôt de N.-D. de Chartres, 121, 123, 124, 159, 182; — seigneur de Fréteval, 120, 121, 123, 132, 172, 185; — Boël, seigneur de Seroudj, 124, 125.

Foulques, chanoine de N.-D. de Chartres,

157 ; — chevalier, 169 ; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108, 158.

François de Cologne, 206.

Frodo, chanoine de N.-D. de Chartres, 172 ; — sous-chantre de N.-D. de Chartres, 109, 133, 171.

Froechin, religieuse, 113, 162

Froger, 174 ; — chanoine de Saint-Serge et Saint-Bache, 111, 154.

Fromond, chanoine de N.-D. de Chartres, 170 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 179.

Frotbold, évêque de Chartres, 57, 102, 103, 166.

Frotgengius, chanoine de Notre-Dame de Chartres, 161.

Fulbert, chanoine de N.-D. de Chartres, 165 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 168 ; — de Saint-Cheron, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — évêque de Chartres, 1, 29, 30, 31, 36, 37, 38, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 60, 66, 67, 68, 73, 74, 75, 78, 80, 92, 93, 94, 96, 100, 123, 127, 133, 136, 137, 139, 159, 169, 193, 194, 204, 205, 206. 228, 231, 235, 236.

G

Galeran, abbé de Saint-André de Chartres, 196.

Gantelme, chanoine de N.-D. de Chartres, 180 ; — évêque de Chartres, 50, 51, 102. 103, 153.

Garnier, chanoine de N.-D. de Chartres, 154 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 155.

Gaston, fils de Gervais de Châteauneuf, 197 ; — de Rémalard, 127, 151.

Gausbert, chanoine de N.-D. de Chartres, 155 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 156 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 176 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 176 ; — Chanard, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — chefcier de N.-D. de Chartres, 109, 153 ; — clerc, 166.

Gautier, 167 ; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 87, 196 ; — de Blois, archidiacre de N.-D. de Chartres, 131, 164 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 152 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 156 ; — chanoine N.-D. de Chartres, 130, 175 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 175 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 178 ; — comte de Dreux, 125, 151 ; — comte du Vexin, 125.

Gelvisa, chanoinesse, 113, 156.

Gencelin, doyen de Saint-Père, 107.

Geneviève, mère de Gerogius, archidiacre, 169.

Geoffroy le breton, 164 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 153 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 157 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 167 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 175 ; — fils de Gautier, chanoine de N.-D. de Chartres, 147, 184 ; — chevalier, 150 ; — comte du Perche, 142 ; — doyen de N.-D. de Chartres, 104, 108 ; — de Boulogne, évêque de Chartres, 106 ; — de Lèves, évêque de Chartres, 106, 120, 193 ; — fils d'Herbert, 152 ; — seigneur de Vierzon, 138, 139 ; — vicomte de Chartres, 115 ; — 1er, vicomte de Châteaudun, 193, 194, 195, 235, 236.

Gérard. Voir Girard.

Gerbert, prévôt de N.-D. de Chartres, 171.

Germain (saint) d'Auxerre, 41.

Germond, chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 183.

Gerogius, archidiacre de N.-D. de Chartres, 169 ; — chantre de N.-D. de Chartres, 101, 108, 132, 154, 196, 197 ; — doyen de N.-D. de Chartres, 108, 185.

Gertrand, frère d'Alvée abbé de Saint-Père, 116, 157.

Gervais, seigneur de Châteauneuf, 195, 196, 197 ; — fils de Gervais de Châteauneuf, 197.

Gilduin, chevalier, 151, 154 ; — vicomte de Chartres et moine de Breteuil, 112, 115, 154, 163, 166.

Gilles le breton, 151 ; — chevalier, 157, 160 ; — (saint), 201, 202, 203, 204.

Girard, neveu du chefcier, chanoine de N.-D. de Chartres, 196, 198 ; — évêque de Chartres, 102, 103, 166 ; — frère de Bernard, 172 ; — de Gâtelles, 165, 167 ; — Boël, primicier du Chapitre de N.-D. de Chartres, 123 ; — Boël, fils de Barthélemy, primicier du chapitre de N.-D. de Chartres, 124, 125 ; — serf, 121.

Giraud, chanoine de N.-D. de Chartres, 113 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 174.

Giroard, chanoine de N.-D. de Chartres, 133 ; — père d'Alvée abbé de Saint-Père, 116, 168 ; — prêtre, 179 ; — vidame de Chartres, 106.

Gisbert, abbé de Saint-Père, 80, 110, 152.

Gislard, chanoine de N.-D. de Chartres, 155.

Gislebert, chanoine de N.-D. de Chartres, 173 ; — évêque de Chartres, 36, 75, 102, 111, 128, 150 ; — Bertin, prévôt de Saint-Cheron, 110, 111, 161.

Godeleia, religieuse, 113, 164.

Godescald, de Champhol, serf, 120.

Gombert, chefcier de N.-D. de Chartres, 109, 179 ; — maire, 176.

Gontier, fils d'Aimon, 189, 191.

Goslein, archidiacre de N.-D. de Chartres, 136, 170 ; — archidiacre de Notre-Dame de Chartres, 196 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 155 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 175 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 178 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — fils de Grimoldus, chevalier, 162 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 136, 174 ; — I, seigneur de Lèves, 119, 155 ; — II, seigneur de Lèves, 119, 155, 189, 190 ; — III, seigneur de Lèves, 120, 189 ; — IV, seigneur de Lèves, 120 ; — sous-chantre de N.-D. de Chartres, 109, 156 ; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108, 131, 132, 169.

Gousseaume. Voir Gantelme.

Gradulfus, abbé de Saint-Cheron, 110, 177 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 176.

Grimoldus, 153 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 179 ; — chevalier, 162.

Grimuinus, prêtre, 176.

Guctricus, 167.

Guérin, 158 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 159 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 164 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 165 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — seigneur de Gallardon, 193, 194, 195 ; — sous-chantre de N.-D. de Chartres, 109, 132, 182.

Guerry, archidiacre de N.-D. de Chartres, 171 ; — vidame de Chartres, 117, 118, 151.

Gui de Lèves, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, 111, 119, 120, 151, 155; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 135, 185; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 175; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 150; — chanoine de N.-D. de Chartres, 180; — chanoine de N.-D. de Chartres, 181; — neveu du chancelier, chanoine de N.-D. de Chartres, 196, 198; — prévôt de Notre-Dame de Chartres, 162; — seigneur d'Auneau, 194, 195; — sous-diacre, 150.

Guibert, chanoine de N.-D. de Chartres, 150.

Guillaume, abbé de Saint-André de Chartres, 111, 176; — fils d'Hugues de Bonneval, chanoine de N.-D. de Chartres, 176, 196; — Moignard, chanoine de N.-D. de Chartres, 196, 198; — V, le Grand, duc d'Aquitaine, 78; — Goët le Vieux, 120; — de Malmesbury, 206; — prévôt de N.-D. de Chartres, 171, — prévôt de N.-D. de Chartres, 154, 185; — prévôt de N.-D. de Chartres, 132, 133, 165; — le Conquérant, roi d'Angleterre, 83, 89, 117, 175; — de Ferrières, vidame de Chartres, 119.

Guinebert, chanoine de N.-D. de Chartres, 177.

H

Hadvise, 130, 170; — fille de Berthe, duchesse de Bretagne, 115, 173.

Haganon, chevalier, 112, 174; — évêque de Chartres, 79, 102, 103, 104, 116, 149.

Haimon. Voir Aimon.

Haldimarus, chanoine de Notre-Dame de Chartres, 161.

Haldric, chanoine de N.-D. de Chartres, 163; — prévôt, 165; — prévôt de Saint-Cheron, 110, 111, 135, 168.

Hardouin, archidiacre de Notre-Dame de Chartres, 173; — doyen de N.-D. de Chartres, 108, 156; — évêque de Chartres, 110, 172, 180; — frère des évêques Ragenfroy et Hardouin, 180; — prévôt de la ville de Chartres, 115, 172; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108, 163; — fils de Gilduin, vicomte de Chartres, 115, 163, 166, 182.

Hardradus, chanoine de N.-D. de Chartres, 157; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 183; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108.

Harlay (Achille de), 51.

Hatton. Voir Atton.

Helgaud, archidiacre de N.-D. de Chartres, 184; — chanoine de N.-D. de Chartres, 168.

Hélie, évêque de Chartres, 112.

Hélissende, vidamesse de Chartres, 118, 125.

Héloise, 173; — recluse, 113, 151; — religieuse au Paraclet, 113.

Helpes, 172.

Henri, archidiacre de N.-D. de Chartres, 193; — II, empereur d'Allemagne, 22, 169; — prévôt de N.-D. de Chartres, 81, 196; — Ier, roi d'Angleterre, 101, 156; — Ier, roi de France, 71, 79, 129, 171.

Herbaldus, chevalier, 160.

Herbert, chanoine de N.-D. de Chartres,

133, 160 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 131, 133, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 168; — chanoine de N.-D. de Chartres, 172; — chanoine de N.-D. de Chartres, 174; — chanoine de N.-D. de Chartres, 149; — Belotin, chanoine de N.-D. de Chartres, 169 ; — fils d'Arnoul, chanoine de N.-D. de Chartres, 196, 198; — chanoine de Saint-Aignan de Chartres, 162; — neveu d'Ascelin le breton, 127, 162; — viguier, 184.

Herbrand, chanoine de N.-D. de Chartres, 167 ; — de Grand-Pont, 167.

Herman, lévite, 178.

Hersende, 172; — femme de Geoffroy, 185; — fille de Guerry vidame de Chartres, 118.

Hervé, abbé de Saint-Cheron, 110, 164; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 159; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 158 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 165; — chanoine de Saint-Serge et Saint-Bache, 111, 127, 168; — diacre, 150; — fils d'Arnaud, 136, 159; — fils de Teudon, 177 ; — de Gallardon, 131, 183, 217; — seigneur de Gallardon, 193, 194, 195.

Hervisus, 179.

Hildeburge, dame de Fréteval, 120, 121, 130, 132, 172 ; — (la B.), religieuse à Pontoise, 194.

Hildegaire, archidiacre de N.-D. de Chartres, 180 ; — chancelier de N.-D. de Chartres, 106, 108, 109, 133, 136, 178, 205 ; — le Blanc, chanoine de N.-D. de Chartres, 152 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 176; — chanoine de N.-D. de Chartres, 176; — chanoine de N.-D. de Chartres, 182.

Hildegarde, vicomtesse de Châteaudun, 126, 160.

Hildradus, prêtre, 161.

Hilduin, chanoine de N.-D. de Chartres, 157 ; — fils de Goslein, chanoine de N.-D. de Chartres, 183; — fils du vidame Renaud, chanoine de N.-D. de Chartres, 117, 179; — chantre de N.-D. de Chartres, 108, 131, 180; — chefcier de N.-D. de Chartres, 109, 129, 134, 157; — III, comte de Montdidier, 184.

Hilon, chanoine de N.-D. de Chartres, 151.

Hodierne, 170.

Hubert, archidiacre de N.-D. de Chartres, 170 ; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 168 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 182.

Hugues, archevêque de Bourges, 150 ; — de Châteaudun, archevêque de Tours, 1, 100, 126, 160, 165, 190 ; — archidiacre de N.-D. de Chartres, 170 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 158; — chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartr., 164;— chanoine de N.-D. de Chartres, 176 ; — fils d'Eudes, chanoine de N.-D. de Chartres, 196; — de Gallardon, chanoine de N.-D. de Chartres, 196; — chantre de N.-D. de Chartres, 89, 196 ; — de Chartres, chevalier, 179 ; — doyen de N.-D. de Chartres, 142 ; — doyen de Saint-Aignan d'Orléans, 166 ; — le Grand, duc de France, 166 ; — évêque de Chartres, 105, 106, 108, 131 ; — évêque de Langres, 172 ; — fils de Gervais de Châteauneuf, 197 ; — fils d'Haganon, 112, 174 ; — fils de Hugues vidame de Chartres, 117, 118 ; — Ier, seigneur de Gallardon, 191, 192, 193, 194, 195 ; — II, seigneur de Gallardon, 192; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108, 130, 132. 178, 196, 197 ; — vicomte de Chartres, 115, 154, 185; — vidame

de Chartres, 117, 118, 161, 189, 190 ; — fils de Guerry, vidame de Chartres, 118.

Humbauld. Voir Umbauld.

Humberge, dame de Lèves, 119, 131, 155.

Humbert, chantre de N.-D. de Chartres, 108, 167.

I

Ilgerius, chanoine de N.-D. de Chartres, 169.

Ilguisis, femme de Froger, 174.

Ingelbaud, 181 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 175.

Ingelerius, chanoine de N.-D. de Chartres, 163.

Ingelrannus. Voir Enguerrand.

Ingrannus, chanoine de N.-D. de Chartres, 165.

Isaac, chanoine de N.-D. de Chartres, 184.

Ives, chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 174 ; — (saint), évêque de Chartres, 84, 89, 105, 106, 108, 111, 128, 130, 131, 132, 134, 185, 197 ; — frère de Gausbert, 180 ; — de Friaize, 127, 156 ; — maître de grammaire, 136 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 185 ; — de Rémalard, 127, 151.

J

Jean, chanoine de N.D. de Chartres, 152 ; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 173 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 177 ; — charpentier de l'œuvre de N.-D., 127, 131, 165 ; — médecin, 82, 129, 149.

Judith, mère d'Ives prévôt de N.-D. de Chartres, 185.

L

Lambert, 128, 169 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 173.

Landramne, sous-diacre, 166.

Landri, abbé de Saint-Père, 80, 110, 157.

Ledgarde, comtesse de Chartres, 107, 113, 114, 126, 146, 172, 182.

Léger, 172, 178 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 136, 168.

Letburge, femme de Gilles, chevalier, 157.

Letericus, chanoine de N.-D. de Chartres, 163.

Letramnus, sous-diacre, 166.

Louis, comte de Blois, 142.

Lubin (saint), évêque de Chartres, 32, 33, 35, 149.

Lucain (saint), 44.

M

Mabillon (Dom), bénédictin, 35.

Magénard, abbé de Saint-Père, 100, 110, 158 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 162 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 183.

Mainard, chanoine de N.-D. de Chartres, 131, 167 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 136, 177.

Mannon Ragnoard, 179.

Manoald, charpentier de l'œuvre de N.-D. de Chartres, 127, 163.

Martin, chanoine de N.-D. de Chartres, 165 ; — charpentier de l'œuvre de N.-D. de Chartres, 127, 183 ; — le Comte, 177.

Mathilde d'Alluyes, 120, 121 ; — fille de Hugues, seigneur de Gallardon, 195 ; — reine d'Angleterre, 84, 180.

Milesende, femme de Girard de Gâtelles, 145, 167 ; — mère de Jean, chanoine de N.-D. de Chartres, 153.

Milon, fils de Goslein III seigneur de Lèves, 120 ; — fils d'Hervé, seigneur de Gallardon, 194, 195 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 172.

Modo, clerc, 166.

Monegonde (sainte), 44.

Morand, chanoine de N.-D. de Chartres, 175.

Morard, 180.

N

De Neufville (Ferdinand), évêque de Chartres, 38, 229.

Nivelon Ier, seigneur de Fréteval, 120, 122, 123, 152, 172, 185 ; — II, seigneur de Fréteval, 121, 185.

O

Oda, vidamesse de Chartres, 117, 173.

Odeline, dame de Lèves, 120.

Odila, 177 ; — femme de Téduin, 144, 154.

Odilerius, chanoine de N.-D. de Chartres, 178.

Odilon, abbé de Cluny, 236.

Odolric, chevalier, 184.

Olivier de Pontchâteau, 234.

Orderic Vital, 206.

Osbert, prêtre, 177.

Osulfus, diacre, 152.

Otran, 158, 181.

P

Patin (Louis), chanoine de N.-D. de Chartres, 143.

Paul, moine de Saint-Père, 49, 79.

Payen de Mongerville, chanoine de N.-D de Chartres, 196.

Piat (saint), 44.

Pie (Édouard), évêque de Poitiers, 38, 39.

Pierre, chanoine de N.-D. de Chartres, 175 ; — de Pavie, évêque de Tusculum, 141, 142 ; — fils de Gervais de Châteauneuf, 197.

Plastulphe, chevalier, 130, 171.

Potentien (saint), archevêque de Sens, 31, 32.

Prest (saint), 39, 40, 41, 42.

R

Ragembaldus. Voir Raimbaud.

Ragenfroi, abbé de Saint-André, 111, 158 ; — évêque de Chartres, 128, 170, 180.

Ragenoldus. Voir Renaud.

Raherius Casatus, 162.

Raimbaud, chanoine de N.-D. de Chartres, 82, 129, 159 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 173 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 152 ; — prêtre, 132, 168.

Raimbert, chevalier, 172.

Rainier, chanoine de N.-D. de Chartres, 170.

Rainulfus, prêtre, 166.

Raoul, 157 ; — 128, 163 ; — chambrier de N.-D. de Chartres, 196 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 161 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 175 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 132, 176 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 180 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 182 ; — Bigot, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — fils de Thibaut, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — chanoine de N.-D. de Chartres et moine de Marmoutier, 112, 152 ; — clerc, 151 ; — évêque de Chartres, 36, 37, 108, 110, 139, 140, 155 ; — fils d'Adeland, 151 ; — frère de Foucher abbé de Saint-Lubin-des-Vignes, 122 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 151 ; — prévôt de N.-D. de Chartres, 135, 161.

Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, 195.

Renaud, chanoine de N.-D. de Chartres, 156 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 163 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 171 ; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 173 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 178 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — de Chraciaco, 157 ; — vidame de Chartres, 116, 117, 146, 159, 179.

Restald, chanoine de N.-D. de Chartres, 132, 170.

Richard, chanoine de N.-D. de Chartres, 169 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — Ier, duc de Normandie, 105 ; — II, duc de Normandie, 1, 100, 173.

Richer, archidiacre de Châteaudun, 87, 88.

Robert, chanoine de N.-D. de Chartres, 163 ; — chanoine de Notre-Dame de Chartres, 164 ; — chanoine de N.-D. de Chartres, 164 ; — fils de Leufroi, chanoine de N.-D. de Chartres, 196 ; — chevalier, 153 ; — chevalier, 173 ; — chevalier, 181 ; — évêque de Chartres, 106, 131, 136, 185 ; — de Grandmesnil, évêque intrus de Chartres, 106, 136 ; — fils de Téduin, 144, 154 ; — fils d'Umbauld II seigneur de Vierzon, 138 ; — Ier, roi de France, 166 ; — II le Pieux, roi de France, 1, 10, 22, 75, 100, 103, 144, 170, 193, 206, 235 ; — sous-chantre de N.-D. de Chartres, 109, 160.

DE LA ROCHEPOZAY (Henri-Louis Chasteignier), évêque de Poitiers, 38.

RODOLPHE. Voir RAOUL.

ROGER, chanoine de N.-D. de Chartres, 176; — prévôt de N.-D. de Chartres, 156.

ROMOLDUS, chanoine de N.-D. de Chartres, 169, 183.

RORICON, chanoine de N.-D. de Chartres, 153.

ROSCELINE, 157.

ROTLINDE, mère d'Eudes évêque de Chartres, 129, 157.

S

SALICON, sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108, 166.

SALOMON, doyen de N.-D. de Chartres, 101, 196; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108.

SAMSON, doyen de N.-D. de Chartres, 196, 197.

SANCTION, frère de Raoul évêque de Chartres, 155.

SAVINIEN (saint), archevêque de Sens, 31, 32.

SERANNUS, prévôt de N.-D. de Chartres, 133, 160, 196; — sous-doyen de N.-D. de Chartres, 108.

SIGEBERT, chanoine de N.-D. de Chartres, 162.

SIGEBODUS, 156.

SIGISMOND (saint), chanoine de N.-D. de Chartres, 137, 138, 176.

SIGON, abbé de Saumur, 107, 112, 166; — chantre de N.-D. de Chartres, 37, 38, 49, 50, 51, 52, 53, 108, 133, 169, 205.

SIMON, archidiacre de N.-D. de Chartres, 163; — Belin, chanoine de N.-D. de Chartres, 196; — de Montfort, 127, 132, 177.

SOLEMNE (saint), évêque de Chartres, 34.

SOLINE (sainte), 42, 43.

SOUCHET (Jean-Baptiste), chanoine de N.-D. de Chartres, 39, 50, 142, 143.

SUGER, chefcier de N.-D. de Chartres, 109, 167; — doyen de N.-D. de Chartres, 108, 167; — prévôt de Notre-Dame de Chartres, 176.

T

TAURIN (saint), évêque d'Évreux, 45.

TÉDUIN, fils de Téduin, 154.

TESCELIN, neveu d'Herbert, chanoine de N.-D. de Chartres, 161.

TETBERT, chanoine de N.-D. de Chartres, 151; — prêtre, 162; — prêtre, 166.

TETMARUS, chanoine de N.-D. de Chartres, 171.

TÉTOLD, archidiacre de N.-D. de Chartres, 1, 100, 175.

TETREDUS, 168.

TEUDON, 128, 129, 130, 184; — chanoine de N.-D. de Chartres, 183; — chevalier, 153.

THIBAUT Ier le Tricheur, comte de Chartres, 73, 105, 114; — II, comte de Chartres,

113, 114, 144; — III, comte de Chartres, 114, 123, 191, 195; — frère d'Eudes chevalier, 155.

Thierry, évêque de Chartres, 45, 57, 66, 78, 79, 80, 81, 89, 91, 100, 105, 132, 139, 160; — évêque d'Orléans, 137.

Titulfus, prêtre, 166.

U

Ulgarius, sous-diacre, 166.

Umbauld Ier, seigneur de Vierzon, 138, 139, 154; — II, seigneur de Vierzon, 138, 139, 140; — fils d'Umbauld II seigneur de Vierzon, 138.

Ursion, chanoine de N.-D. de Chartres, 156.

Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, 31, 32, 33, 34, 39, 40.

V

de Villiers (Charles), 51, 52, 198, 199, 204.

Vincent de Beauvais, 11.

Viole (dom Georges), 39.

Vital, chanoine de N.-D. de Chartres, 168, — fils de Saveric, chanoine de N.-D. de Chartres, 196; — maître de l'œuvre de N.-D., 127, 128, 179.

Vivien, archidiacre de Dreux, 143, 144, 152; — frère de Foucher abbé de Saint-Lubin-des-Vignes, 122.

Vuaracco, chanoine de N.-D. de Chartres, 169.

Vuinemandus, chanoine de Notre-Dame de Chartres, 162.

Vuitgerus, frère d'Eudes évêque de Chartres, 111, 167.

Vulfald, évêque de Chartres, 75, 128, 129, 177.

Vulgrin, chanoine de N.-D. de Chartres, 196, 197.

W

Walon, chevalier, 112, 173, 174.

Z

Zacharie, doyen de N.-D. de Chartres, 101, 108.

TABLE DES CHAPITRES

Pages.

Introduction . . . . . I à VIII

I. — LE MARTYROLOGE 1

i. — Le Comput 1

ii. — Le Martyrologe. 9

II. — FULBERT ET SA CATHÉDRALE. 47

i. — description d'une peinture sur vélin, exécutée en l'année 1028 par andré de mici, et consacrée a la mémoire de fulbert 47

ii. — la cathédrale de chartres construite par fulbert, d'après la miniature d'andré de mici 55

iii. — la cathédrale de fulbert de 1028 a 1194 78

iv. — costume des personnages représentés dans la miniature d'andré de mici 92

III. — LE NÉCROLOGE 97

i. — introduction au nécrologe 98

ii. — texte du nécrologe 143

IV. — CHARTES ET PIECES LITURGIQUES. 187

i. — les chartes 188

a. — Serment d'un prévôt du Chapitre (1070 environ). 188

b. — Serment de Hugues de Gallardon (vers 1100) . . 191

c. — Serment des chanoines de Chartres au sujet de Gervais et de ses fils (vers 1121). 195

II. — LES PIÈCES LITURGIQUES. 198
A. — Office noté de saint Gilles 198
B. — Litanies des saints. 229
C. — Cérémonie de l'anathème et de la clameur. . . . 231
D. — Office des morts. 238

TABLE DES NOMS DE LIEUX. 241

TABLE DES NOMS DE PERSONNES. 251

J'AI SEME ET JE MOISSONNE
GARNIER